

PRÉFECTURE DE LA REGION CENTRE
DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES



IDENTIFICATION DES PAYSAGES EMBLEMATIQUES DU VAL DE LOIRE DANS LE PERIMETRE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

De Sully-sur-Loire à Chalonnes, le val de Loire a été inscrit sur la liste du **patrimoine mondial de l'Unesco** le 30 novembre 2000 au titre des **paysages culturels évolutifs**. Ces paysages sont définis comme « des oeuvres conjuguées de l'homme et de la nature qui conservent un rôle social actif dans une société contemporaine. Etroitement associés au mode de vie traditionnel, ils sont évolutifs et montrent des preuves manifestes de cette évolution au cours du temps ».

L'objet de l'inscription n'est pas de figer le Val de Loire dans son état actuel mais de **préserver le caractère exceptionnel de ce paysage culturel vivant**. Le développement des territoires concernés doit se poursuivre dans le respect des valeurs identitaires ayant conduit à l'inscription au patrimoine mondial, grâce à une prise de responsabilité de tous les acteurs concernés par la gestion du Val de Loire.

Les principaux enjeux de l'inscription peuvent se décliner ainsi :

- **Appropriation des valeurs de l'inscription** par les acteurs et les habitants du Val de Loire,
- Gestion raisonnée du label Val de Loire patrimoine mondial pour le compte de l'Etat (marque INPI), Développement durable du Val de Loire qui allie le **respect de l'environnement et des paysages** avec la médiation du patrimoine et la valorisation économique,
- Développement durable du Val de Loire,
- Coopération et solidarité internationale,
- Diffusion de la connaissance et valorisation internatio-

nale de l'expertise du Val de Loire.

L'Etat signataire de la Convention du patrimoine mondial est garant de l'intégrité du site et doit rendre compte régulièrement à l'UNESCO des **conditions de gestion du site et de préservation des critères de l'inscription**.

Piloté par la DIREN avec l'appui des services de l'Etat concernés (DRAC, DRE, SDAP) et le concours de la Mission Val de Loire, un plan de gestion est en cours de réalisation. Ce document comprend une formalisation des valeurs identitaires du Val de Loire, une analyse des risques et des menaces et un plan d'actions pour la préservation de ces valeurs.

Parallèlement, la DIREN Centre, accompagnée par la direction des affaires culturelles (DRAC), les services départementaux de l'architecture et du patrimoine (SDAP) et la mission Val de Loire souhaitent identifier les sites les plus emblématiques en vue de leur protection réglementaire au regard du paysage. C'est l'objet de cette étude. Elle porte sur le périmètre Unesco des trois départements de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret. Une démarche similaire a déjà été entreprise par la DIREN Pays de la Loire sur le département du Maine-et-Loire. Elle a fait l'objet d'un rapport de l'Inspection Générale du Conseil Général des Ponts et Chaussées (dit Rapport Lévy) en avril 2005, identifiant et analysant 10 sites emblématiques.

ÉTUDE COMMANDITÉE PAR :

DIREN Centre

5 rue Buffon 45100 ORLÉANS

tel : 02 38 49 96 88

DRAC Centre

6 rue de la Manufacture 45043 ORLÉANS

tel : 02 38 78 85 75

ÉTUDE RÉALISÉE PAR :

Agence Folléa-Gautier, paysagistes DPLG - urbanistes

100 avenue Henri Ginoux 92120 Montrouge

tel 01 47 35 71 33, fax : 01 47 35 61 16

mail : agence@follea-gautier.com

site : www.follea-gautier.com

TRAVAIL SUIVI PAR UN COMITÉ DE PILOTAGE

COMPOSÉ DE :

Thierry MOIGNEU	DIREN
François LALBA	DIREN
Anne-Véronique DUMON	DIREN
Arnaud BALSON	DIREN
Dominique MASSON	DRAC
Myriam LAIDET	Mission Val de Loire
Frédéric AUBANTON	SDAP 45
Jacques LEBRETON	SDAP 41
DE VANNOISE	
Sybille MADELAIN-BEAU	SDAP 37
Maryse DUMOULIN	SGAR

Trois réunions ont eu lieu, les 1er août 2008 (lancement),
28 novembre 2008 et 20 février 2009.

Document achevé en avril 2009

Pour mener à bien cette étude, la mission a consisté à prendre connaissance de l'ensemble des études existantes concernant le patrimoine paysager du Val de Loire (voir liste en annexe) puis à rencontrer les représentants des services décentralisés de l'Etat ainsi que les responsables des CAUE, de la Mission Val de Loire et des agences d'urbanisme.

Lors de ces réunions, nous les avons interrogés sur les lieux ou les éléments qui, à leurs yeux, leur paraissaient les plus emblématiques des paysages du Val de Loire et nous leur avons demandé en quoi ces paysages étaient remarquables. Les différents acteurs nous ont aussi fait part des menaces et des risques que ces paysages sont susceptibles d'encourir. Enfin ils nous ont donné leur point de vue sur la pertinence des outils de protection qu'il serait envisageable de mettre en place.

Dans nos lectures, nous avons cherché à relever les lieux les plus souvent cités pour leurs qualités paysagères au regard des valeurs identitaires du Val de Loire ainsi que des dynamiques et les pressions exercées sur ces territoires.

A l'issue de ces lectures et de ces rencontres, et après avoir effectué une première visite de terrain de l'ensemble du Val de Loire, nous avons établi une liste de lieux présélectionnés pouvant faire l'objet d'une étude plus approfondie en vue de leur protection. Ils sont au nombre de 44.

SYNTHÈSE DES COMPTES RENDUS DE RENCONTRES ET DE LECTURES :

Les lieux remarquables cités lors des rencontres et dans les ouvrages étudiés :

INDRE-ET-LOIRE	<p>Candes-Saint-Martin Bocage du Véron Chinon Bourgueil La Chapelle-sur-Loire Rigny-Ussé Bréhémont Saint-Michel-sur-Loire Vallée de l'Indre/Azay-le-Rideau Langeais Lignières-sur-Touraine Cinq-Mars-la-Pile Villandry Luynes Tours Rochechouart Vallée de la Cisse Amboise</p>
LOIR-ET-CHER	<p>Veuves Chaumont-sur-Loire La levée RNI 52 entre Chaumont et Blois Cande-sur-Beuvron Blois Viaduc chemin de fer de Vineuil Saint-Denis-sur-Loire Ménars, Cour-sur-Loire, Montlivault, Saint-Dyé, Chambord Muides-sur-Loire</p>
LOIRET	<p>Beaugency La levée de Beaugency à Cléry-Saint-André Meung-sur-Loire Cléry-Saint-André La Pointe de Courpain La Chapelle-Saint-Mesmin/Micy Le Val du Loiret Le Pont de l'Europe Quais d'Orléans Ile Charlemagne Combleux, canal d'Orléans Chécy La levée entre Saint-Denis et Sandillon La Boucle de Bou Saint-Denis-l'Hotel/Jargeau Chateauneuf-sur-Loire Saint-Benoit-sur-Loire Sully-sur-Loire</p>

Les risques et les faiblesses énoncés par les acteurs rencontrés:

- Étalement urbain : Une des menaces les plus importantes provient des pressions urbaines de plus en plus fortes sur les terres agricoles et viticoles. Cette menace est d'autant plus visible lorsqu'elle concerne les coteaux et crêtes boisées.
- Gestion des terres agricoles et des fonds de vallées : Les fonds de vallées et les bords de rivières sont colonisés peu à peu par des boisements spontanés et des friches. Ce phénomène masque la Loire et fait disparaître les espaces humides de la vallée. En outre, la disparition des haies bocagères et la plantation de peupleraies tendent à appauvrir le paysage.
- Grands projets à risque pour les paysages : la DIREN Centre a recensé 14 projets de franchissement de la Loire sur l'ensemble du périmètre UNESCO

LES 25 PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE D'AVANT EN AMONT

L'analyse rapide de ces lieux cités montre qu'il est possible d'en regrouper un certain nombre : 25 périmètres d'étude sont finalement retenus.

Les périmètres d'étude de ces 25 sites, qui figurent sur les cartes, **sont volontairement larges pour que soit pris en compte l'ensemble des motifs qui composent les paysages ligériens** et qui font les valeurs paysagères du Val de Loire, au-delà du ou des monuments architecturaux.

1. Confluence de la Vienne
2. Chinon
3. Terrasses de Bourgueil
4. Château d'Ussé
5. Bréhémont
6. Vallée de l'Indre
7. Langeais et La-Chapelle-aux-Naux
8. Villandry
9. Luynes
10. Tours
11. Vallée de la Cisse
12. Amboise
13. Chaumont-sur-Loire
14. Vallée Amont de Blois
15. Beaugency et Lailly-en-Val
16. Meung-sur-Loire – Cléry-Saint-André
17. Pointe de Courpain
18. Vallée du Loiret
19. Quais d'Orléans
20. Combleux
21. Boucle de Bou
22. Jargeau / Saint-Denis-de-l'Hôtel
23. Châteauneuf - Sigloy
24. Saint-Benoît-sur-Loire
25. Sully-sur-Loire

UNE FICHE PAR PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

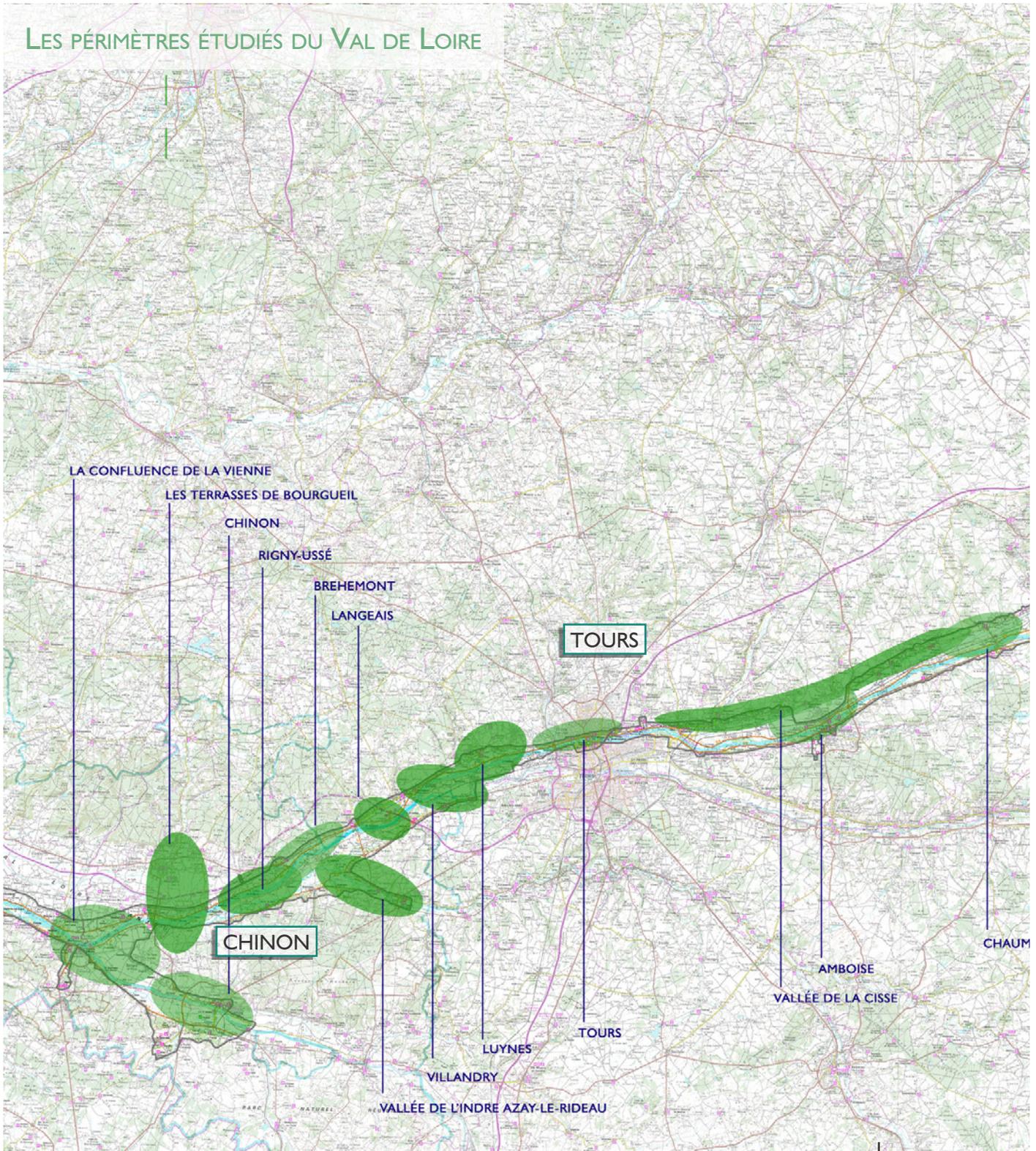
Après un travail d'investigation de terrain, chacun des périmètres fait l'objet d'une fiche qui précise:

- Sa situation géographique
- Quelques notions d'histoire des lieux
- Les protections existantes accompagnées d'une cartographie
- Les valeurs et les faiblesses des paysages
- Des objectifs et des propositions d'actions sur ces paysages
- Une cartographie des enjeux de paysage

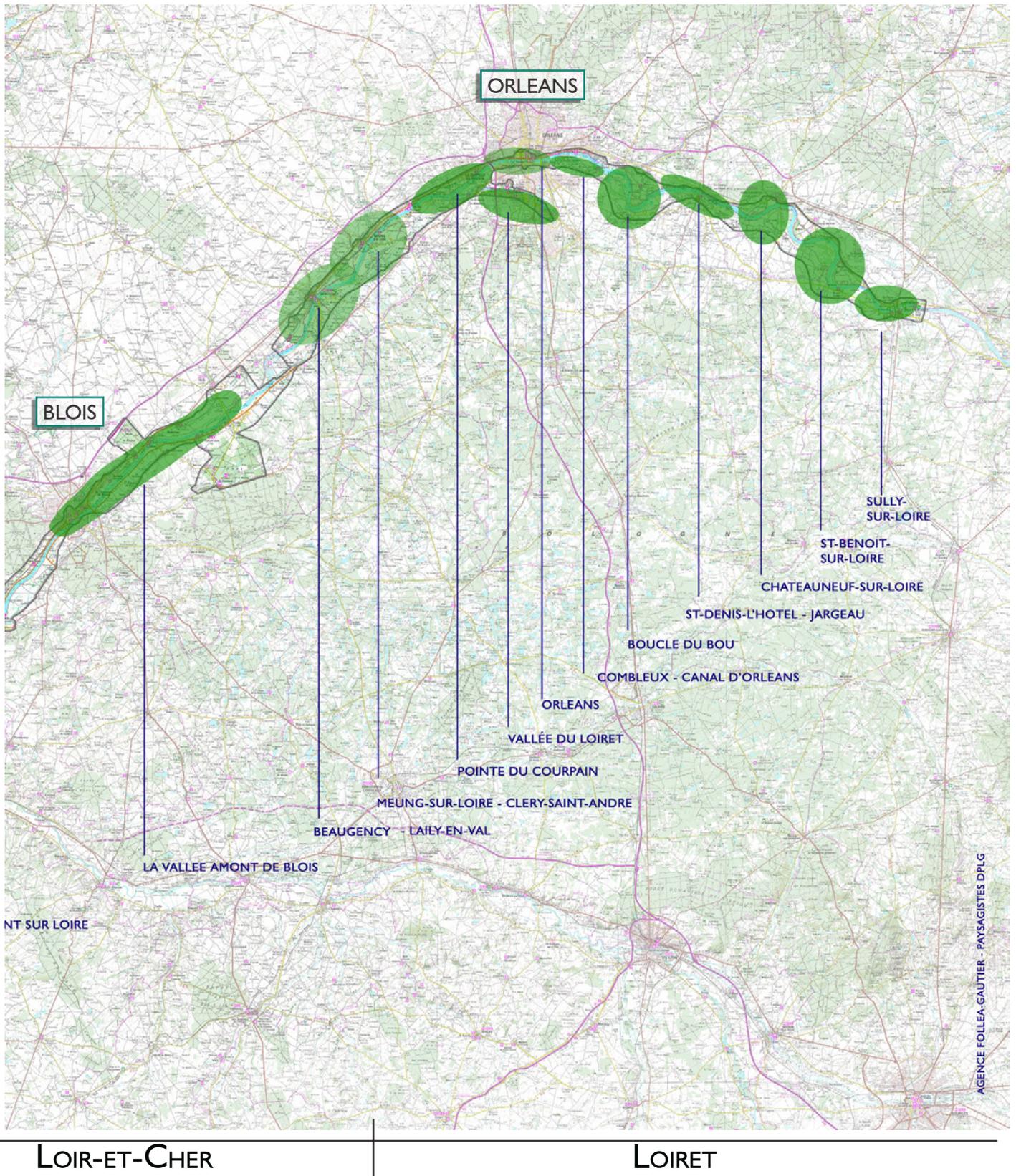
SYNTHÈSE

Enfin une synthèse permet de hiérarchiser les périmètres pour définir les priorités d'action.

LES PÉRIMÈTRES ÉTUDIÉS DU VAL DE LOIRE



INDRE-ET-LOIRE



- Définition des abréviations et termes spécifiques employés

Elément inscrit ou classé au titre des monuments historiques (loi du 31 décembre 1913) : L'inscription ou le classement de monuments historiques est une protection réglementaire mise en œuvre au titre du code du patrimoine. Elle concerne les monuments, édifices, bâtiments à l'intérêt historique ou artistique et à l'architecture remarquable. Dans un rayon de 500 mètres autour d'un monument historique, toute modification de l'état extérieur des immeubles ou des lieux est soumise à avis de l'Architecte des Bâtiments de France. En cas de covisibilité, cet avis est conforme.

Site inscrit ou classé au titre des sites et monuments naturels (loi du 2 mai 1930) : Le classement de site est une protection réglementaire mise en œuvre au titre du code de l'environnement. Elle concerne des sites et monuments naturels dont la qualité et le caractère remarquable - historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque - appellent au nom de l'intérêt général la conservation en l'état et la préservation de toutes atteintes graves.

En site classé, tous travaux susceptibles d'en modifier l'aspect ou l'état sont soumis à autorisation, délivrée selon l'importance des travaux, par le ministre chargé des sites ou par le préfet de département.

En site inscrit, les travaux autres que ceux liés à l'entretien et l'exploitation courante sont soumis à une déclaration préalable dans un délai de 4 mois avant la réalisation des travaux. Dans les deux cas, les demandes sont soumises à avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Secteur sauvegardé : Ce sont des secteurs urbains qui présentent un « caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles bâtis ou non » (Code de l'urbanisme, art. L. 313-1). La mise en œuvre d'un secteur sauvegardé est de la compétence de l'Etat par exception au régime général. Les programmes de rénovation et d'aménagement sont encadrés par un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) établi par l'Etat. Des aides financières sont accordées aux propriétaires souhaitant mettre en valeur leur patrimoine immobilier.

Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) : Etabli à l'initiative d'un maire et en collaboration avec les services de l'Etat (Architectes des Bâtiments de France) elle peut comprendre à la fois des espaces urbains et plus naturels. L'objet est alors d'assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des sites dont les caractéristiques sur le plan esthétique ou historique le justifie.

Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) : Les PPRi valent servitude d'utilité publique et sont, à ce titre, annexés aux documents d'urbanisme des communes concernées. Les principes de gestion à l'intérieur de ces zones sont :

- La préservation des champs d'expansion des crues (parties non urbanisées) ;
- L'inconstructibilité des zones d'aléas les plus forts et réduction de la vulnérabilité des constructions admises dans les zones d'aléas les moins forts ;
- L'interdiction des remblais et endiguements nouveaux non justifiés pour la protection des lieux fortement urbanisés.

Les PPRi sont définis par val : val de Bréhémont de Langeais et du Veron, val de Tours, Luynes et de Villandry, val de Cisse, val de Blois et de Menars, val d'Avaray, val d'Ardoux, val d'Orléans agglomération orléanaise, val d'Orléans amont et de Bou, val d'Ouzouer-sur-Loire et de Sully-sur-Loire.

Espaces naturels sensibles (ENS) : Ce sont des sites naturels constituant une richesse sur le plan écologique (faune, flore, géologie...) et des paysages. Il s'agit souvent de sites fragiles ou menacés.

Ils bénéficient, dès lors qu'ils sont acquis par le département ou qu'un contrat de gestion a été établi avec les propriétaires publics ou privés, d'une protection légale.

Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre (CPNRC) : Cette protection n'est pas réglementaire. Le conservatoire (association loi de 1901) s'est donné pour mission la sauvegarde des milieux naturels les plus remarquables pour leur faune, leur flore, leur qualité paysagère ou géologique. Il assure la gestion d'espaces naturels par le biais d'acquisitions foncières ou par le biais de contrat de gestion.

- La légende des cartes de protections existantes

Deux types de protections sont présentés dans cette rubrique : Apparaissent en premier lieu, les protections règlementaires du patrimoine architectural, historique et paysager :

- protection au titre des sites et monuments naturels
- protections au titre des Monuments Historiques
- Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP).
- Secteurs sauvegardés

En second lieu, sont présentés les protections non règlementaires mais impliquant une préservation par l'acquisition, la gestion ou l'établissement de convention de gestion d'espaces naturels fragiles.

- Espaces naturels sensibles (ENS)
- Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre (CPNRC)

Le Plan de Prévention des Risques Inondations ne peut être considéré comme une forme de protection mais le règlement établi encadre, limite voire interdit les constructions notamment dans les zones d'aléas très forts et préserve ainsi certains éléments naturels ou paysagers. Les données utilisées pour construire cette carte proviennent des atlas des zones inondables sur la Loire Moyenne produits par la DIREN Centre. Quatre classes d'aléas sont distinguées en fonction de la gravité des risques que l'on peut y encourir : faibles, moyens, forts et très forts.

- La légende des cartes d'enjeux de paysage

Enjeux de préservation / protection : Sous cette rubrique, sont classés les éléments de paysage essentiel dans la composition du lieu, par leur importance dans les structures paysagères, par leurs valeurs historiques ou artistiques ou encore par leur rareté. Ils constituent des éléments caractéristiques et identitaires du paysage. Susceptibles d'être dévalorisés, ils méritent d'être protégés afin de préserver la qualité des paysages existants.

Enjeux de valorisation : Dans cette catégorie, rentrent des éléments de paysages souvent identitaires et essentiels dans la composition du territoire, mais qui par leurs aménagements, leurs abords ou le manque d'entretien affaiblissent la qualité paysagère globale des lieux. Une attention particulière doit être portée à l'amélioration de leur perception afin de retrouver la cohérence et l'harmonie des paysages.

Enjeux de réhabilitation : Les éléments présentés dans cette rubrique sont les points noirs du paysage. Ce sont souvent des aménagements plus ou moins récents, conçus sans cohérence avec le paysage auquel ils appartiennent et détériorant la perception que l'on peut avoir d'un site remarquable. Un projet de réaménagement est nécessaire pour supprimer les effets négatifs de cet élément et recomposer un paysage de qualité.

Périmètre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO : Il s'agit du périmètre de l'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le second périmètre délimite la zone tampon autour du premier.

LES PÉRIMÈTRES ÉTUDIÉS

FICHES DES 25 SITES ÉTUDIÉS

	PAGE
1. Candes-St-Martin et la Confluence de la Vienne	17
2. Chinon	29
3. Terrasses de Bourgueil	41
4. Château d'Ussé	51
5. Bréhémont	63
6. La Vallée de l'Indre	73
7. Langeais et La Chapelle-aux-Naux	83
8. Villandry	95
9. Luynes	107
10. Tours	119
11. La Vallée de la Cisse	135
12. Amboise	151
13. Chaumont-sur-Loire	163
14. La vallée amont de Blois	173
15. Beaugency et Lailly-en-Val	191
16. Meung-sur-Loire et Clery-Saint-André	205
17. La Pointe de Courpain	217
18. La Vallée du Loiret	227
19. Les quais d'Orléans	235
20. Le Canal d'Orléans et Combleux	247
21. La boucle de Bou	257
22. St-Denis-de-l'Hotel et Jargeau	267
23. Châteauneuf-sur-Loire et la Boucle de Sigloy	277
24. Saint-Benoît-sur-Loire	289
25. Sully-sur-Loire	299

I CANDES-ST-MARTIN ET LA CONFLUENCE DE LA VIENNE

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Candes-St-Martin se situe à 50 km à l'ouest de Tours et à 13 km de Chinon, à la limite des régions Centre et des Pays de la Loire. Le village s'est installé sur la rive gauche de la Vienne, juste au-dessus du confluent avec la Loire. Il est construit sur le flanc du coteau en tuffeau et offre des vues magnifiques sur les alentours. Du panorama, on peut admirer la vallée de la Vienne et de la Loire sur une trentaine de kilomètres. Varennes-sur-Loire et Chouzé-sur-Loire lui font face. A l'Ouest, sur la même rive, la commune de Montsoreau dans le département du Maine et Loire s'étend également en front de Loire et le long du ruisseau de l'Arceau.

COMMUNES CONCERNÉES

- Candes-St-Martin
- Varennes-sur-Loire
- Chouzé-sur-Loire
- Montsoreau

DONNÉES HISTORIQUES

Quelques éléments d'histoire et de légende :

La ville tire son nom du latin « candate » qui signifie confluence.

Des restes de monuments Gallo-romains (Temple, Aqueduc) ont été retrouvés sur le territoire de la commune attestant ainsi une origine très ancienne. L'église collégiale fortifiée qui domine la Vienne et la Loire fut construite aux XIIe et XIIIe siècles. Au Moyen-Age la ville était protégée par des remparts et douves dont quelques vestiges sont encore visibles

La rue du Bas abritait les mariniers de la Loire, lorsque Candes-Saint-Martin était un port de pêche et de batellerie actif.

PROTECTIONS EXISTANTES :

Élément classé au titre des Monuments Historiques :

- L'église collégiale du XII^e siècle, fortifiée au XV^e siècle (Cl. MH)

Élément inscrit au titre des Monuments Historiques

- Le Château vieux des Archevêques de Tours, XV^e et XVII^e siècles (I. MH)

ZPPAUP

La ZPPAUP de Candes - Saint-Martin a été créée le 12 octobre 1999.

Site inscrit au titre des sites et monuments naturels :

Point de vue du Moulin de Candes , arrêté du 2 mai 1935, propriété publique.

Caractère et intérêt paysager :

Les terrains concernés, situés sur le rebord de coteau, dominant la confluence de la Loire et de la Vienne. Ils sont couverts de pelouse et quelques bancs sont installés face au point de vue. Un belvédère est aménagé dans les ruines du moulin de Candes (table d'orientation pédagogique).

Occupation du sol : Pelouses, mobilier urbain

Modification, contraintes, et pressions :

Environnement du site : Val de Loire, Val de Vienne, bourg de Candes-Saint-Martin, parcelles agricoles.

Sensibilité : Faible. Site bien préservé et mis en valeur.

DIREN

Coteau et rives de la Loire entre Saumur et Montsoreau, arrêté du 13 janvier 1965, propriété publique et privée.

Confluent de la Loire et de la Vienne, arrêté du 10 mai 1976, propriété publique et privée.

Caractère et intérêt paysager :

Le confluent de la Loire et de la Vienne s'inscrit dans un paysage de bocage inondable remarquable: le Véron dont l'intérêt paysager peut notamment s'apprécier depuis le belvédère du moulin de Candes. Le site comporte divers éléments bâtis bien préservés : hameaux, fermes, bourgs construits en tuffeau. Rive gauche de la Vienne, le coteau abrupt, très souvent boisé, comprend également quelques caves. L'ensemble le plus spectaculaire est constitué par le village de Candes bordant le confluent. Ici, les constructions blanches, couvertes d'ardoises, adossées au coteau encadrent l'imposante Collégiale Saint-Martin.

A noter que les peupleraies, les plantations de résineux ainsi qu'un vaste terrain d'aéromodélisme (pelouse) remplacent la prairie bocagère dans certains secteurs.

Occupation du sol : *Prairies, cultures, vignes, haies, boisements, peupleraies, bâti, caves, routes, cours d'eau, divers équipements publics (aires de pique-nique, aires de stationnement, salle des fêtes...)*

Modification, contraintes, et pressions :

Environnement du site : *Val de Loire, Val de Vienne, reste du bocage du Véron, centrale nucléaire d'Avoine.*

Sensibilité : *Forte, liée à l'évolution des pratiques agricoles : manque d'entretien des haies, enfrichement, développement des plantations de résineux ou de peupleraies. A noter également la présence d'une ligne électrique haute tension traversant le site d'Est en Ouest.*

DIREN

Espaces naturels sensibles (ENS)

- ENS de l'île Bourbon (Chouzé-sur-Loire) : Site naturel placé sur le *Sentier des Mariniers*, en bord de Loire à côté du camping municipal. Il présente différents aménagements : parking, aire de pique-nique, bancs...

Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre (CPNRC)

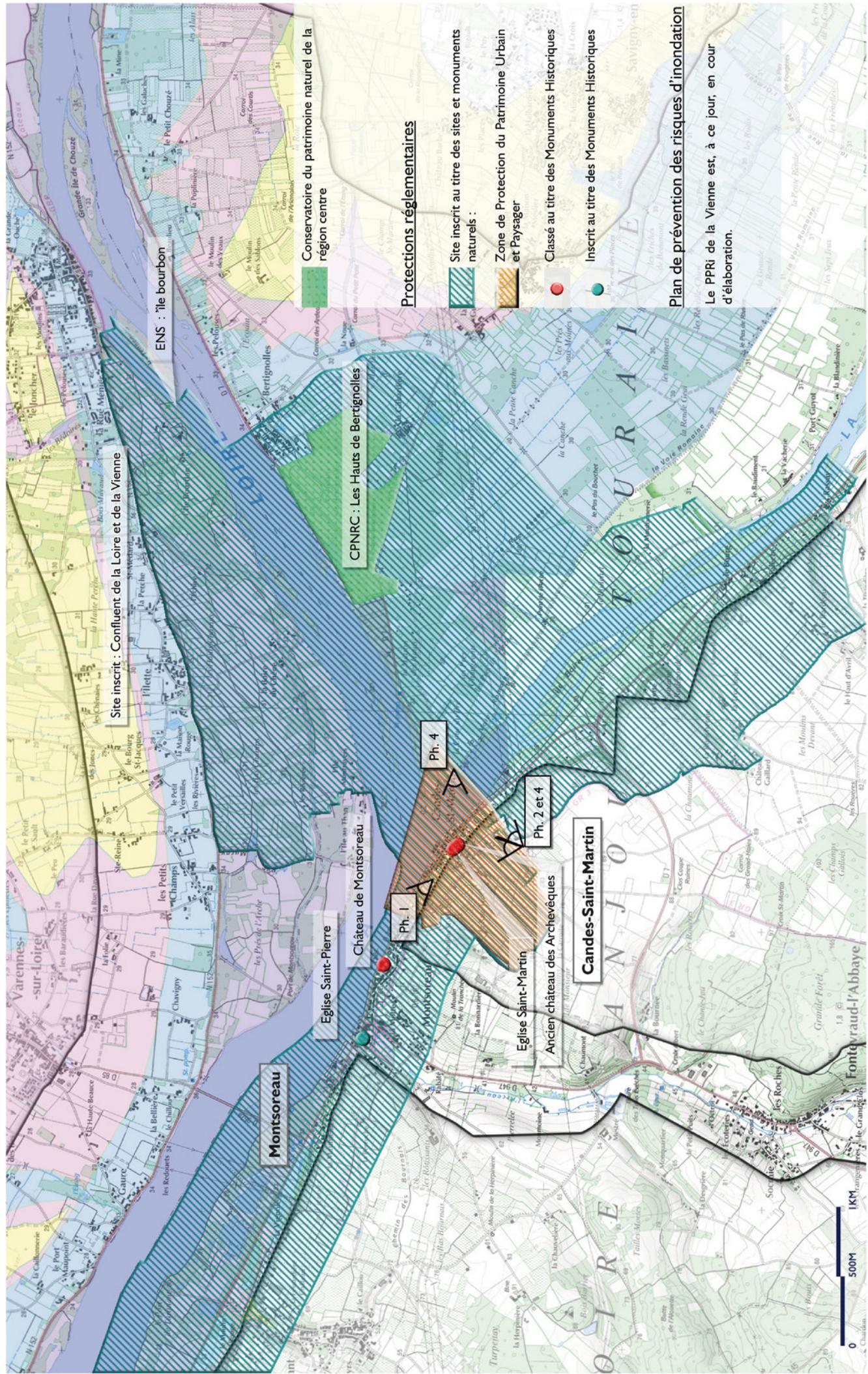
Les Hauts de Bertignolles (Savigny-en-Véron / Avoine). Vastes pelouses sèches sableuses ponctuées de petites zones humides et d'une ancienne gravière, au pourtour boisé. Il constitue un des lieux naturels les plus remarquables du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine. La valeur écologique de ce site repose sur la présence de plusieurs habitats naturels rares et d'une flore caractéristique à la fois des milieux secs et sableux et des milieux humides. Ce site fait l'objet d'une gestion concertée de la part du Conservatoire.

Plan de prévention des risques (PPRI)

A l'Est de Montsoreau et au nord-est de Chouzé les terrains situés entre la Loire et la levée sont en aléas très forts. La plaine alluviale entre Loire et Vienne est en zone d'aléas très forts à faibles vers Savigny-en-Véron. Chouzé-sur-Loire est également dans cette situation.

PROTECTIONS EXISTANTES :

CONFLUENCE DE LA VIENNE



Plan de prévention des risques d'inondation

Le PPRi de la Vienne est, à ce jour, en cours d'élaboration.

LES VALEURS PAYSAGÈRES CLEFS:

Un site bâti à la confluence de la Loire et de la Vienne :

Le village de Candes-Saint-Martin est remarquable non seulement par sa qualité architecturale et urbaine mais aussi par sa position stratégique à la confluence de la Vienne et de la Loire qui lui permet de contrôler un très grand territoire allant de Savigny-en-Véron, Chouzé-sur-Loire jusqu'à Varennes-sur-Loire.

Contenu sur une étroite bande entre la falaise calcaire et le fleuve, le village reste très compact, avec des voies étroites et des ruelles qui grimpent sur le coteau ou descendent au bord de l'eau.

Le village est d'une grande homogénéité avec ses maisons construites en tuffeau blanc et leurs décorations semblent inspirées par les châteaux des alentours, leur empruntant mille détails. En haut du village sont construites des habitations troglodytes creusées dans la falaise. Récemment restauré dans ses espaces publics, le village offre une image parfaite de la grande époque des bords de Loire, Candes-Saint-Martin n'a connu aucune extension urbaine autour de son centre historique.

Des ports de Loire qui se répondent :

Depuis les hauteurs de Candes on aperçoit le petit port de Bertignoles qui s'accroche sur la rive gauche de la Loire ; et depuis Bertignoles, on communique avec le village de Chouzé-sur-Loire en rive droite, qui offre un très beau front de Loire avec des quais maçonnés.

Le bocage du Véron, un paysage unique en bord de Loire

En rive droite de la Vienne et jusqu'à sa confluence avec la Loire, se développe une large plaine alluviale organisée en prairies bocagères. A vocation d'élevage, ces parcelles dessinent des paysages très boisés, faits d'espaces cloisonnés où l'eau et le végétal sont intimement liés. Il en résulte un paysage remarquable et unique dans la vallée de la Loire.

Si le paysage est cloisonné, il n'est pas pour autant fermé. Or, certaines prairies conquises par les plantations de peupleraies ont tendance à refermer le paysage du bocage.

Les petits ports en rive droite : des panoramas sur la confluence

Sur la rive droite de la Loire, la plaine alluviale cultivée et boisée accueille quelques habitations sur les bords de Loire. Elles accompagnent les petits ports d'attache de la rive droite. De là, les vues sur le site bâti de Candes-Saint-Martin et de Montsoreau sont exceptionnelles et de petits aménagements permettent aux promeneurs de faire une halte dans leur cheminement le long du fleuve. En revanche, dans la pointe entre la Loire et la Vienne, il est très difficile de trouver un point de vue panoramique sur le fleuve et les sites bâtis.

Un coteau boisé qui relie la vallée de la Vienne et la vallée de la Loire :

La rive gauche de la Vienne et de la Loire possède en limite de versant un petit coteau boisé continu de Parilly (face à Chinon) à Saumur (en Maine-et-Loire). Parfois en falaise, parfois en pentes boisées, ce coteau permet une continuité parfaite entre les deux vallées et Candes s'implante à la charnière des deux.

LES FAIBLESSES :

Les plantations de peupleraies en bord de Loire et dans le bocage :

De plus en plus développée sur les bords et les îles de la Vienne, les peupleraies gagnent du terrain dans le bocage de Véron, transformant totalement le paysage fragile des prairies et contribuant à la fermeture de ce paysage.



1. Un site bâti d'une grande qualité architecturale



2. Bocage du Véron à la confluence de la Loire et de la Vienne : un paysage où l'eau et le végétal sont intimement liés.



3. La silhouette emblématique de Candes-Saint-Martin, accrochée à la Loire



4. Les plantations de peupleraies ferment la plaine alluviale (rive droite de la Loire).

OBJECTIFS POURSUIVIS :

Préserver le paysage bocagé et les sites bâtis de la confluence de la Vienne et de la Loire

ACTIONS

- Préserver le bocage sur toute la plaine alluviale de la Vienne
- Préserver le coteau boisé de la rive gauche de la Vienne et de la Loire
- Aménager des points de vue sur la presqu'île entre Vienne et Loire
- Gérer des ouvertures visuelles dans la ripisylve et notamment pour conserver les co-visibilités entre Bertignoles et Chouzé-sur-Loire
- Préserver les vues sur Candes-Saint-Martin et Montsoreau depuis la rive droite de la Loire.
- Préserver la qualité et l'intégrité du site bâti de Candes-Saint-Martin

PROPOSITIONS :

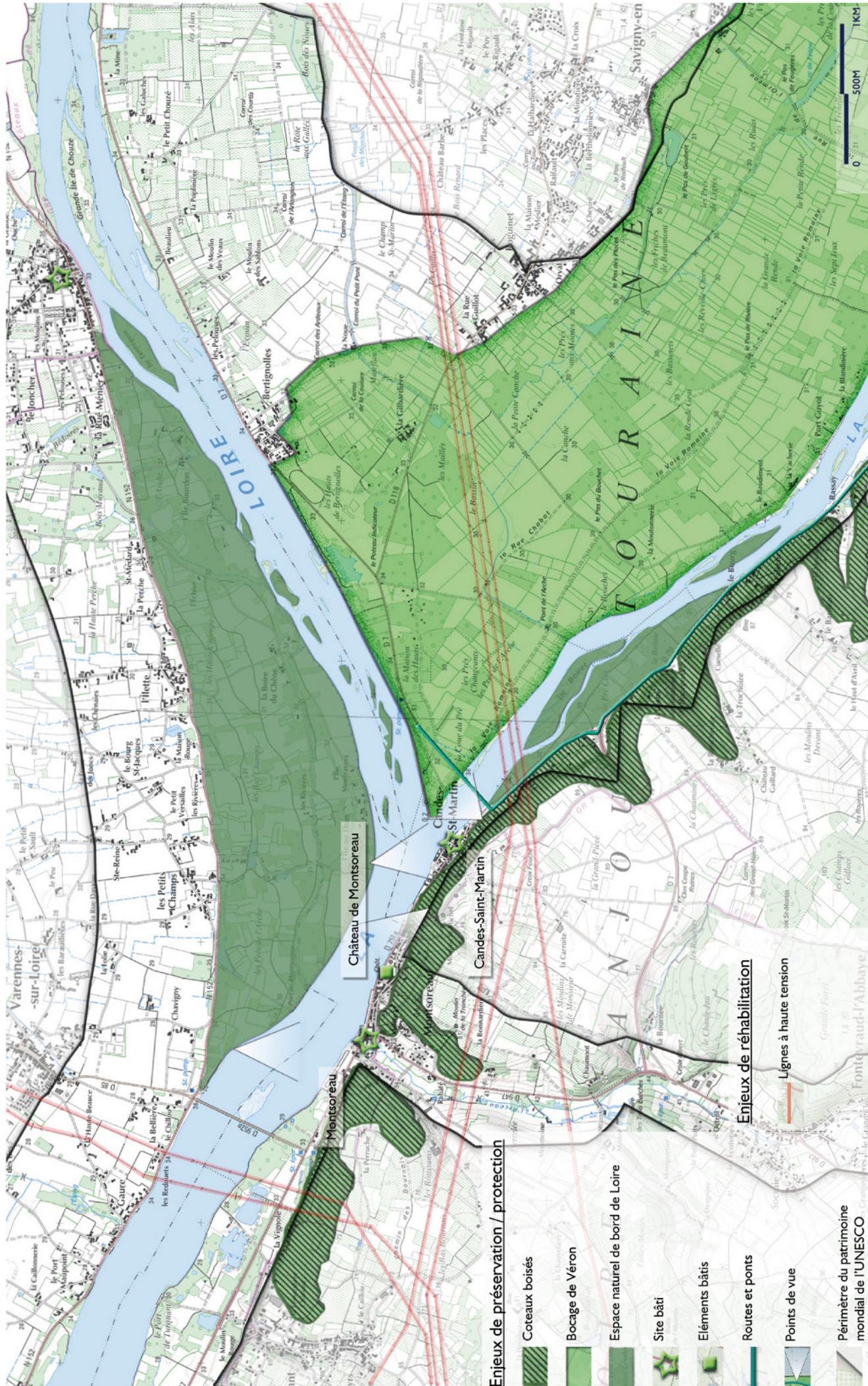
La ZPPAUP de Candes protège suffisamment le site bâti, son coteau proche et ses points de vue.

Le périmètre du site inscrit de la confluence en revanche n'est pas suffisamment large car le bocage en rive droite de la Vienne débute à la sortie de Chinon et s'étend jusqu'à la confluence. En outre, l'inscription du bocage est-elle suffisante pour empêcher la prolifération des peupleraies ?

- > Classement du bocage jusqu'au pont de la déviation de Chinon
- > Classement du coteau boisé et notamment la ligne de crête

ENJEUX DE PAYSAGE :

CONFLUENCE DE LA VIENNE



SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Chinon se situe sur la Vienne à l'amont de Candes-Saint-Martin entre un coteau très rapproché du bord de la Vienne en rive droite et un coteau plus éloigné en rive gauche laissant place à une plaine alluviale parcourue de ruisseaux. Chinon constitue le cœur de l'aire d'appellation qui porte son nom, s'étendant sur près de 2 300 hectares. Les vignobles qui font face à la ville sont caractérisés par des domaines viticoles enclos de mur mettant en scène la vigne et les châteaux et manoirs qui les accompagnent.

COMMUNES CONCERNÉES

- Chinon
- Cinais
- La Roche-Clermault
- Rivière

DONNÉES HISTORIQUES

Dates de construction

Le château fut construit au XIIe siècle, et subit des démolitions au XIXe siècle.

Style :

Le château est de style médiéval.

Quelques éléments d'histoire et de légende :

Important site stratégique occupé dès le néolithique, Chinon fut tour à tour oppidum gaulois, castrum romain, puis forteresse médiévale. Dominant la Vienne, le plateau de Chinon finit en éperon, presque à toucher le fleuve et fût fortifié dès l'époque des Romains. Trois maîtres dans l'art des fortifications ont surtout laissé leur empreinte sur le château fort actuel : deux rois d'Angleterre, Henri II et Richard Cœur de Lion, un roi de France, Philippe Auguste. Intégrée au domaine royal français à partir de 1205, la ville connaît un nouvel essor au 15ème siècle, pendant la guerre de Cent ans. Les logis royaux ont été construits du XIIe siècle au XVe siècle.

N'étant plus résidence royale à partir du 16ème siècle, Chinon passe en 1631 dans le domaine des ducs de Richelieu, qui délaissent le château.

Hormis la construction d'hôtels particuliers et de couvents, la ville connaît peu de transformations sous l'Ancien Régime. La dégradation des édifices religieux sous la Révolution et les transformations du 19ème siècle changent le paysage urbain. Dans les années 1820, la démolition des fortifications et l'aménagement des quais ouvrent la ville sur l'extérieur.

PROTECTIONS EXISTANTES :

Éléments classés au titre des Monuments Historiques :

- Château de Chinon
- Château de Vauguyon - partiellement classé

Élément inscrit au titre des Monuments Historiques

- Château de Vauguyon

Site inscrit au titre des sites et monuments naturels :

Site de la Vienne, arrêté du 15 juin 1942, propriété privée et publique.

Caractère et intérêt paysager :

Le site s'étire le long de la Vienne en centre-ville de Chinon. Il comprend le plan d'eau de la Vienne, les quais ornés d'arbres d'alignement et le front bâti constitué par les habitations riveraines. Il se prolonge à l'Est par une promenade aménagée au bord du cours d'eau et agrémentée de parterres de fleurs et de grands arbres (jardin anglais). Il inclut la place du Vieux Marché, partiellement goudronnée, ainsi que la place Jeanne d'Arc, occupée par les aires de stationnement encadrant la statue équestre de Jeanne d'Arc. On note également la présence d'un peu square (square du 8 Mai 1945) rue Descartes, comportant notamment plusieurs jeux d'enfants. L'île de Tours, comprise dans le site présente une partie composée d'habitations anciennes (proches du pont), le reste étant arboré ou constitué d'un ensemble de petits jardins potagers privés.

Occupation du Sol : Caves et troglodytes.

Modification, contraintes, et pressions :

Environnement du site : Caves et troglodytes, allée de la Vienne, centre ville et château de Chinon.

Sensibilité : Faible, subordonnée à l'évolution du front bâti (entretien, restauration)

DIREN

Abord du fort Saint-Georges, arrêté du 15 juin 1942, propriété privée

Caractère et intérêt paysager :

Les terrains concernés sont situés à proximité du château de Chinon, en contrebas du Fort-Saint-Georges. Ils sont occupés par les bâtiments d'un restaurant et une construction récente de type pavillonnaire agrémenté d'une pelouse. L'enceinte du Fort forme la limite Sud du site. L'aspect des constructions et des restaurations du bâti ancien affecte sensiblement le caractère général du site, par conséquent les abords du château. A noter la présence d'un bâtiment ancien encore bien préservé face à la tour de l'Echauguette.

Occupation du Sol : Bâti, pelouse, terre battue.

Modification, contraintes, et pressions :

Environnement du site : Centre ville et château de Chinon, pentes viticoles.

Sensibilité : Forte, liée à la qualité des restaurations du bâti ancien et de sa mise en valeur.

DIREN

Quartier éboulé du coteau Saint-Martin, arrêté du 15 juin 1942, propriété privée et publique.

Caractère et intérêt paysager :

Le quartier éboulé du coteau Saint-Martin s'inscrit sur le versant rive droite de la Vienne, aux abords immédiats du château de Chinon. Il correspond à un espace vert public couvert de pelouse et de massifs arbustifs. Quelques bancs sont installés face aux points de vue sur la ville. Le site comporte également une habitation adossée au coteau et une cave.

Occupation du Sol : Bâti, pelouse, massifs arbustifs, route.

Modification, contraintes, et pressions :

Environnement du site : Centre ville et château de Chinon.

Sensibilité : Faible, subordonnée à l'entretien et à la mise en valeur du site.

DIREN

Carrfour du Grand-Carroi, arrêté du 15 juin 1942, propriété privée et publique.

Caractère et intérêt paysager :

Le carrefour du Grand-Carroi est situé au pied du château, en centre-ville de Chinon. Ce site à dominant bâti est traversé par plusieurs rues pavées dont la rue Voltaire, principale voie de la ville ancienne. Il est composé d'un ensemble de remarquables constructions de différentes époques dont des maisons en pierre et en pan-de-bois des Xvème et XVIème siècles. L'immeuble dit « la maison Rouge » est l'un des plus spectaculaires du site. A noter la présence d'un petit espace vert public à proximité de l'Hôtel du Gouvernement.

Occupation du Sol : Bâti, rues pavées, espaces verts.

Modification, contraintes, et pressions :

Environnement du site : Centre ville de Chinon.

Sensibilité : Moyenne, subordonnée à l'entretien des immeubles anciens par les propriétaires

DIREN

Montée du château de Chinon, arrêté du 15 juin 1942, propriété publique.

Caractère et intérêt paysager :

Les immeubles concernés s'inscrivent dans le coteau calcaire et sont limités par le mur d'enceinte du Fort Saint-Georges. Les caves et troglodytes au plus près du château abrite un petit musée de plein-air (musée Gargantua). Les constructions situées en contrebas sont, en revanche, dans un moins bon état de conservation. L'ensemble apporte un caractère pittoresque à la montée du château de Chinon.

Occupation du sol : Caves et troglodytes.

Modification, contraintes, et pressions :

Environnement du site : château et centre ville de Chinon.

Sensibilité : Moyenne, subordonnée à l'entretien des constructions.

DIREN

ZPPAUP :

La ZPPAUP de Chinon a été modifiée et approuvée en 2008.

Secteur Sauvegardé :

Le secteur sauvegardé est cours de modification en vue de son élargissement.

Espaces naturels sensibles (ENS)

ENS des Puy du Chinonais (Beaumont-en-Veron et de Chinon) : Une flore de type méditerranéen près de la Vienne. Ces pelouses calcaires font apparaître une végétation basse, parsemée de plantes à caractère méditerranéen. En effet, les puy du Chinonais bénéficient d'un microclimat, en raison de la porosité des sols et d'un fort ensoleillement plusieurs plantes protégées peuvent y être observées et de multiples insectes se sont installés dans ce coin de chaleur au cœur de notre département. Quatre buttes ont été acquises par le Conseil général : le Puy Besnard, la Colline-aux-Sablons, la Butte-aux-Chilloux et le Puy du Pérou. La gestion de ce site est assurée par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre.

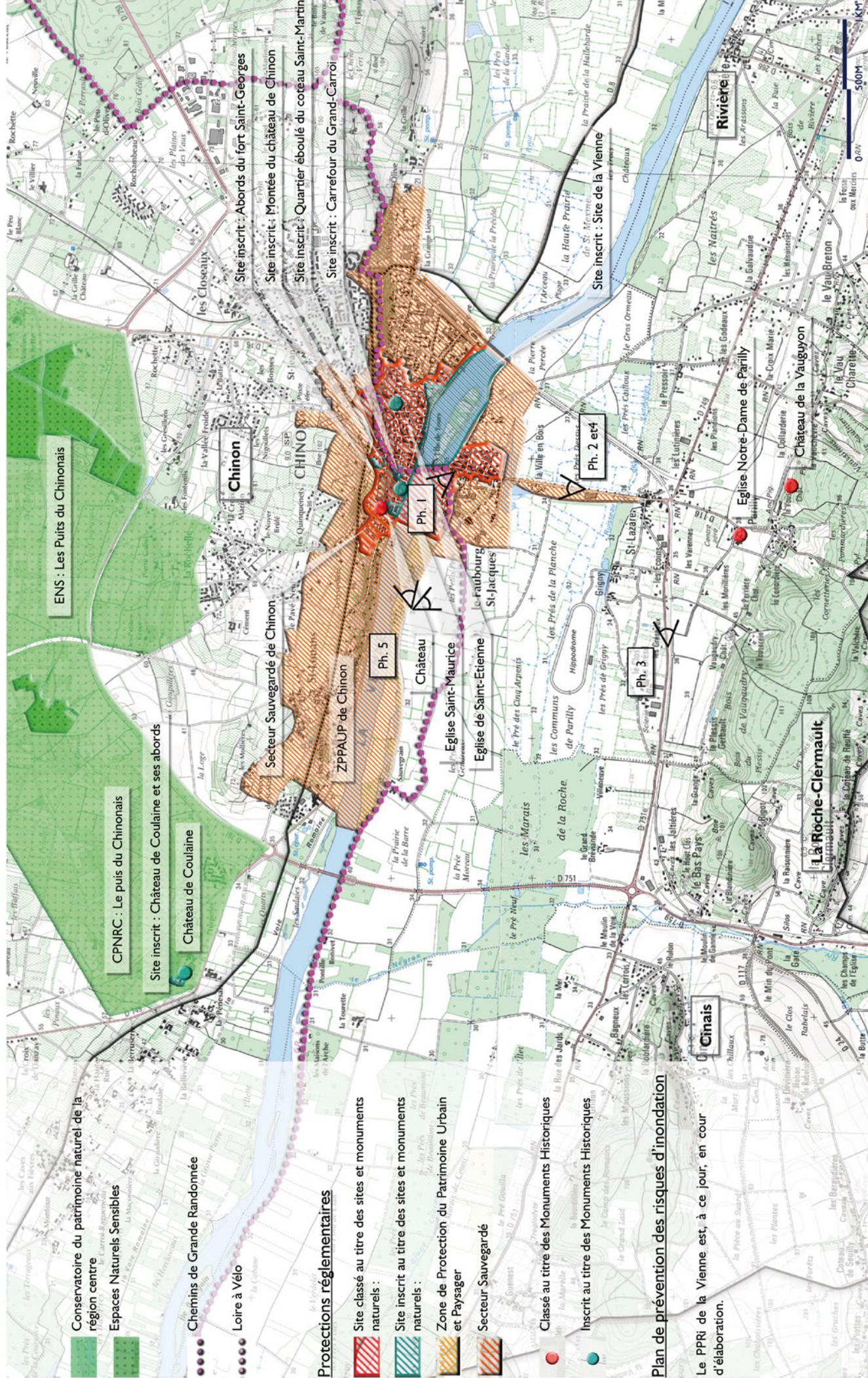
Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre (CPNRC)

Les puy du Chinonais : en complément des acquisitions du conseil général d'Indre et Loire dans le cadre la politique d'ENS, le conservatoire acquiert de nouveau territoire entre Beaumont-en-Veron et Chinon. Ces buttes sont des reliefs résiduels correspondant à des parties ayant résisté à l'érosion composées de sommets boisés de chênes et de pins, de pentes arides couvertes de pelouses rases et de cultures implantées en contrebas.

Plan de prévention des risques (PPRI)

Pas d'information pour ce site mais Chinon possède un Plan d'Exposition aux Risques Naturels Prévisibles approuvé.

PROTECTIONS EXISTANTES :



Conservatoire du patrimoine naturel de la région centre
Espaces Naturels Sensibles

Chemins de Grande Randonnée
Loire à Vélo

Protections réglementaires

-  Site classé au titre des sites et monuments naturels :
-  Site inscrit au titre des sites et monuments naturels :
-  Zone de Protection du Patrimoine Urbain et Paysager
-  Secteur Sauvagéard
-  Classé au titre des Monuments Historiques
-  Inscrit au titre des Monuments Historiques

Plan de prévention des risques d'inondation

Le PPRI de la Vienne est, à ce jour, en cours d'élaboration.

LES VALEURS PAYSAGÈRES CLEFS:

Une ville silhouette qui s'organise le long d'un coteau

La ville de Chinon, c'est avant tout une silhouette dont le point d'orgue - la forteresse – domine l'ensemble du site bâti. Prenant appui sur le petit coteau, en rive droite de la Vienne, la ville s'allonge en bas de pente, formant un front bâti homogène et régulier le long de la Vienne. Des quais maçonnés plantés de magnifiques platanes soulignent l'accroche de la ville à la rivière.

Un quartier ouvert sur la ville et la forteresse

Rive gauche, un petit quartier de faubourg s'est développé face à la ville, relié par un pont. L'intérêt principal de la rive gauche est de permettre des perspectives remarquables sur la ville depuis les quais où les vues sont particulièrement exceptionnelles. En empruntant la petite route de la rive gauche vers l'Ouest, les vues sur le site bâti sont quasiment continues au travers des espaces naturels des bords de Loire. Cependant ces espaces naturels mériteraient d'être mieux gérés en veillant à renforcer leur diversité végétale et en limitant les plantations de peupleraies.

Un versant au Sud occupé par les vignobles

Le profil du versant Sud de la vallée de la Vienne est radicalement différent du versant Nord. Des pentes douces couvertes de vignes remontent le coteau, coiffé par un bandeau boisé. Des châteaux et autres grosses demeures occupent le haut des pentes dominant le vignoble. C'est surtout depuis la route RD751 que l'on peut voir ces paysages viticoles de qualité mais aussi depuis les pentes de Chinon (coteau Saint-Martin) d'où l'on peut admirer la vallée dans sa globalité.

La RD116, un axe monumental dans la vallée

Depuis le carrefour de Saint-Lazare, une route traverse la plaine alluviale, en ligne droite pour rejoindre Chinon. Cette très belle voie, remarquable pour ses plantations de platanes en alignement, dessine une perspective d'entrée monumentale sur la ville et la forteresse de Chinon.

LES FAIBLESSES :

L'urbanisation le long des routes RD751 et le carrefour Saint-Lazare

La très belle route qui longe la Vienne en rive droite et qui se positionne en limite de la plaine alluviale et des pentes viticoles, se transforme à l'approche de Chinon en une voie banale greffée de nombreuses constructions d'activités artisanales ou commerciales formant une urbanisation non maîtrisée qui dénature les paysages environnants et dévalorise l'entrée de ville de Chinon.

La zone commerciale le long de la RD116

Des bâtiments commerciaux s'implantent le long de la RD116, polluant la perspective monumentale de l'entrée de Chinon.

Les constructions sur la ligne de crête

Les constructions sur la ligne de crête : Non loin de la forteresse, de petites constructions occupent la ligne de crête du coteau, affaiblissant la qualité de la silhouette de ville.



1. Silhouette remarquable de Chinon occupant le coteau et les bords de la Vienne.



2. La RD 116, un axe monumental dans la vallée pour l'entrée de ville de Chinon.



3. Sur le versant sud, les domaines viticoles enclos de murs dessinent un paysage de grande qualité.



4. Dégradation de la RD 116 et de l'entrée de ville de Chinon par des constructions en bordure de route.



5. Constructions occupant la ligne de crête du coteau à Chinon, affaiblissant la qualité de la silhouette de la ville.

OBJECTIFS POURSUIVIS :

Préserver la ville silhouette de Chinon et ses relations de coteau à coteau

ACTIONS

- Préserver la ligne de crête du coteau en rive droite
- Dégager et organiser les vues sur la ville depuis la rive gauche en particulier au travers des espaces naturels en bord de Vienne
- Eviter toutes plantations de peupleraie en face de la ville de Chinon et recréer des espaces de nature sur les bords de la Vienne en rive gauche
- Préserver et réhabiliter l'entrée de ville par la RD116
- Préserver les pentes viticoles et le coteau boisé du versant Sud
- Stopper l'urbanisation le long de la route RD751 et revaloriser les abords du carrefour Saint-Lazare.

PROPOSITIONS :

La ZPPAUP et le secteur sauvegardé de Chinon ainsi que les sites inscrits semblent suffisants pour protéger le site bâti et sa forteresse. En revanche, la plaine alluviale et le versant Sud ne fait l'objet d'aucune protection. Il semble important de rééquilibrer les protections sur l'ensemble de la vallée.

- > Classement des coteaux boisés et du vignoble sur le versant Sud
- > Classement des prairies bocagères en rive gauche
- > Classement des platanes de la route d'entrée RD116
- > Acquisition par le CPNRC des espaces naturels en bords de Vienne

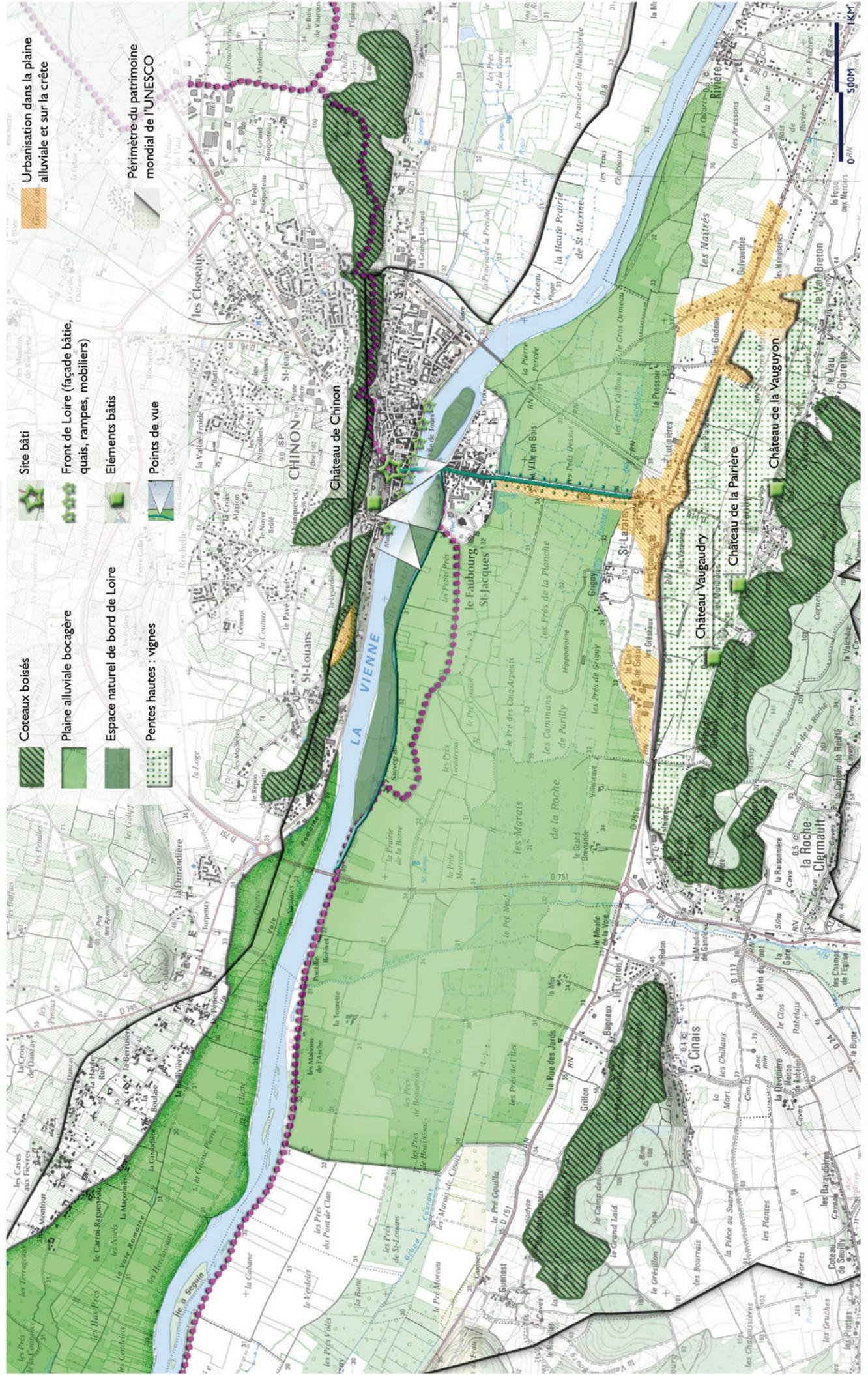
ENJEUX DE PAYSAGE :

CHINON

Enjeux de préservation / protection

Routes et ponts

Enjeux de valorisation



SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Bourgueil est située dans le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, au cœur du vignoble de Bourgueil, sur les pentes nord du Val de Loire. La ville domine la large plaine alluviale séparant la commune de la Loire. La nouvelle autoroute A85 traverse la plaine à mi distance de la ville et de la Loire.

COMMUNES CONCERNÉES

- Bourgueil
- Saint-Nicolas-de-Bourgueil
- Restigné

DONNÉES HISTORIQUES

Vers l'An Mil, Bourgueil faisait partie avec Saumur et Chinon du patrimoine initial de la famille des Comtes de Blois, alors en pleine expansion. L'Abbaye de Bourgueil, fondée en 987 et consacrée en 1001, constitue le principal monument de la ville. Cet ensemble imposant est célèbre pour ses vastes jardins chantés par Ronsard. Ses moines contribuèrent à développer dans la région la production viticole. En 1061 le bourg fut détruit par un incendie, de même que l'abbaye, qui subit en 1361 de graves dégâts liés à un nouvel incendie. L'abbaye demeurât d'une importance considérable pour la ville et ses environs du XIIe au XVIIIe siècles mais la plupart des bâtiments furent détruits au moment de la Révolution. D'autres monuments accompagnent l'abbaye dont l'église Saint-Germain (la partie la plus ancienne date du début du XIIe siècle). La région de Bourgueil était assez prospère au début du XIXe siècle, mais l'arrivée des chemins de fer vers 1850 a provoqué l'effondrement de la Marine de Loire. Bourgueil, tout comme la Chapelle-sur-Loire, qui était plus peuplée, se sont vidées de leurs habitants.

PROTECTIONS EXISTANTES :

Éléments inscrits au titre des Monuments Historiques

- Abbaye Bénédicte de Bourgueil
- Eglise Saint-Germain (Bourgueil)
- Eglise Saint-Etienne (Restigné)

Site inscrit au titre des sites et monuments naturels:

Abbaye de Bourgueil et ses abords, arrêté du 15 septembre 1977, propriété privée.

Caractère et intérêt paysager : *il s'agit d'une zone ceinturée de murs comprenant plusieurs éléments d'âge divers : abbaye, musée, maison de retraite, exploitation viticole, château. Cet ensemble se prolonge par des terrains agricoles couverts de vignes et de prés émaillés de zones boisées. Le Changeon, affluent de la Loire, traverse le site.*

Occupation du sol : *bâtiment de l'enceinte de l'abbaye, poste, terrains agricoles et arborés, jardins paysagers, aires de stationnement, murs et remparts de clôture.*

Modification, contraintes, et pressions :

Environnement du site : *centre-ville de Bourgueil (quartier récent), château, espaces agricoles et boisés.*

Sensibilité : *Faible.*

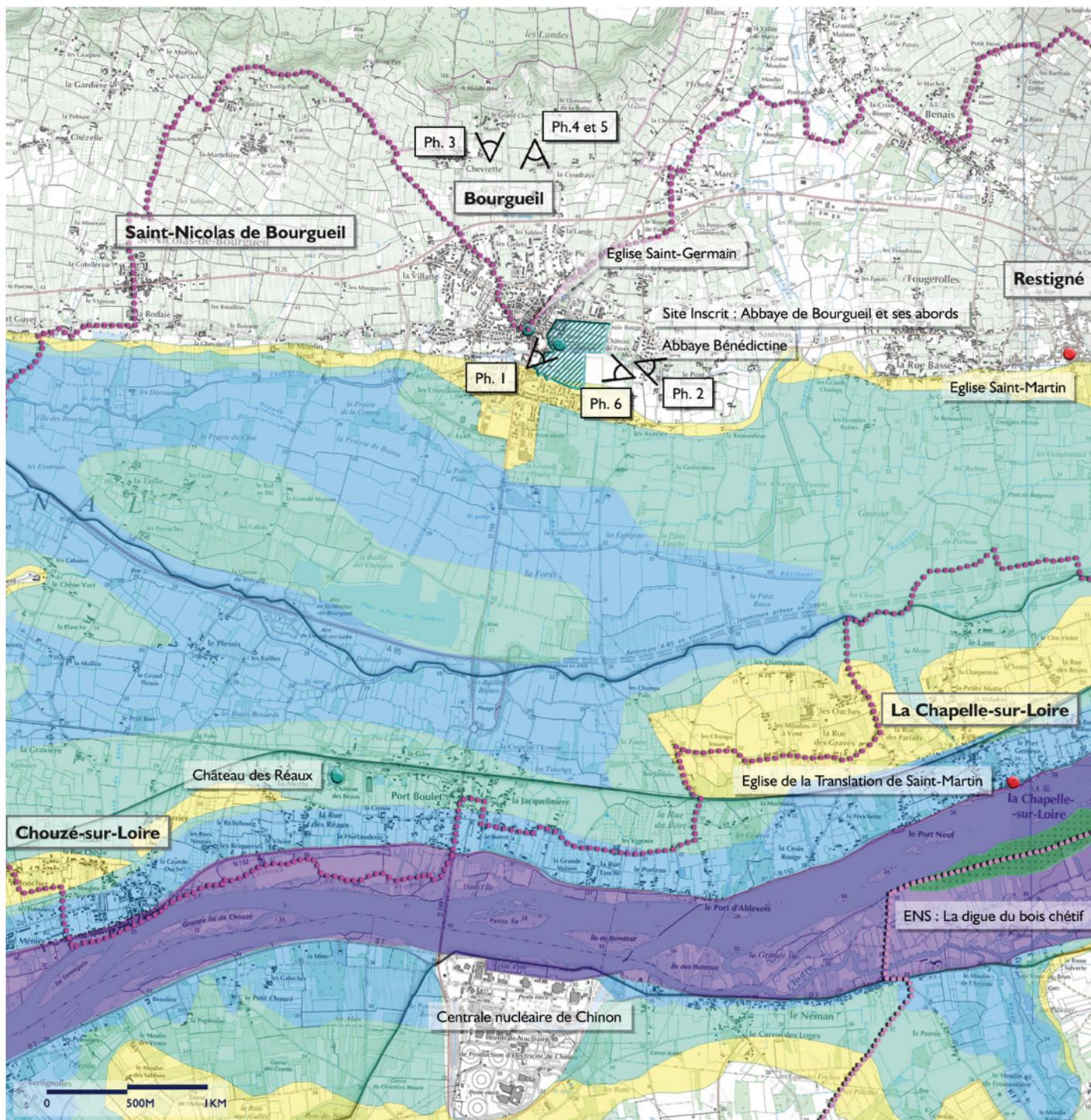
DIREN

Plan de prévention des risques (PPRI)

La plaine alluviale est en zone d'aléas **forts à faibles** jusqu'aux premières constructions de Bourgueil.

PROTECTIONS EXISTANTES :

TERRASSES DE BOURGUEIL



 Espaces Naturels Sensibles

Protections réglementaires

 Site inscrit au titre des sites et monuments naturels :

 Classé au titre des Monuments Historiques

 Inscrit au titre des Monuments Historiques

Plan de prévention des risques d'inondation

 Zone d'aléas très forts

 Zone d'aléas forts

 Zone d'aléas moyens

 Zone d'aléas faibles

LES VALEURS PAYSAGÈRES CLEFS:

Une vallée-territoire très large organisée en bandes successives :

A la confluence de la Loire et de la Vienne, la vallée s'élargit très fortement donnant place à de grandes terrasses alluvionnaires sur lesquelles la gestion des sols organise le territoire en bandes successives parallèles au fleuve.

Du nord au sud :

- coteau boisé délimitant la vallée,
- terrasses viticoles jusqu'aux limites du Changeon (affluent de la Loire),
- large bocage et grandes cultures dans la plaine alluviale,
- vergers et maraîchages aux abords de la Loire
- la Loire,
- vergers et vignes dans la plaine alluviale d'Avoine
- bocage serré et pâturage dans le Véron humide au bord de la Vienne

Cette organisation en bande est renforcée par l'implantation d'origine des bourgs et des villages qui s'installent suivant des lignes parallèles au fleuve :

- sur le rebord de terrasse viticole (Saint-Nicolas, Bourgueil, Restigné)
- sur la digue de la Loire (Chouzé-sur-Loire, la Chapelle-sur-Loire)

En rive gauche, Avoine et Savigny-en-Véron occupent les points «hauts» de la confluence.

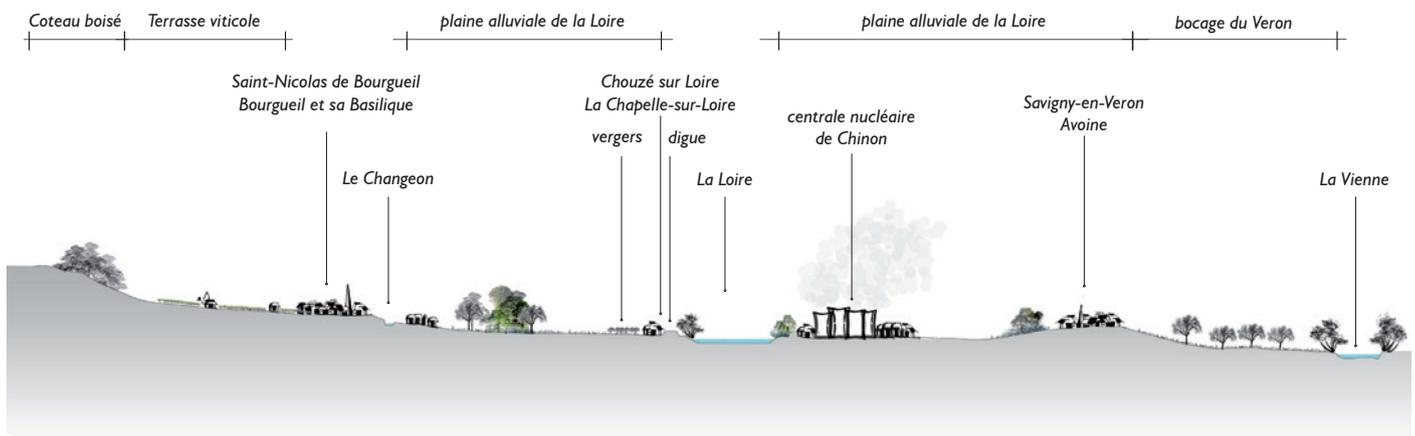
Un paysage viticole au coeur de la vallée :

Grâce à l'élargissement de la vallée, les terrasses de Bourgueil sont un des rares lieux du Val de Loire à accueillir de vastes paysages viticoles en son sein. Implantée en pentes douces, les vignes dessinent un paysage soigné et ordonné très largement ouvert sur la Loire.

Un patrimoine bâti spécifique et identitaire :

Outre l'Abbaye de Bourgueil qui forme le fer de lance du patrimoine architectural de ce paysage, les bourgs, les hameaux et les propriétés viticoles isolées offrent partout une qualité du bâti traditionnel remarquable avec ses façades de pierres calcaire taillées, ses corniches ornementées et ses ouvertures ouvragées. Ce patrimoine révèle la forte influence angevine de la Loire.

Les constructions récentes font malheureusement pâle figure aux côtés de ce patrimoine, amenant une banalisation aussi bien dans les techniques de construction et les choix des matériaux que dans la forme urbaine qu'elles proposent.





1. Basilique de Bourgueil : un point fort du patrimoine architectural de la vallée.



2. Petits hameaux qui figurent une qualité architecturale traditionnelle remarquable.



3. Un vaste paysage viticole sur les terrasses de Bourgueil.

LES FAIBLESSES

Des espaces agricoles peu à peu mités par les extensions des bourgs :

Toutes les terres agricoles autour des bourgs et des villages subissent de fortes pressions urbaines, et en particulier Bourgueil et Restigné dont les parcelles viticoles disparaissent au profit de nouvelles constructions isolées le long des routes. Les bourgs s'étalent en longueur et couvrent de très grands territoires sans limites précises. Sur la rive gauche, le bourg d'Avoine s'est considérablement étalé jusqu'à rejoindre les abords de la centrale nucléaire de Chinon et le bourg de Savigny-en-Véron.

Les routes sont souvent les catalyseurs de ce développement non maîtrisé de l'urbanisation, et notamment, la RD749 entre Avoine et Bourgueil. Cet axe nord-sud qui traverse la vallée offre une image bien peu reluisante des paysages : aux abords de la Loire, comme à l'entrée de Bourgueil, des constructions disparates d'activités ou d'habitation se greffent de part et d'autre de la voie, masquant les paysages agricoles.

Une abbaye noyée dans l'urbanisation :

A l'origine, l'abbaye de Bourgueil devait dominer le val de Loire et le visiteur, à l'approche du monument, venant de la Loire, pouvait admirer ces bâtiments surplombant la plaine alluviale. L'abbaye, installée sur le premier rebord de terrasse au-dessus du Changeon, marquait la porte d'entrée du bourg. Aujourd'hui, la ville s'est étendue non seulement dans les vignes mais surtout en dessous de l'Abbaye, masquant définitivement les bâtiments derrière un quartier d'habitation depuis la voie d'accès principale (RD749). Les abords protégés autour du monument n'ont pas suffi à préserver la lecture de l'implantation stratégique de l'abbaye dans le territoire. Cernés de toutes parts, les bâtiments qui forment toutefois un patrimoine architectural important, ont perdu leur valeur paysagère de site bâti du Val de Loire.



4. Un territoire viticole peu à peu mité par l'urbanisation progressive des terrasses.



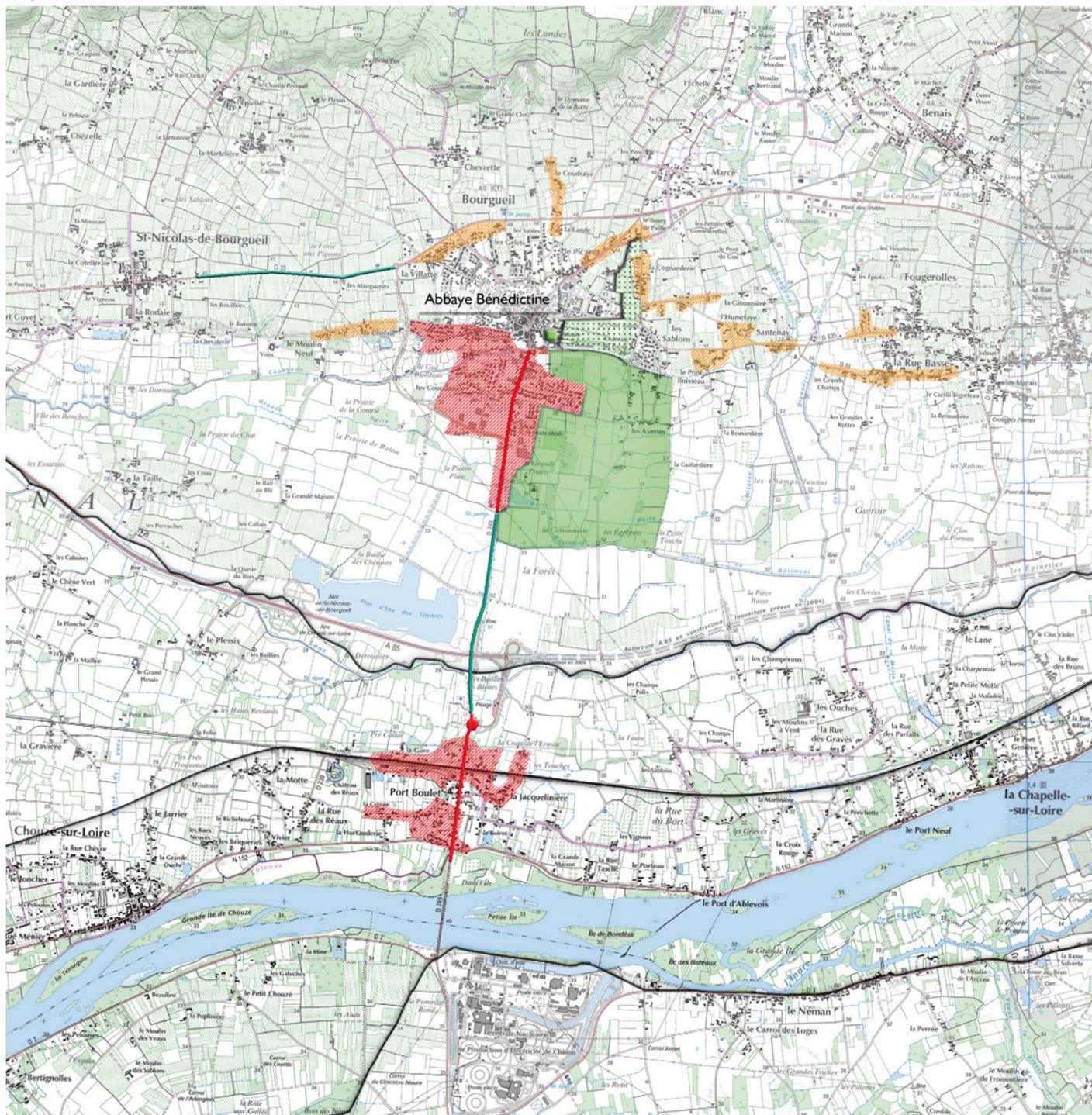
5. La silhouette de la ville de Bourgueil se confond dans les extensions de la ville.



6. La Basilique de Bourgueil est masquée par de nouveaux quartiers d'habitation.

ENJEUX DE PAYSAGE :

TERRASSES DE BOURGUEIL



Enjeux de préservation / protection

-  Plaine alluviale
-  Terres viticoles aux abords de l'abbaye
-  Routes

Enjeux de valorisation

-  Urbanisation le long des routes
-  Urbanisation de la plaine alluviale
-  Entrée de ville dégradée
-  Périmètre du patrimoine mondial de l'UNESCO

OBJECTIFS POURSUIVIS :

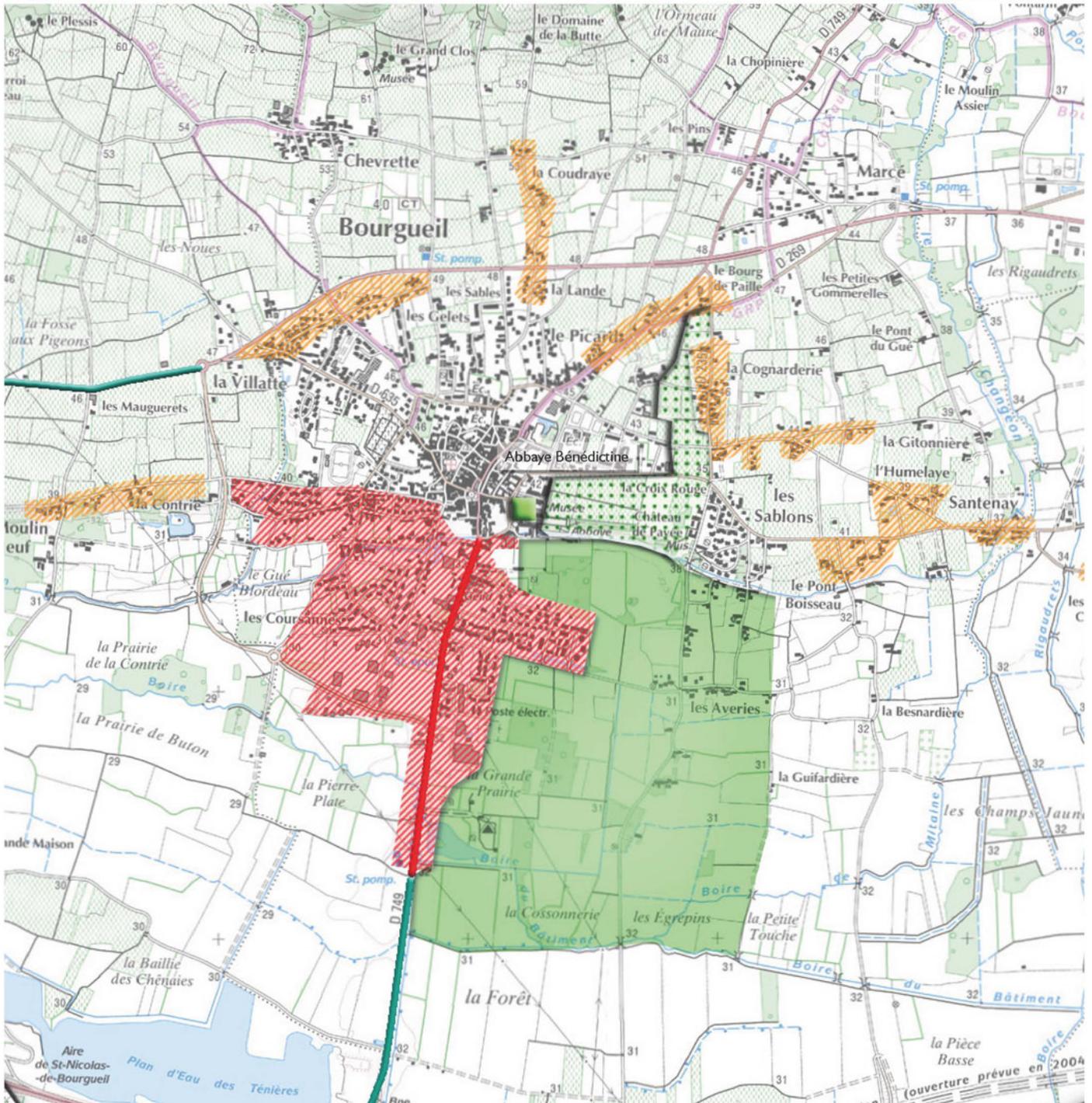
Préserver les paysages viticoles autour de Bourgueil.

ACTIONS

- Préserver strictement les parcelles non construites en deçà de l'Abbaye
- Maintenir les coupures d'urbanisation entre les villages et les bourgs et notamment le long de la RD749 et RD35
- Stopper les extensions urbaines isolées
- Réhabiliter l'entrée de ville de Bourgueil par la RD749 et maîtriser le paysage de la route sur le tronçon de déviation Ouest
- Réhabiliter les abords de la gare et les abords du Port Boulet

ENJEUX DE PAYSAGE :

TERRASSES DE BOURGUEIL



Enjeux de préservation / protection

-  Plaine alluviale
-  Terres viticoles aux abords de l'abbaye
-  Routes

Enjeux de valorisation

-  Urbanisation le long des routes
-  Urbanisation de la plaine alluviale
-  Entrée de ville dégradée

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Le château d'Ussé s'implante sur la commune de Rigny-Ussé (Indre-et-Loire) dans la continuité du village et prend appui sur un coteau raide et boisé au pied duquel coule l'Indre. La Loire s'écoule parallèlement à l'Indre au-delà d'une plaine cultivée à environ 1 kilomètre du coteau.

COMMUNES CONCERNÉES

- Huismes
- Rigny-Ussé
- Rivarennnes

DONNÉES HISTORIQUES

Date de construction du château :

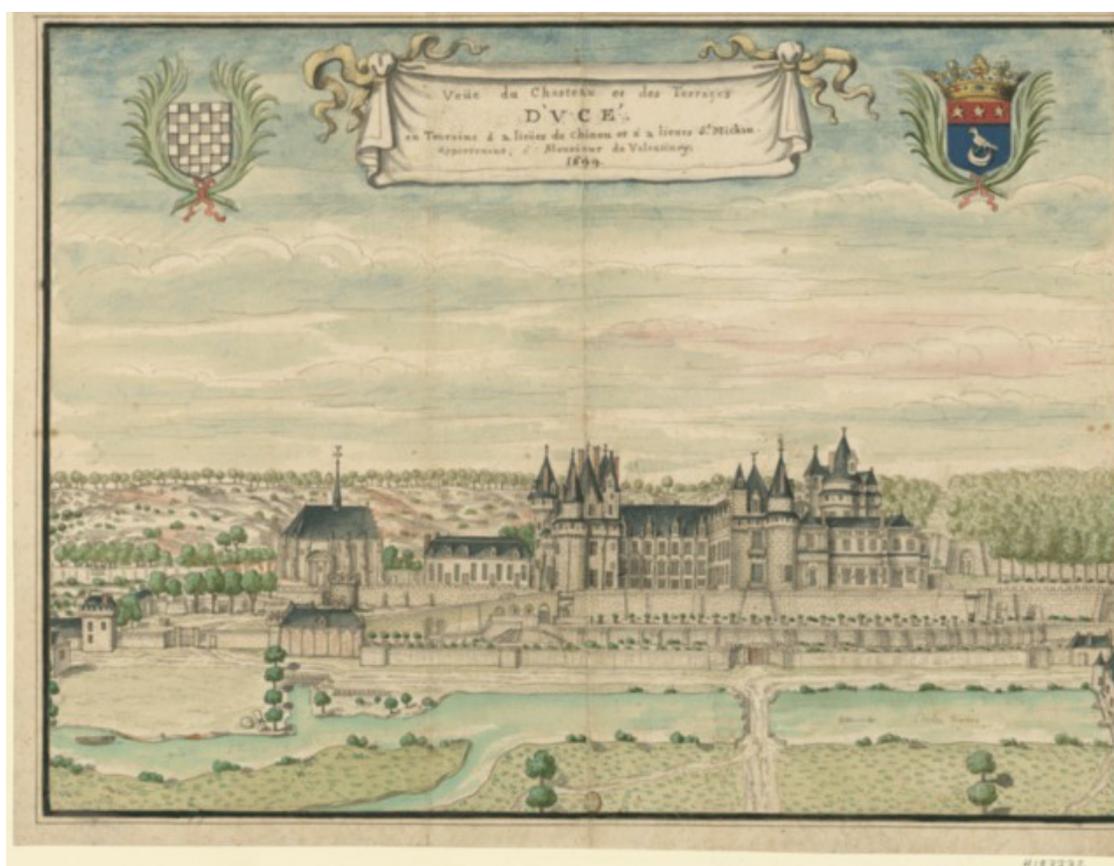
XVe, XVIe et XVIIe siècle.

Style :

Le château présente deux styles architecturaux l'un d'inspiration médiévale et gothique et l'autre de la Renaissance.

Quelques éléments d'histoire et de légende :

En 1664, **les jardins** sont aménagés selon les dessins de Le Nôtre pour Thomas Bernin, marquis de Valentignay. Son fils Louis II Bernin de Valentignay reçoit notamment au château, Vauban qui est l'auteur de la construction italienne, **des terrasses du château** et de **l'allée des cavaliers** et Charles Perrault qui se serait inspiré du château pour le conte de la Belle au Bois Dormant, ce qui lui vaut aujourd'hui la dénomination de **château de la Belle au Bois Dormant**. Voltaire y aurait aussi séjourné, et écrit une partie de **La Henriade**. Près de la chapelle existent toujours **des cèdres du Liban** rapportés de terre sainte par Chateaubriant.



Gravure ancienne du château d'Ussé (1699)

PROTECTIONS EXISTANTES :

Éléments classés à l'inventaire des Monuments Historiques :

- La chapelle, les façades et les toitures du château,
- Les façades et les toitures des pavillons d'entrée et des communs situés à l'Ouest de la chapelle, l'Orangerie.
- Les fossés, les terrasses et le parc
- L'ancienne église de Notre-Dame de Rigny

Élément inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques

- Le château d'Ussé

Site classé au titre des sites et monuments naturels:

Abords du château de Rigny-Ussé, arrêté du 1 juin 1943, propriété privée.

Caractère et intérêt paysager :

Le château d'Ussé (XVe et XVIe siècles), ou « château de la belle au bois dormant » (car il a inspiré Charles Perrault) adossé au coteau boisé, domine la vallée verdoyante de l'Indre.

Au Sud de la construction, le site s'étend jusque sur le plateau qui comporte un étang, quelques parcelles boisées et une vaste prairie semée de grands et vieux arbres.

Au Nord, devant l'imposant édifice, trois terrasses s'étagent jusque dans le fond de la vallée de l'Indre. Leur originalité réside dans la présence de jardins remarquables à la française dessinés par Le Nôtre (architecte des jardins de Versailles). Les abords comprennent également une partie de la RD 16 située dans l'axe du château, les parcelles agricoles (cultures) enserrées entre les bras de l'Indre, un potager à l'Est de l'aire de stationnement bordant la RD 7, ainsi que plusieurs éléments bâtis (moulin d'Ussé, chapelle, communs).

Occupation physique du sol :

Bâti, boisements, prairies, cultures, parterres et massifs des jardins, arbres épars, potager, route, chemins, allées.

Modification, contraintes et pressions :

Environnement du site : *Bourg de Rigny-Ussé, plateau et vallée agricole.*

Sensibilité : *Faible, site entretenu de manière exemplaire, ouvert au public.*

DIREN

Site inscrit au titre des sites et monuments naturels:

Plan d'eau des bras de l'Indre et Coteau d'Ussé, arrêté du 1 juin 1943, propriété privée.

Caractère et intérêt paysager :

Face au château d'Ussé, l'Indre se divise en plusieurs bras composant le site. Celui-ci comporte également certains terrains occupés aujourd'hui par des cultures et la végétation des berges. Les parcelles bordant la RD 7 sont en revanche plus composites : prairies, friches, peupleraies, panneaux publicitaires voisinent les constructions anciennes du « Vivier »

Occupation physique du sol :

Bras de l'Indre, bâti, cultures, prairies, pelouse, friche, peupleraie, végétation des berges.

Modifications, contraintes et pressions :

Environnement du site : *Château et bourg de Rigny-Ussé, vallée agricole de l'Indre.*

Sensibilité: *Moyenne, subordonnée à l'évolution des pratiques agricoles sur les parcelles concernées. Porter une attention particulière à l'entretien du bâti et des terrains bordant le RD 7. Contenir l'affichage publicitaire.*

DIREN

Espaces naturels sensibles (ENS)

- Les bardeaux de l'Indre :

Le terme « bardeau » est une appellation locale pour désigner les digues situées le long de la basse vallée de l'Indre. On note également la présence de routoirs à chanvres utilisés autrefois pour gérer les vitesses d'écoulement des eaux afin de faciliter l'opération de décollement de la fibre du chanvre. Le routoir de « la butte aux oies » et le routoir de « belette », témoignent d'un récent passé au cours duquel la culture du chanvre rythmait la vie quotidienne du monde rural de la basse vallée de l'Indre.

- La digue du bois chétif :

Sur 5km, la digue longe la forêt alluviale composée de très vieux arbres à cavités et présentant une biodiversité remarquable. D'autre part, cet ENS est bordé par un paysage bocager sur la plaine alluviale. Le Conseil général, propriétaire des lieux, acquiert aujourd'hui la forêt alluviale attenante.

Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre (CPNRC)

- Les îles St-Martin :

Le Conservatoire est en charge de la gestion des îles situées face au château en bord de Loire. Cette zone forme un prolongement à l'espace naturel sensible de la digue du bois chétif.

Plan de prévention des risques (PPRI)

La plaine alluviale, de la Loire à la RD7 en pied de coteau, est en **zone d'aléas forts et très forts**. Le règlement interdit toute nouvelle construction à usage d'habitation et restreint les constructions à usage agricole dans la zone.

PROTECTIONS EXISTANTES :

-  Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre
-  Espaces Naturels Sensibles
-  Chemins de Grande Randonnée
-  Loire à Vélo

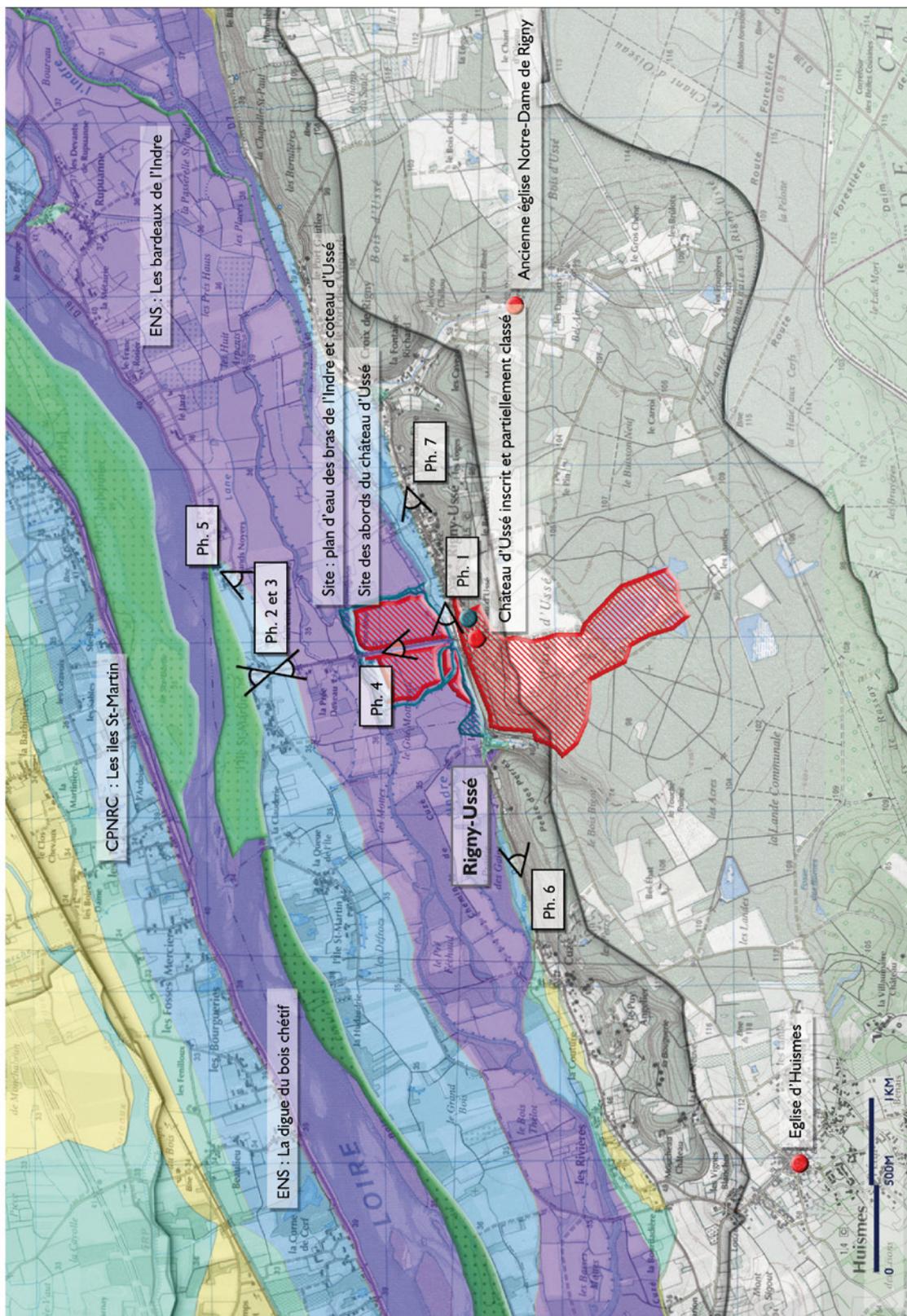
Protections réglementaires

-  Site classé au titre des sites et monuments naturels :
-  Site inscrit au titre des sites et monuments naturels :
-  Classé au titre des Monuments Historiques
-  Inscrit au titre des Monuments Historiques

Plan de prévention des risques d'inondation

-  Zone d'aléas très forts
-  Zone d'aléas forts
-  Zone d'aléas moyens
-  Zone d'aléas faibles

RIGNY-USSÉ



LES VALEURS PAYSAGÈRES CLEFS:

- Un coteau boisé en toile de fond

Le site du château s'inscrit dans un paysage de coteaux boisés, s'allongeant depuis le hameau de Cuze, à l'ouest, jusqu'aux abords de Rivarennès, à l'est. Long d'environ 5 kilomètres le coteau est entièrement couvert de bois feuillus et ponctué en crête de quelques silhouettes de conifères. Au-delà du coteau, les boisements se prolongent dans la forêt domaniale de Chinon.

- Le château et ses terrasses : un monument dans son écrin végétal.

Le château est très fortement lié à son coteau. Outre son architecture, c'est son implantation à flanc de coteau qui lui donne sa particularité : le château apparaît sur un promontoire dominant la vallée de l'Indre et la Loire, assis sur des terrasses monumentales qui s'étagent successivement jusqu'à la plaine. L'effet monumental des constructions des terrasses et du château hérissé de tours et de clochetons est à la mesure du long coteau boisé précédemment décrit.

- Les vallons affluents de l'Indre : un écrin de verdure jardiné

Les coteaux linéaires sont interrompus par deux affluents de l'Indre, creusant des petits vallons intimes cernés par la forêt. Les fonds de vallons occupés par les hameaux de Vivier et de la Croix de Rigny, offrent des paysages jardinés et confinés, très précieux au cœur de la forêt. Tel un joyau dans son écrin, l'ancienne église Notre-Dame de Rigny occupe le fond du vallon boisé.

- Rigny-Ussé, un village discret en pied de coteau

En pied de coteaux, le village de Rigny-Ussé vient occuper la rupture de pente du coteau juste avant la plaine inondable. Composée d'une seule épaisseur de maisons de part et d'autre de la voie –la RD7– la silhouette du village reste très discrète dans le paysage, masquée en grande partie par la ripisylve qui borde l'Indre.

Le village, qui s'est peu développé ces dernières décennies, a su conserver son caractère pittoresque grâce à une restauration du bâti dans le respect du style architectural propre à la région.

- La RD7 une route paysage au rebord de la plaine

La RD7 est aujourd'hui l'arrivée principale sur le site du château d'Ussé.

En venant de l'Ouest, la route borde le coteau boisé et domine légèrement la plaine cultivée, sans rencontrer aucune construction jusqu'à son arrivée au pied des terrasses du château. Cette configuration donne à cette route, un caractère remarquable qui met en scène le paysage du Val et l'arrivée sur le château.

En venant de l'Est, la mise en scène est, elle aussi, remarquable : après un long tronçon bordé par le coteau boisé et dominant la plaine, le visiteur aborde le site par la traversée du village, au bout duquel les tours et les terrasses du château se profilent progressivement.

- La plaine de l'Indre-et-Loire : un espace cultivé ouvert qui met en scène le site du château

Entre le coteau et la Loire, la plaine alluviale se découpe en différents îlots que délimitent les nombreux bras de l'Indre. Gérée en cultures, et prairies, cette plaine offre un paysage ouvert, sans peupleraies, uniquement ponctuée de quelques ripisylves au bord de l'Indre, relativement transparentes. Cet espace ouvert, large de plus d'un kilomètre donne le recul nécessaire pour mettre en scène le château, ses terrasses et le coteau. La levée en bord de Loire est le lieu privilégié pour découvrir simultanément ces vues spectaculaires sur le site du château d'Ussé et les vues sur le fleuve.

- La route perspective : une relation directe entre le château et la Loire.

Perpendiculairement à la Loire, la petite route dans l'axe du château met en relation directe le château et la Loire. Axe historique, qui servait d'accès au château lorsque la Loire était navigable, cette perspective offre une vue saisissante du monument. La découverte du château est séquencée, par les ponts franchissant les bras de l'Indre et cadrée par les ripisylves.



1. Belle perspective axiale sur le château depuis la RD16. Les boisements dans la plaine alluviale ferment un peu trop la perspective du château : les terrasses ne sont plus visibles.



2. Implantation monumentale du château à flanc de coteau. La plaine alluviale offre le recul nécessaire à la mise en scène du château, de ses terrasses et de son coteau.



3. Très belle route paysage à l'entrée du village de Rigny-Ussé depuis Cuze, positionnée en léger balcon au dessus de la plaine alluviale et au pied du coteau.



4. Perspective latérale sur le château dans le village de Rigny-Ussé. Beau cadrage urbain et harmonie des façades en pierre calcaire.

LES FAIBLESSES :

Sur les affluents :

- Enfrichement des fonds de vallée
- Qualité architecturale des nouvelles constructions, revêtement extérieur et clôtures.

Sur le RD 7 d'Ouest en Est :

- Une petite maison sur la zone inondable entre le Vivier et Rigny-Ussé.
- Le pignon du « moulin » à l'arrivée sur Rigny-Ussé
- Le stationnement d'accueil
- L'ancien potager du château le long de l'Indre
- L'opération immobilière récente proche du cimetière

Sur la RD 16 du nord au sud (route-perspective):

- Haie de laurier le long du terrain de football.
- Poste électrique dans la perspective du château
- Haie de thuyas le long d'une propriété privée au croisement avec la levée
- Chemin d'accès à la Loire et poubelles de tri sélectif
- Pas d'ouverture dans la ripisylve en bord de Loire

De Port Menard à la levée de la Loire

- Réseau électrique aérien

Sur la levée de la Loire :

- Enfrichement de l'île St Martin, pas d'ouverture sur la Loire.



1. Stationnement devant le château



2. Poste électrique dans la perspective du château



3. Chemin d'accès à la Loire : pas d'ouverture dans la ripisylve et poubelles de tri.

OBJECTIFS POURSUIVIS :

- Préserver le château dans son site global, marqué par le coteau boisé.
- Retrouver le lien entre le château et la Loire en créant des ouvertures dans la ripisylve dans la perspective du château.

ACTIONS

- Préserver la ripisylve des bras de l'Indre pour ses qualités paysagères et écologiques
- Maintenir la plaine alluviale en espace ouvert.
- Retrouver des ouvertures visuelles sur la Loire
- Maintenir les coupures d'urbanisation existantes de part et d'autre du village de Rigny-Ussé

PROPOSITIONS :

La plaine alluviale et les coteaux participent autant l'un que l'autre à composer le paysage entourant le château. En effet, l'approche du château depuis la Loire est remarquable autant par les perspectives permises par la structure de la plaine alluviale que par la forte présence du coteau aux flancs duquel s'insère le château.

- Les coteaux :

Le site classé des abords du château semble trop restreint dans la longueur du coteau.

>Classement des coteaux boisés depuis Cuze jusqu'aux abords de Rivarennnes (non compris les constructions en pied de coteau et dans les vallons des affluents).

- La route perspective :

Le site classé « Abords du château de Rigny-Ussé » semble trop restreint pour préserver cet axe de vue majeur et cette relation à la Loire.

En revanche, on peut se poser la question du classement actuel des deux parcelles cultivées de part et d'autre de la route. Elles ne peuvent pas être constructibles en raison de leur aléa très fort d'inondation, en revanche, il faut veiller à ce qu'elles restent ouvertes (pas de peupleraies).

Il semblerait intéressant de favoriser l'accès au château pour les vélos depuis Bréhémont en passant par la levée puis par la RD 16 au travers de la plaine.

>Classement de la RD 16 de la Loire au château et suppression des plantations le long de la voie

>Déclassement des parcelles cultivées? Et gestion en espaces ouverts par un ENS

- Les bras de l'Indre et ses ripisylves

L'inscription des bras de l'Indre aux abords du château est intéressante mais il convient de faire attention à ce que les ripisylves ne masquent pas trop les vues sur le château et ses terrasses. Aujourd'hui la vue est cadrée trop serrée, ce qui ne permet pas de découvrir l'ampleur des terrasses du château. En revanche la ripisylve de l'Indre au droit du village de Rigny-Ussé est importante pour qu'il reste discret au regard de la mise en scène du château et de ses terrasses.

>Prolongement de l'inscription du bras principal de l'Indre jusqu'à Port Ménards

- La plaine agricole :

Les espaces ouverts de la plaine alluviale sont essentiels dans la mise en scène du site du château depuis la levée de la Loire.

>Gestion des espaces agricoles en évitant toutes plantations de peupleraies depuis le hameau de l'île Saint Martin jusqu'au hameau de Rupuanne dans la plaine alluviale : gestion par des ENS ?

- L'ouverture des vues sur la Loire

>Ouvertures dans les boisements et notamment dans l'axe de la route perspective. Aménagement d'une accroche sur le fleuve sur la perspective (jetée ?) : Gestion par le CPNRC de l'île St Martin et des bords de Loire.

- Les arrivées par la RD7

>Maintenir les coupures d'urbanisation existantes de part et d'autre du village de Rigny-Ussé : prescription dans le PLU ?

ENJEUX DE PAYSAGE :

RIGNY-USSÉ

Enjeux de préservation / protection

Coteaux boisés



Parc boisé



Boisement et ripisylves



Espace agricole ouverte



Espace naturel de bord de Loire



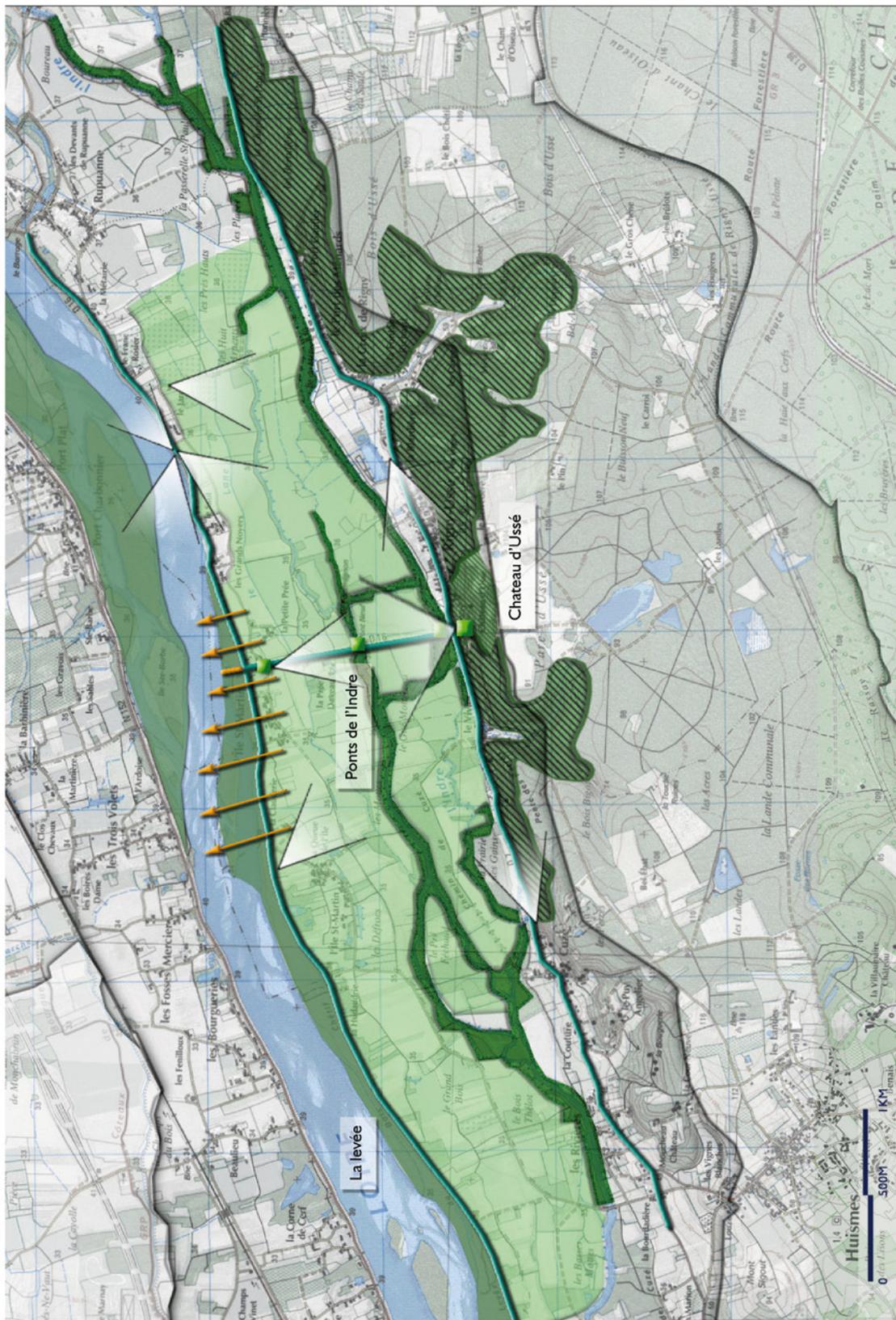
Élément bâti



Route RD 16, RD7 et la levée



Points de vue



Enjeux de valorisation

Réouverture de la ripisylve vers le fleuve



Accroche sur le fleuve dans la perspective du château



Périmètre du patrimoine mondial de l'UNESCO



SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Bréhémont se situe sur la rive gauche de la Loire à proximité de Rigny-Ussé et face à St-Michel-sur-Loire positionnée sur un long coteau parallèle à la Loire. En front de Loire, le village se trouve entre la Loire et sa levée. Le sud est composé de la plaine alluviale que traversent les multiples bras de l'Indre.

COMMUNES CONCERNÉES

- Rivarennnes
- Saint-Michel-sur-Loire
- Saint-Patrice

DONNÉES HISTORIQUES

Quelques éléments d'histoire et de légende :

Au IX^e siècle, Bréhémont était un fief nommé Bruhennum ou Bruheinum. Cette étymologie provient de Breuil, qui signifie « réserve de chasse », ce qui atteste de l'importance des forêts dans la région.

La communauté villageoise se développa au fur et à mesure que des levées furent édifiées au XI^{ème} siècle, protégeant hommes et cultures, mais surtout, favorisant la navigation sur les cours d'eau.

La ville est formée de maisons basses, regroupées en hameaux assez rapprochés, le long des levées. Près des quais monumentaux du port, développés au XIX^{ème} siècle, on remarque de superbes maisons de Maîtres-Mariniers prouvant l'importance de la batellerie à Bréhémont.

PROTECTIONS EXISTANTES :

Éléments inscrits au titre des Monuments Historiques :

- Château de Rochecotte
- Ancienne église du château de Chabrol
- Château de Saint-Michel-sur-Loire

CPNRC :

- Le val de Langeais :

Les milieux sont principalement composés de boires et de prairies. Ils renferment une richesse intrinsèque avec des espèces protégées au niveau national. Les boires servent de zones d'alimentation et de quiétude aux hérons et aigrettes présents dans la héronnière à proximité. Ces prairies ont également une utilité fonctionnelle ; elles permettront potentiellement d'étendre le pâturage sur ce secteur. Le besoin de maintenir des milieux ouverts pour permettre l'expansion des hautes eaux a montré tout son intérêt, alors que la Loire a pu présenter des niveaux d'eau élevés au printemps. L'activité agricole (fauche tardive ou pâturage) est le seul moyen pérenne de maintenir ces secteurs ouverts. C'est pourquoi le Conservatoire, avec ses partenaires agricoles (Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire et SAFER), facilite l'installation d'agriculteurs par la mise à disposition de terrains. Une convention pour la gestion a été signée avec les services Navigation de la DDE et s'appuie sur le plan de gestion réalisé pour l'ensemble du Val de Langeais.

ENS :

- Les bardeaux de l'Indre :

Le terme « bardeau » est une appellation locale pour désigner les digues situées le long de la basse vallée de l'Indre. On note également la présence de routoirs à chanvres utilisés autrefois pour gérer les vitesses d'écoulement des eaux afin de faciliter l'opération de décollement de la fibre du chanvre. Le routoir de « la butte aux oies » et le routoir de « belette » témoignent d'un récent passé au cours duquel la culture du chanvre rythmait la vie quotidienne du monde rural de la basse vallée de l'Indre. La présence de l'Indre, de mares et autres trous d'eau permet à une végétation et une faune aquatique riche de se développer.

Plan de prévention des risques :

Le pied du coteau en rive droite est en zone d'aléas forts tout comme la rive gauche jusqu'au bras de l'Indre situé le plus au nord. La plaine alluviale est ensuite en aléas très forts.

PROTECTIONS EXISTANTES :

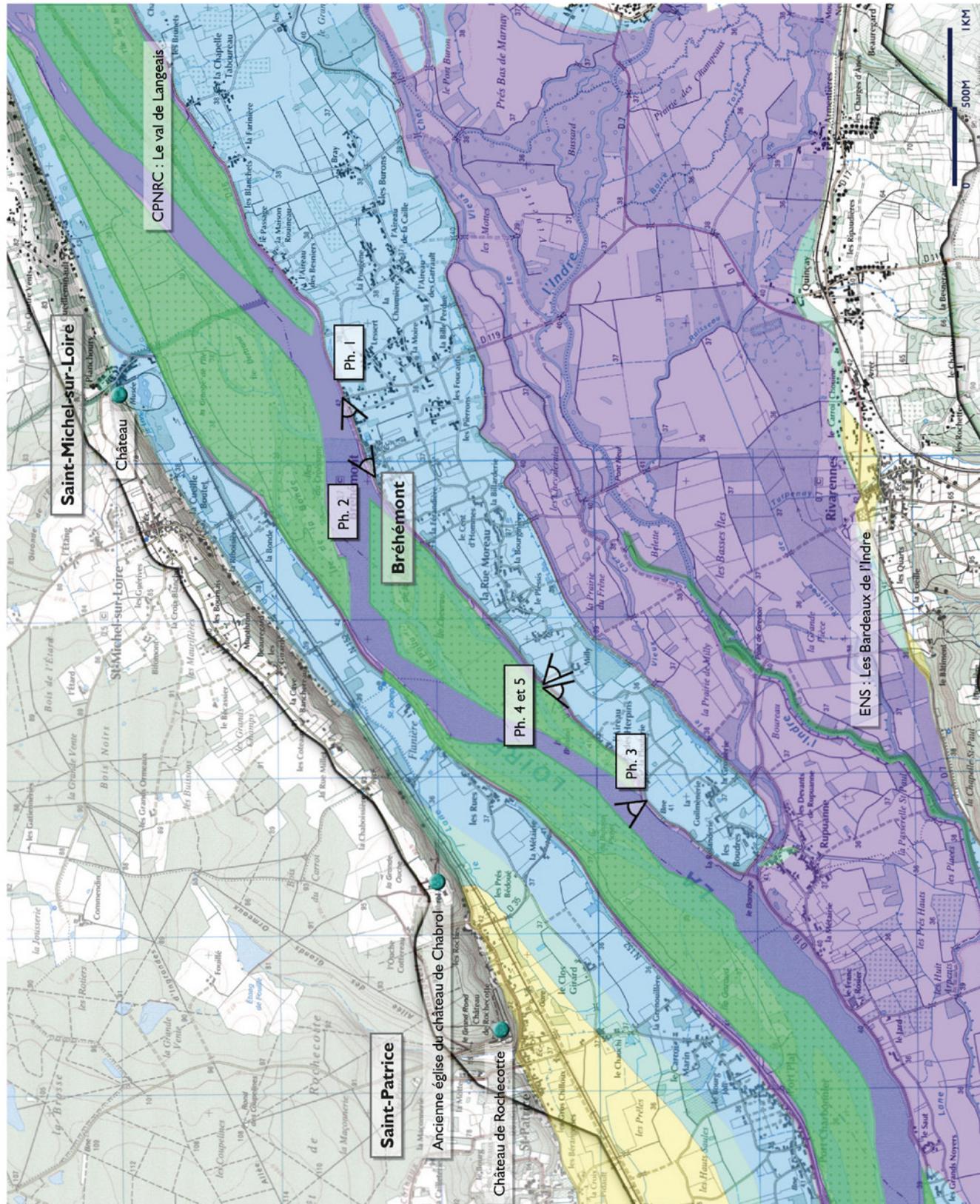
-  Conservatoire du patrimoine naturel de la région centre
-  Espaces Naturels Sensibles
-  Chemins de Grande Randonnée
-  Loire à Vélo

Protections réglementaires

-  Site classé au titre des sites et monuments naturels :
-  Site inscrit au titre des sites et monuments naturels :
-  Classé au titre des Monuments Historiques
-  Inscrit au titre des Monuments Historiques

Plan de prévention des risques d'inondation

-  Zone d'aléas très forts
-  Zone d'aléas forts
-  Zone d'aléas moyens
-  Zone d'aléas faibles



BRÉHÉMONT

LES VALEURS PAYSAGÈRES CLEFS:

- Un village-front de Loire accroché au fleuve :

Ils ne sont pas si nombreux les villages qui s'accrochent directement au fleuve, développant des espaces publics ouverts sur la Loire. Quais hauts et quais bas, rampes et escaliers organisent les relations du village à l'eau puis la façade urbaine s'aligne régulière pour terminer le front de Loire.

- Un port qui s'ouvre sur le coteau opposé :

Depuis Bréhémont, la vue s'ouvre largement sur le fleuve et la rive opposée, dont on peut lire en continu le coteau boisé. Saint-Michel-sur-Loire, le château de Chabrol et le château de Rochecotte à Saint-Patrice sont les trois éléments bâtis perceptibles depuis la rive gauche.

- Une langue de terre habitée délimitée par les eaux :

La plaine alluviale au droit de Bréhémont est très large, l'Indre formant un delta avec de nombreux bras et une très grande zone inondable. Cependant le vieux Cher, dont la confluence se situe à Rupuanne, marque la limite méridionale de la plaine de Bréhémont. Elle prend la forme d'une longue bande de terre légèrement rehaussée où s'égrainent des fermes au milieu des terres agricoles. C'est un paysage remarquable par l'illusion qu'il donne d'être sur une île au milieu de la vallée de la Loire. Les coteaux boisés de deux versants de la vallée forment les horizons lointains de ce paysage alors que l'eau du fleuve et les zones humides du Vieux Cher forment les horizons proches. Au cœur, l'espace est entièrement cultivé, très ouvert et parsemé de fermes agricoles.



1. Un village-front de Loire accroché au fleuve



2. La façade urbaine, tournée vers la Loire



3. Un port qui s'ouvre sur le coteau opposé



4 et 5. Une langue de terre habitée délimitée par les eaux



OBJECTIFS POURSUIVIS :

Préserver cette langue de terre habitée au cœur de la vallée

ACTIONS

- Préserver le site bâti de Bréhémont avec son front de Loire et ses quais
- Préserver le coteau boisé de la rive droite
- Préserver l'espace agricole ouvert de la plaine de Bréhémont
- Préserver et gérer la ripisylve du Vieux Cher et notamment à sa confluence
- Préserver l'horizon boisé du coteau rive gauche

PROPOSITIONS :

Aucune protection n'existe aujourd'hui sur ce territoire

- > ZPPAUP du site bâti de Bréhémont
- > Classement de la plaine agricole de Bréhémont
- > Classement des zones humides du Vieux Cher
- > Acquisition par le CPNRC des espaces naturels en bords de Loire

ENJEUX DE PAYSAGE :

Enjeux de préservation / protection



Coteaux boisés



Ripsylves du Vieux Cher



Plaine agricole ouverte



Espace naturel de bord de Loire



Zone humide



Site bâti



Éléments bâtis



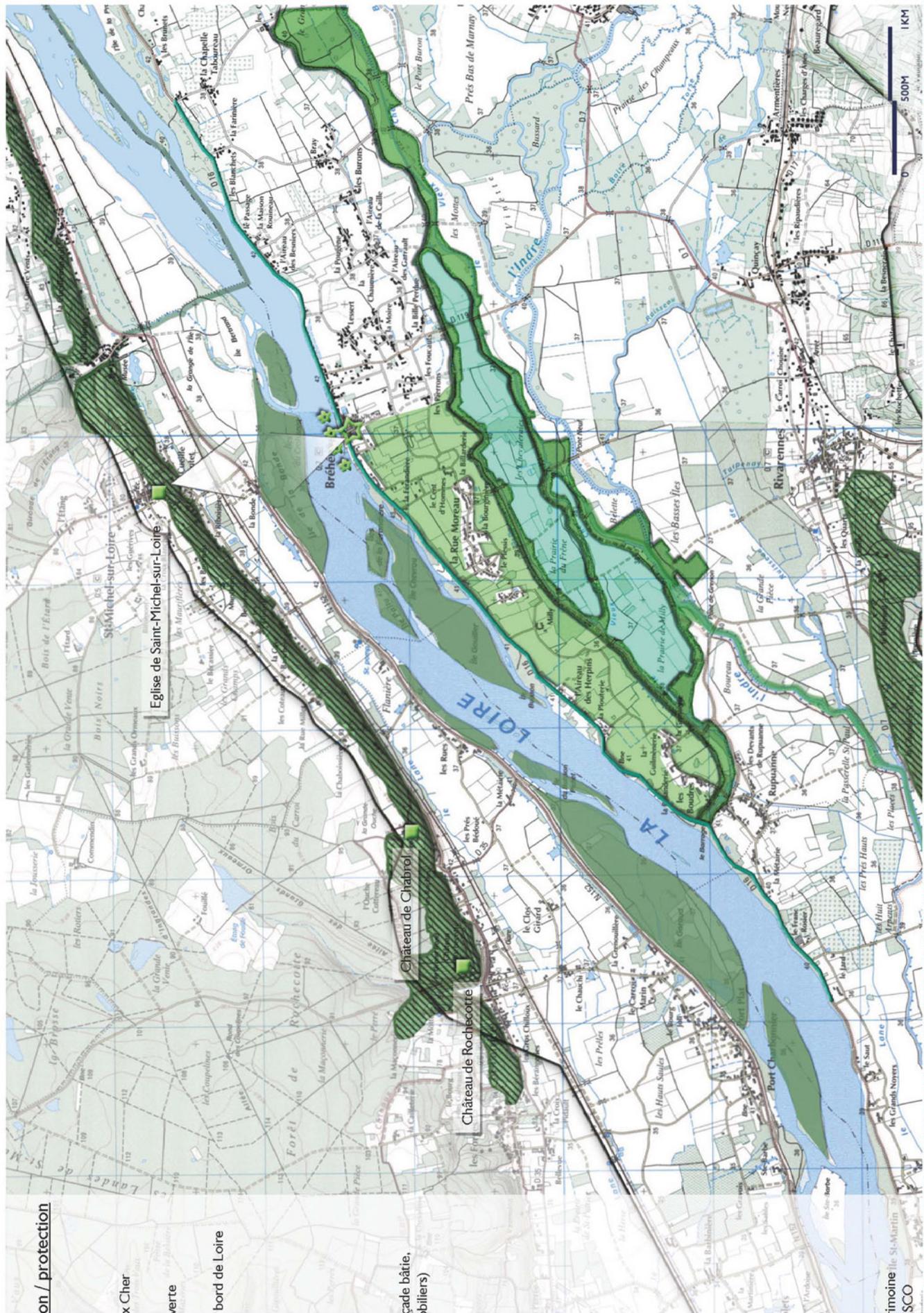
Front de Loire (façade bâtie, quais, rampes, mobiliers)



Routes et ponts



Points de vue



Périmètre du patrimoine mondial de l'UNESCO

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Il s'agit du dernier tronçon de la vallée de l'Indre avant sa confluence avec la Loire. C'est la partie la plus rectiligne de la vallée, entre Saché et Rivarennnes.

De largeur constante (environ 1 km de large) la vallée est limitée au Nord et au Sud par de petits coteaux boisés, formant un paysage fermé.

Cheillé se situe sur le plateau et comprend le hameau de La Chapelle-Sainte-Blaise. Sur la rive opposée, le bourg d'Azay-le-Rideau, construit au pied et à flanc d'un coteau, s'étend sur 3 km, le long de l'Indre.

COMMUNES CONCERNÉES

- Azay-le-Rideau
- Cheillé
- Lignière-de-Tourraine

DONNÉES HISTORIQUES

A l'époque gauloise, la tribu des Turones s'était fixée sur le territoire et s'est convertie à l'agriculture et l'élevage. Les champs cultivés s'étendaient de part et d'autre de l'Indre.

Dès l'An Mil de nombreuses forteresses virent le jour. Elles sont à l'origine des châteaux. La viticulture et l'arboriculture prirent le pas sur les cultures et les vignons se groupèrent en confréries religieuses. Le vignoble d'Azay-le-Rideau figure parmi les plus anciens de Touraine.

Azay-le-Rideau était alors une ville fortifiée mais le château, forteresse féodale protégée par les marais, et les fortifications de la ville furent rasées en 1418, pendant la Guerre de Cent Ans. Cinquante ans plus tard elles furent rétablies après que Charles VII eut autorisé la reconstruction de la place forte. Le château actuel fut construit de 1518 à 1528 sur une île de l'Indre, suivant le style de la Renaissance italienne. Il fut décrit par Balzac comme « un diamant taillé à facettes serti par l'Indre ».

Deux kilomètres à l'ouest d'Azay-le-Rideau, le long de l'Indre, le Château de l'Islette fut construit à la même époque dans un style comparable.

Avant la construction des levées de la Loire, le lieu-dit de Marnay était un point de passage important car situé à la jonction entre les vallées de l'Indre et de la Loire. Il possède encore de nos jours plusieurs maisons très anciennes.

Les vallons de tuffaut de Cheillé sont depuis très longtemps exploités. En 1241, Louis XI mit les carrières à la disposition des Chanoines pour la construction de la Cathédrale de Tours.

De Monts à Azay le Rideau et même au delà du hameau de Marnay, la Vallée de l'Indre est nommée « Vallée du Lys » en rapport au célèbre roman de Balzac, « Le Lys dans la Vallée », qui se déroule à cet endroit.

PROTECTIONS EXISTANTES :

Éléments classés au titre des Monuments

Historiques :

- Eglise Saint-Symphorien
- Château d'Azay-le-Rideau
- Château du Val d'Aunay (Azay-le-Rideau)
- Château de L'Islette (Cheillé) :

Éléments inscrits au titre des Monuments

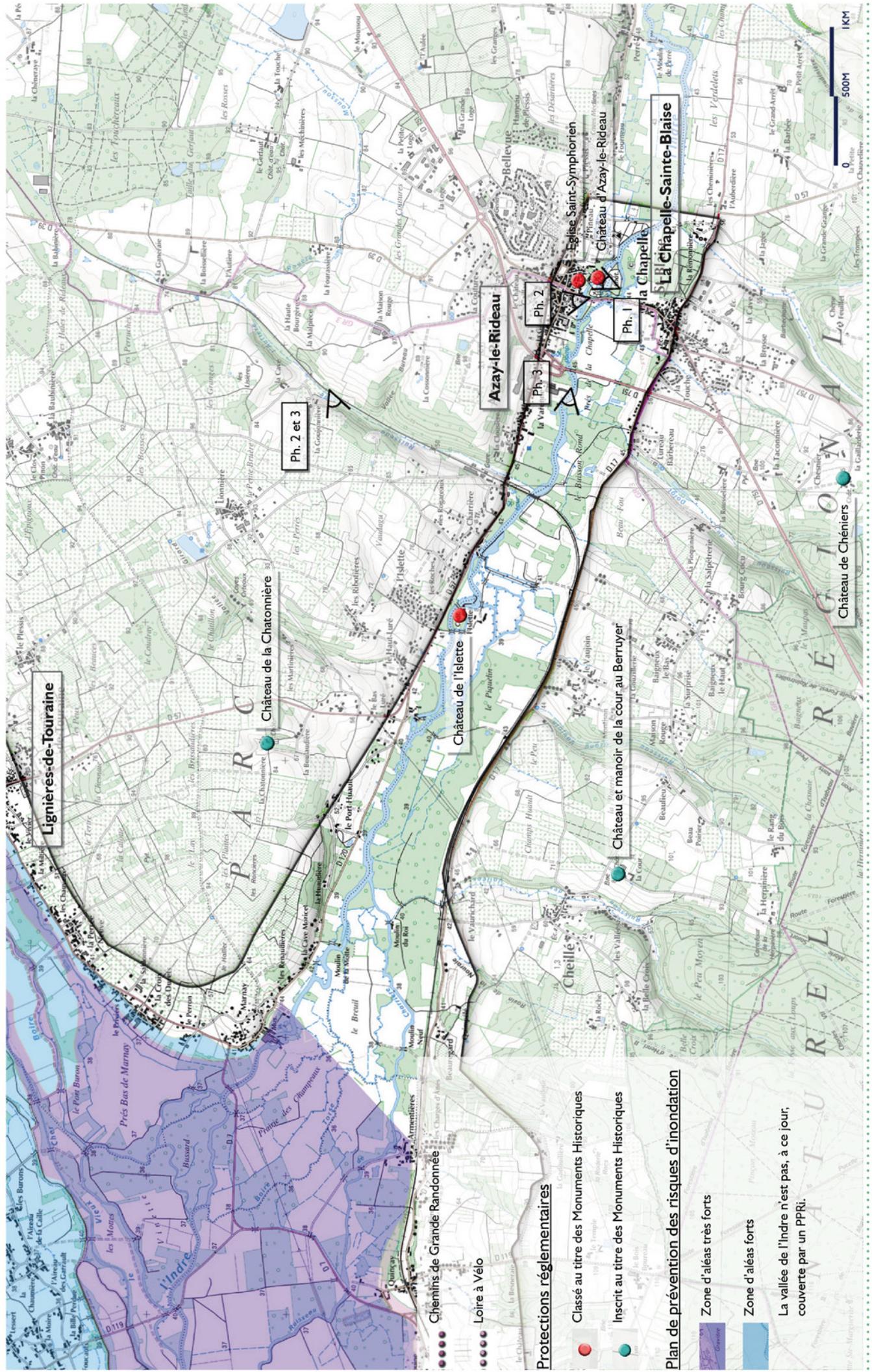
Historiques :

- Château de Chéniers (Cheillé)
- Château et manoir de la cour au Berruyer (Cheillé)
- Château de la Chatonnière (Azay-le-Rideau)

Plan de prévention des risques :

A ce jour, la vallée n'est pas couverte par un PPRi, elle devrait l'être en 2010.

PROTECTIONS EXISTANTES :



LES VALEURS PAYSAGÈRES CLEFS

- Une vallée verdoyante et humide :

Avant sa confluence dans le val de Loire, la vallée de l'Indre dessine un profil en «U» dont le fond plat d'un kilomètre de large est délimité au nord et au sud par deux petits coteaux aux pentes douces. La plaine alluviale, totalement inondable, se compose de prairies bocagères destinées à l'élevage et de peupleraies de rapport de plus en plus nombreuses. Les pentes des coteaux calcaires accueillent des cultures, des vignes et quelques boisements. Bocage et peupleraies forment un écrin de verdure à la rivière dessinant un paysage verdoyant et intime contrastant fortement avec les plateaux viticoles de Touraine. Les pentes au paysage ouvert offrent de splendides vues panoramiques sur la vallée.

Au cœur de la vallée, la rivière s'écoule lentement composant des méandres, des bras et des boires. C'est un paysage très pittoresque et subtil où l'eau et la terre se mêlent et démêlent, rendant les traversées complexes et peu nombreuses. Dix kilomètres séparent les deux routes traversantes de Marnay et d'Azay-le-Rideau.

- Une vallée qui cristallise un patrimoine bâti de qualité :

Depuis très longtemps la vallée de l'Indre a attiré les sites bâtis, villages et bourgs s'implantant sur les flancs des coteaux, au-dessus des zones inondables. Associés à ces villages, de nombreux manoirs ou châteaux ont profité de ce paysage verdoyant pour s'installer sur les pentes ou même au cœur de la plaine inondable (châteaux d'Azay-le-Rideau et de l'Islette). L'ensemble constitue un patrimoine bâti de caractère générant une activité touristique importante tout du long de la vallée.

FAIBLESSES

- Un paysage qui se referme peu à peu avec les peupleraies :

Le développement des peupleraies aux dépens des prairies bocagères ont tendance à refermer le paysage de la vallée, à le banaliser, masquant tous les repères et notamment les sites bâtis sur les coteaux. On note cependant que certaines peupleraies arrivent à maturité et que leur coupe va redonner des ouvertures dans la vallée.

- Une urbanisation qui s'étend le long des routes autour d'Azay-le-Rideau :

Si les pentes des coteaux ont depuis toujours été les lieux de prédilections pour l'implantation du bâti, la tendance aujourd'hui montre une progression très rapide des extensions urbaines le long des routes. Ce phénomène produit un allongement des villages sur plusieurs kilomètres, ce qui engendre un développement de l'usage de la voiture et un risque de conurbation entre deux sites bâtis. C'est le cas sur la RD57 qui ne conserve plus qu'une petite coupure d'urbanisation entre le château de l'Islette et Marnay. En dehors de cette interruption, l'urbanisation est continue entre Azay-le-Rideau et Lignières-de-Touraine.



1. Le Château d'Azay-le-Rideau au bord de l'Indre : un des nombreux monuments de la vallée de l'Indre



2. Le Moulin d'Azay le Rideau vu depuis le pont à l'entrée de la ville, témoigne de la qualité remarquable des ensembles bâtis



3. La rivière et les berges s'entremêlent et composent un paysage intime au caractère pittoresque

OBJECTIFS POURSUIVIS :

Préserver la complexité de plaine alluviale avec ces espaces ouverts et ses ripisylves le long des cours d'eau.

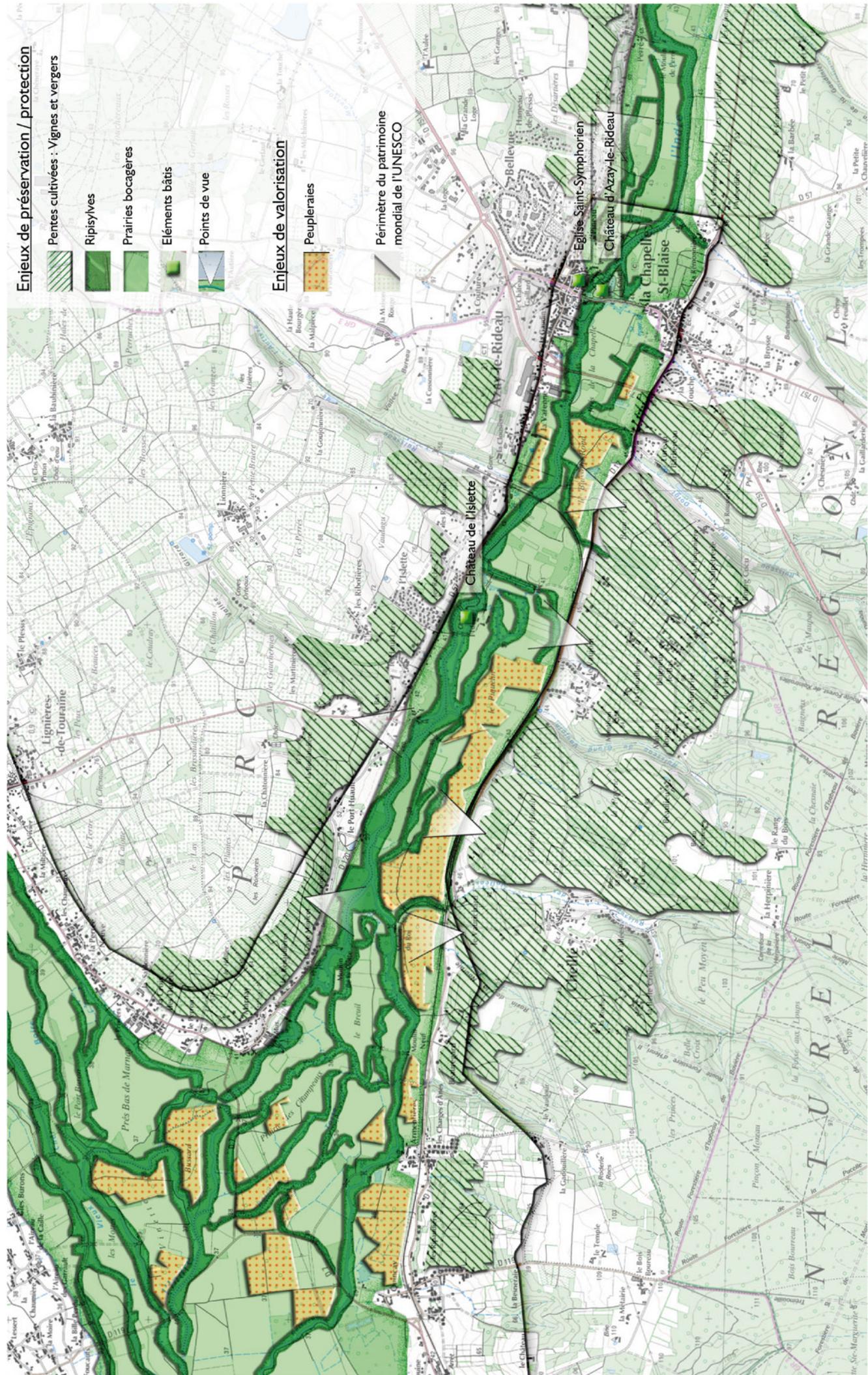
ACTIONS

- Préserver les prairies bocagères en tant espaces agricoles ouverts et gérer les haies bocagères dans le respect de la biodiversité végétale.
- Entretenir et gérer les divers cours d'eau ainsi que leur ripisylve et les petits ouvrages hydrauliques.
- Limiter le développement des peupleraies en gardant des ouvertures visuelles traversantes de coteau à coteau.
- Préserver les pentes douces de la vallée en limitant la constructibilité et en maintenant des espaces cultivés ouverts
- Aménager des points de vues panoramiques sur la vallée depuis des lieux stratégiques.
- Maintenir les coupures d'urbanisation existantes sur la RD120 et sur la RD17.
- Réaménager les entrées de ville d'Azay-le-Rideau le long de la RD57

PROPOSITIONS :

- Classement du site de la vallée de l'Indre depuis le château d'Azay-le-Rideau jusqu'à sa confluence en y incluant les pentes douces des coteaux

ENJEUX DE PAYSAGE :



SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Nichée entre forêt et Loire, adossée à un coteau percé d'habitats troglodytiques, la ville entretient un rapport étroit avec l'eau et la nature. Langeais se trouve au carrefour entre la route des Châteaux et celle des vins. Elle s'étend le long de la Loire, en pied de coteau. De nombreuses îles occupent l'emprise de la Loire. Un pont permet de rejoindre la rive gauche et donne accès à Lignières-de-Touraine et la Chapelle-aux-Naux situé en Front de Loire.

COMMUNES CONCERNÉES

- Langeais
- La-Chapelle-aux-Naux

DONNÉES HISTORIQUES

Date de construction du château :

Le château de Langeais fut édifié au X^e puis au XV^e siècle

Style :

Ce château est un exemple de la fin de la période médiévale, marqué par des décorations renaissances.

Quelques éléments d'histoire et de légende :

A la fin du Xe siècle, Foulques Nerra conquiert la place de Langeais et y fonde un château sur le promontoire, afin de défendre les limites orientales de l'Anjou.

Sous la domination de la dynastie anglaise des Plantagenêts, le château est agrandi par Richard Cœur de Lion. Il est ensuite détruit par les Anglais lors de la guerre de Cent Ans. Il ne reste de cet ensemble que les vestiges du donjon carré.

En 1465, Louis XI ordonne la reconstruction du château actuel, en contrebas des vestiges de l'ancien édifice. Les travaux s'achèveront très vite, dès 1469.

Charles VII décide de reprendre possession des lieux, et les fortifications autres que la « grosse tour » sont abattues.

Laissés à l'abandon à la Révolution puis au début du XIX^e siècle, les bâtiments sont remis en état à partir de 1833.

PROTECTIONS EXISTANTES :

Éléments classés au titre des Monuments Historiques :

- Château de Langeais
- Eglise Saint-Jean-Baptiste

Site inscrit au titre des sites et monuments naturels:

Douves de Langeais et ses abords, 16 mars 1943, propriété privée

Caractère et intérêt paysager : Il s'agit d'un secteur bâti, dominé par le château et l'église de Langeais, installée sur les rives de la Roumer, petite rivière descendant du plateau et affluent de la Loire. Les maisons, pour certaines anciennes, édifiées en pierre locale et couvertes d'ardoises, ont fait l'objet pour la plupart de restaurations soignées mettant en valeur leur caractère.

Occupation physique du sol : Bâti, cours et bras d'eau, rues, pont, jardins potagers, jardins d'agrément, placettes, cours.

Modification, contraintes et pressions :

Environnement du site : Butte du château et coteau Nord de la Roumer (bâti), centre-ville de Langeais.

Sensibilité : Moyenne. Le jardin formant la partie Ouest du site est abandonné (enfrichement). Le bâtiment récent situé en arrière plan n'a pas bénéficié de la même attention que le site lui-même.

DIREN

CPNRC :

Le val de Langeais :

Les milieux sont principalement composés de boires et de prairies. Ils renferment une richesse intrinsèque avec des espèces protégées au niveau national. Les boires servent de zones d'alimentation et de quiétude aux hérons et aigrettes présents dans la héronnière à proximité. Ces prairies ont également une utilité fonctionnelle ; elles permettront potentiellement d'étendre le pâturage sur ce secteur. Le besoin de maintenir des milieux ouverts pour permettre l'expansion des hautes eaux a montré tout son intérêt, alors que la Loire a pu présenter des niveaux d'eau élevés au printemps. L'activité agricole (fauche tardive ou pâturage) est le seul moyen pérenne de maintenir ces secteurs ouverts. C'est pourquoi le Conservatoire avec ses partenaires agricoles (Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire et SAFER) facilite l'installation d'agriculteurs, par la mise à disposition de terrains. Une convention pour la gestion a été signée avec les services Navigation de la DDE et s'appuie sur le plan de gestion réalisé pour l'ensemble du Val de Langeais.

Plan de prévention des risques :

Les îles de la Loire sont en aléas très forts, tandis que les berges sont en aléas forts, à l'exception des abords des bras de l'Indre.

PROTECTIONS EXISTANTES :

 Conservatoire du patrimoine naturel de la région centre

 Chemins de Grande Randonnée

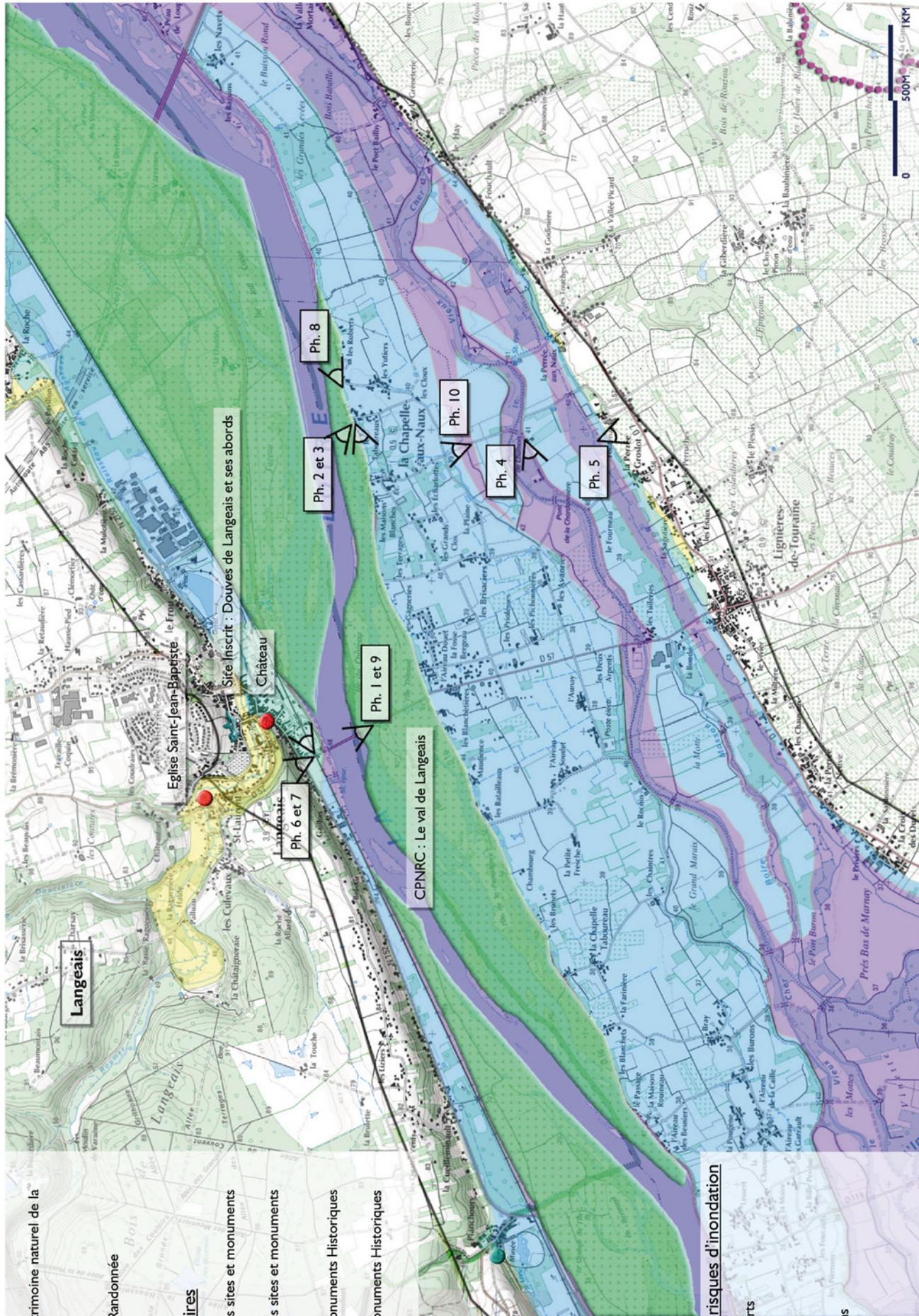
Protections réglementaires

 Site classé au titre des sites et monuments naturels :

 Site inscrit au titre des sites et monuments naturels :

 Classé au titre des Monuments Historiques

 Inscrit au titre des Monuments Historiques



Plan de prévention des risques d'inondation

 Zone d'aléas très forts

 Zone d'aléas forts

 Zone d'aléas moyens

 Zone d'aléas faibles

LES VALEURS PAYSAGÈRES CLEFS:

- Une ville en bord de Loire qui avait beaucoup d'atouts :

La ville de Langeais devait figurer autrefois parmi les villes les plus illustres du Val de Loire. Elle possède de nombreux atouts :

- elle s'installe au bord de la Loire
- elle possède un château accroché à un promontoire, dominant la vallée
- la ville s'enroule au pied du château dans les vallons affluents et le long du coteau
- elle possède un pont pour rejoindre la rive gauche
- la Loire s'accompagne de nombreux espaces naturels, bancs de sable, îles et végétation spontanée.

Pourtant ces nombreux atouts sont aujourd'hui très effacés par la présence de la ligne de chemin de fer et par le passage de la route RN152. Ces deux infrastructures, placées en parallèle, coupent définitivement la ville de son fleuve. Les accès à la ville sont une succession de rond point, de passages souterrains, auxquels s'ajoutent les zones d'activités. Le charme de la ville en bord de Loire est rompu.

- Une silhouette perceptible depuis la rive gauche :

C'est en traversant le fleuve que l'on a la plus belle vue sur la ville de Langeais. Les premiers plans routiers et ferroviaires disparaissent derrière la levée et la ville fluviale apparaît dans sa composition globale. Le château se retrouve au centre de la ville, surplombée par un coteau boisé dont les arbres du parc dessinent la silhouette.

La qualité de ce paysage se trouve pourtant affaiblie par les nouvelles constructions sur le plateau qui forme au-dessus du château la nouvelle silhouette de ville.

- La Chapelle-aux-naux : un petit port remarquable du Val de Loire :

A l'amont de Langeais, sur la rive gauche, le village de la Chapelle-aux-Naux est un des exemples remarquables de petit port ligérien. La levée entièrement maçonnée se termine par un parapet de pierre, des rampes empierrées descendent jusqu'au bord de l'eau, des escaliers donnent accès au fleuve, et les habitations, protégées des crues, s'accrochent à l'ouvrage. Entièrement ouvert sur le fleuve, l'ensemble forme un patrimoine ligérien tout à fait exceptionnel parce qu'il semble ne pas avoir bougé depuis la grande époque de la marine fluviale.

- Un point de vue remarquable sur la ville de Langeais :

La levée de la Chapelle-aux-Naux offre une très belle vue sur le coteau de la rive droite avec un cadrage sur Langeais et son château.

- Une plaine alluviale aux cultures diversifiées :

La plaine alluviale à l'arrière de la Chapelle-aux-Naux est largement cultivée. Loin d'être unitaires ces cultures se diversifient selon des bandes parallèles, suivant le niveau de l'eau. Ainsi, on trouve successivement :

- les cultures céréalières dans la plaine,
- les prairies humides du Vieux Cher
- les vergers sur les pentes basses
- les villages et la route
- les vignes sur les pentes hautes et le plateau



1. Une silhouette urbaine perceptible depuis la rive opposée



3. Vue de Langeais et de son château depuis la levée de La-Chapelle-aux-Naux.



2. La levée maçonnée aux abords de La-Chapelle-aux-Naux, reflet de l'ancienne activité portuaire.



4. Les prairies humides du Vieux Cher



5. Des vergers sur les pentes basses du coteau de La-Chapelle-aux-Naux

LES FAIBLESSES :

- La ligne de chemin de fer, la route RN152 et les zones d'activités:

C'est majoritairement depuis ces deux axes que l'on aperçoit la ville de Langeais et la vue qu'elle offre est dévalorisée par les abords de la route, son gabarit hors d'échelle pour un bord de Loire, et les zones d'activités qui la bordent. Les accès au centre ville sont purement techniques et dévalorisants pour la ville.

- Les constructions sur le plateau en ligne de crête :

Ces constructions récentes n'ont pas su se maintenir en recul de la ligne de crête qui forme la silhouette de la ville.

- Les constructions le long de la RD17 :

La voie qui rejoint Langeais à Lignéres-de-Touraine est jalonnée de constructions banales ou d'activités qui dévalorisent l'image de cette plaine alluviale pourtant de qualité. C'est aussi, dans l'autre sens, l'arrivée sur le fleuve qui est dévalorisée.

- Le manque d'entretien des ouvrages de la levée à la Chapelle-aux-Naux :

Le lierre et les arbres sont des ennemis mortels pour les ouvrages de soutènement. Certains murs maçonnés sont envahis par cette peste végétale.



6. Espaces délaissés entre la route sur la levée et la voie de chemin de fer



7. Entrée de ville trop technique et peu accueillante



8. Les ouvrages de levée sont envahis par la végétation



9. Constructions récentes sur la crête au dessus du château de Langeais : elles affaiblissent la présence du château et de l'église dans le paysage.



10. Enfrichement des ruisseaux dans la plaine alluviale aux abords de La-Chapelle-aux-Naux

OBJECTIFS POURSUIVIS :

Préserver le paysage ligérien de la Chapelle-aux-Naux

ACTIONS

- Préserver et entretenir les ouvrages maçonnés
- Préserver les sites bâtis de la Chapelle-aux-Naux
- Préserver et gérer les espaces naturels de bords de Loire, retrouver des ouvertures au travers de la végétation
- Préserver les coteaux boisés de Langeais
- Préserver les prairies humides et gérer les abords du Vieux Cher
- Préserver les cultures fruitières et viticoles des pentes du versant Sud
- Revaloriser les abords de la route RD 17 dans la traversée de la plaine
- Réhabiliter les accès au centre de Langeais

PROPOSITIONS :

En dehors des abords directs du château, aucune protection n'existe autour de Langeais. Il semble important de protéger le petit port de la Chapelle-aux-Naux ainsi que la silhouette de Langeais et de préserver les différentes formes d'agriculture de la plaine alluviale et du versant Sud :

- > Classement ou ZPPAUP du site bâti de la Chapelle-aux-Naux
- > Classement des coteaux boisés de Langeais
- > Classement des prairies humides du Vieux Cher
- > Protection des vergers et des vignes du versant Sud
- > Acquisition par le CPNRC des bords de Loire

ENJEUX DE PAYSAGE :

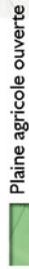
Enjeux de préservation / protection



Coteaux boisés



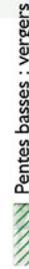
Ripisylves du Vieux Cher



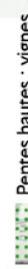
Plaine agricole ouverte



Espace naturel de bord de Loire



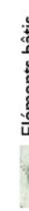
Pentes basses : vergers



Pentes hautes : vignes



Site bâti



Éléments bâtis



Routes et ponts



Co-visibilité



Points de vue

Enjeux de valorisation



Urbanisation dans la plaine alluviale et sur la crête

Enjeux de réhabilitation



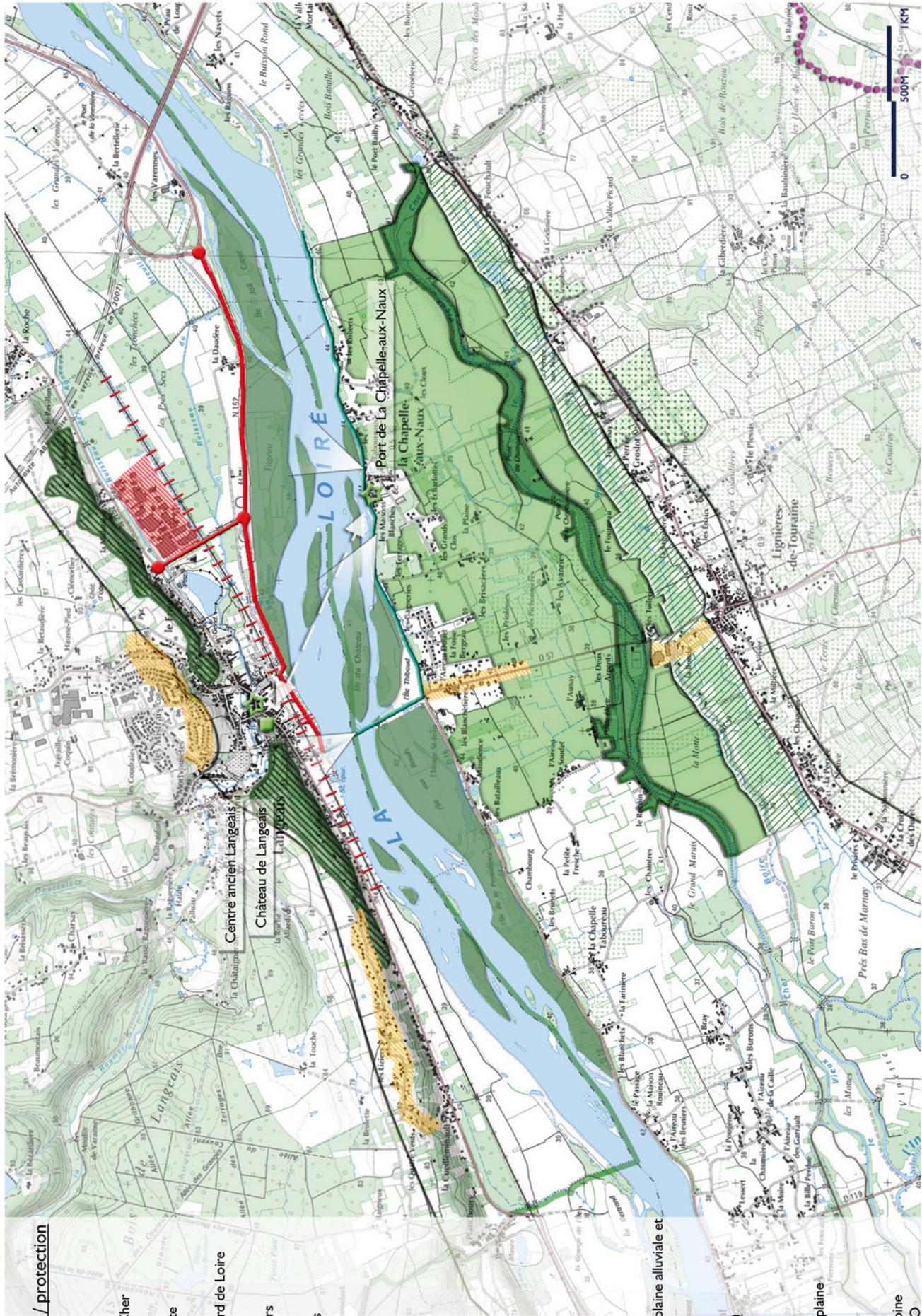
Routes



Urbanisation dans la plaine



Périmètre du patrimoine mondial de l'UNESCO



SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Dans la vallée du Cher, le château de Villandry se situe à l'est du village au pied d'un coteau boisé et face à la plaine alluviale du Cher. En face, sur la rive droite de la Loire s'étend St-Mars-la-Pile, également en pied de coteau. C'est l'entrée du parc naturel régional de Loire-Anjou-Touraine.

COMMUNES CONCERNÉES

- Villandry
- Cinq-Mars-La-Pile

DONNÉES HISTORIQUES

Dates de construction du château :

Le château actuel a été construit et transformé au cours des XIIe, XIVe et XVIIIe siècle

Style :

Le château est d'architecture Renaissance, agrémenté d'un ancien donjon médiéval et de bâtiments d'époque classique.

Quelques éléments d'histoire et de légende :

Les Romains, qui succèdent aux Celtes, construisirent le vaste domaine de la «Villa Andriaca».

Une première forteresse fut érigée au XIIe siècle. Le château et le bourg conservèrent un caractère médiéval jusqu'à la Renaissance, lorsque Jean Le Breton, pour construire l'actuel château, fit raser la forteresse dont il ne reste aujourd'hui que les fondations et le donjon du XIVe siècle, que l'on devine derrière la cour d'honneur. Le château de Villandry, achevé vers 1536, est le dernier des grands châteaux bâtis sur les bords de Loire, à l'époque de la Renaissance. Le marquis de Castellane fit construire les dépendances de style classique visibles de part et d'autre de l'avant-cour. Au XIXe siècle, on détruisit le jardin traditionnel pour créer un parc à l'anglaise autour du château. Joachim Carvallo, propriétaire à son tour, décida de créer les jardins que nous connaissons aujourd'hui, reconstitution à partir de textes anciens d'un jardin à la française. Ils sont divisés en trois étages : une terrasse supérieure comportant un jardin d'eau avec cascades encadré de charmilles, un jardin de broderies de buis taillés et un potager en bas lui aussi formant un dessin de broderie.

PROTECTIONS EXISTANTES :

Classés au titre des Monuments Historiques

- Château de Villandry
- Ancien château de St-Mars-la-Pile

Inscrits au titre des Monuments Historiques

- Château de la Farinière (St-Mars-la-Pile)
- Eglise Saint-Médard
- Eglise Saint-Etienne

Sites inscrits au titre des sites et monuments naturels:

Château de Villandry, son parc et ses abords, 22 août 1947, propriété à dominante privée

Caractère et intérêt paysager : Le site est traversé par la RD 7 bordée de tilleuls à l'approche du village. Il comporte le château de Villandry, ses jardins, son parc boisé au Sud-Est et une partie du bourg (église, habitations anciennes). Il s'étend sur le rebord de coteau au Sud occupé par les prés et une plantation forestière et jusqu'à la levée du Cher au Nord, où la plaine alluviale est également vouée à la prairie. Une petite vallée, parcourue d'un ruisseau descendant du plateau, a permis d'étagéer trois niveaux de jardins, qui avec le château forment toute l'originalité et l'attrait du site :

Le potager, entre le château et le village, planté de légumes dont les couleurs alternent, est constitué de neuf carrés de même taille à l'intérieur desquels les motifs géométriques sont tous différents. Entre le potager et l'église se trouve également le jardin consacré aux herbes aromatiques, condimentaires et médicinales.

Le jardin d'ornement, situé au-dessus du potager, se compose de deux salons, l'un évoquant l'amour, l'autre la musique par un agencement de motifs géométriques symboliques.

Le jardin d'eau, d'inspiration classique, centré autour d'une grande pièce d'eau. Concernant le parc boisé, celui-ci surplombe les jardins. Un chemin de promenade permet de beaux points de vue le site. L'ensemble est particulièrement remarquable et bénéficie d'une mise en valeur exemplaire.

Occupation physique du sol : *Massifs et plantation des jardins, bâti, parc boisé, prairies, plantation forestière, routes, chemins, pièces d'eau, canal, jeux pour enfants, haies.*

Modification, contraintes et pressions :

Environnement du site : Reste du bourg de Villandry, Vallée du Cher.

Sensibilité : *Faible. Site entretenu et mis en valeur de manière exemplaire.*

DIREN

CPNRC :

- Le val de Langeais :

Les milieux sont principalement composés de boires et de prairies. Ils renferment une richesse intrinsèque avec des espèces protégées au niveau national. Les boires servent de zones d'alimentation et de quiétude aux hérons et aigrettes présents dans la héronnière à proximité. Ces prairies ont également une utilité fonctionnelle ; elles permettront potentiellement d'étendre le pâturage sur ce secteur. Le besoin de maintenir des milieux ouverts pour permettre l'expansion des hautes eaux a montré tout son intérêt, alors que la Loire a pu présenter des niveaux d'eau élevés au printemps. L'activité agricole (fauche tardive ou pâturage) est le seul moyen pérenne de maintenir ces secteurs ouverts. C'est pourquoi le Conservatoire avec ses partenaires agricoles (Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire et SAFER) facilite l'installation d'agriculteurs, par la mise à disposition de terrains. Une convention pour la gestion a été signée avec les services Navigation de la DDE et s'appuie sur le plan de gestion réalisé pour l'ensemble du Val de Langeais.

ENS :

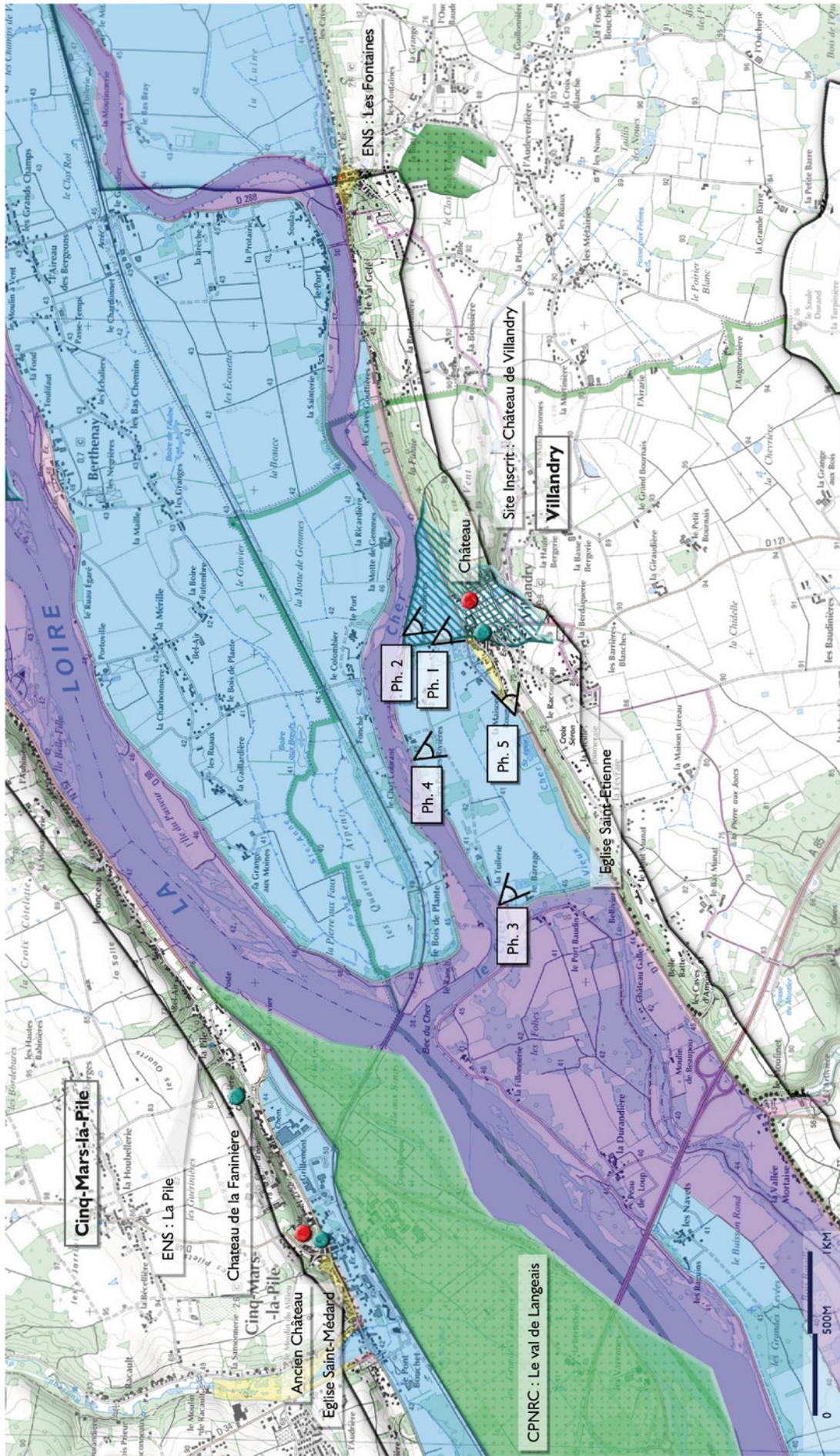
- La Pile (St-Mars-la-Pile) : gestion départementale, très petite surface autour de la pile gallo-romaine ayant donné son nom à la ville.
- Les Fontaines (Savonnières) : gestion communales.

Plan de prévention des risques :

La plaine alluviale entre Loire et Cher est en zone d'aléas forts jusqu'au pied de coteau. Les îles du Cher et de la Loire sont en zone d'aléas très forts.

PROTECTIONS EXISTANTES :

VILLANDRY



Protections réglementaires

-  Site classé au titre des sites et monuments naturels :
-  Site inscrit au titre des sites et monuments naturels :

-  Conservatoire du patrimoine naturel de la région centre
-  Espaces Naturels Sensibles

Plan de prévention des risques d'inondation

-  Classé au titre des Monuments Historiques
-  Zone d'aléas moyens
-  Zone d'aléas très forts
-  Zone d'aléas forts
-  Zone d'aléas faibles

LES VALEURS PAYSAGÈRES CLEFS:

- Un château discret en pied de coteau:

Contrairement à beaucoup d'autres châteaux de la vallée de la Loire, le château de Villandry n'occupe pas une position dominante dans la vallée. A proximité de la Loire, l'édifice est cependant installé sur les bords du Cher, sur une terrasse formée par un affluent du Vieux Cher, et adossé à un haut coteau boisé à l'Est. Il demeure peu visible de loin hormis depuis la plaine alluviale en contrebas.

- Une plaine alluviale, boisée et cultivée :

La plaine alluviale au pied de Villandry est très large puisqu'elle s'étend sur les deux rives du Cher sur plus de 2.5 kilomètres. Vouées à l'agriculture, les parcelles se répartissent en grandes cultures et en prairies avec de nombreux petits boisements. La presque île entre la Loire et le Cher est parcourue de haies bocagères qui cloisonnent le paysage.

- Le Cher, une rivière intime aux abords ouverts :

A sa confluence, la rivière du Cher garde une largeur relativement modeste et beaucoup plus étroite que la Loire. Les levées qui la bordent de part et d'autre, contribuent à canaliser son tracé avant qu'il ne se jette dans la Loire. Cependant le paysage de la rivière reste pittoresque grâce à la présence de petites îles et d'une végétation foisonnante sur ses rives. Les levées accessibles en voiture gardent le gabarit de petites routes qui permettent d'apprécier grâce à la surélévation le paysage de la plaine et de la rivière. Les vues sur le château sont malheureusement peu nombreuses, tant la végétation se développe le long des levées. Protégées des crues par l'ouvrage, de petites fermes s'accrochent à la levée, et se répondent d'une rive à l'autre.

- Un coteau boisé rectiligne qui délimite ce paysage de confluence :

Depuis le village de Savonnières jusqu'à l'autoroute A85, un petit coteau d'une quarantaine de mètres d'altitude, borde la plaine alluviale du Cher et de la Loire. Il délimite le versant Sud de la vallée de la Loire et fait le pendant au coteau Nord de Cinq-Mars-la-Pile. Totalement préservé en amont du château, au lieu-dit la Futaie, le coteau est en revanche construit en aval. Le village de Villandry s'y appuie et une urbanisation récente se développe en ligne de crête sur toute sa longueur.

LES FAIBLESSES :

- Les nouvelles constructions sur le coteau :

Le village de Villandry s'est un peu développé ces dernières années, conquérant les pentes raides du coteau et surtout sa ligne de crête. Cet étalement urbain très visible depuis la plaine pollue les vues que l'on a sur le château depuis la levée.

- Les aménagements récents des espaces publics sur l'entrée du village

L'arrivée depuis Savonnières en amont par la RD 7 est tout à fait remarquable grâce au passage boisé de la Futaie qui dissocie très clairement l'urbanisation de Savonnières de celle de Villandry. L'arrivée sur Villandry est spectaculaire : à la sortie du bois se trouvent les deux pavillons du château.

En revanche au-delà du château, la RD7 a été récemment aménagée avec un excès de traitement urbain et routier et dont l'image est totalement déconnectée du caractère villageois de Villandry.

- Les boisements de la plaine alluviale :

La plaine alluviale, notamment celle de la Loire, a tendance à se reboiser peu à peu avec des plantations de peupleraies ou par l'abandon de gestion des terres. Cela entraîne une fermeture progressive du paysage de la plaine.



1. Le château en pied de coteau



2. Le Cher, une rivière intime aux abords ouvrages



3. Un coteau boisé rectiligne qui délimite ce paysage de confluence



4. Les nouvelles constructions occupant la crête et le coteau.



6. Les aménagements récents très routiers aux entrées du village

OBJECTIFS POURSUIVIS :

Maintenir le château de Villandry et son village dans son environnement naturel

LES ACTIONS :

- Préserver le coteau boisé depuis Savonnières jusqu'à l'autoroute A85 et notamment sa ligne de crête
- Préserver l'ouverture et la gestion de la plaine agricole
- Préserver le paysage du Cher, sa ripisylve et ses îles
- Préserver les zones humides du Vieux Cher
- Réouvrir des vues sur le château depuis les levées rive gauche et rive droite
- Revaloriser les abords de la route RD7 à l'arrivée dans le village depuis l'Ouest

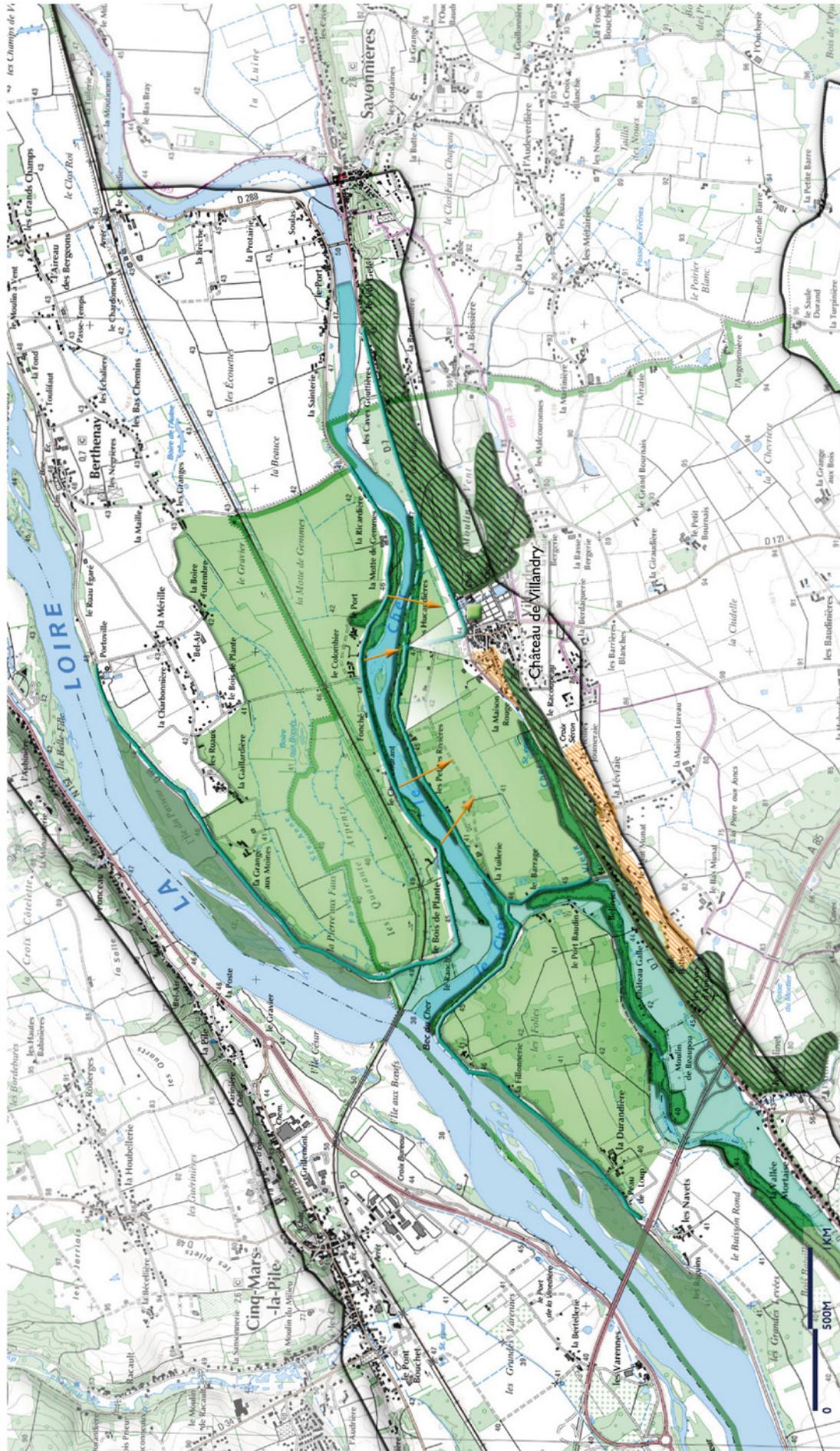
PROPOSITIONS :

Le périmètre du site inscrit qui protège les abords du château ne semble pas suffisamment étendu, ne prenant qu'une partie du coteau et qu'une partie de la plaine alluviale devant le château. Il semble important de prolonger cet espace :

- > Classement du coteau boisé la Futaie
- > Classement de la prairie alluviale devant le château
- > Classement de la ligne de crête du coteau jusqu'à l'autoroute A85
- > Classement du Cher et de ses levées ouvragées
- > Classement des zones humides du Vieux Cher
- > Acquisition par le CPNRC des espaces naturels de la Loire

ENJEUX DE PAYSAGE :

VILLANDRY



Enjeux de préservation / protection

- Coteaux boisés
- Paysage de la rivière Ripisylves
- Espace agricole ouvert

Enjeux de valorisation

- Espace naturel du bord de Loire
- Paysage de la rivière Zone humide et cours d'eau
- Routes et levées
- Points de vue

Enjeux de valorisation

- Urbanisation de la crête et entrée du village
- Réouverture de la ripisylve

Périmètre du patrimoine mondial de l'UNESCO

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Luynes fait parti de la communauté d'agglomération de Tours et se place à flanc de coteau. La ville domine la plaine alluviale entre la Loire et le Cher. A l'ouest la vallée de la Bresme cadre le paysage. Le bourg ancien s'est installé au pied de la forteresse, elle-même plantée au sommet d'un éperon de la rive droite de la Loire. Le piton rocheux qui soutient le château oblige à un certain recul pour distinguer le grand corps de logis du XV^e siècle et surtout ses imposantes tours cylindriques.

COMMUNES CONCERNÉES

- Luynes
- Noizay
- Vernou-sur-Bresme

DONNÉES HISTORIQUES

Dates de construction du château :

Le château actuel date du XIII^e siècle, la collégiale du XV^e siècle

Style :

L'architecture du château est de type médiéval, percée d'ouvertures et fenêtres à la période renaissante.

Quelques éléments d'histoire et de légende :

Au I^{er} siècle, un habitat important s'est développé sur le haut du plateau, en bordure du coteau dominant la Loire. Des vestiges en subsistent, le plus connu étant l'aqueduc de Malliacum, datant du II^e siècle.

Un premier château fut bâti mais subit des destructions massives lors de conflits divers. On construisit alors un second château, dès le XIII^e siècle, qui est toujours visible de nos jours.

Au XV^e siècle, les barons de Maillé firent bâtir une collégiale qui devient la troisième paroisse dédiée à Notre Dame (encore visible près du château). Des halles furent construites au centre du village.

C'est en 1619 que le **comté** prend le nom de Luynes, en l'honneur de la famille d'Albert, originaire du quartier de Luynes, à Aix-en-Provence.

Le territoire placé sous l'autorité des ducs de Luynes va s'étendre pour correspondre à près des deux tiers du nord de la Touraine.

PROTECTIONS EXISTANTES :

Élément classé au titre des Monuments Historiques

- Aqueduc romain

Élément inscrit au titre des Monuments Historiques

- Château et jardins de Luynes

Sites inscrits au titre des sites et monuments naturels:

Vallée de la Bresme, arrêté du 25 août 1975, propriété à dominante privée

Caractère et intérêt paysager : Le site de la vallée de la Bresme comprend plusieurs entités paysagères :

- à l'ouest, la rivière serpente dans un vallon étroit, verdoyant, couvert de parcelles agricoles mais surtout de boisements (Les Hauts Launay). Plusieurs constructions anciennes jalonnent la vallée (Château, vieux bourg, hamiaux, maisons troglodytiques, caves, fermes, moulins) et apportent un caractère pittoresque et remarquable à cet ensemble encore bien préservé.

- au sud, le site s'étend dans le Val de Loire et comprend le coteau et une partie du bourg de Luynes. Ce secteur, plus ouvert, est dominé par les cultures, les prairies et les peupleraies alors que les caves, les habitations troglodytiques ou plus traditionnelles occupent le pied de coteau.

- enfin l'entité Est correspond à un ensemble de terrains essentiellement en culture, situés sur le plateau. Parmi les éléments bâtis intéressants de ce secteur, les vestiges de l'aqueduc romain sont les plus spectaculaires.

Occupation physique du sol : Boisements, peupleraies, cultures, prairies, vignes, bâti, caves, habitations troglodytiques, rivières, routes, chemins, divers équipements publics, aires de stationnement, terrains de sport...)

Modification, contraintes et pressions :

Environnement du site : Plateau agricole, boisement, Val de Loire, zone pavillonnaire, château de Luynes.

Sensibilité : Moyenne, site encore bien préservé, mais l'évolution de l'urbanisation est à surveiller.

DIREN

Eperon rocheux sur lequel s'élève le château, arrêté du 23 janvier 1939, propriété privée

Caractère et intérêt paysager : l'éperon rocheux sur lequel s'élève le château est situé au débouché d'un vallon étroit perpendiculaire au Val de Loire et domine l'ensemble du bourg de Luynes. Il comprend les douves sèches du château agrémentées de massifs de fleurs, d'arbustes et de grands arbres (façade Nord) et comportant plusieurs caves troglodytiques. En dehors du fossé, la partie Nord du site est occupée par une pelouse bordée sur deux côtés opposés par deux alignements de marronniers. Au Sud et à l'Est, la pente abrupte est creusée de plusieurs caves des habitations riveraines. Les hauteurs de l'éperon sont traitées en jardin à la française

Occupation physique du sol : Pelouse, massifs de fleurs et d'arbustes, arbres, caves, murs, pont dormant.

Modification, contraintes et pressions :

Environnement du site : Plateau agricole, bourg de Luynes, zone pavillonnaire.

Sensibilité : Faible, subordonnée à l'entretien du site par les propriétaires. Porter une attention particulière aux risques d'éboulement.

DIREN

Les deux éperons rocheux encadrant le château, arrêté du 23 janvier 1939, propriété privée

Caractère et intérêt paysager : Les deux éperons rocheux sont situés sur le coteau Nord du Val de Loire. Ils encadrent le château et le bourg de Luynes. La limite Sud du site est formée par la pente abrupte du coteau dans lequel ont été creusées des caves et des habitations troglodytiques. Le haut du coteau est boisé. Il forme une barrière visuelle avec le reste du site qui s'étend vers le nord, sur le plateau. A l'ouest du bourg, ce dernier est recouvert par un ensemble composite de cultures, de prairies, de vignes, de friches, de vergers et de boisements. On note la présence d'un ancien moulin (moulin Doré) au bord de la route. A l'Est du bourg, il s'agit de cultures et de prairies. Une parcelle de vigne subsiste. L'intérêt paysager des deux éperons rocheux réside notamment dans les perspectives que le site permet de préserver vers le château ainsi que dans le caractère pittoresque des caves et habitations troglodytiques du pied de coteau.

Occupation physique du sol : Cultures, prairies, vignes, friches, vergers, boisements, caves, habitations troglodytiques, moulin.

Modification, contraintes et pressions :

Environnement du site : Bourg et château de Luynes, zone pavillonnaire, petit vallon de Panchien, Val de Loire, plateau viticole.

Sensibilité : Moyenne, l'urbanisation progresse sur le plateau à proximité du site.

DIREN

ENS :

La Carrière du Saut (St-Etienne-de-Chigny) : gestion communale.

Plan de prévention des risques :

La plaine alluviale entre la Loire et le Cher est en **zone d'aléas forts** jusqu'au pied de coteau. Les îles du Cher et de la Loire sont en zone d'aléas **très forts**.

PROTECTIONS EXISTANTES :

Espaces Naturels Sensibles



Chemins de Grande Randonnée



Loire à Vélo



Protections réglementaires

Site classé au titre des sites et monuments naturels :



Site inscrit au titre des sites et monuments naturels :



Classé au titre des Monuments Historiques



Inscrit au titre des Monuments Historiques



Plan de prévention des risques d'inondation

Zone d'aléas très forts



Zone d'aléas forts



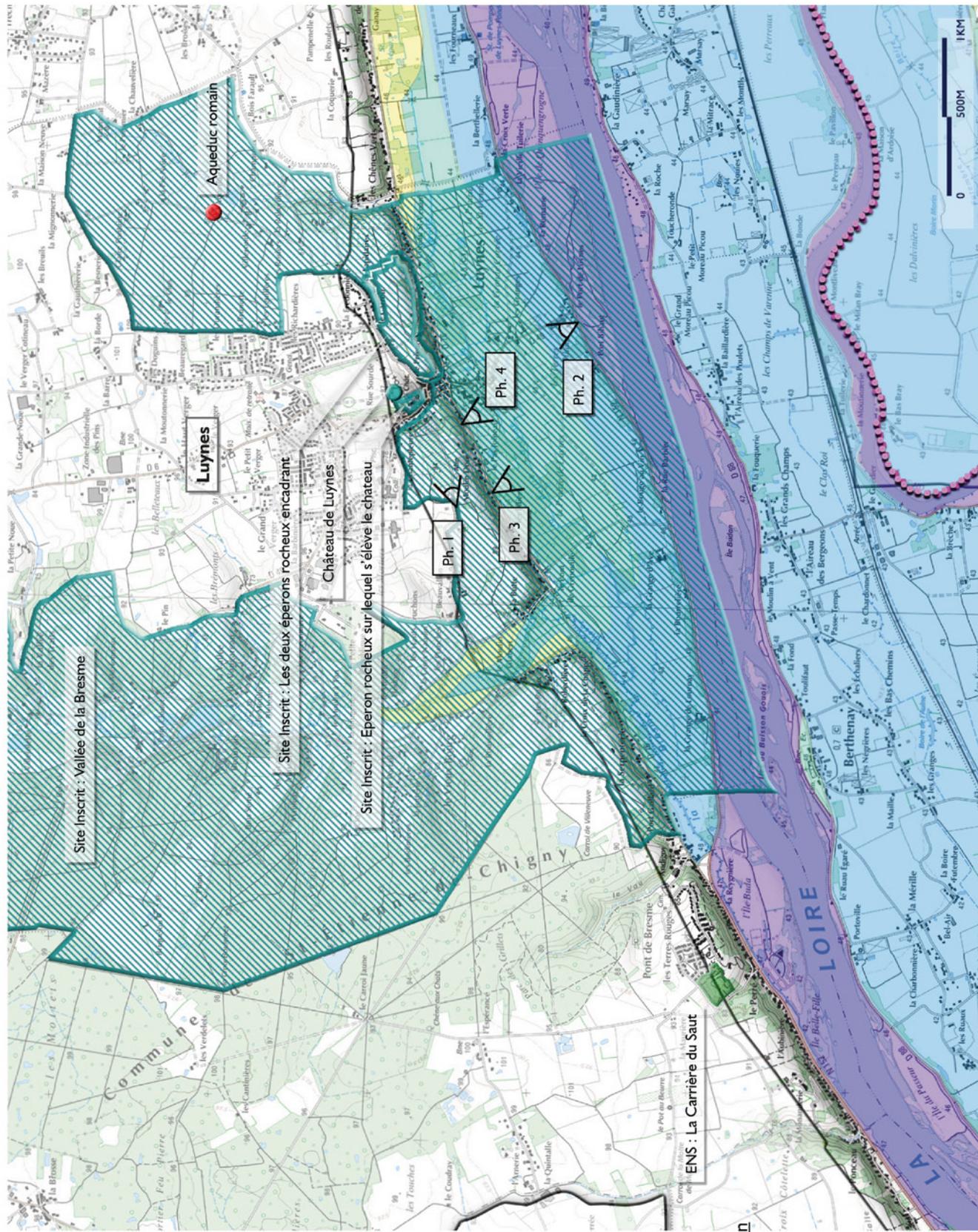
Zone d'aléas moyens



Zone d'aléas faibles



LUYNES



LES VALEURS PAYSAGÈRES CLEFS :

- Un château isolé qui domine la vallée et le plateau :

L'originalité de ce paysage tient à la position très particulière du château de Luynes dans le coteau. Il s'implante sur un éperon rocheux entre deux petits affluents de la Loire, qui l'isolent au milieu du coteau. Dominant la vallée de la Loire, il est aussi en retrait du coteau et domine ainsi le territoire du plateau. A cheval sur le plateau et la vallée, son territoire d'influence est immense.

- Une ville basse discrète au creux du vallon :

Le centre ancien de Luynes occupe le fond de vallon, au pied du château. Confiné au creux des pentes raides du coteau avec quelques habitations troglodytiques au bord de la route, RD76 qui prolongent le centre, le bourg reste discret dans le paysage.

Les extensions urbaines récentes ont cependant bousculé cette organisation en conquérant la plaine alluviale le long de la route qui relie le centre au port, en occupant l'aval de la route au pied du coteau et surtout en se développant fortement sur le plateau à l'arrière du château.

- Une plaine alluviale boisée et cultivée :

La plaine alluviale qui s'étend du coteau jusqu'au fleuve, forme une vaste étendue de plus de 8 km de long sur près d'1 km de large qui se partage en deux bandes parallèles. Près du coteau les nombreux ruisseaux provenant du plateau, développent une longue zone humide avec une végétation dense et de nombreuses peupleraies. Au-delà la plaine est gérée par l'agriculture avec de grandes parcelles céréalières jusqu'à la levée en bord de Loire.

LES FAIBLESSES :

- Une urbanisation qui s'est développée sur tout le territoire :

Si à l'origine, les habitations restaient le long du coteau avec quelques fermes le long de la levée, aujourd'hui les constructions sont aussi dans la plaine, sur les coteaux et notamment en ligne de crête et sur le plateau, se diffusant sur l'ensemble du territoire communal. Cette dispersion de l'habitat fait perdre une grande partie de la valeur de ces paysages et en particulier le paysage de la plaine, qui avec quelques habitations diffuses, se voit comme un paysage mité et dévalorisé. Les zones humides sont aussi fragilisées par les nombreuses constructions en aval de la route RD76 qui remblaient le terrain naturel pour se mettre hors d'eau. Quelques nouvelles constructions affaiblissent l'isolement du château sur le coteau en s'implantant en ligne de crête. Les constructions sur le plateau restent plus discrètes, cependant on peut regretter la très grande consommation d'espace agricole pour si peu de constructions.

- Des vues sur le château peu prises en compte sur le plateau :

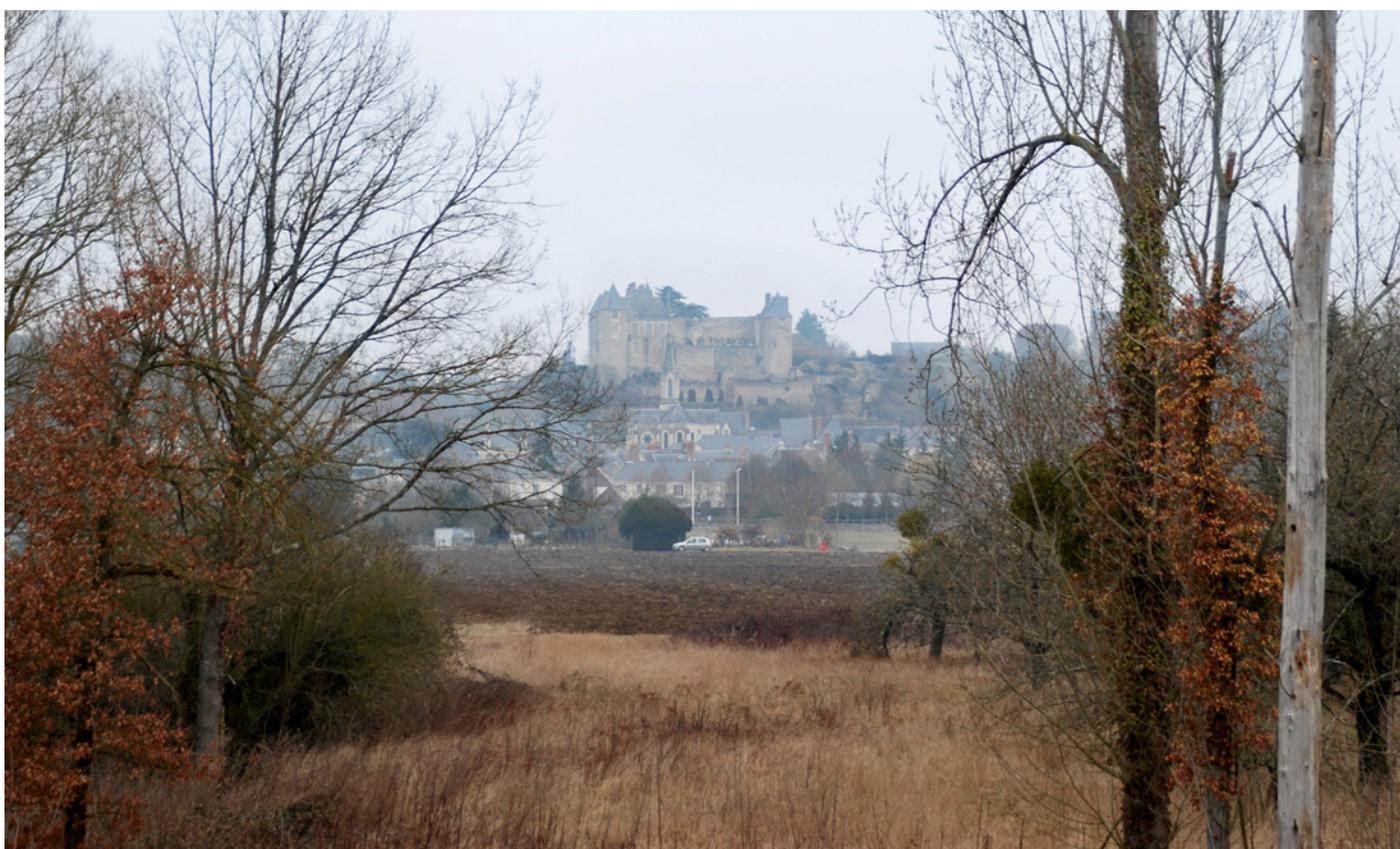
Dans le développement urbain du plateau, on remarque l'absence de prise en considération des vues sur le château. Ainsi les lotissements ont encerclé au Nord toutes les vues sur l'édifice et notamment celles depuis les routes d'accès, RD6 et RD49. Seules les parcelles au bord du coteau ont été préservées, maintenant le château dans son environnement agricole.

- Des boisements des zones humides qui referment le paysage.

Les boisements liés aux cours d'eau, au pied du coteau, ont tendance à se multiplier et se densifier, soit par l'abandon de gestion des prairies et des ripisylves, soit par la multiplication des peupleraies. Ces espaces voient peu à peu la disparition des prairies bocagères et l'apparition de friches arborées qui referment totalement le paysage au pied du coteau, ne laissant plus aucune ouverture vers la plaine cultivée.



1. Implanté sur son éperon, le château domine plateau et vallée.



2. Depuis la vallée, des points de vue plus rares mettent en valeur le bourg en pied de coteau.



3. Les peupleraies remplacent les cultures basses et aérées tels les vergers.



4. La vaste plaine ponctuée de nouvelles habitations isolées.

OBJECTIFS POURSUIVIS :

Maintenir le château de Luynes isolé sur le coteau
--

LES ACTIONS :

- préserver l'ensemble du parc du château
- préserver le coteau boisé et notamment la ligne de crête
- préserver les parcelles agricoles sur le plateau de part et d'autre du château
- Gérer les zones humides le long des cours d'eau, retrouver des prairies bocagères, renforcer la diversité végétale, limiter les peupleraies
- Maintenir l'espace agricole de la plaine alluviale et empêcher toute nouvelle construction
- Revaloriser les abords des routes d'accès sur le plateau et dans la plaine
- Gérer les espaces naturels au bord de la Loire, maintenir des ouvertures au travers des boisements

PROPOSITIONS :

Les protections existantes sont des sites inscrits couvrant de très grandes étendues. Cependant, il semble que cela n'a pas empêché le développement d'une urbanisation diffuse notamment sur la plaine et sur le haut du coteau.

Il semblerait important de mieux protéger les abords directs du château et les zones humides au pied du coteau :

- > Classement des espaces agricoles sur le haut du plateau de part et d'autre du château
- > Classement du coteau boisé et notamment la ligne de crête
- > Classement de la zone humide pour une meilleure gestion des ripisylves
- > Maintien de l'inscription de la plaine alluviale
- > Acquisition des espaces naturels des bords de Loire Par le CPNRC

ENJEUX DE PAYSAGE :

Enjeux de préservation / protection

 Coteaux boisés

 Ripisylves

 Parcelles cultivées sur le plateau

 Espace naturel de bord de Loire

 Parc du château de Luynes

 Éléments bâtis

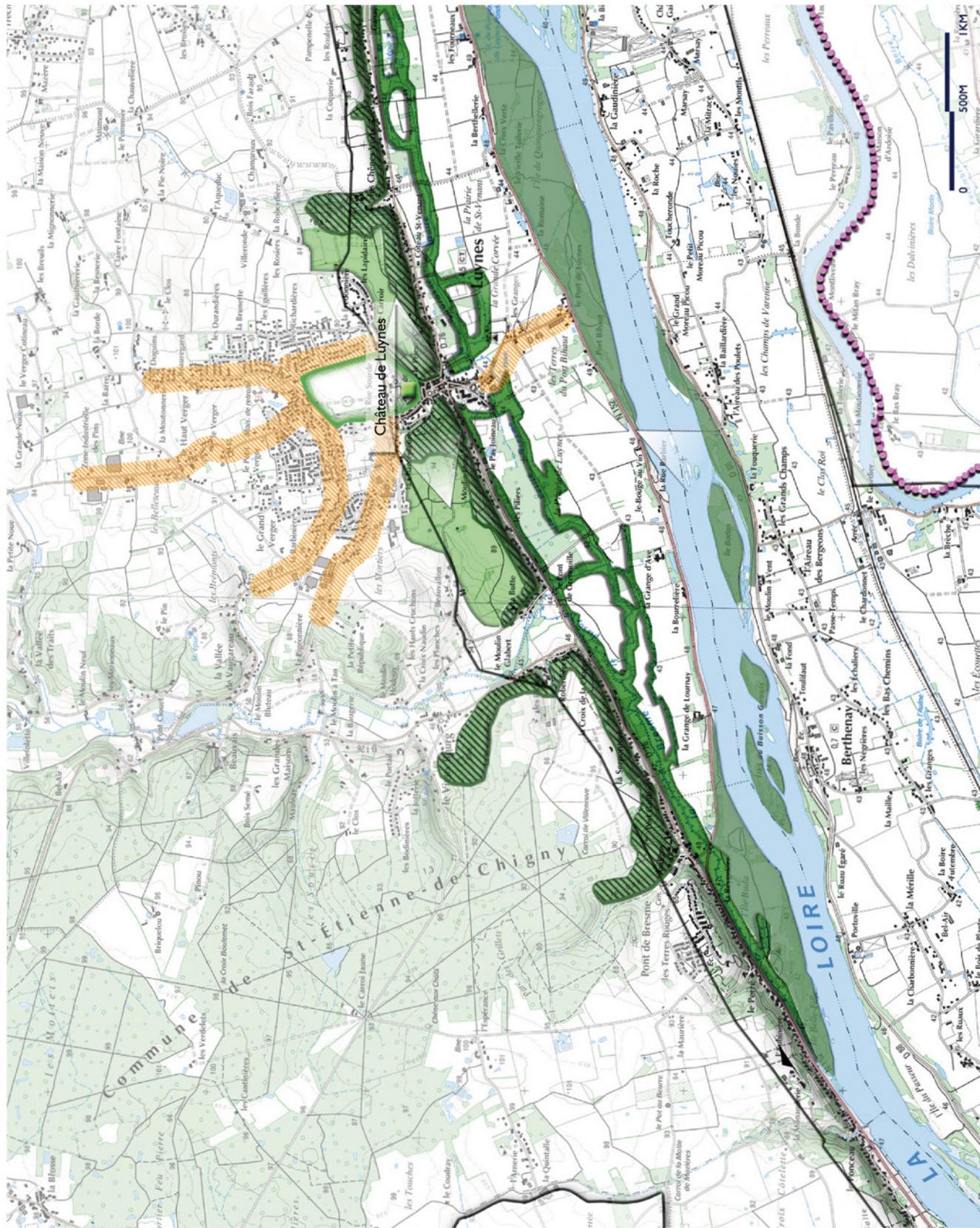
 Points de vue

Enjeux de valorisation

 Urbanisation le long des routes d'accès

 Périmètre du patrimoine mondial de l'UNESCO

LUYNES



SITUATION GÉOGRAPHIQUE

La ville de Tours est traversée par la Loire et bordée au Sud par le Cher. Le centre ancien s'accroche à la Loire, en rive gauche sur la plaine alluviale entre la Loire et le Cher. En rive droite, se déroule un petit coteau sur lequel s'est développé un autre quartier de ville dominant le fleuve. Le vallon de Choisille, sur la commune de St-Cyr-sur-Loire, encadre la ville à l'ouest. Cependant, depuis le fleuve l'agglomération tourangelle s'étend sur plus de 8 km de la Riche à Saint-Pierre-des-Corps.

COMMUNES CONCERNÉES

- Tours
- Fondettes
- La Riche
- Rochecorbon
- Saint-Cyr-sur-Loire
- Saint-Pierre-des-Corps

DONNÉES HISTORIQUES

C'est au I^{er} siècle de notre ère qu'est mentionné pour la première fois le nom de Caesarodunum («la colline de César»), nouvelle cité destinée à devenir le chef-lieu du peuple des Turons romanisés.

Du milieu du X^{Ve} à celui du XV^e siècle, la ville devient l'asile de la royauté en péril, puis le siège de sa puissance retrouvée. L'industrie de la soie est florissante (800 maîtres, 6000 compagnons). Elle est favorisée à son origine par Louis XI qui implante le premier groupe de fabricants soyeux.

Durant l'époque Classique, les grands travaux du XVIII^e siècle offrent un nouveau cadre urbain à la ville, avec l'axe méridien de la ville, perpendiculaire à la Loire. La ville est traversée en son milieu du nord au sud par une artère de plus de 6 km et on construit le pont neuf (actuel Pont Wilson). Cette époque connaît également la création de la rue Royale (rue Nationale) rejoignant la levée de Grammont et l'actuelle sortie sud de la ville à travers la vallée du Cher.

La ville est en partie détruite en juin 1940 par un incendie causé par un obus incendiaire. Après quatre années de baraquements, un plan à l'américaine de vingt îlots quadrangulaires ordonnés autour de la rue nationale fut adopté. Les chefs-d'œuvre architecturaux des XV^e siècle-XVIII^e siècle furent presque tous perdus, de même que l'entrée monumentale de la ville.



Atlas de Trudaine pour la généralité d'Orléans 1745-1780, ville de Tours

PROTECTIONS EXISTANTES :

Éléments classés au titre des Monuments Historiques :

- Cathédrale St-Gatien
- Ancienne Abbaye de Marmoutier
- Ancienne Abbaye Saint-Julien
- Ancienne Abbaye Saint-Martin
- Cathédrale Saint-Gatien
- Eglise Saint-Julien
- Eglise Saint-Symphorien

Éléments inscrits au titre des Monuments Historiques

- Basilique Saint Martin
- Abbaye de Beaumont
- Ancienne Eglise Saint-Denis
- Ancienne Eglise Saint-Jean-de-Beaumont
- Château du Pilorget
- Eglise Notre-Dame-La-Riche
- Eglise Saint-François
- Eglise Saint-Libert
- Eglise Saint-Pierre-Le-Puellier
- Eglise Saint-Saturnin
- Eglise Sainte-Croix
- Enceinte Romaine - 7 rue de la Bazoche
- Pont de Pierre - Pont Wilson

Sites classés au titre des sites et monuments naturels:sites:

Jardin du Musée de Tours, 2 Aout 1943, propriété publique

Caractère et intérêt paysager : le jardin du musée de Tours est situé à proximité de la cathédrale entre la rue Jules Simon, la rue du Général Meunier et la rue des Ursulines. Le site comprend trois parties :

- La première se situe au niveau de l'entrée du jardin en face du square Sicard. On entre à cet endroit dans une cour circulaire pavée en périphérie et couverte de pelouse au centre. Un cèdre du Liban âgé de plus de 150 ans s'élève au milieu de la cour.

La seconde partie domine légèrement la première. Elle est située plus à l'est et séparée de la cour par une balustrade en pierre. Le jardin se compose ici de différents types d'espaces. Juste en face du bâtiment de l'archevêché s'étend un jardin à la française comportant des pelouses et des parterres de fleurs géométriques entrecoupés d'allées. Vers l'est, cette portion du site devient plus arborée et comporte des espaces plus retirés. Il s'agit d'allées étroites, enserrées entre des haies taillées, jalonnées de bancs ou bien encore d'une petite place au fond du jardin à l'ombre de tilleuls. A noter : la présence d'une statue au sud du site avec l'inscription « à la mémoire de Jude ».

Le troisième secteur correspond à la terrasse qui domine le reste du jardin à plus de 6 mètres de hauteur. Elle est plantée de tilleuls. L'ensemble forme un site de verdure agréable en plein cœur de la ville.

Occupation physique du sol : La cour pavée, les pelouses, les parterres de fleurs, les arbres et les arbustes, la terrasse en pierre, les allées couvertes de sable.

Modification, contraintes et pressions :

Environnement du site : centre ville de Tours, quartier ancien aux abords de la cathédrale.

Sensibilité : assez faible. Site bien entretenu. Veiller à la remise en état de la terrasse.

DIREN

Partie du quartier de la cathédrale (communauté des religieuses), 7 juin 1944, propriété privée et publique

Caractère et intérêt paysager : le site est constitué des parcelles situées à l'est et au sud de la cathédrale. Certaines d'entre-elles se situent dans une zone piétonne. Elles sont peu perceptibles du fait de hauts murs de clôture entourant le site. Ce quartier était constitué de propriétés ecclésiastiques ; on note en effet la présence de plusieurs chapelles. Il s'agit aujourd'hui de propriétés avec de vastes parcs. Certaines parties sont transformées en bâtiments publics : bibliothèque, école de musique... Le site comprend également des parties gallo-romaines dans la rue du petit Cupidon (tours et mur d'enceinte). Elles ceinturent un espace vert agrémenté d'une promenade, de bancs et de vieux arbres.

Occupation physique du sol : immeubles anciens, parcs et jardins, vestiges gallo-romains, hauts murs de clôture.

Modification, contraintes et pressions :

Environnement du site : urbain (quartiers anciens de Tours), le musée des Beaux-Arts.

Sensibilité : moyenne, dépendant de la qualité architecturale des restaurations et à l'entretien des immeubles anciens par les propriétaires.

DIREN

La croix-Montoire, la Grande Bretèche, les Capucins, Grand Séminaire, le Grand Beauregard, Beauséjour, 7 juin 1944, propriété privée et publique

Caractère et intérêt paysager : le site comprend plusieurs propriétés situées sur le coteau, en rive droite de la Loire. Elles comportent, en général, une demeure principale (petit château ou maison de maître), éventuellement des annexes et un grand parc arboré.

Beauregard et Beauséjour suivent un schéma un peu différent puisqu'aujourd'hui, une grande partie des ces domaines est transformée en zone résidentielle de type pavillonnaire.

Dans le même ordre d'idée, la Croix-Montoire présente, à l'extrémité nord, une résidence de logements sur plusieurs étages. A noter l'intérêt du parc de la Grande Bretèche qui bénéficie d'un entretien soigné par ses propriétaires.

Occupation physique du sol : parc arboré, bâti, jardins des habitations de type pavillonnaire, voie goudronnée.

Modification, contraintes et pressions :

Environnement du site : Val de Loire, quartiers résidentiels et autres propriétés des coteaux de Tours, cimetière, clinique.

Sensibilité : forte, subordonnée à l'urbanisation du secteur.

DIREN

Rive Gauche de la Loire, 15 mai 1950, propriété privée et publique.

Caractère et intérêt paysager : Il s'agit d'un site de bord de Loire en milieu urbain. Il comprend la Loire et ses îles, les quais et les façades des constructions situées en rive gauche. Il se compose de plusieurs sous-unités :

les quais de la rive gauche jusqu'aux façades des habitations, longés soit par un chemin soit par une voie goudronnée et bordés sur certaines portions par des rangées de platanes et des parterres de fleurs.

les places Choiseul et Anatole France sont mises en valeur par des parterres de fleurs. Elles constituent des carrefours particulièrement fréquentés par la circulation automobile.

les rives de Loire sont restées relativement naturelles en rive droite. Elles ont un caractère plus urbain en rive gauche. Cette dernière comporte un chemin bordé de saules tout le long de la berge. Elle présente un petit square (square Lucien Colin) auprès du pont Wilson.

la Loire est émaillée de plusieurs îles dont les principales sont l'île Simon et l'île Aucard. La première est transformée en partie en parc municipal. La seconde comprend des bâtiments du stade municipal et du service des eaux de la ville de Tours.

L'ensemble s'inscrit dans un environnement très arboré.

L'intérêt global du site réside surtout dans les perspectives remarquables, depuis les rives et les ponts en limite du site, vers l'ensemble formé par la Loire, le pont Wilson et les quais.

Occupation physique du sol : la Loire et ses rives, les quais, les façades des constructions en rive gauche, les voies goudronnées, l'aire de stationnement, la végétation des îles, les parterres de fleurs, les constructions du stade municipal et du service des eaux.

Modification, contraintes et pressions :

Environnement du site : urbain

Sensibilité : veiller à la qualité architecturale des constructions ou restaurations des immeubles en rive gauche.

DIREN

La Moisanderie, 1 février 1960, propriété privée.

Caractère et intérêt paysager : Caractère et intérêt paysager : ce site ceinturé de hauts murs, se compose d'une demeure principale en tuffeau, de ses annexes et d'un grand parc arboré. Ce domaine est aujourd'hui scindé en trois propriétés. La plus vaste comporte un terrain engazonné planté d'arbres épars dont certains sont plus que centenaires (cèdre, séquoia). Une maison avec piscine, terrain de tennis et terrain de cross a été construite dans la moitié est du site. Les deux autres propriétés sont de taille plus modeste. L'une inclut le bâtiment principal de la Moisanderie, l'autre, l'ancienne maison de gardien.

Occupation physique du sol : pelouses, arbres, bassin, bâti (habitations, tour de gué), piscine, terrain de tennis, terrains de cross, allée de graviers, haie de thuyas.

Modification, contraintes et pressions :

Environnement du site : propriétés des coteaux de Saint-Cyr-sur-Loire, Val de Loire, Poney-club.

Sensibilité : forte, subordonnée à l'évolution de l'urbanisation dans ce secteur.

Beauvoir, la Grenadière, Vaygenai, la Tour, le Morier, Bellevue, Montéclat, 17 août 1959, propriété privée.

DIREN

Caractère et intérêt paysager : le site comprend plusieurs propriétés situées sur le coteau rive droite de la Loire. Ceinturées de hauts murs, elles sont pour l'essentiel non visibles depuis les rues aux alentours. Elles comprennent en général un bâtiment principal (petit château ou maison de maître), éventuellement des annexes, et un grand parc arboré. Montéclat suit un schéma un peu différent puisqu'il s'agit d'un quartier résidentiel comportant un ensemble de maisons construites à différentes époques (XIXe et première moitié du XXe siècle). Son originalité réside notamment dans la présence de très vieux cèdres en bordure de voie dans certains jardins d'habitations.

Occupation physique du sol : bâti, parc (pelouses, arbres, massifs de fleurs), routes, jardins d'habitations (Montéclat), cèdres, installations du poney-club.

Modification, contraintes et pressions :

Environnement du site : Val de Loire, quartiers résidentiels et autres propriétés des coteaux de Saint-Cyr-sur-Loire et de Tours.

Sensibilité : forte, subordonnée à l'évolution de l'urbanisation dans ce secteur. Quelques maisons ont déjà été construites dans certaines propriétés.

Propriété du Thouadé, arrêté du 14 avril 1972, propriété privée

DIREN

Caractère et intérêt paysager : la propriété du Thouadé s'inscrit dans le rebord de coteau nord du Val de Loire, en limite de l'agglomération Tourangelle. Elle comporte trois parties, organisées à partir de la topographie locale :

- en pied de coteau et adossés à celui-ci, le parc et le château. Le château (transition XVIIe- XVIIIe siècle), les bâtiments, les annexes et la terrasse plantée d'alignements de tilleuls dominant un parc arboré (cèdres, ailantes, marronniers, peupliers) où apparaissent également un ancien verger, une pièce d'eau asséchée et deux courts de tennis.
- au flanc du coteau, une bande boisée dense couvre la pente. Principalement composée de chênes, érables champêtres et planes et de charmes, elle comporte également quelques beaux sujets de buis et d'ifs épars.
- sur le coteau, l'espace est dégagé, vallonné et couvert d'un ensemble de prés où apparaissent quelques arbres fruitiers. Une ancienne ferme héberge des chevaux. En limite de la zone prairiale et du coteau boisé, un bâtiment en ruines, isolé, manifestement remanié à plusieurs reprises, voisine un puit ancien, couvert et cerné de murs.

Occupation physique du sol : parc arboré, château et terrasse, boisement.

Occupation physique du sol : parc arboré, château et terrasse, boisement.

Modifications, contraintes et pressions :

Environnement du site : rebord du Val de Loire en frange de l'agglomération Tourangelle, propriétés boisées, terres agricoles, Val de Loire.

Sensibilité : faible, propriété privée d'un seul tenant.

DIREN

Sites inscrits au titre des sites et monuments naturels:

Partie du quartier de la cathédrale (square Sicard), 7 juin 1944, propriété privée et publique

Caractère et intérêt paysager : le site correspond à une partie des abords de la cathédrale. Il est composé de plusieurs entités :

- le square Sicard est situé entre la rue de la scellerie et la rue Emile Zola. Il est ceinturé par un grillage doublé d'une haie arbustive. Ce petit jardin est traversé par deux allées d'orientation est-ouest, recouvertes de sable et bordées de bancs et de lampadaires. Il comporte une statue de Michel Colombe en son centre, ainsi que deux bassins, agrémentés l'un d'une petite chute d'eau et l'autre d'un jet d'eau. Les pelouses sont plantées de parterres de fleurs et de quelques vieux arbres (Tilleul, Thuya, Saule pleureur, If, Tulipier...) Au sud du square, de l'autre côté de la rue, plusieurs immeubles anciens sont également inclus dans le site.

- la partie nord de la cathédrale est essentiellement occupée par un lycée de style moderne. Quelques vieux bâtiments, dans des états divers de conservation subsistent au Nord du cloître.

- le reste du site est situé dans une zone piétonne et correspond à des constructions anciennes de qualité architecturale remarquable, mais également dans des états divers de restauration et d'entretien. A noter que les parcelles situées sur la face sud de la cathédrale sont transformées en aire de stationnement. L'ensemble constitue un site d'intérêt historique et architectural mais dont certains secteurs ont été banalisés.

Occupation physique du sol : les immeubles anciens, le lycée, le square, l'aire de stationnement.

Modification, contraintes et pressions :

Environnement du site : urbain (quartiers anciens de Tours), le musée des Beaux-Arts.

Sensibilité : square bien entretenu. Sensibilité essentiellement liée à la qualité architecturale des restaurations et à l'entretien des immeubles anciens par les propriétaires.

DIREN

Terre-plein et fontaine de la place Plumereau, 13 mai 1935, propriété publique

Caractère et intérêt paysager : il s'agit d'une place pavée quadrangulaire aménagée en zone piétonne. Elle est agrémentée de quatre bancs et de quelques arbres. Cette place est aujourd'hui occupée par les terrasses des bars et des restaurants. Son caractère dépend surtout des façades des immeubles anciens qui l'entourent : maisons à pans de bois des XVe et XVIe siècle, maisons couvertes d'ardoises...

Occupation physique du sol : la place pavée, les quelques arbres, le mobilier urbain.

Modification, contraintes et pressions :

Environnement du site : urbain (centre-ville de Tours, rues piétonnes).

Sensibilité : moyenne, liée à la transformation de la place en terrasse de bars et restaurants.

DIREN

Parc de Grammont, 6 octobre 1961, propriété privée et publique

Caractère et intérêt paysager : le parc de Grammont est enclavé entre l'autoroute A10, la RN 10 et la RN 76. Urbanisé en grande partie (quartier pavillonnaire, résidence universitaire, logements collectifs...), son principal intérêt réside aujourd'hui dans son caractère boisé. La partie la mieux préservée correspond aux boisements occupant le versant sud de la vallée du Cher, au nord du site.

Occupation physique du sol : différents éléments bâtis (pavillons, barres de logements collectifs, château d'eau, résidences universitaires...), routes, aires de stationnement, boisements.

Modification, contraintes et pressions :

Environnement du site : quartier d'habitations, stade, route à grande circulation et autoroute, vallée du Cher.

Sensibilité : forte, liée à la progression de l'urbanisation.

DIREN

Propriété de Montjoyeux, 28 octobre 1960, propriété privée.

Caractère et intérêt paysager : La majorité des surfaces du site est constituée d'un vaste parc boisé situé sur le versant gauche de la vallée du Cher. Un réseau de chemins, ouverts aux riverains, parcourt la pente relativement abrupte pour atteindre la RN 76. Une maison ancienne (XIV^e siècle) ainsi qu'une petite tour bien préservée, située en haut de versant, domine l'ensemble. Un autre bâtiment situé en pied de coteau est en revanche en mauvais état. Vers le sud, le reste du site a été urbanisé. Il comporte aujourd'hui plusieurs barres de quatre étages de logements.

Occupation physique du sol : bâti, route, chemin goudronné, boisement.

Modification, contraintes et pressions :

Environnement du site : banlieue urbaine de Tours, A10, RN 10.

Sensibilité : forte, une partie du site a été entièrement urbanisée.

DIREN

ENS :

La Carrière du Saut (St-Etienne-de-Chigny) : gestion communale.

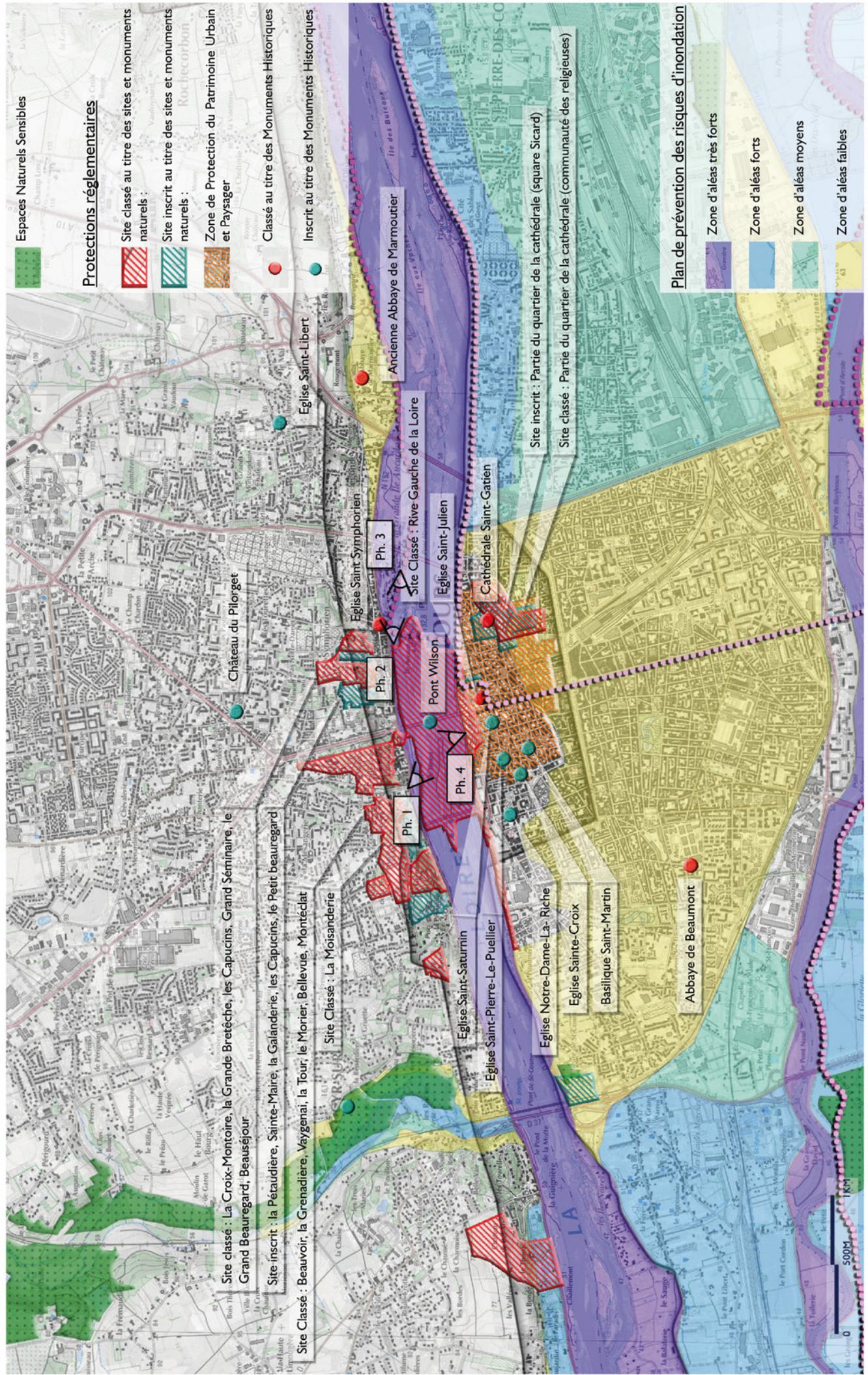
Secteur sauvegardé :

Le vieux Tours

Plan de prévention des risques :

La plaine alluviale entre Loire et Cher est en zone d'aléas forts jusqu'au pied de coteau. Les îles du Cher et de la Loire sont en zone d'aléas très forts.

PROTECTIONS EXISTANTES :



LES VALEURS PAYSAGÈRES CLEFS :

Un fleuve-nature au cœur de la ville :

Le paysage de la Loire à Tours est particulièrement remarquable grâce à la présence et la force de la Nature au cœur de la ville. Fleuve, îles et végétations se combinent pour créer un paysage fluvial où la nature contraste fortement avec la ville. La façade urbaine, contrairement à Blois et à Orléans, se fait plutôt discrète derrière les frondaisons des arbres, même les quartiers d'immeubles récents sont en partie masqués par la végétation. Les monuments phares de la ville apparaissent en filigrane derrière cette frange végétale, comme l'église Saint-Symphorien. Les très nombreuses îles qui s'égrènent sur la Loire de Rochecorbon à La Riche atténuent considérablement l'effet d'étalement urbain de l'agglomération le long du fleuve.

Une ligne de crête arborée qui domine la ville :

Sur toute sa traversée de l'Indre-et-Loire, la vallée de la Loire est bordée au nord par un coteau raide toujours perceptible depuis le fleuve. D'une altitude moyenne de 40 mètres, le coteau, parfois très abrupt (avec des falaises de calcaire), s'accompagne le plus souvent de boisements qui viennent souligner cette cassure de pente dans le paysage. Dans l'agglomération tourangelle, le coteau vert, même construit reste perceptible, grâce notamment à quelques propriétés qui ont gardé leur parc arboré, mais aussi grâce aux plantations des jardins privés. Cette ligne verte continue est essentielle dans la composition du paysage fluvial de Tours car elle permet une perception complémentaire de la vallée, en particulier depuis l'intérieur de la ville, là où le fleuve n'est plus visible.

LES FAIBLESSES :

Une urbanisation qui s'étale le long du fleuve :

En rive gauche, La Riche, Tours et Saint-Pierre-des-Corps ne forment plus qu'une même agglomération, s'étalant le long de la Loire sur plus de huit kilomètres. Ces extensions urbaines récentes de part et d'autre du centre de Tours n'ont malheureusement pas cherché à composer une façade fluviale. Aussi les constructions occupent le bord de l'eau sans pour autant créer un paysage de qualité. C'est pour cela que la frange arborée de la berge et la végétation des îles sont capitales pour atténuer l'impact de l'urbanisation linéaire médiocre.

Une urbanisation croissante sur les coteaux :

La rive droite voit peu à peu son coteau se coloniser de nouvelles constructions sur ses pentes et surtout sur la crête dessinant un nouveau profil à la vallée. Cette surenchère de constructions vient supprimer les boisements existants et par conséquent affaiblir la qualité paysagère du coteau. Si les coteaux de la Loire ont depuis toujours été construits, ils ont su préserver la continuité boisée de la ligne de crête ou maintenir des boisements sur les pentes. La disparition totale de la végétation arborée risquerait de faire «disparaître» le coteau sous la ville.



1. La ville de Tours vue depuis la rive droite : une façade discrète derrière les berges arborées.



2. La Loire vue du pont de Fil, la végétation des îles masque la ville.



3. Des berges très naturelles en rive droite de la Loire, sur la promenade Saint-Symphorien.



4. Au nord une ligne de crête boisée surplombe la ville.



5. Une ligne de crête boisée peu à peu urbanisée

OBJECTIFS POURSUIVIS :

Préserver l'imbrication du fleuve-nature dans la ville
Préserver les espaces naturels structurant le paysage de la ville de Tours : La Loire et ses îles ainsi que les coteaux et leur ligne de crête.

LES ACTIONS :

- Préserver l'aspect naturel des bords de Loire, des berges, des îles, tout au long de la traversée de l'agglomération tourangelle (de Rochecorbon à La Riche)
- Aménager des promenades piétonnes et cyclables sur les deux rives le long de la Loire
- Limiter les constructions sur les coteaux et notamment sur la ligne de crête ; réserver de grandes parcelles de jardins pour maintenir les arbres existants ; étager les constructions suivant la pente ; préserver strictement de toutes nouvelles constructions les portions de coteaux non construits (coupure d'urbanisation).

PROPOSITIONS :

- Extension du site classé de «la rive gauche de la Loire» en y incluant tout le fleuve, les îles et les berges gauche et droite depuis Rochecorbon jusqu'à Fondettes (île du Port Foucaut).
- Classement de la ligne de crête boisée du coteau de la rive droite depuis Rochecorbon jusqu'à Fondettes

TOURS

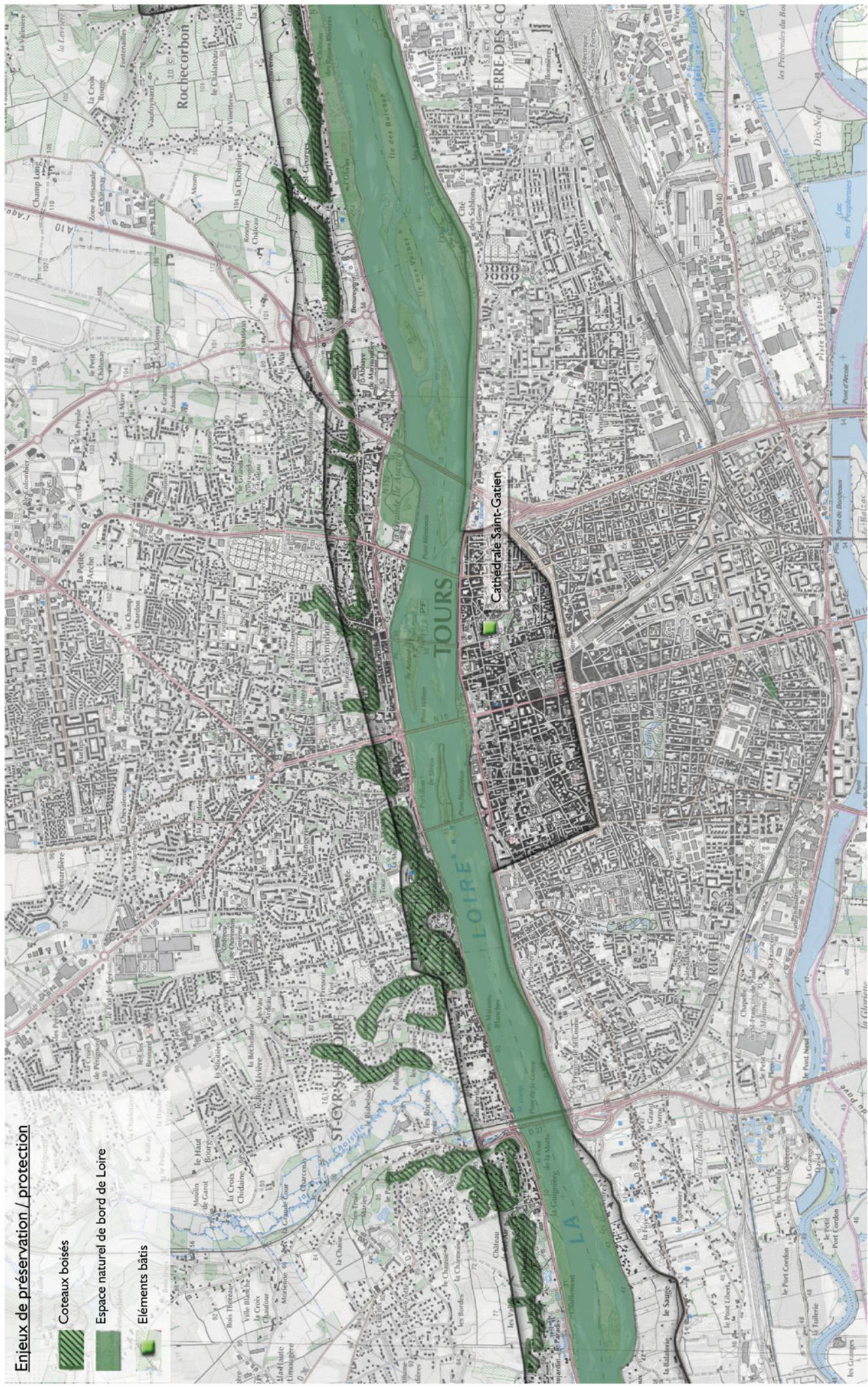
ENJEUX DE PAYSAGE :

Enjeux de préservation / protection

Coteaux boisés

Espace naturel de bord de Loire

Éléments bâtis



SITUATION GÉOGRAPHIQUE

La Cisse est une petite rivière affluente de la Loire qui suit le coteau de la Loire en rive droite sur plus de 15 kilomètres. Elle apparaît dans la vallée près de Chouzy-sur-Cisse et se jette dans la Loire près de Vouvray. Parallèlement au cours d'eau, de nombreuses habitations s'égrainent le long d'une petite route, formant des villages linéaires longeant le coteau, dont la pierre calcaire tendre favorise l'habitat troglodytique.

COMMUNES CONCERNÉES

- Amboise
- Cangey
- Chargé
- Limeray
- Nazelles-Négron
- Noizay
- Pocé-sur-Cisse

PROTECTIONS EXISTANTES :

Éléments classés au titre des Monuments Historiques

- Eglise Saint-Fromentin (Amboise)
- Château d'Amboise
- Eglise Saint-Denis (Amboise)
- Château du Clos-Lucé (Amboise)

Éléments inscrits au titre des Monuments Historiques

- Château Gaillard (Amboise)
 - Eglise Notre-Dame-du-Bout-du-Pont (Amboise)
 - Château de Nazelles
 - Eglise Saint-Pierre-de-Nazelles
 - Eglise de Négron
 - Eglise Saint-Martin (Cangey)
 - Eglise Saint-Saturnin (Limeray)
- partiellement classée
- Château des Fourchettes (Pocé-sur-Cisse)
 - Château de Pocé (Pocé-sur-Cisse)
 - Château de Noizay
 - Eglise Sainte-Trinité (Vernou-sur-Brenne)
- partiellement classée

Sites classés au titre des sites et monuments naturels:

Parc du château de Pocé, arrêté du 23 février 1942, propriété privée.

Caractère et intérêt paysager : L'entrée du parc se situe route de Saint-Ouen-les-Vignes. À cet endroit, à l'intérieur du parc, se situent plusieurs vieux bâtiments construits en pierre de taille et couverts d'ardoises. Le parc du château de Pocé-sur-Cisse s'inscrit dans la petite vallée de la Ramberge. Il est donc dominé par le versant boisé de la rive droite de la vallée et le château qui se situe à flanc de coteau. Celui-ci est sillonné par un chemin qui, depuis le château, permet d'atteindre un terrain de sport au sommet.

Le fond de vallée est occupé par une vaste pelouse et un bras de la rivière dont les rives sont bordées principalement par des aulnes. Un petit barrage agrémenté le cours du ruisseau. Une promenade est aménagée autour du parc. Il s'agit d'un sentier de graves calcaires jalonné de quelques bancs. Une petite passerelle permet de passer la rivière et ainsi d'effectuer une boucle depuis l'entrée du jardin. De vieux arbres de diverses espèces parsèment la pelouse : Sapin de Nordmann, Tulipier de Virginie, Cèdre du Liban, Noyer noir, Cyprès de Lawson, Douglas, Erable sycomore, Sapin Pinsapo, Cèdre de l'Himalaya, If commun, Epicéa commun... À noter la présence d'un petit espace isolé par la végétation et présentant une statue en son centre au Sud du parc. Le jardin est du domaine privé mais il est ouvert au public. Il constitue un espace de détente et de promenade agréable dans le bourg de Pocé.

Occupation physique du sol : Pelouse, rivière, boisement de coteau, végétation du parc.

Modifications, contraintes et pressions :

Environnement du site : Bourg de Pocé-sur-Cisse (secteur urbanisé), le château, un village d'accueil d'enfants au sommet du coteau.

Sensibilité : Site bien entretenu, à préserver en l'état.

DIREN

Sites inscrits au titre des sites et monuments naturels:

Deux ensembles formés par la Vallée de la Cisse, arrêté du 23 septembre 1983 Propriété privée.

Caractère et intérêt paysager :

Cette portion de la vallée de la Cisse s'inscrit dans un ensemble protégé plus vaste comprenant plusieurs sections de la vallée de Cangey à Vouvray. Ces sections suivent toujours le même schéma : il s'agit d'un couloir délimité au Nord par le coteau boisé et le rebord de plateau à dominante viticole, au Sud par la Cisse.

L'ensemble situé à l'Ouest, sur le plateau, correspond essentiellement à des parcelles de vigne. Il comprend également le hameau de l'Hermitage composé d'habitations pavillonnaires.

L'autre partie du site, la plus vaste, présente un fond de vallée au paysage semi-ouvert couvert alternativement par de la prairie, de la culture et des peupleraies bordant le cours du ruisseau de Mesland et celui de la Cisse. Son caractère naturel est affecté par les bâtiments d'un élevage avicole situé au Moulin de Lée. Quelques habitations s'égrainent en pied de coteau, le long de la RD 1.

La pente est parcourue par de petites routes permettant de rejoindre le plateau et différents hameaux (la Grange, Robichon, les Maillets...). Ceux-ci se composent de fermes anciennes mais également de constructions récentes de type pavillonnaire, regroupées ou disséminées le long des principales voies de desserte. Aux abords, les parcelles sont occupées par de la vigne, des prairies, des cultures, des boisements et de vieux vergers.

Occupation physique du sol : Prairies, cultures, vergers, peupleraies, jardin potager, vigne, boisement, cimetière, bâti.

Modifications, contraintes et pressions :

Environnement du site : Val de Loire, Gâtine tourangelle, bourg de Cangey.

Sensibilité : Forte, liée à la progression de l'urbanisation sur le plateau (perte du caractère viticole et rural du secteur).

DIREN

Vallée de la Cisse / Pocé-sur-Cisse, arrêté du 8 décembre 1983, propriété privée.

Caractère et intérêt paysager :

Cette portion de la vallée de la Cisse s'inscrit dans un ensemble protégé plus vaste comprenant plusieurs sections de la vallée de Cangey à Vouvray. Ces sections suivent toujours le même schéma : il s'agit d'un couloir délimité au Nord par le coteau boisé et le rebord de plateau à dominante viticole, au Sud par la Cisse.

Le site peut être divisé en deux entités :

- le fond de vallée à dominante agricole au Sud, parcouru dans sa partie Ouest par la Ramberge.
- le coteau s'étendant au Nord de Fourchette et du bourg de Pocé-sur-Cisse.

A l'Est, le versant boisé présente une densité variable d'habitations et de caves (Fourchette, Chantemerle) de même qu'à l'Ouest, dans la vallée encaissée de la Ramberge. Dans le secteur de La Buvinière, le bâti, ancien et récent, est plus dense.

L'ensemble présente un caractère pittoresque, lié notamment à l'existence des caves et du château des Fourchettes.

Occupation physique du sol : Boisements, cultures, peupleraies, prairies, friches, jardins potagers, caves, bâti, routes, chemins.

Modifications, contraintes et pressions :

Environnement du site : Le plateau cultivé et viticole de Gâtine Tourangelle au Nord, le Val de Loire au Sud.

Sensibilité : Moyenne, subordonnée à l'évolution de l'urbanisation et des plantations de peupliers en fond de vallée.

DIREN

Vallée de la Cisse/Limeray, arrêté du 23 septembre 1983, propriété privée.

Caractère et intérêt paysager :

Cette portion de la vallée de la Cisse s'inscrit dans un ensemble protégé plus vaste comprenant plusieurs sections de la vallée

de Cangey à Vouvray. Ces sections suivent toujours le même schéma : il s'agit d'un couloir délimité au Nord par le coteau boisé et le rebord de plateau viticole, au Sud, par la Cisse.

Ce site pittoresque est composé de deux sous-unités délimitées par la RD 58. Au Nord de cette voie, il s'agit d'un coteau calcaire boisé comportant un petit nombre d'habitations en bas ou à flanc de

versant. Celles-ci sont anciennes ou plus récentes (pavillons), parfois de plus grand intérêt architectural (petit château). On remarque également quelques caves.

Au Sud de la RD 58, le fond de vallée est essentiellement composé d'espaces agricoles (prairies, cultures) ou de parcelles boisées. Cette partie du site comporte ponctuellement quelques habitations récentes. Les surfaces en peupleraie sont particulièrement importantes entre le bourg de Limeray et la limite avec la commune de Cangey.

Occupation physique du sol :

Coteau boisé, bâti, caves, boisements et peupleraies en fond de vallée, parcelles agricoles, routes, chemins.

Modifications, contraintes et pressions :

Environnement du site : Parcelles agricoles du Val de Loire (cultures) et de la Gâtine tourangelle (cultures, vignes).

Sensibilité : Moyenne, subordonnée à la qualité architecturale des nouvelles constructions d'habitation ainsi qu'à l'entretien des berges de la rivière. Porter une attention particulière au développement éventuel des plantations de peupliers en fond de vallée (risque de fermeture du paysage).

DIREN

Vallée de la Cisse / Nazelles-Négron, arrêté du 23 septembre 1983, propriété privée et publique.

Caractère et intérêt paysager :

Cette portion de la vallée de la Cisse s'inscrit dans un ensemble protégé plus vaste comprenant plusieurs sections de la vallée de Cangey à Vouvray. Ces sections suivent toujours le même schéma : il s'agit d'un couloir délimité au Nord par le coteau boisé et le rebord de plateau à dominante viticole, au Sud par la Cisse. Le site de Nazelles-Négron comprend deux entités principales :

- La partie située à l'Est du bourg de Nazelles s'étend autour du hameau de Perreux. Elle comprend la route, le coteau boisé jalonné de plusieurs habitations dont certaines troglodytiques, le fond de vallée occupé par des prairies ou des pelouses, des boisements et quelques habitations. Les bords de la rivière sont soulignés d'un cordon boisé. Ils sont agrémentés de quelques bancs aux abords d'un terrain de sports localisé à l'Est du site.

- Le secteur à l'Ouest du bourg de Nazelles se structure de manière identique : le coteau boisé est jalonné d'une densité importante d'habitations troglodytiques. Le fond de vallée est en revanche plus large qu'aux environs de Perreux. Il est recouvert, au Nord de la voie de circulation principale, par des prairies, des cultures ou des potagers des quelques habitations présentes. Au Sud de la voie, l'occupation du sol est composite : vergers, potagers, prairies, bande boisée longeant la rivière. A noter la présence de bâtiments remarquables tels que le château de Perreux et le château de Montdomaine.

L'ensemble présente un caractère pittoresque, plus particulièrement lié au nombre important d'habitations troglodytiques et de caves.

Occupation physique du sol :

Coteau boisé, prairies, pelouses, cultures, potagers, boisements, troglodytes, habitations traditionnelles.

Modifications, contraintes et pressions :

Environnement du site : Le plateau cultivé et viticole de Gâtine tourangelle, le Val de Loire.

Sensibilité : Moyenne, dépendant de la progression de l'urbanisation. Quelques habitations troglodytiques et caves sont à l'abandon. Veiller à l'entretien des berges de la Cisse.

DIREN

Vallée de la Cisse / Noizay, arrêté du 8 décembre 1983, propriété privée.

Caractère et intérêt paysager :

Cette portion de la vallée de la Cisse s'inscrit dans un ensemble protégé plus vaste comprenant plusieurs sections de la vallée de Cangey à Vouvray. Ces sections suivent toujours le même schéma : il s'agit d'un couloir délimité au Nord par le coteau boisé et le rebord de plateau à dominante viticole, au Sud par la Cisse. Ce site comprend trois zones : le coteau de Rochère à l'Ouest, la vallée de Vautruchot au centre, les coteaux de Carcou et de la Bretonnière à l'Est.

Son caractère typique et pittoresque est plus particulièrement lié aux nombreuses habitations troglodytiques et aux caves creusées dans le coteau calcaire, ainsi qu'à une occupation du sol composite : rebord de plateau viticole, prairies, boisements, potagers, cultures, vergers... Plusieurs édifices remarquables participent également à l'intérêt paysager de cette partie de la vallée de la Cisse : Château de Noizay, Manoir d'Anzan et autres maisons de maître.

Occupation physique du sol : Boisements (dont peupleraies), vignes, vergers, cultures, prairies, caves et habitations, la Cisse, routes, chemins.

Modifications, contraintes et pressions :

Environnement du site : Plateau viticole de Gâtine tourangelle, Val de Loire.

Sensibilité : Moyenne, subordonnée à l'évolution de l'urbanisation et des plantations de peupliers en fond de vallée.

DIREN

Vallée de la Cisse (site des Bidaudières) / Vouvray, arrêté du 8 décembre 1983, propriété privée.

Caractère et intérêt paysager :

Cette portion de la vallée de la Cisse s'inscrit dans un ensemble protégé plus vaste comprenant plusieurs sections de la vallée de Cangey à Vouvray. Ces sections suivent toujours le même schéma : il s'agit d'un couloir délimité au Nord par le coteau boisé et le rebord de plateau à dominante viticole, au Sud, par la Cisse. L'Ouest du site fait partie du domaine viticole des Bidaudières. Celui-ci comporte les bâtiments anciens du domaine, le rebord du plateau viticole, les terrasses plantées de vignes, le grand parc de la propriété et les terres agricoles (vignes et autres cultures) situées en fond de vallée.

Le hameau des Bidaudières, partiellement inclus dans le site, et le hameau du petit Vouvray à l'Est se composent d'habitations troglodytiques et de caves. Le pied de coteau et le fond de vallée présentent une occupation du sol composite : terrain vague, vergers, cultures, vignes. La rivière bordée par un cordon boisé, dont des petites parcelles de peupliers, constitue la limite du site au Sud. L'intérêt paysager de cet ensemble pittoresque réside plus particulièrement dans les bâtiments anciens et les terrasses viticoles du domaine des Bidaudières.

Occupation physique du sol : Boisements, bâtiments anciens du domaine, vignes, vergers, cultures, habitations et caves des hameaux, la Cisse, routes, chemins.

Modifications, contraintes et pressions :

Environnement du site : Le Plateau viticole de Gâtine tourangelle, le Val de Loire.

Sensibilité : Assez faible au vu de l'occupation du sol actuelle.

DIREN

Vallée de la Bresme « Site Malraux », arrêté du 7 mai 1965, propriété privée

Caractère et intérêt paysager : Le site Malraux est constitué de trois vallées : les vallées de Cousse, de Vaugondy et de la Bresme. Elles s'inscrivent dans un environnement à dominante viticole.

La petite vallée étroite de Vaugondy présente des versants bien marqués. Celui de rive gauche, très abrupt, boisé, est occupé à mi-pente et au pied de coteau par des constructions anciennes ainsi que par des caves. La pente, rive droite, moins accentuée, est couverte ainsi que le fond de vallée par des parcelles agricoles : cultures, prairies. Quelques constructions anciennes et plus récentes y sont également installées. Cette vallée est dominée à l'Ouest par une crête rocheuse où sont implantés le Château de Jallanges et son parc.

La vallée de Cousse suit le même schéma que la vallée de Vaugondy mais se trouve plus particulièrement affectée par la progression de l'urbanisation. Le fond de vallée apparaît plus composite : prairies, cultures, potagers, peupleraies, vergers voisinent avec de nombreuses constructions récentes (pavillons).

La vallée de la Bresme plus ample que les deux précédentes, est dominée par la grande culture et la vigne. La rive droite, boisée, comporte quelques habitations troglodytiques et des caves. L'ensemble forme un site pittoresque fortement marqué par son caractère viticole.

Occupation physique du sol : Parcelles agricoles (prairies, cultures, vignes), constructions anciennes, pavillons, caves, boisements, vergers, potagers, peupleraies, ligne TGV, cours d'eau (la Brenne).

Modifications, contraintes et pressions :

Environnement du site : Bourg de Vernou-sur-Bresme, plateau de Gâtine tourangelle, vallée de la Cisse, Val de Loire.

Sensibilité : Assez forte, liée à la progression des constructions neuves et à leur qualité architecturale, au développement des cultures et des peupleraies en fond de vallée, parfois au manque de soins aux abords des fermes et des caves.

DIREN

Espaces Naturels Sensibles

La Carrière du Saut (St-Etienne-de-Chigny): gestion communale.

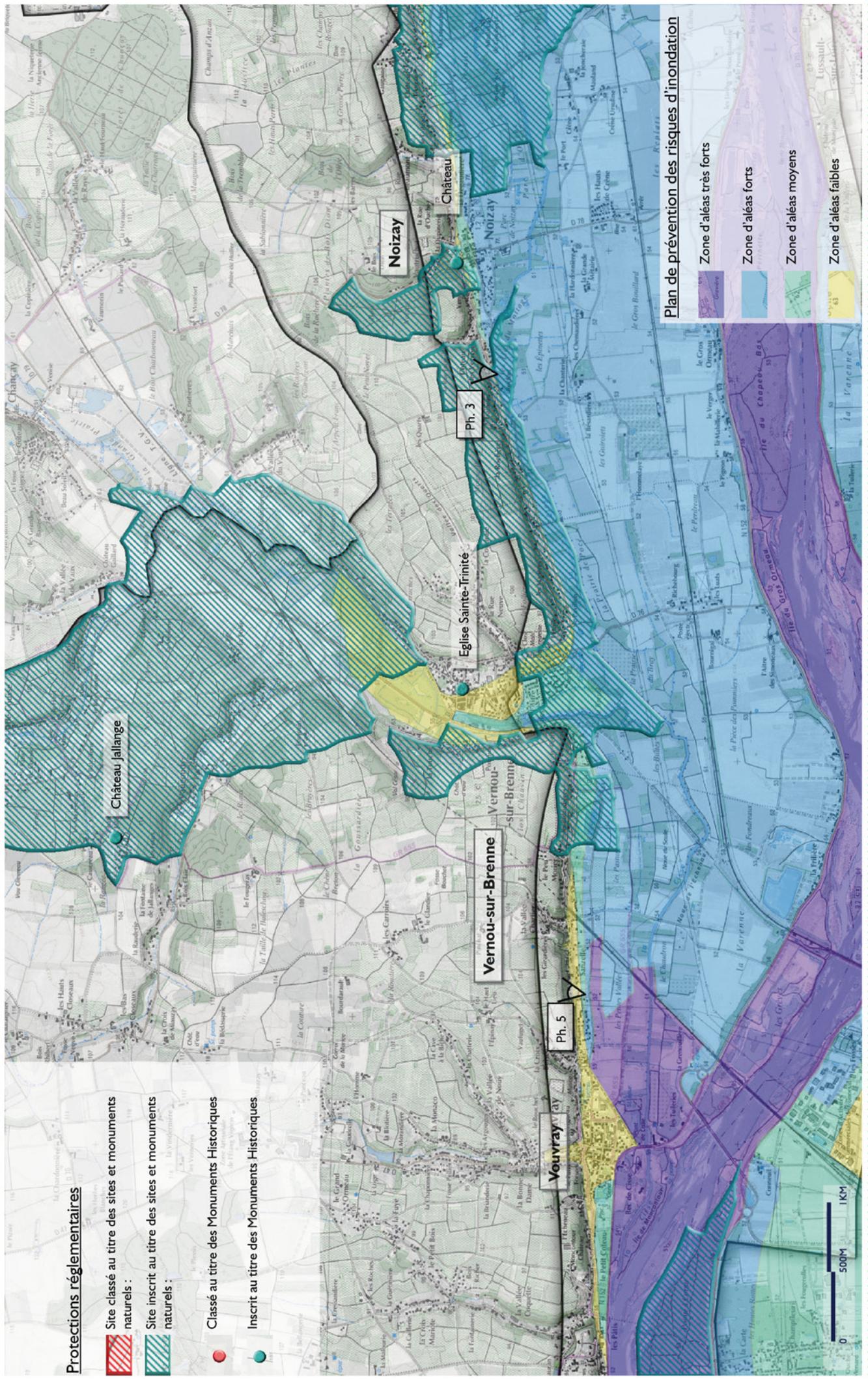
Plan de prévention des risques (PPRI)

La plaine alluviale entre Loire et Cher est en **zone d'aléas forts** jusqu'au pied du coteau. Les îles du Cher et de la Loire sont en **zone d'aléas très forts**.

PROTECTIONS EXISTANTES :

Protections réglementaires

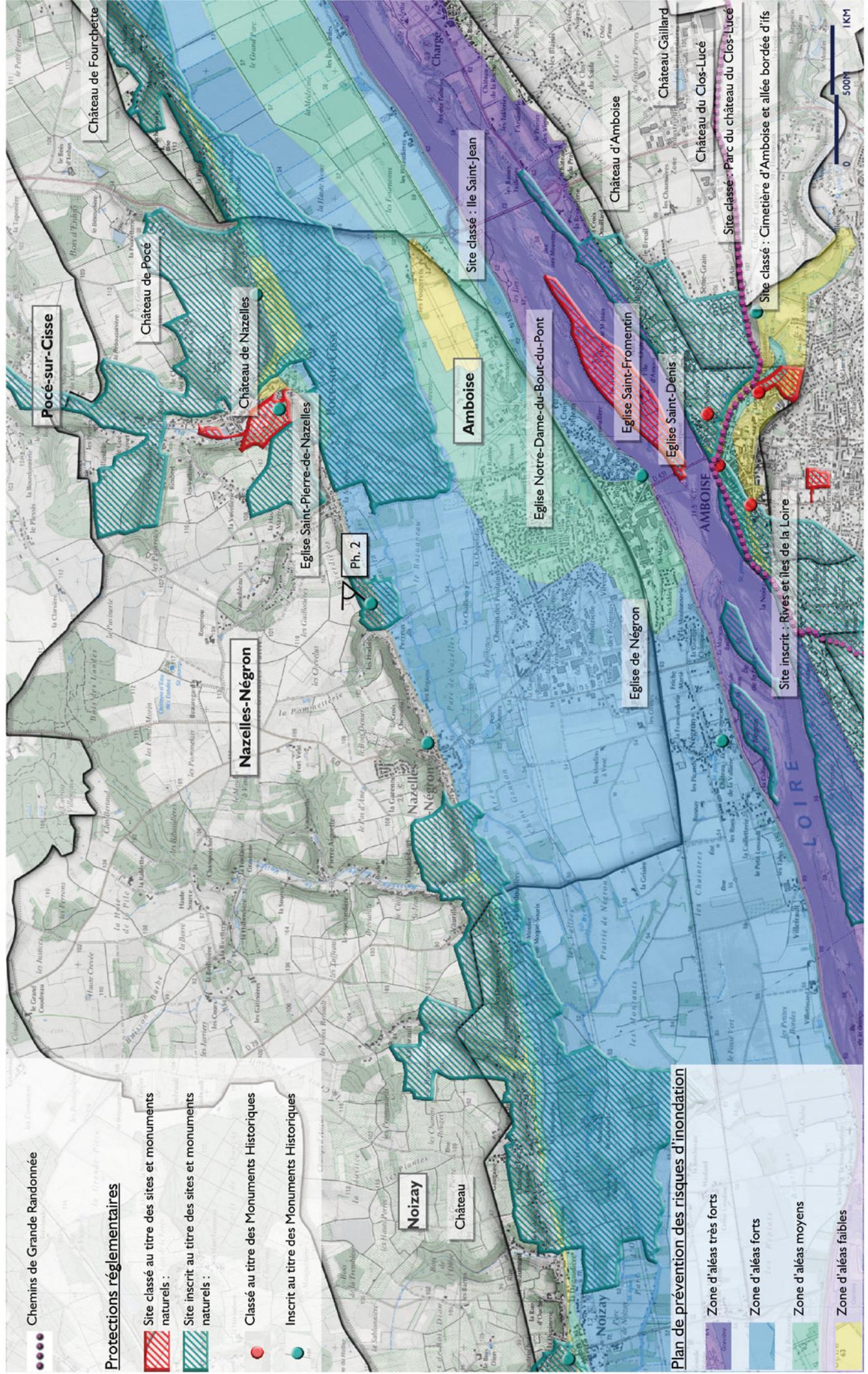
-  Site classé au titre des sites et monuments naturels :
-  Site inscrit au titre des sites et monuments naturels :
-  Classé au titre des Monuments Historiques
-  Inscrit au titre des Monuments Historiques



Plan de prévention des risques d'inondation

-  Zone d'aléas très forts
-  Zone d'aléas forts
-  Zone d'aléas moyens
-  Zone d'aléas faibles

PROTECTIONS EXISTANTES :



PROTECTIONS EXISTANTES :

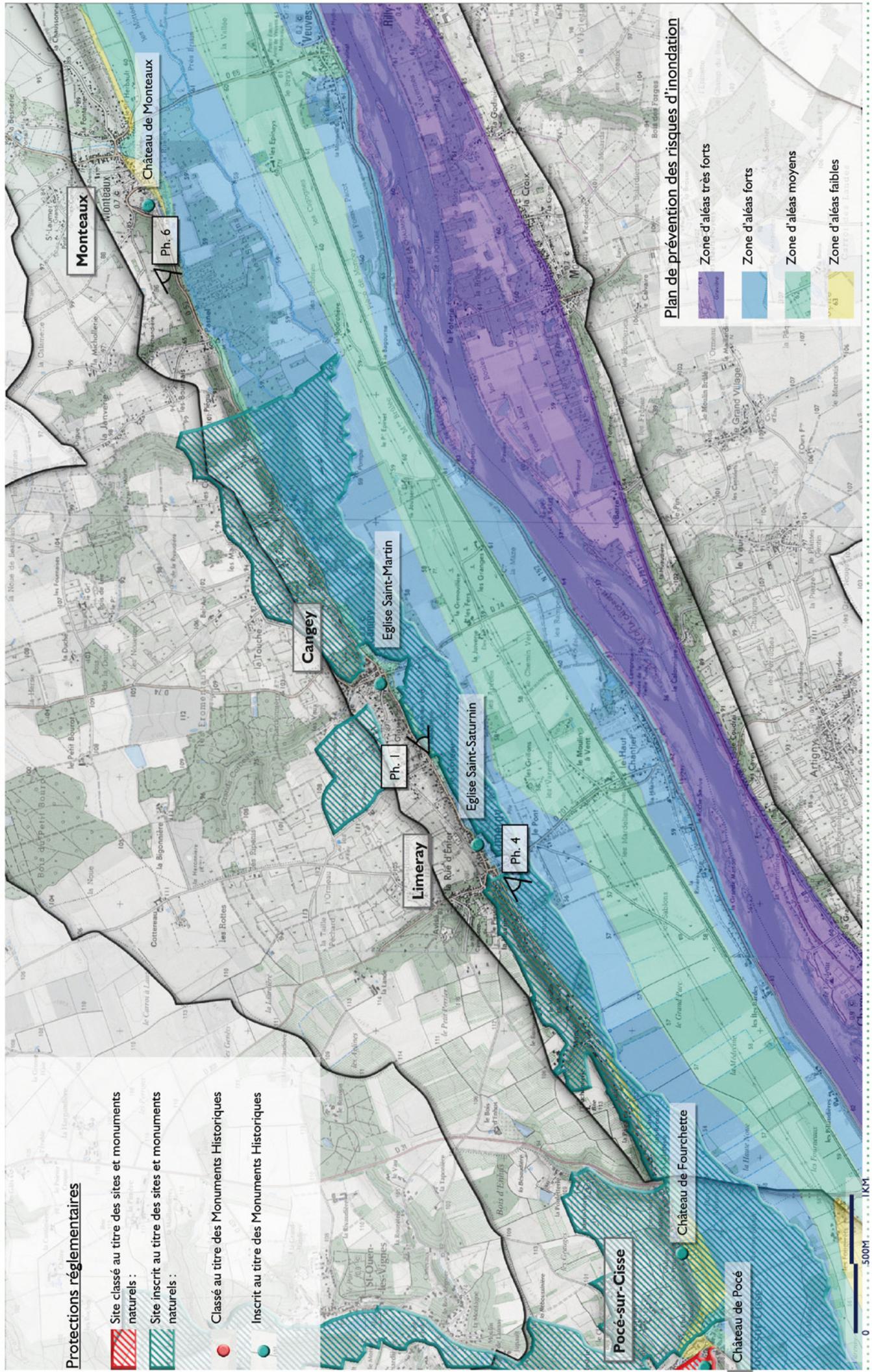
Protections réglementaires

 Site classé au titre des sites et monuments naturels :

 Site inscrit au titre des sites et monuments naturels :

 Classé au titre des Monuments Historiques

 Inscrit au titre des Monuments Historiques



Plan de prévention des risques d'inondation

-  Zone d'aléas très forts
-  Zone d'aléas forts
-  Zone d'aléas moyens
-  Zone d'aléas faibles

LES VALEURS PAYSAGÈRES CLEFS :

- Un paysage de vallée intime dans la vallée de la Loire :

Toute l'originalité de ce paysage tient dans le fait qu'il se situe au cœur de la vallée de la Loire sans que l'on ait conscience de l'ampleur réelle de la vallée. La ripisylve dense et riche qui borde la rivière referme l'espace autour du cours d'eau et du coteau, délimitant un paysage intime, resserré sur lui-même, qui contraste fortement avec les vastes étendues de la plaine alluviale.

- Une organisation qui compose un paysage harmonieux :

L'organisation du paysage de la vallée révèle, en certains endroits, une composition harmonieuse et cohérente au regard de l'étroitesse des lieux et du rapport qu'entretient chaque élément avec les niveaux de l'eau. Une coupe en travers est le meilleur outil pour comprendre cette composition.

- le plateau et le haut du coteau sont plantés de vignes
- des affluents entaillent le coteau où se développent des plantations de verger
- le coteau raide forme des falaises de calcaire dans lesquelles se love un habitat troglodyte
- le pied du coteau est bordé d'habitations linéaires, ouvertes sur une petite route de desserte
- la petite route suit le coteau en léger surplomb par rapport au niveau de la rivière

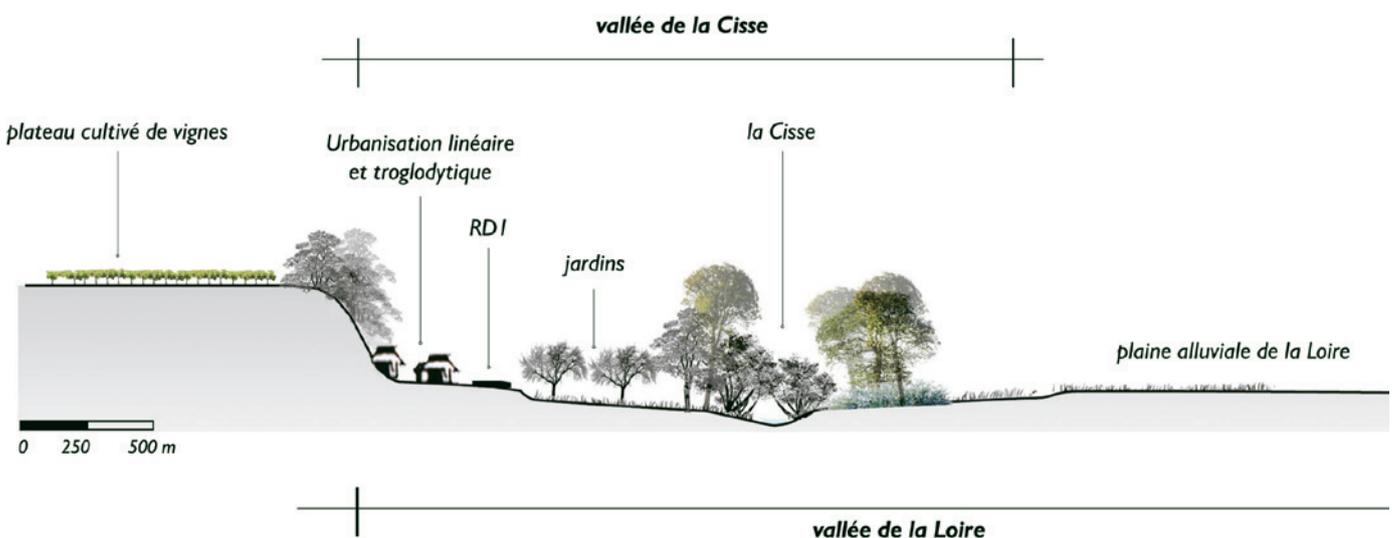
- des jardins en lanière occupent les bords de la rivière, en contrebas de la route
- au-delà, la rivière dessine des méandres et multiplie des petits bras, accompagnés d'une végétation riche des milieux humides et entrecoupés de prairies.

- Un patrimoine architectural et urbain concentré sur une route :

Sur les 15 kilomètres que compte la vallée de la Cisse dans la vallée de la Loire, on dénombre une quantité spectaculaire de châteaux, belles demeures, maisons bourgeoises ou centre ancien de village qui composent un ensemble architectural et urbain remarquable

LES FAIBLESSES :

- Les constructions en contrebas de la route et la disparition des jardins
- La qualité architecturale des nouvelles constructions sur les coteaux et leur implantation dans la pente
- Les déviations de la route RDI et les aménagements trop routiers
- La disparition de la ripisylve
- L'abandon des vergers dans les affluents.
- La fermeture du fond de Vallée, notamment par la plantation de peupleraies.





1. Jardins en lanières bordant de la rivière



4. Disparition des jardins et prolifération du bâti en aval de la route



2. La rivière, accompagnée d'une végétation riche des milieux humides et entrecoupée de prairies.



6. Anciens vergers aujourd'hui laissés à l'abandon.



3. Maisons bourgeoises composant un ensemble architectural et urbain remarquable



5. Constructions de faible qualité architecturale

OBJECTIFS POURSUIVIS :

Préserver le paysage harmonieux de la vallée de la Cisse

LES ACTIONS :

- Stopper toute nouvelle construction en contrebas de la route RDI
- Maintenir le gabarit étroit de la route RDI
- Préserver la ripisylve et les prairies humides le long de la rivière
- Maintenir les coupures d'urbanisation existantes
- Préserver les boisements du coteau et notamment en ligne de crête

PROPOSITIONS :

Les sites inscrits de la vallée sont pertinents pour veiller à organiser un développement modéré des villages de la Cisse. Il s'agit de villages où le développement s'est déjà produit, où les extensions urbaines sont déjà nombreuses. En revanche, certains tronçons, plus que d'autres, sont encore parfaitement préservés et à ce titre méritent d'être protégés plus fortement :

> Classement de la vallée de la Cisse entre Monteaux et Pocé-sur-Cisse, incluant le coteau, le bâti, la route, les jardins, la rivière et la ripisylve.

ENJEUX DE PAYSAGE :

Enjeux de préservation / protection

Coteaux boisés et habitat troglodytique

Ripisylves de la vallée de la Cisse

Site bâti

Routes et ponts

Vignes sur le coteau

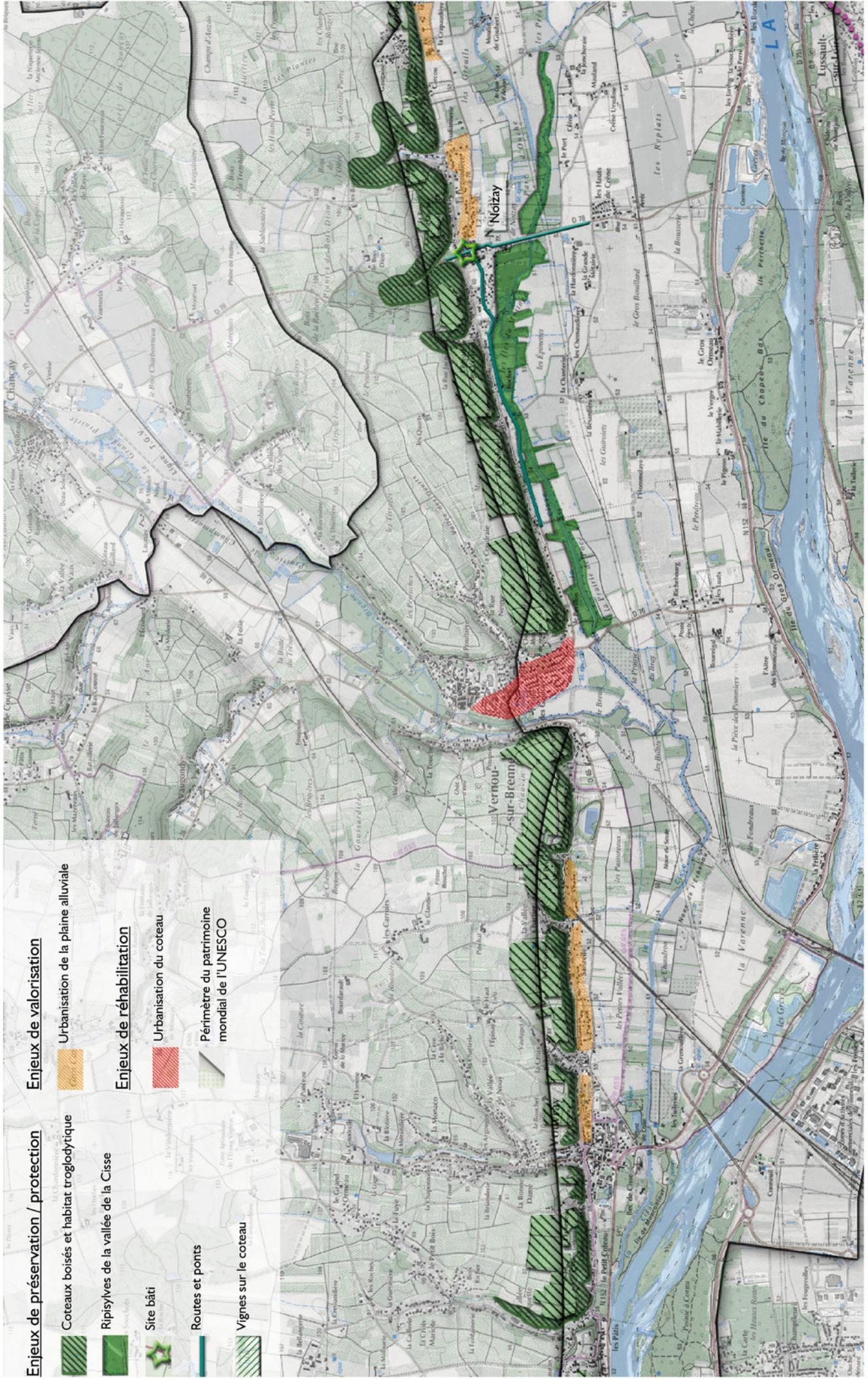
Enjeux de valorisation

Urbanisation de la plaine alluviale

Enjeux de réhabilitation

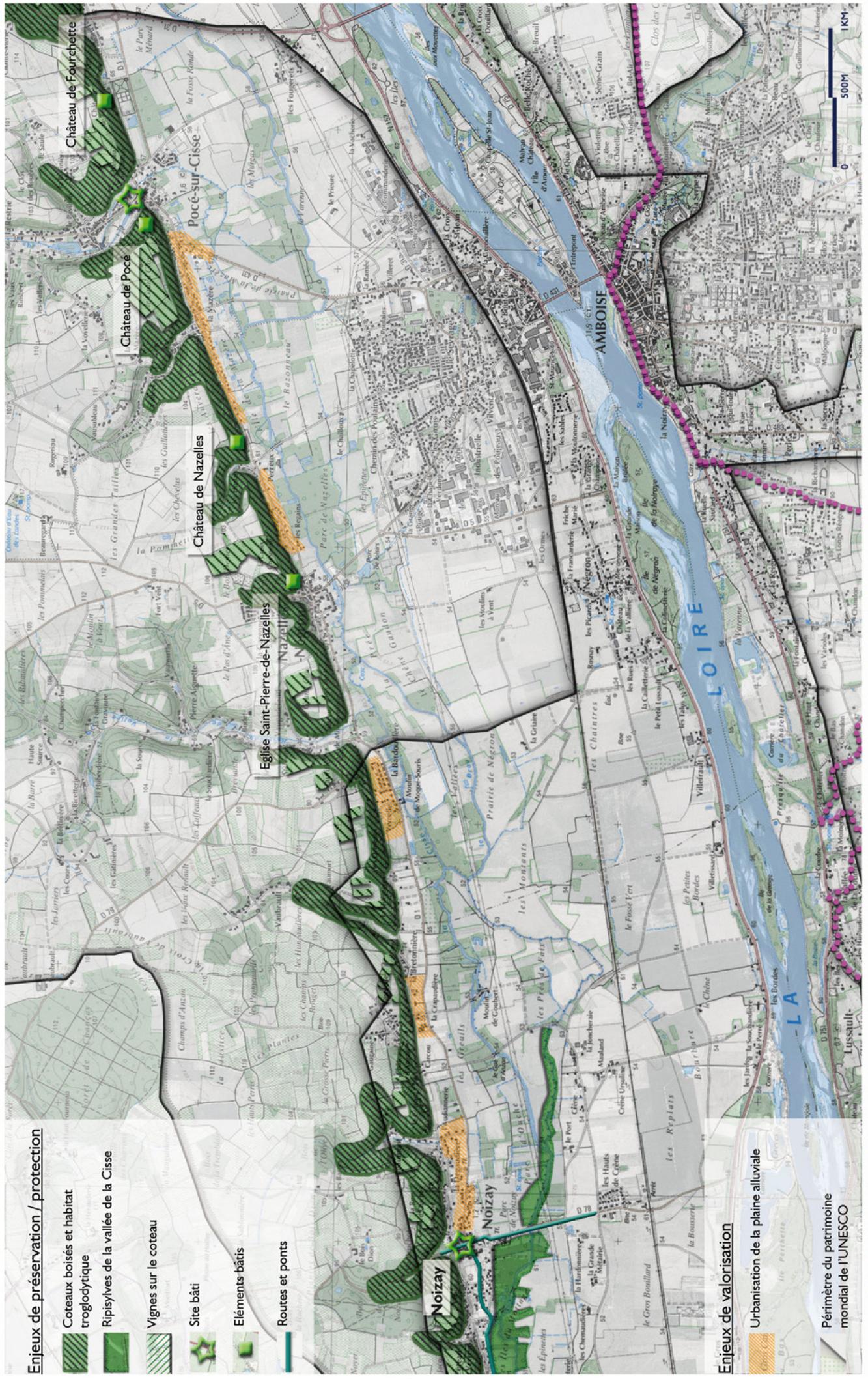
Urbanisation du coteau

Périmètre du patrimoine mondial de l'UNESCO



Enjeux de préservation / protection

-  Coteaux boisés et habitat troglodytique
-  Ripisylves de la vallée de la Cisse
-  Vignes sur le coteau
-  Site bâti
-  Éléments bâtis
-  Routes et ponts



Enjeux de valorisation

-  Urbanisation de la plaine alluviale
-  Périmètre du patrimoine mondial de l'UNESCO

ENJEUX DE PAYSAGE :

Enjeux de préservation / protection

 Coteaux boisés et habitat troglodytique

 Ripisylves de la vallée de la Cisse

 Prairie, jardins, petit parcellaire

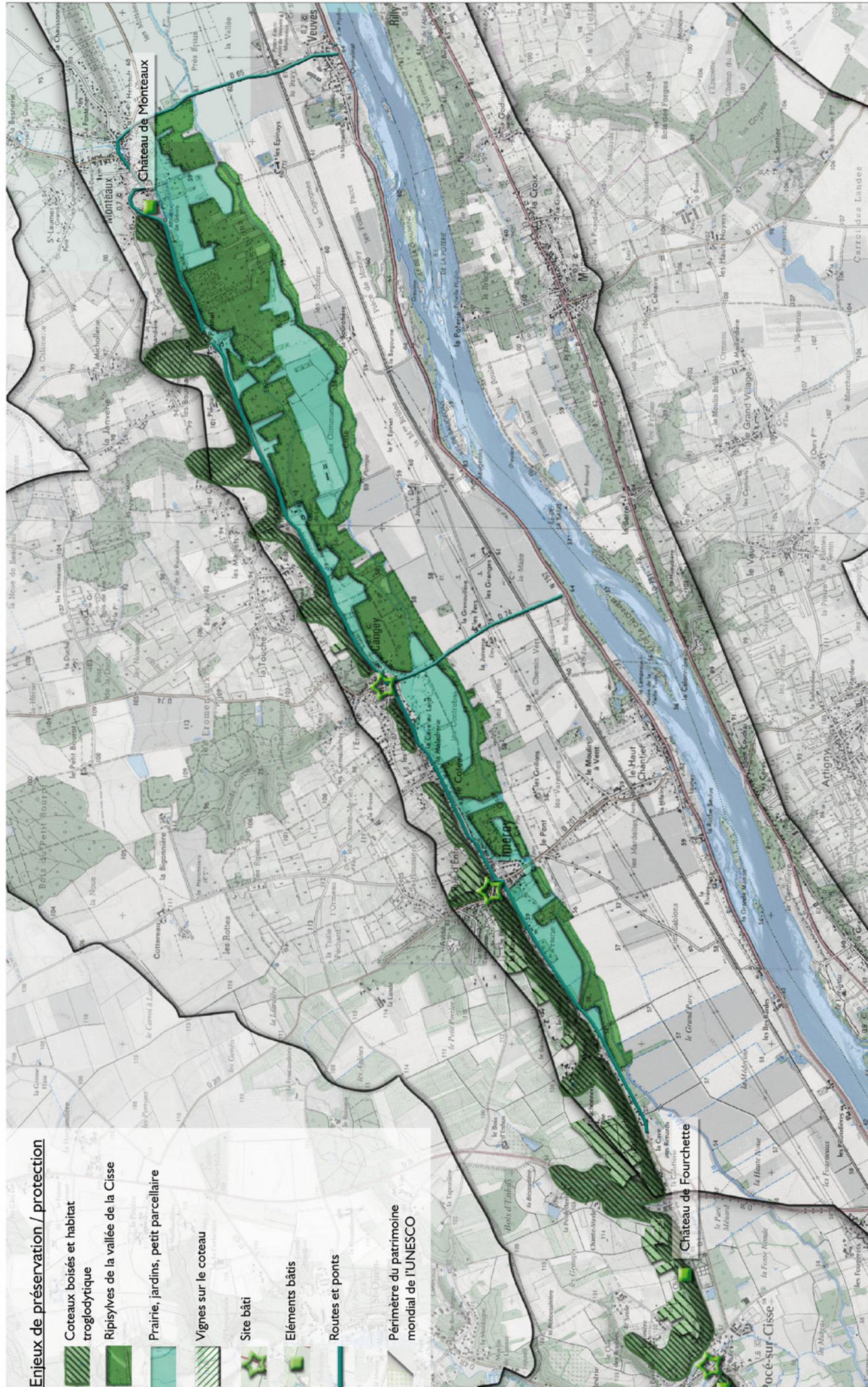
 Vignes sur le coteau

 Site bâti

 Éléments bâtis

 Routes et ponts

Périmètre du patrimoine mondial de l'UNESCO



SITUATION GÉOGRAPHIQUE

La ville d'Amboise s'est installée entre la Loire et la forêt sur les pentes douces du fleuve, à la confluence de la petite rivière d'Amasse. Dominée par le château, la ville s'est développée sur la rive gauche et sur la rive droite ainsi que sur l'île Saint-Jean, aussi nommée île d'Or. Un pont de pierre relie les deux rives en prenant appui sur l'île.

Sur la rive droite, les communes de Pocé-sur-Cisse et Nazelles-Négron se sont développées autour du quartier du bout des ponts d'Amboise, associant une grande zone industrielle et un lotissement d'habitation.

COMMUNES CONCERNÉES

- Amboise
- Nazelles-Négron
- Pocé-sur-Cisse

DONNÉES HISTORIQUES

Dates de construction du château :

Début de construction au XVe et XVIe, destruction partielle au tout début du XIXe siècle, puis restauration et décoration durant le reste du XIXe siècle.

Style :

Le château est de style gothique et renaissance avec des influences italiennes.

Quelques éléments d'histoire et de légende :

Dès l'âge de Fer, les Turones, peuple celte qui donna son nom à la future province de la Touraine, s'installèrent à Amboise. Ils édifièrent progressivement des fortifications à l'aplomb du rocher.

Charles VIII fût cependant le grand architecte et transforma l'ancienne place forte médiévale en un palais gothique somptueux. Il fit aménager des terrasses et des jardins belvédères pour embraser du regard tout le paysage de la vallée de la Loire. Il y décéda accidentellement en 1498.

François Ier passa son enfance au château. En 1516, il invita Léonard de Vinci à résider près de lui, au Manoir du Clos-Lucé. Il aménagera une loggia, à l'italienne, sur la façade Nord pour admirer le fleuve.

Au début du premier Empire, Napoléon offrit le château à l'ex-consul Pierre-Roger qui, faute de moyen financier pour l'entretenir, en fit détruire les deux tiers.

Louis-Philippe fit dégager les anciens remparts, ce qui donne au front de ville son allure actuelle.



Atlas de Trudaine pour la généralité d'Orléans 1745-1780

PROTECTIONS EXISTANTES :

Éléments classés au titre des Monuments Historiques

- Eglise Saint-Fromentin
- Château d'Amboise
- Eglise Saint-Denis
- Château du Clos-Lucé

Éléments inscrits au titre des Monuments Historiques

- Château Gaillard
- Eglise Notre-Dame-du-Bout-du-Pont
- Château de Nazelles
- Eglise Saint-Pierre-de-Nazelles
- Eglise de Négron

Sites classés au titre des sites et monuments naturels:

Ile Saint-Jean, arrêté du 26 mai 1932, propriété publique et privée

Caractère et intérêt paysager : L'île Saint-Jean, dénommée aujourd'hui l'île d'Or, constitue un vaste espace vert de loisirs et de séjour (camping) aux portes du centre-ville d'Amboise. Le camping, les terrains de sport et de détente occupent l'essentiel de la surface. Engazonnée et plantée d'arbres épars, d'alignements de peupliers ou de haies, l'île présente un caractère très verdoyant. L'allée principale permet d'accéder à la chapelle Saint-Jean, (fin XIIe siècle) bien préservée. Proche du pont joignant les deux rives de la Loire, le site comprend un ensemble d'habitations pour la plupart anciennes et dans des états divers de restauration et de conservation.

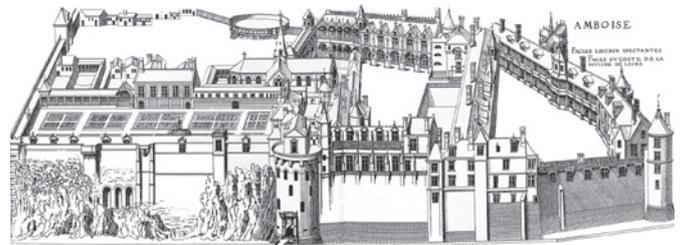
Occupation physique du sol : Bâti, pelouse, mobilier urbain, routes, chemins.

Modifications, contraintes et pressions :

Environnement du site : Val de Loire, centre-ville d'Amboise.

Sensibilité : Moyenne, subordonnée à la qualité des restaurations du bâti ancien ainsi qu'à l'intégration paysagère des équipements (préférer une végétation typique des bords de cours d'eau).

DIREN



Le château avant son démantèlement, IMG : Jacques Androuet du Cerceau l'Ancien (1515/20 1585/86)

Cimetière d'Amboise et allée bordée d'ifs, arrêté du 15 avril 1969, propriété communale.

Caractère et intérêt paysager : Le cimetière a été créé à la fin du XVIIIe siècle. Il abrite des sépultures d'hommes célèbres comme celles du Duc de Choiseul et de Michel Debré. Son originalité réside notamment dans la présence d'alignements d'ifs de haut jet bordant les allées. L'ensemble du cimetière est clos d'un mur de pierres calcaires. Face à l'entrée Ouest, une petite route goudronnée bordée de très vieux ifs descend vers la RD 31.

Il se compose de deux parties :

- Une partie ancienne au Nord constituant environ les deux tiers du cimetière et abritant une majorité de très anciennes sépultures. Les allées sont ici bordées par de vieux ifs.

- Une partie plus récente au Sud dont les allées sont bordées par des ifs plus jeunes. Elle est séparée de la partie Nord par deux murs d'orientation Est-Ouest, l'un rejoignant le mur de clôture Ouest et l'autre le mur de clôture Est.

Occupation physique du sol : Les sépultures, les allées recouvertes de sable et bordées d'ifs, les murs transversaux. Petite route goudronnée bordée de très vieux ifs.

Modifications, contraintes et pressions :

Environnement du site : Habitat (secteur très urbanisé), plusieurs entreprises de pompes funèbres, terrain de boules, aire de stationnement. Routes bordant le site au Nord à l'Ouest et au Sud. Chemin longeant le cimetière à l'Est.

Sensibilité : Faible. Site entretenu par la ville d'Amboise.

DIREN

Sites classés au titre des sites et monuments naturels:

Parc du château du Clos-Lucé, arrêté du 17 janvier 1942, propriété privée

Caractère et intérêt paysager : L'immeuble concerné est une construction restaurée et transformée en restaurant avec terrasse.

Au vu de son environnement (château d'Amboise, centre-ville ancien), l'intérêt paysager du site lui-même reste limité.

Occupation physique du sol : Bâti

Modifications, contraintes et pressions :

Environnement du site : Château et centre-ville d'Amboise.

Sensibilité : Moyenne, subordonnée à l'entretien du bâtiment.

DIREN

Site classé, Abords du château d'Amboise, arrêté du 17 janvier 1942, propriété privée

DIREN

Pagode de Chanteloup, arrêté du 16 septembre 1942, propriété privée

Caractère et intérêt paysager : Le site comprend la Pagode de Chanteloup et ses abords.

La Pagode, édifiée de 1773 à 1778 par le Duc de Choiseul, constitue un monument à l'architecture originale et remarquable.

Depuis le sommet, le visiteur dispose d'un panorama sur les abords du site. Elle domine actuellement une grande pièce d'eau en demi-lune. Ce bassin, anciennement prolongé d'un canal en eau a été restauré récemment avec soin et remis en eau. Il est jalonné d'un alignement de tilleuls. L'arrivée sur la pièce d'eau et la Pagode s'effectue par une allée forestière rejoignant l'aire de stationnement à l'Est, à l'entrée du site. Depuis celle-ci le visiteur dispose d'une perspective sur le monument. Une promenade permet de longer la demi-lune et de faire le tour de l'ancien canal.

L'ensemble est agrémenté de pelouses et s'insère dans un site boisé parcouru d'allées forestières rayonnantes autour de la pièce d'eau. Il forme un site naturel agréable propice à la promenade et à la détente.

Occupation physique du sol : La forêt, la pièce d'eau, le canal à sec recouvert de pelouse, les pelouses, les alignements de tilleuls, le sentier de promenade, les constructions contenant le magasin du site et le petit musée.

Modifications, contraintes et pressions :

Environnement du site : Forêt d'Amboise, parcelles agricoles.

Sensibilité : Moyenne, subordonnée à l'investissement personnel du gérant de la Société civile de la Pagode de Chanteloup.

DIREN

Sites inscrits au titre des sites et monuments naturels:

Rives et îles de la Loire, arrêté du 15 avril 1965, propriété privée.

Caractère et intérêt paysager : Le site s'étend aux abords immédiats du centre-ville d'Amboise, depuis la rive gauche de la Loire jusque sur le plateau. Sont incluses également les îles boisées de Négron et de la Noiraye. Le fond de vallée se caractérise par son aspect verdoyant : prairies, cultures, boisements et jardins potagers. Il prend un caractère plus urbain (promenade, aire de stationnement, espace vert...) à l'approche du centre-ville. Depuis le pied de coteau, les constructions anciennes ou récentes s'égrènent sur la pente.

Proches du château, les caves et habitations troglodytiques constituent un site pittoresque. Ce front bâti forme un ensemble particulièrement typique en contrebas du château (belle vue sur la ville d'Amboise, depuis la rive droite et le pont). Le plateau présente en revanche un aspect plus composite. De nombreuses constructions de type pavillonnaire s'intercalent entre les parcelles agricoles (vignes, vergers, prairies, cultures) et les fermes et hameaux anciens.

Occupation physique du sol : Vignes, vergers, prairies, cultures, boisements, potagers, bâti, route, chemin.

Modifications, contraintes et pressions :

Environnement du site : Val de Loire, centre-ville d'Amboise.

Sensibilité : Forte, subordonnée à la poursuite de l'urbanisation du plateau. Porter une attention particulière aux éventuels projets d'extractions de granulats. DIREN

Propriété «La Richardière», arrêté du 22 janvier 1973, propriété privée

Caractère et intérêt paysager : La Richardière comporte les bâtiments anciens de la propriété actuellement habitée et son parc arboré.

Site privé non visité.

Occupation physique du sol : Jardin, bâti.

Modifications, contraintes et pressions :

Environnement du site : Zone pavillonnaire, terres agricoles.

Sensibilité : Moyenne, forte progression de l'urbanisation aux abords de la propriété.

DIREN

Plan de prévention des risques (PPRI)

Les îles de la Loire sont en zone d'aléas très forts. La plaine alluviale de la Loire à la Cisse est en zone d'aléas forts à faibles.

PROTECTIONS EXISTANTES :

 Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre

 Chemins de Grande Randonnée

 Loire à Vélo

Protections réglementaires

 Site classé au titre des sites et monuments naturels :

 Site inscrit au titre des sites et monuments naturels :

 Classé au titre des Monuments Historiques

 Inscrit au titre des Monuments Historiques

Plan de prévention des risques d'inondation

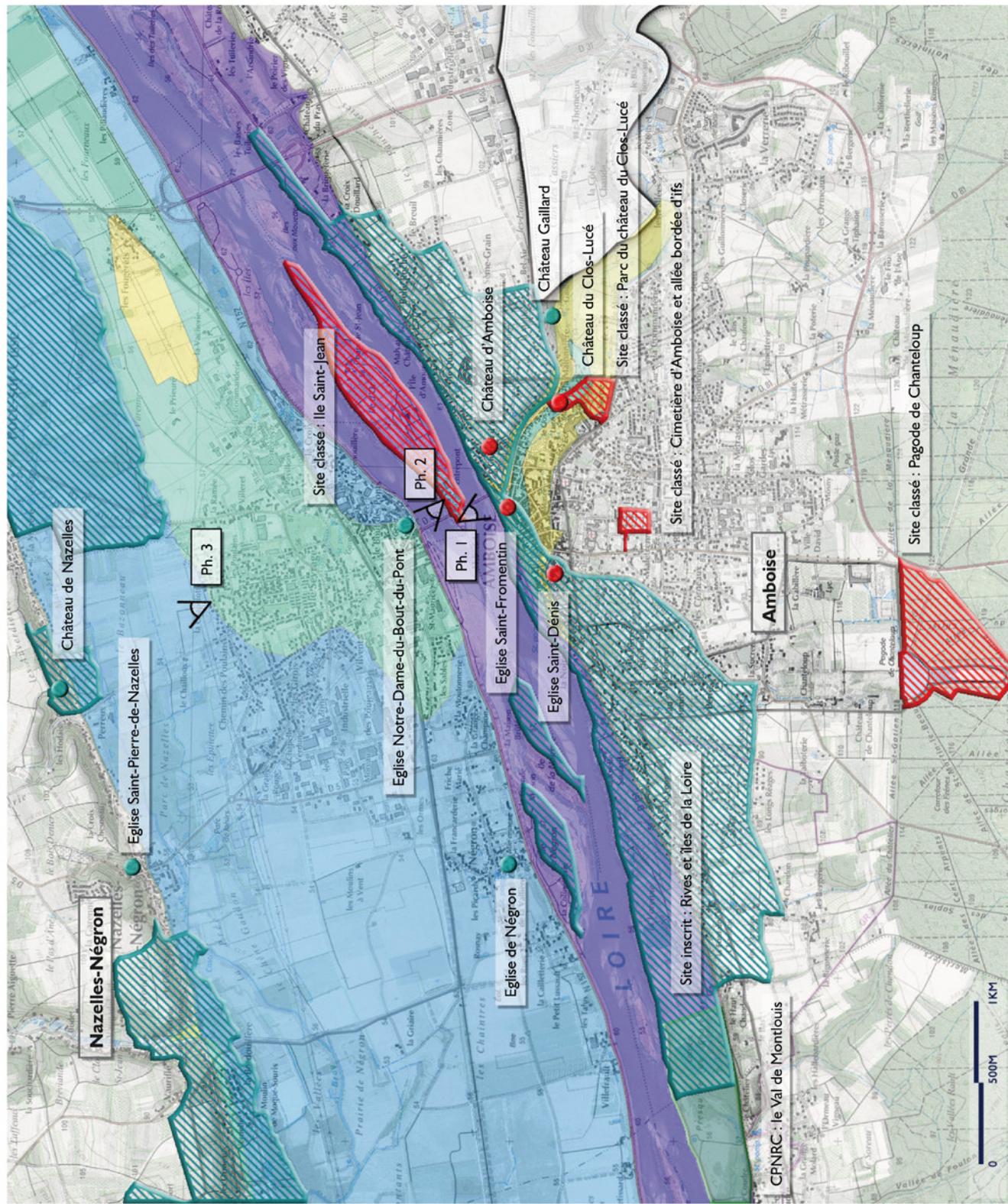
 Zone d'aléas très forts

 Zone d'aléas forts

 Zone d'aléas moyens

 Zone d'aléas faibles

AMBOISE



LES VALEURS PAYSAGÈRES CLEFS:

- Un château en promontoire sur la vallée de la Loire :

Le château d'Amboise s'implante à l'extrémité du coteau de la Loire, assis sur des terrasses monumentales, dominant le fleuve. Ses terrasses jardinées ouvrent sur un large panorama de la vallée de la Loire jusqu'au coteau boisé de la rive opposée. La silhouette du château se détache très nettement du reste de la ville en contrebas.

- Une crête boisée qui domine la ville :

Le parc du château occupe la crête du coteau à l'arrière de l'édifice, formant avec la forêt d'Amboise, une toile de fond boisée à l'ensemble de la ville et du château. A l'Est, la pente raide du coteau des Châtelliers est particulièrement boisée, enveloppant le château et la ville dans un écrin de verdure et limitant clairement l'emprise de la ville à l'Ouest du château.

- Un front de Loire au pied du château :

La ville d'Amboise s'est développée au pied du coteau en contrebas du château, formant un front de Loire et couvrant les pentes douces de la rive gauche jusqu'au vallon de l'Amasse. Dense et compacte sur le bord de Loire, elle offre une façade urbaine régulière et homogène très visible depuis la rive opposée et en harmonie avec le château dominant. Les quais, perrés maçonnés, bâtard d'eau, rampes et escaliers assoient la silhouette de ville et affirment l'accroche de la ville sur le fleuve. Les petits quartiers habités de l'île d'Or et du faubourg du bout du pont, en rive droite, placent le fleuve au cœur de la composition de la ville au même titre que Blois et Orléans.

- Le coteau de Nazelle : une ligne boisée face au château :

Face à la ville, la rive droite de la Loire est largement bâtie avec la zone industrielle des Poujeaux et les lotissements de Nazelles. Cependant le panorama qui s'ouvre depuis les terrasses du château, englobe un paysage plus large, ne se limitant pas à la zone urbanisée mais couvrant 180° jusqu'au coteau de la Cisse, situé à plus de trois kilomètres. L'horizon lointain formé est celui d'une ligne boisée régulière et continue, signant la limite de la vallée de la Loire. Au pied du coteau, la ripisylve de la Cisse dissimule totalement le paysage plus intime de la vallée de la Cisse, qui fait l'objet d'une autre analyse de fiche.

LES FAIBLESSES :

- La zone urbanisée en rive droite : peu valorisants pour la ville d'Amboise, les quartiers de Nazelles et de Pocé-sur-Cisse s'implantent dans la plaine alluviale sans limite ni organisation.
- Les constructions sur les pentes douces de la Loire en rive gauche au détriment de la vigne.
- Les constructions sur le coteau des Châtelliers qui sont visibles depuis l'île d'Or et la rive droite.
- Les entrées de ville peu valorisées depuis Pocé-sur-Cisse et depuis Nozelles.
- Les stationnements sur les quais au premier plan du front de Loire.



1. Un front de Loire bâti en contrebas du château qui marque l'assise de la ville sur la Loire.



2. Le château domine la Loire et la ville du haut de ses terrasses monumentales.



3. Le coteau de Nazelles, face au château d'Amboise : une ligne de crête boisée et continue.

OBJECTIFS POURSUIVIS :

Préserver la mise en scène du château d'Amboise dans la vallée

LES ACTIONS :

- Préserver les vues sur le château et le front de Loire depuis les routes d'accès
- Gérer la végétation spontanée des bords de fleuve pour garder des ouvertures sur l'édifice
- Aménager des haltes confortables sur la rive droite pour admirer la vue sur Amboise
- Préserver les boisements sur le coteau des Châtelliers et notamment la ligne de crête boisée
- Préserver les espaces naturels du vallon de l'Amasse
- Maîtriser les extensions urbaines sur le plateau d'Amboise, veiller à ce que les hauteurs restent en-deçà de la ligne boisée
- Préserver les espaces agricoles de la plaine alluviale et notamment entre les lotissements de Nozelles et le coteau de la Cisse
- Déplacer les stationnements sur les quais et réaménager ces espaces publics pour les piétons
- Stopper l'extension urbaine de la zone urbanisée sur la rive droite et requalifier les abords de la zone industrielle
- Revaloriser les entrées de ville depuis la rive droite
- Maîtriser les peupleraies le long de la Cisse et préserver la diversité de la ripisylve
- Préserver la crête boisée du coteau de la Cisse
- Préserver l'alignement de platanes le long de la RD 751.

PROPOSITIONS :

Le secteur sauvegardé d'Amboise, le périmètre de protection du château et le site classé de l'île d'Or suffisent à protéger les sites bâtis principaux. En revanche, les sites inscrits du coteau des Châtelliers et des rives de Loire ne sont peut-être pas suffisant pour maîtriser les constructions sur les coteaux et dans le vallon de l'Amasse. En rive droite aucune protection n'existe en dehors des îles de Négron et de la Noraye.

Aussi il semble important de proposer :

- > Classement des coteaux boisés et notamment la ligne de crête en rive gauche
- > Classement du vallon de l'Amasse
- > Classement de la ripisylve de la Cisse
- > Classement de la ligne de crête boisée en rive droite.
- > Acquisition et gestion par le CPNRC des îles de la Loire
- > Inscription des terres agricoles en rive droite

ENJEUX DE PAYSAGE :

Enjeux de préservation / protection

 Coteaux boisés

 Ripisylves de la vallée de la Cisse

 Plaine agricole ouverte

 Espace naturel de bord de Loire

 Vallon de l'Amasse

 Lisières forestières

 Site bâti

 Front de Loire (façade bâtie, quais, rampes, mobiliers)

 Eléments bâtis

 Routes et ponts

 Points de vue

 Alignement d'arbres

Enjeux de valorisation

 Urbanisation dans la plaine alluviale

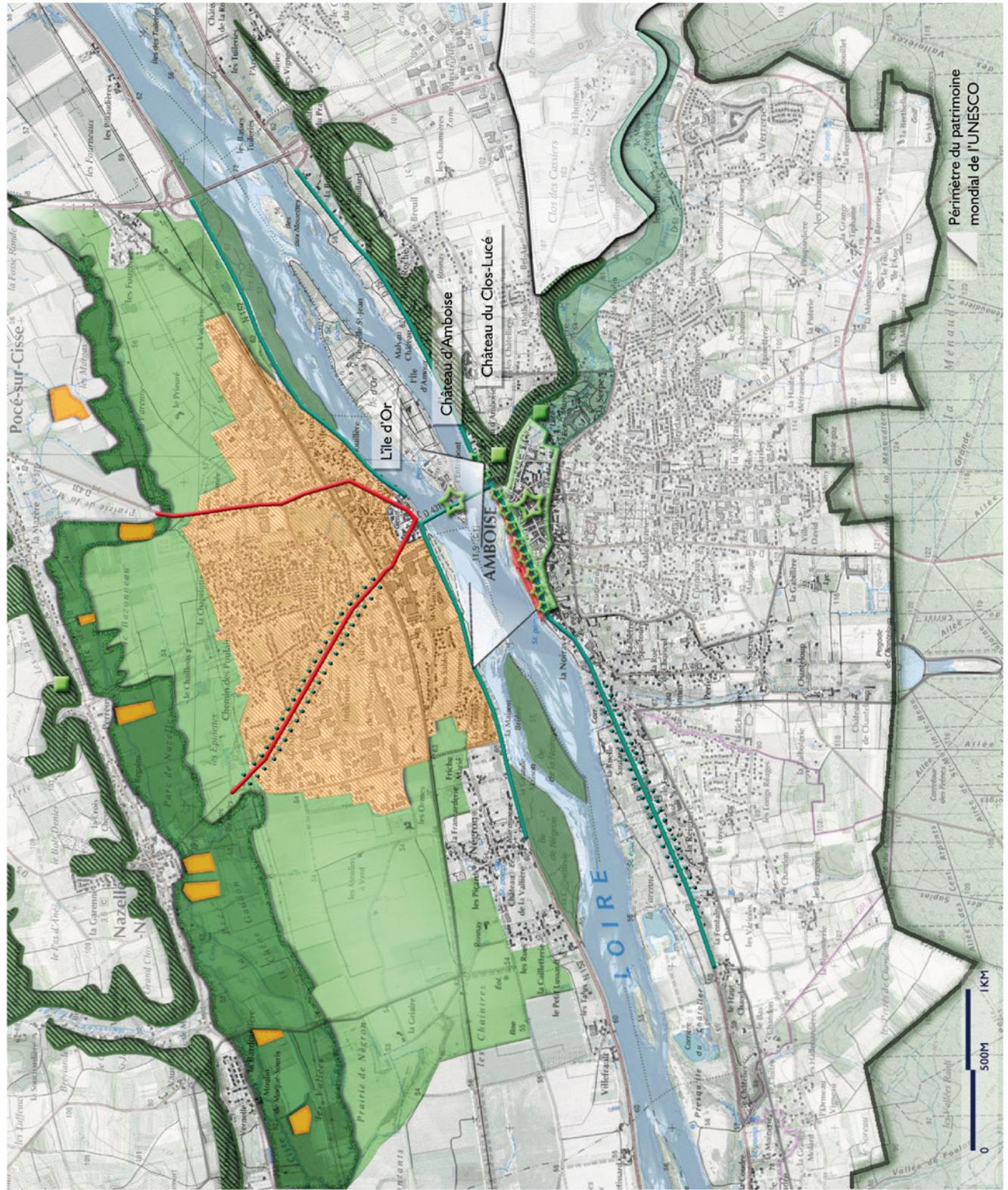
 Peupleraies

Enjeux de réhabilitation

 Entrées de Ville dégradées

 Stationnements sur les quais

AMBOISE



SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Chaumont-sur-Loire se situe entre les villes d'Amboise et de Blois. Au bord de la Loire, le village s'étire à flanc de coteaux, le château étant en surplomb. Sur le coteau de la rive opposée, au-delà de la plaine alluviale, se trouve la ville d'Onzain.

COMMUNES CONCERNÉES

- Chaumont-sur-Loire
- Onzain
- Veuves

DONNÉES HISTORIQUES

Date de construction du château :

XV^e et XVI^e siècle.
Style : Renaissance.

Quelques éléments d'histoire et de légende :

Au X^e siècle, le duc de Blois fait construire une forteresse qui fut brûlée et rasée en 1455 par Louis XI. Une reconstruction est entreprise en 1465 pour se terminer en 1510. L'aile Nord (1465) face à Loire est démolie autour de 1720. En 1750, Jacques-Donatien Le Ray fonda une célèbre manufacture de produits céramiques. Benjamin Franklin y séjourna. Le château fut ensuite transformé en ferme puis rénové en 1875 par le prince et la princesse de Broglie qui y aménagèrent de **somptueuses écuries avec des selleries** conçues par le maroquinier Hermès et un **parc paysager à l'anglaise** dessiné par Henri Duchêne.



PROTECTIONS EXISTANTES :

Eléments classés au titre des Monuments Historiques

- Château de Chaumont-sur-Loire et l'ensemble du domaine (listes de 1840 et 1955)
- Immeubles constituant la partie du domaine de Chaumont-sur-Loire dite « La Pommeraie » : (classé en 1937)

Site inscrit au titre des sites et monuments naturels:

Perspectives du château de Chaumont-sur-Loire, arrêté du 23 mai 1961, propriété de l'Etat.

Caractère et intérêt paysager :

Le site occupe une superficie d'environ 85ha située entre la voie de chemin de fer Paris-Tours et la RN 152, au nord de la Loire, de part et d'autre du lieu dit « les Grillons » à environ 1,5km en aval de la Loire.

Les cultures dominent sur le site mais on note également la présence de bois de feuillus, d'une ferme avec ses bâtiments d'exploitation, ainsi que du petit château des « Grillons ». L'intérêt du site réside essentiellement dans la présence du château de Chaumont-sur-Loire. La protection affectant le site permet qu'aucune construction ne vienne troubler le point de vue que l'on a depuis le château.

Occupation du sol : *grandes surfaces de cultures, quelques bâtiments.*

Modifications, contraintes et pressions:

Environnement du site : *Très peu urbanisé, entre la Loire (au sud) et Onzain (au nord).*

Sensibilité : *grande parcelle de terrain bien entretenue. Très beau panorama mettant en valeur l'architecture du château de Chaumont.*

DIREN

Ancien château d'Onzain et douves, arrêté du 5 mars 1962, propriété communale.

Caractérisation du site :

Caractère et intérêt paysager : *L'ancien château d'Onzain se trouve au centre du bourg, non loin de la place de l'église. Il est entouré de douves alimentées par un ruisseau, le Cissereau, qui traverse le site. Ces douves sont limitées par un muret. Un petit pont en pierre permet d'accéder à l'îlot central bordé de marronniers, dont les branches surplombent les douves. Une petite maison bourgeoise, datant vraisemblablement du début du XIXe siècle, occupe l'îlot central.*

Occupation du sol : *L'ancien château et les douves ainsi qu'un petit parc.*

Modification, contraintes et pressions :

Environnement du site : *Plein centre bourg d'Onzain.*

Sensibilité : *Veiller à l'entretien du site, notamment aux endroits où la végétation est dense.* DIREN

Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre (CPNRC)

- L'île de la Folie :

A l'ouest du château sur la même rive, l'île est occupée par une forêt alluviale ligérienne remarquable pour sa biodiversité.

Plan de prévention des risques (PPRI)

L'île de la Folie et les Bois d'Acacias sont en zones d'aléas très forts, ainsi que les abords du village le long de la RD 751.

Sur la rive droite, la plaine d'Onzain alterne entre **des zones d'aléas forts et des zones d'aléas faibles**. La vallée de la Cisse et les bords de Loire sont en zones d'aléas forts, en revanche la plaine cultivée est en zone d'aléas faibles.

PROTECTIONS EXISTANTES :

Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre

Chemins de Grande Randonnée

Loire à Vélo

Protections réglementaires

Site inscrit au titre des sites et monuments naturels :

Classé au titre des Monuments Historiques
Château de Chaumont-sur-Loire

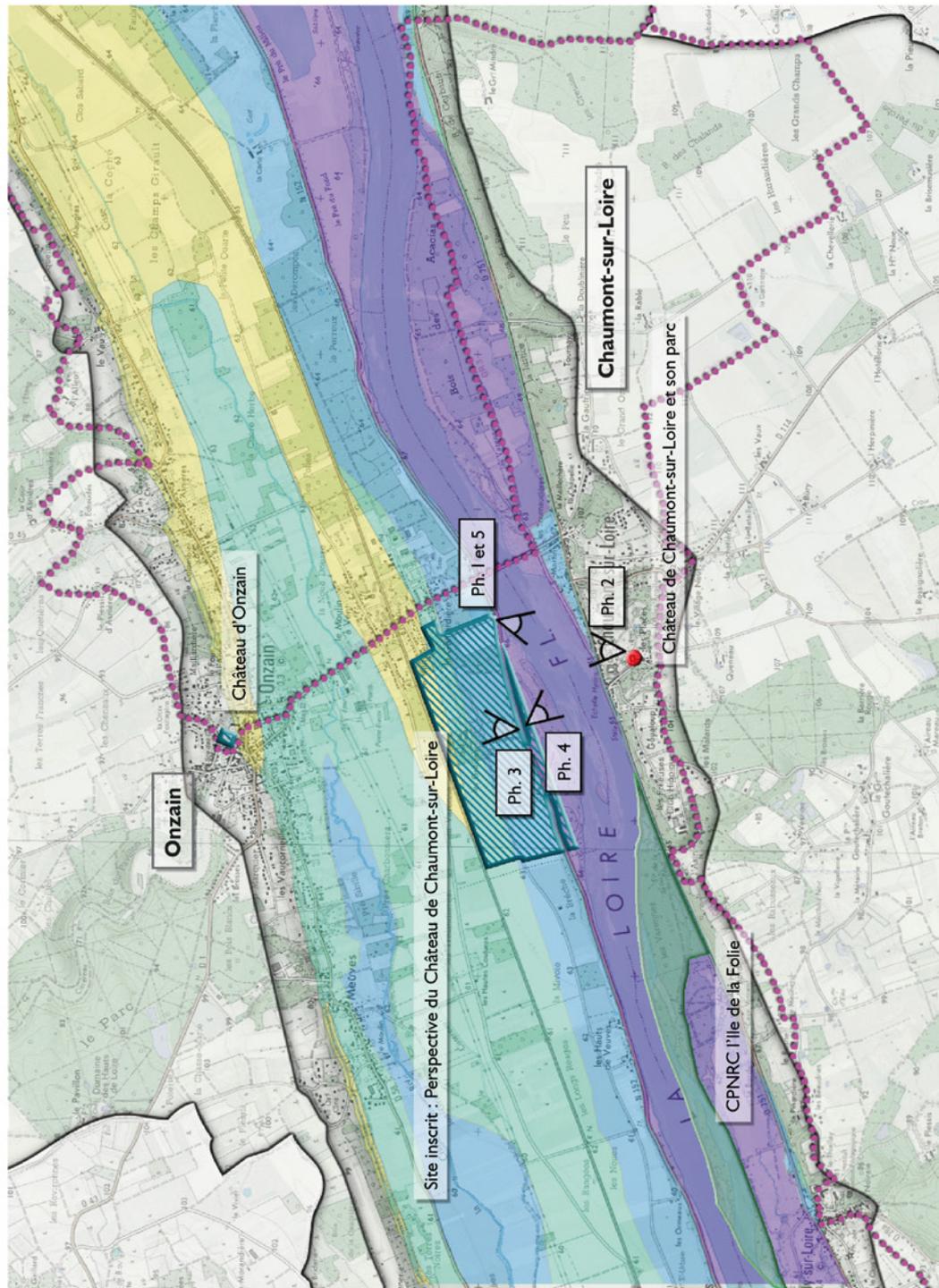
Plan de prévention des risques d'inondation

Zone d'aléas très forts

Zone d'aléas forts

Zone d'aléas moyens

Zone d'aléas faibles



LES VALEURS PAYSAGÈRES CLEFS:

- Un château en promontoire au dessus de la Loire.

Le château de Chaumont s'installe telle une forteresse sur la crête du coteau boisé de la Loire. Son profil se détache nettement de la cime des arbres de crête. Cela le place en position dominante sur la vallée. La cour intérieure du château et la rampe d'accès du parc ouvrent sur un large panorama de la vallée de la Loire jusqu'au coteau boisé de la rive opposée.

- Un coteau boisé qui enveloppe le château

Le parc du château de Chaumont occupe la crête et enveloppe en arrière plan le monument. Il se distingue nettement du reste du coteau boisé par quelques silhouettes de grands arbres décoratifs (séquoias, cèdres...) et l'ouverture lumineuse des grandes pelouses du parc. La forte pente du coteau est couverte de boisements, isolant le château dans un écrin de verdure. Il s'étend de la source de la Folie jusqu'au coteau de la Justice sur près de 4 kilomètres de long. Ces boisements denses et sombres en opposition à l'éclat lumineux de la pierre blanche du château donnent l'illusion depuis la rive opposée que le château est isolé de toutes constructions. Ce n'est qu'en s'approchant des bords de Loire que le village apparaît au pied.

- Chaumont : un village en front de Loire

Le vieux village de Chaumont occupe le pied du coteau en contrebas du château et offre une longue façade urbaine sur les bords de Loire. Très unitaires, les constructions villageoises alignent leur façade blanche et leur toiture d'ardoise, soulignant la rive du fleuve.

- La Loire : en relation directe avec le château et son village

La Loire et la plaine inondable, par leur largeur au niveau du château, donnent le recul nécessaire à leur appréhension du château, de son parc et du village dans leur globalité. Le fleuve devient le faire-valoir du site de Chaumont. C'est depuis le pont et la levée sur la rive opposée (RN152) que les vues sur le site sont les plus saisissantes. Le château se perçoit de très loin, du hameau des Veuves jusqu'au Pré du fond sur presque 8 kilomètres, dès lors que la ripisylve des bords de Loire n'est pas trop dense.

- La plaine cultivée du château des Grillons : la perspective dégagée du château de Chaumont

Les terres cultivées sur la plaine alluviale donnent un large dégagement au panorama perçu depuis le château. Les espaces ouverts contrastent avec le coteau boisé à l'horizon. Ils s'étendent du château des Grillons jusqu'aux rives de la Cisse du hameau des Meuves vers l'ouest. Les constructions autour de la gare d'Onzain, à l'Est, restent peu visibles masquées derrière les petits bois de la Gaillardière.

- Le coteau d'Onzain : une ligne boisée face au château.

Le coteau d'Onzain dans le prolongement de la plaine s'élève progressivement jusqu'à un plateau boisé. A flanc de ce coteau aux pentes douces, s'implante le village d'Onzain avec sur les hauteurs, le site de l'ancien château d'Onzain. A l'origine, peu perceptibles, depuis le château de Chaumont, les hauteurs du village se perçoivent aujourd'hui avec les nouvelles constructions sur le haut des pentes. Les boisements restent cependant dominants dans cet horizon. C'est cet horizon qui marque la limite du site de Chaumont-sur-Loire.



1. Le front de Loire de Chaumont : Belle composition en strates successives. La Loire, la plaine inondable, la façade unitaire du vieux village, les pentes boisées, le château en promontoire.



2. Panorama depuis les terrasses du château : vue sur la plaine inondable, la Loire , la plaine cultivée et le coteau boisé d'Onzain. Le bourg d'Onzain n'est perceptible que sur ses hauteurs, en limite du plateau. Le quartier de la gare est entièrement masqué par le bois de la Gaillardière.

LES FAIBLESSES :

Sur le coteau de Chaumont-sur-Loire

- Habitations sur le coteau le long du chemin des Fines Oseilles, visibles depuis la rive opposée (RN 152)

Au bord de la Loire

- Parking l'été le long de la rue longeant la Loire entre le pont et l'intersection avec RD 751 traversant le village.
- Rue traversant le village peu sécurisée pour les piétons

Sur la plaine et le coteau d'Onzain

- Emboisement de l'île le long de la RN 152 qui empêche la perception de la Loire depuis la levée.
- Image très «routière» du pont et du rond-point sur la Loire de la RD 1.
- Route sans aménagement de haltes sur la RN152.
- Lotissement sur les hauteurs d'Onzain visibles depuis les terrasses du château de Chaumont.
- Peupleraie sur la plaine d'Onzain fermant les espaces ouverts de la perspective des terrasses du château.



3 . Les hauteurs d'Onzain : constructions neuves ayant un impact fort sur le paysage. Notamment visible depuis le château.



4 . Coteau à l'Est du château : constructions éparpillées sur la crête de part et d'autre du château.

OBJECTIFS POURSUIVIS :

Préserver le château de Chaumont et ses vues dans toute la largeur de la vallée.

ACTIONS :

- Préserver l'espace agricole ouvert de la plaine
- Préserver et gérer les petits boisements de la Gaillardière et la ripisylve de la Cisse
- Préserver l'image boisée du coteau d'Onzain et de sa ligne de crête.
- Préserver le coteau boisé de Chaumont en rive gauche et plus particulièrement sa ligne de crête.
- Gérer et préserver la diversité végétale des bords de la Loire en rive gauche et rive droite
- Maintenir et encourager la préservation du patrimoine architectural et urbain du village de Chaumont au pied du coteau.
- Aménager des points de halte le long de la RN 152.
- Réaménager de façon moins technique le rond point et le pont pour accéder à Chaumont
- Revaloriser la traversée de la plaine entre la Gare et le centre d'Onzain
- Réaménager la RD 751 dans la traversée du village de Chaumont pour la rendre plus urbaine
- Repenser les stationnements temporaires pour les visites du château.

PROPOSITIONS :

• Le coteau de Chaumont

Les abords du château le long de la Loire et de la RD 751 sont en zone de prévention des risques d'inondations aléas forts, ce qui les protège de construction nouvelles. En revanche le coteau sur lequel s'implante le château ne possède aucune protection en dehors du domaine du château.

- > Classement des coteaux du club hippique (exclu) jusqu'au Bois de Justice.

• Perspectives du château

Le site inscrit des Perspectives du château de Chaumont-sur-Loire semble trop restreint pour protéger l'ouverture de la plaine perceptible depuis le château et sa terrasse.

- > Classement de la plaine du lieu dit les Hautes Coutures à l'ouest jusqu'à la Cisse au Nord, la RD 1 à l'Est et la RN152 au Sud.
- > Classement de la Loire et de la plaine inondable entre les deux levées.
- > Gestion de l'île située face au château : acquisition par le CPNRC ou ENS.
- > Inscription des boisements au Nord de la gare d'Onzain.

• Le village ancien au bord de la Loire :

- > ZPPAUP

• Le coteau d'Onzain

Il s'agit de protéger la ligne de crête du coteau vue depuis les terrasses du château.

- > Limitation des hauteurs du bâti sur les pentes et la crête d'Onzain et de Meuves
- > Protection des arbres existants ?
- > Protection de l'espace agricole sur le plateau ?

ENJEUX DE PAYSAGE :

CHAUMONT-SUR-LOIRE

Enjeux de préservation / protection

Coteaux boisés



Parc boisé



Boisement et ripisylves



Plaine agricole ouverte



Espace naturel de bord de Loire



Front de Loire (façade bâtie, quais, rampes, mobiliers)



Éléments bâtis



Route



Points de vue



Enjeux de valorisation

Urbanisation sur la crête



Route (RN 152 en rive droite, RD 751 traversée de Chaumont, RD 1 entre la Loire et Onzain)

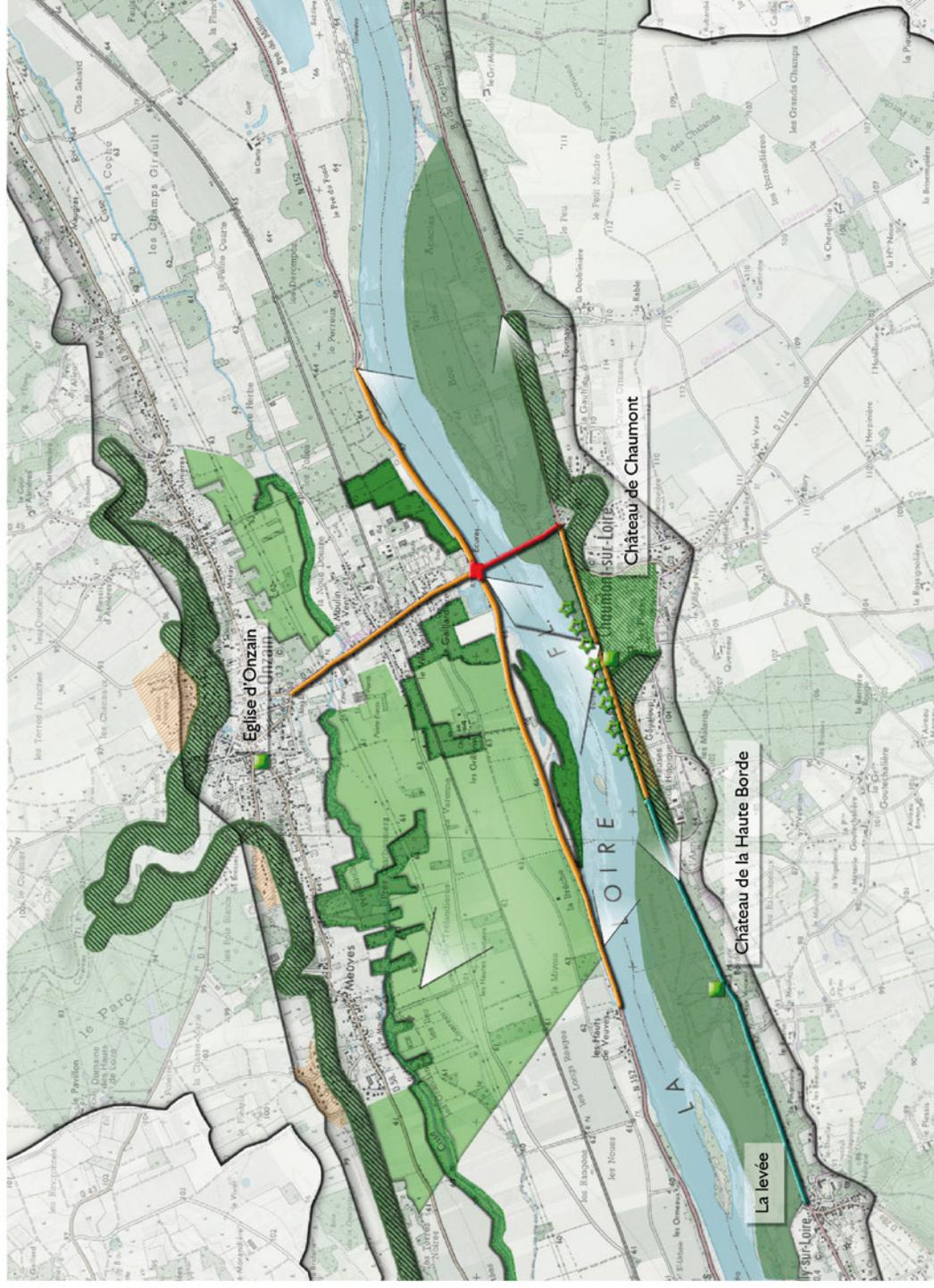


Enjeux de réhabilitation

Pont et rond point sur la RN 152



Périmètre du patrimoine mondial de l'UNESCO



SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Longue de plus de 18 kilomètres, la vallée amont de Blois s'étend depuis le pont de Muides-sur-Loire jusqu'au centre de Blois. Ce tronçon de vallée rectiligne, d'orientation Sud-Ouest/ Nord-Est et de largeur constante, réunit sur ses abords de nombreux sites bâtis qui dans leur ensemble forment sans doute un des lieux les plus remarquables de la vallée de la Loire, d'autant qu'il se situe à proximité du site prestigieux de Chambord.

Muides-sur-Loire, Suèvres, St-Dyé-sur-Loire, Cour-sur-Loire, Montlivault, Ménars, St-Claude-de-Diray, Saint-Denis-sur-Loire et La Chaussée-Saint-Victor alternent rive gauche et rive droite et dialoguent de part et d'autre du fleuve.

COMMUNES CONCERNÉES

- Blois
- Cour-sur-Loire
- La Chaussée-Saint-Victor
- Montlivault
- Muides-sur-Loire
- Saint-Claude-de-Diray
- Saint-Denis-sur-Loire
- Saint-Dyé-sur-Loire
- Suèvres
- Vineuil

DONNÉES HISTORIQUES

L'histoire de cette vallée est marquée par la construction dès 1519 du château de Chambord par François Ier. A défaut de pouvoir dévier le cours de la Loire, selon ses vœux, on détourna la rivière du Cosson et tous les matériaux nécessaires à la construction de l'édifice furent acheminés par le port de Saint-Dyé-sur-Loire. Au XVII^{ème} siècle, débuta la construction du château de Ménars qui devint en 1760 propriété de Mme de Pompadour. Un parc à la française fut également aménagé avec parterres, boulingrins, canal et pièces d'eau et deux avenues «plantées d'ormes à quatre rangs» d'où la vue embrasse la Loire et la campagne alentour. D'autres édifices remarquables viendront compléter ce patrimoine déjà prestigieux :

la commanderie de Noizeux

le château de Montlivault

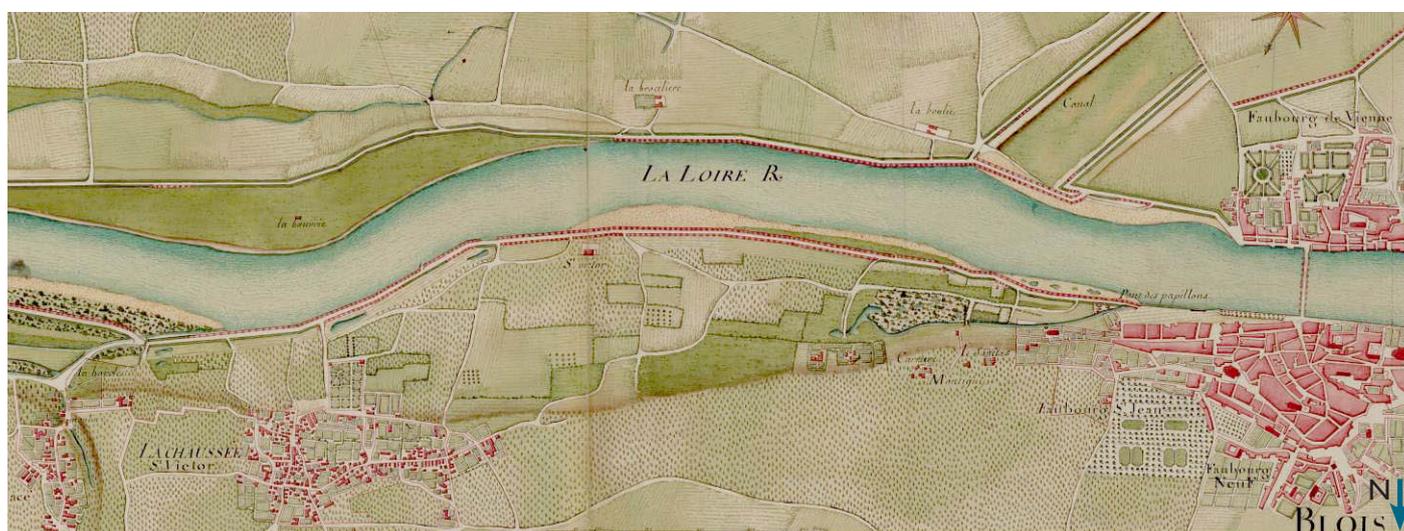
le château de Saint-Denis-sur-Loire

le château de la Borde

le château de Chantecaille

le château des Colliers...

Peu à peu s'établit dans cette vallée une bourgeoisie qui fit construire de nombreuses demeures dans les villages de Cour-sur-Loire, de Saint-Denis-sur-Loire ou de La Chaussée-Saint-Victor.



Atlas de Trudaine pour la généralité d'Orléans 1745-1780

PROTECTIONS EXISTANTES :

Éléments classés au titre des Monuments Historiques

- Château et dépendances (Blois)
- Basilique Notre-Dame-de-la-Trinité (Blois)
- Cathédrale Saint-Louis (Blois)
- Eglise Saint-Vincent (Blois)
- Eglise Saint-Nicolas (Blois)
- Château et parc de Chambord
- Château et parc de Ménars

Éléments inscrits au titre des Monuments Historiques

- Ancienne abbaye Saint-Lomer (Blois)
- Eglise Saint-Saturnin (Blois)
- Château et parc de Saint-Denis-sur-Loire
- Château de Cour-sur-Loire
- Château de Chantecaille (Mer)
- Château de Montlivault
- Château de Diziers et des Forges (Suèvres)
- Château des Colliers (Muides-sur-Loire)

Sites classés au titre des sites et monuments naturels:

Jardin des Lices (Blois), arrêté du 26 octobre 1910, propriété communale

Caractère et intérêt paysager :

Le terrain forme un trapèze sur l'emplacement de l'ancien jardin des Lices, situé entre le château de Blois et la gare. Seule une petite partie de cette place présente encore un intérêt, celle située en bordure de l'avenue Gambetta. Elle est bordée de tilleuls côté rue et de robiniers ou cerisiers, côté place. Une statue de Diane occupe le centre. Au fond de ce jardin, en contrebas et en face du château, on remarque le très beau jardin créé par Gilles Clément; paysagiste français.

Occupation physique du sol :

Le jardin et ses végétaux.

Modifications, contraintes et pressions :

Environnement du site : *Plein centre ville, très urbanisé.*

Sensibilité : *Jardin très bien entretenu.*

DIREN

Parc de l'ancien Evêché (Blois), arrêté du 09 octobre 1909, propriété communale

Caractère et intérêt paysager : *Ce parc se trouve à proximité de l'ancien Evêché, actuellement « Mairie de Blois ». Il est composé de quatre niveaux de terrasses. On accède au niveau supérieur, soit de plain-pied par une grille en face du boulevard Riffault, soit par des escaliers. Il s'agit d'une place rectangulaire ombragée, plantée de six rangées de tilleuls. La terrasse principale se trouve en contrebas du niveau supérieur et dans le prolongement de l'actuelle mairie. On peut y accéder par le portail en fer forgé qui donne sur le parking de la cour de la mairie. Cette terrasse est d'abord graveleuse jusqu'à l'angle du niveau supérieur ; côté nord, elle est plantée de trois rangées de marronniers. Côté sud, la terrasse est limitée par une grille basse de laquelle on a un beau point de vue sur le pont Jacques Gabriel, la vallée de la Loire, le quartier de Vienne et le coteau. Dans le prolongement de cette terrasse graveleuse, on trouve six grands séquoias groupés, puis la pelouse se prolonge jusqu'à une petite rotonde. En contrebas de la pelouse et allant jusqu'à la hauteur des séquoias la terrasse est ombragée et étroite, plantée d'érables et de tilleuls, une imposante statue de Jeanne d'Arc brandissant une épée en marque l'entrée.*

On découvre aussi depuis peu de temps, une magnifique roseraie qui surplombe la Loire et qui a été réalisée par Eric Ossart; paysagiste Français. Au dessus de cette roseraie, on trouve le jardin des sens, créé par Eric Ossart et Arnaud Maurières; paysagistes, avec des élèves du Lycée Horticole de Blois.

Occupation physique du sol : *Le parc composée de quatre niveaux de terrasses.*

Modifications, contraintes et pressions :

Environnement du site : *Plein centre ville du vieux Blois.*

Sensibilité : *Parc très bien entretenu.*

DIREN

Parc du château de Chambord, arrêté du 19 janvier 1923, propriété de l'Etat.

Caractère et intérêt paysager : Chambord se situe à 20 km à l'est de Blois sur la départementale 33 partant du sud de Blois jusqu'à Toury et sur la départementale 112 allant de Saint-Dyé-sur-Loire jusqu'à Bracieux.

Ce parc est remarquable et l'immense prairie se trouvant au nord-ouest en est l'élément principal. Elle permet de mettre en relief l'imposante masse du château. Au sud, on remarque la présence de deux allées de tilleuls parallèles à l'allée donnant accès au monument. Elles procurent une certaine fraîcheur en été et laissent une impression de détente et d'agrément. A cet endroit, de part et d'autre de l'édifice, on constate à droite la présence des anciennes écuries en ruine, et à gauche l'église ainsi que l'actuelle mairie. Au nord, on distingue une prairie, traversée par la rivière du Cosson.

Occupation physique du sol : Au nord la grande prairie, Le château, Au sud, les deux allées de tilleuls, les écuries et l'actuelle mairie.

Modifications, contraintes et pressions :

Environnement du site : Parc de Chambord, environnement essentiellement forestier (forêt de Boulogne), réserve nationale de chasse, le tout se trouvant au sud de la Loire.

Sensibilité : Magnifique parc, très bien entretenu. Site très visité toute l'année et surtout en période estivale.

DIREN

Sites inscrits au titre des sites et monuments naturels:

Rives de la Loire (Blois), arrêté du 08 juin 1939, propriété de l'Etat

Caractère et intérêt paysager : Ce site s'étend sur 1500 m de part et d'autre du pont Jacques Gabriel. Il est situé entre la nationale 152 reliant Orléans (rive droite) et le chemin départemental n° 751 (rive gauche).

-En aval du pont : Les berges ne sont pas régulièrement entretenues. On remarque sur la rive gauche l'existence d'un talus herbeux avec parfois, des arbres au bord de l'eau ; la rive est plus ou moins empierrée. On distingue des deux côtés de la Loire, des escaliers perpendiculaires au fleuve, qui descendent dans l'eau de façon régulière. On peut noter que la construction est limitée en aval et que les quais sont laissés à l'abandon.

-En amont du pont : Les berges ne sont pas très bien entretenues, les escaliers sont plus grands et parallèles au fleuve. Les quais ont été reconvertis en parking côté rive droite (d'où l'on peut apercevoir en arrière plan le mail) et en jardin d'agrément côté rive gauche. On note (rive droite) la présence d'une péniche restaurant qui donne un peu de vie aux bords de Loire.

Occupation physique du sol : Les berges, la Loire.

Modifications, contraintes et pressions :

Environnement du site : Très urbanisé au nord, et un peu moins au sud.

Sensibilité : Veiller à l'entretien des berges, site sensible.

DIREN

Eglise de saint-Lubin, château des Forges et leurs abords (Suèvres), arrêté du 21 octobre 1944, propriété de communale et privée.

Caractère et intérêt paysager :

Il occupe une superficie d'environ 4 ha sur la commune de Suèvres, comprise entre la R.N. 152 au nord, la rue de la Gâtine et la rue St-Lubin au sud et le ruisseau la petite Tronne à l'ouest.

L'intérêt du site réside dans la présence de l'église St-Lubin et du château des Forges. L'église St-Lubin est du XIème siècle, de style roman, avec un clocher en pierre peu élevé. Peu de sculptures sont visibles et l'ensemble est relativement austère. Les abords du calvaire près de l'église sont plantés de conifères. On ne célèbre plus les offices dans cette église, qui n'est accessible au public que sur demande. Le château des Forges se trouve à proximité immédiate de l'église St-Lubin. Le corps central est du XVème siècle, le prolongement jusqu'à la rue St-Lubin date des XVIIIème et XIXème siècles. Devant le château se trouve une pelouse entourée d'arbres et d'arbustes. Un bois de feuillus et de conifères borde la route nationale et un bras du ruisseau « La Petite Tronne » longe la propriété à l'ouest et au sud. On peut noter également la présence d'un musée militaire dans une petite demeure de la rue St-Lubin.

Occupation physique du sol : L'église et le château.

Modifications, contraintes et pressions :

Environnement du site : Environnement rural, la R.N. 152 au nord, la Loire au sud, la ville de Blois à 11 km à l'ouest du site.

Sensibilité : Site à gérer dans le respect de ses caractéristiques. Veiller à l'entretien des végétaux.

DIREN

ZPPAUP de Cour-sur-Loire

La ZPPAUP couvre la partie Sud de la commune en deçà de la ligne de chemin de fer et en particulier l'ensemble du village, du parc de Ménars et les bords de Loire.

ZPPAUP de St-Dyé-sur-Loire

La ZPPAUP couvre la partie la plus ancienne du village ainsi que l'ensemble des bords de Loire.

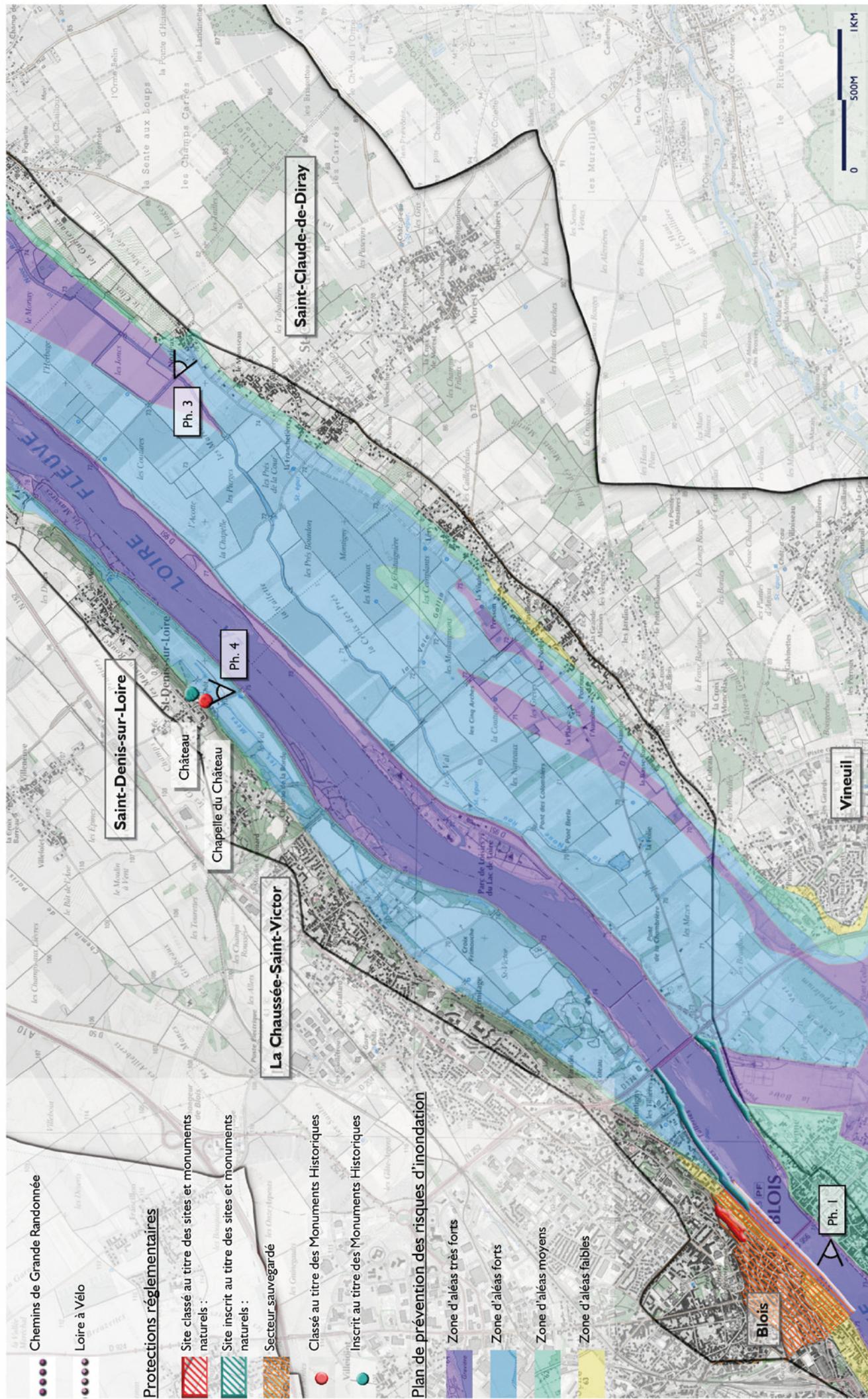
Secteur Sauvegardé de Blois:

Créé En 1996, il couvre la ville intra-muros, soit près de 45 ha.

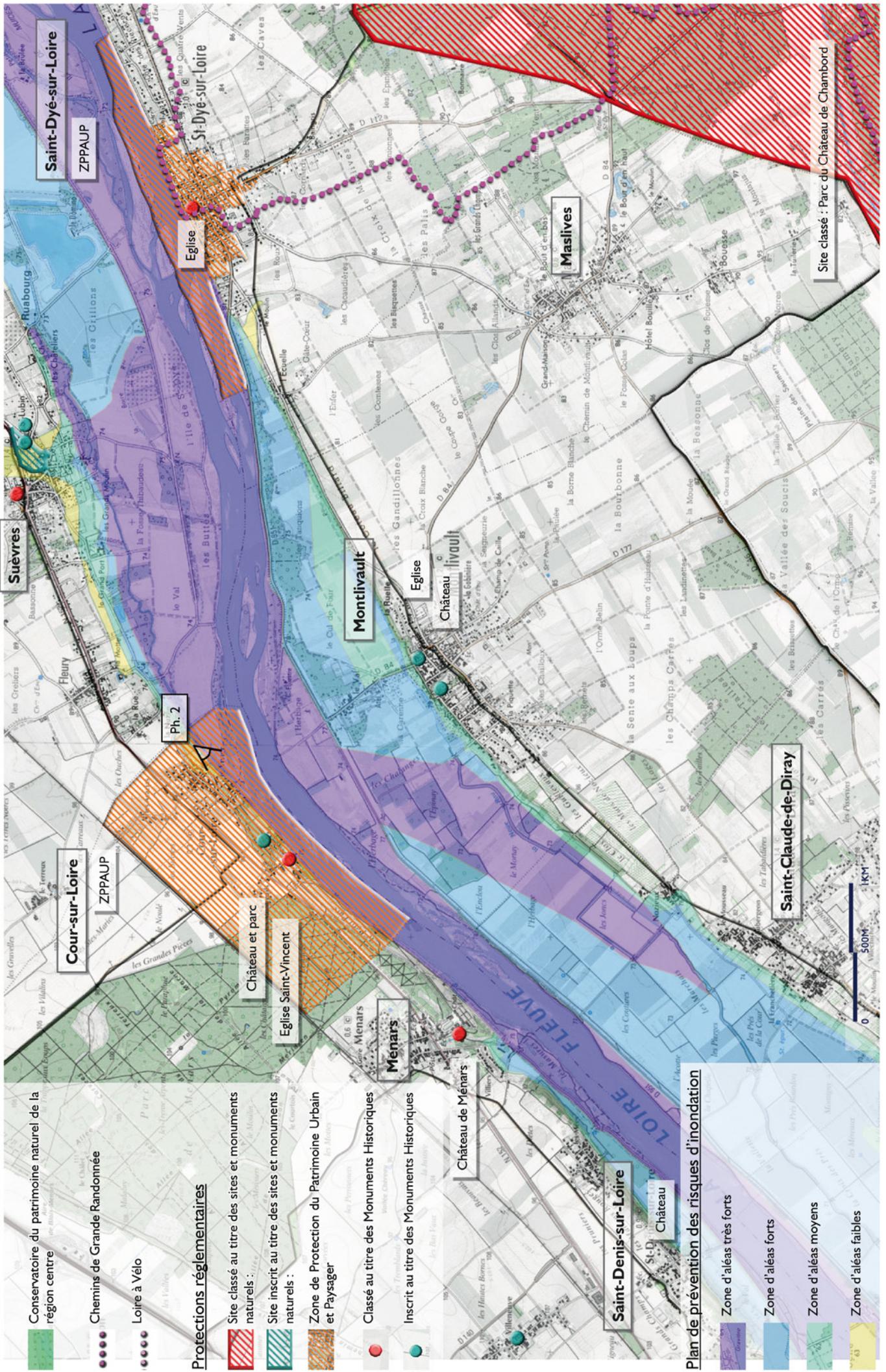
Plan de prévention des risques (PPRI)

De Blois à St-Dyé-sur-Loire, les bords de Loire, en rive gauche, sont en aléas forts à très forts jusqu'au pied du coteau. En rive droite, de Cour-sur-Loire à Mer la plaine alluviale est en aléas très forts jusqu'à la levée puis en aléas forts jusqu'au coteau. Les villages sont tous situés hors des zones d'aléas sauf Suèvres dont l'est du village est en aléas faibles aux abords d'un petit affluent de la Loire.

PROTECTIONS EXISTANTES :



PROTECTIONS EXISTANTES :



PROTECTIONS EXISTANTES :

Conservatoire du patrimoine naturel de la région centre

Chemins de Grande Randonnée

Loire à Vélo

Protections réglementaires

Site classé au titre des sites et monuments naturels :

Site inscrit au titre des sites et monuments naturels :

Zone de Protection du Patrimoine Urbain et Paysager

Classé au titre des Monuments Historiques

Inscrit au titre des Monuments Historiques

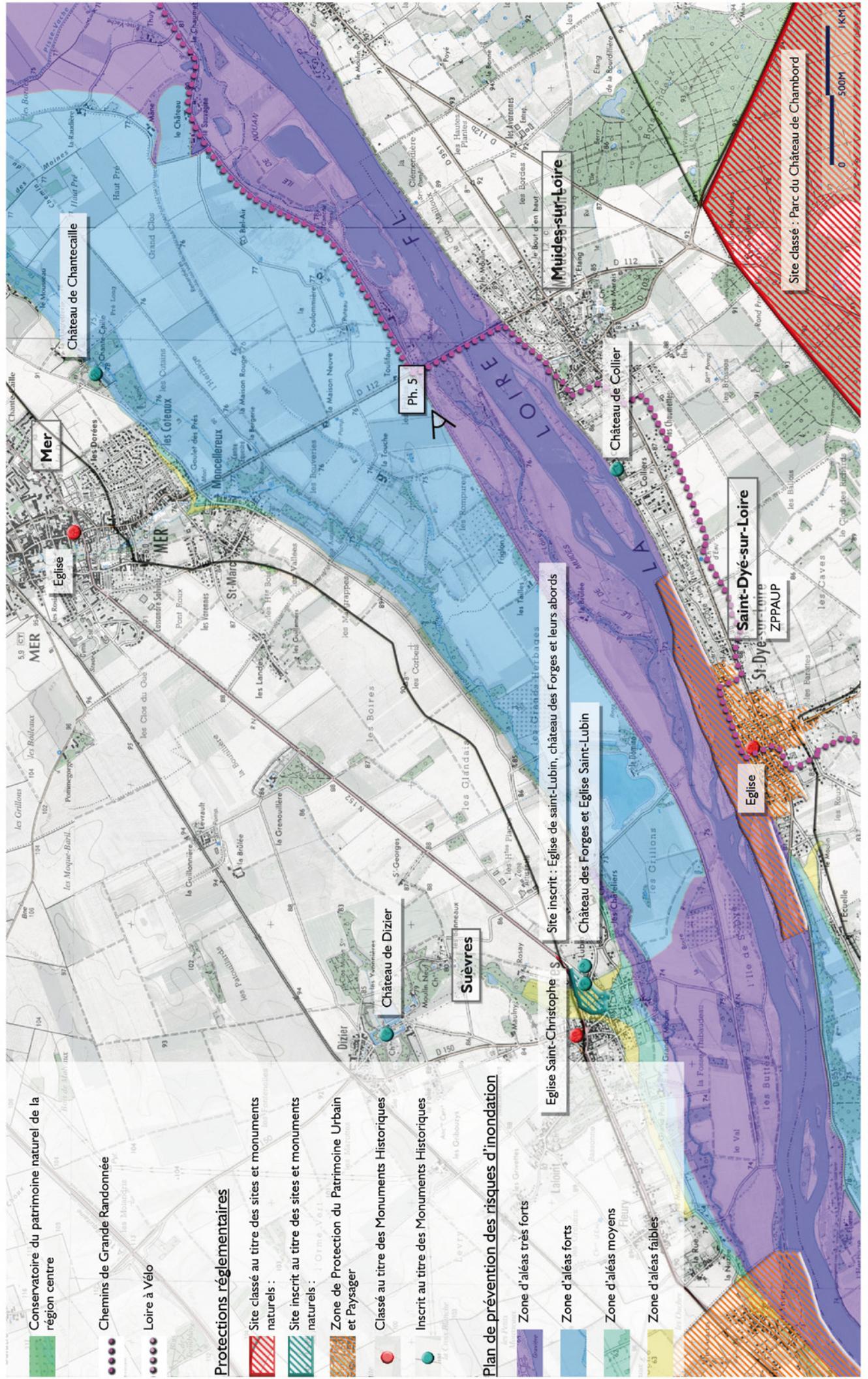
Plan de prévention des risques d'inondation

Zone d'aleas très forts

Zone d'aleas forts

Zone d'aleas moyens

Zone d'aleas faibles



LES VALEURS PAYSAGÈRES CLEFS:

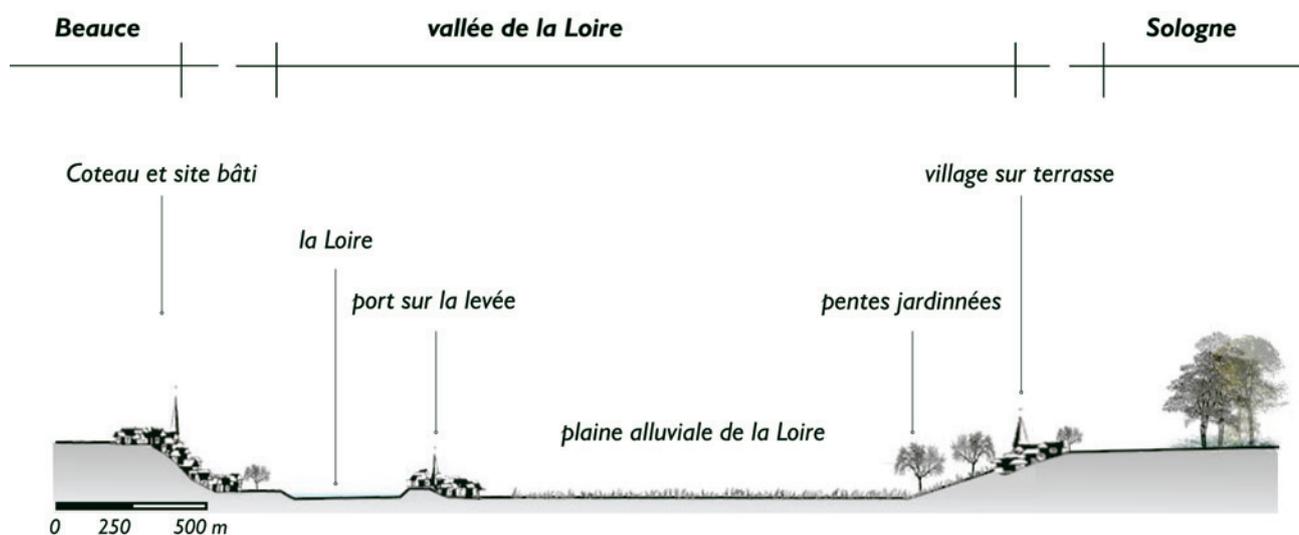
- Une composition globale qui tient compte de la présence du fleuve :

De Muides-sur-Loire à Blois, l'organisation des paysages, qu'ils soient bâtis, agricoles ou naturels, résulte de la présence du fleuve et de son rapport que chaque élément entretient avec lui. Ainsi, en faisant la coupe en travers de la vallée de versant à versant, voit-on apparaître une suite d'occupation du sol liée à des changements de dénivellations subtiles :

- le plateau de Beauce
- le coteau raide sur lequel s'implante les villages-silhouettes de la rive droite
- au pied du coteau, une petite plaine inondable avec sa rive naturelle et fluctuante
- la Loire
- sur la rive opposée, le village-port qui s'accroche au fleuve avec des quais et des rampes empierrés

- la grande plaine alluviale agricole avec des grandes parcelles cultivées protégées des crues par une levée
- les douces pentes jardinées ou boisées de la terrasse
- en rebord de terrasse, les villages qui s'ouvrent sur la vallée reliés par la route RD98
- le plateau de la Sologne avec de grandes cultures puis des boisements.

L'ouvrage de l'ancienne voie de chemin de fer qui traverse la vallée de Vineuil à La Chaussée-Saint-Victor est une illustration concrète de cette coupe. Par son horizontalité, il permet, sur le terrain, de lire la finesse de ces dénivellations et l'occupation du sol qui les accompagne.



Coupe transversale schématique de la vallée de la Loire près de La Chaussée-Saint-Victor



1. Grande homogénéité du front de Loire de Blois



2. Bords de Loire à Cour-sur-Loire



3 et 4 . Depuis chacunes des rives, les sites se répètent, comme ici, avec Ménars et Nozieux par exemple.



5 . Route en levée traversant l'espace agricole de la plaine

LES VALEURS PAYSAGÈRES CLEFS (SUITE) :

- Des sites bâtis qui s'enchainent et se répondent de rive à rive :

Sur cette portion de vallée, la distance d'un versant à l'autre s'est beaucoup réduite, permettant aux villages implantés de part et d'autre du fleuve de correspondre visuellement. D'un côté, en rive droite, les villages qui offrent une silhouette regroupée autour d'un château ou d'une église, de l'autre, en rive gauche, les villages allongés sur le rebord de terrasse ou les bords de Loire. Cette co-visibilité d'une rive à l'autre, alterne et s'enchaîne à mesure que l'on descend ou remonte le cours du fleuve. Ainsi, la Chaussée-Saint-Victor regarde Saint-Claude-de-Diray, qui admire Saint-Denis-sur-Loire, lequel s'ouvre sur la commanderie de Noizeux, qui fait face au château de Ménars, qui correspond visuellement au village de Montlivault, etc....jusqu'à Suèvres qui ouvre sur Muides-sur-Loire et son pont. Cet enchaînement admirable fait de ces paysages un ensemble remarquable et emblématique à l'échelle du Val de Loire.

- Les levées : des parcours-découvertes des paysages de la vallée :

Tous les bords de Loire sont longés par ces levées construites pour se protéger des crues et toutes sont accessibles soit en voiture, soit en vélo ou à pied. Pourtant, c'est sur cette portion de territoire que les levées permettent d'admirer au mieux les paysages de la vallée. Entièrement accessible en voiture sur la rive gauche (RD951), la levée ouvre la vue sur la plaine, la terrasse, le fleuve et le coteau à des distances rapprochées (1 km à 1,5 km). En rive droite, la levée est plutôt réservée aux circulations douces, avec des vues plus intimes et plus proches du fleuve et des villages. Deux regards et deux vitesses différents qui se complètent pour une découverte globale du paysage de la vallée.

- Des espaces agricoles qui pénètrent dans l'agglomération de Blois :

En rive gauche, un vaste espace agricole ouvert s'étend de la levée au pied du coteau et de Vineuil, aux portes de Blois, à St-Dyé-sur-Loire. Cette plaine inondable se compose d'une alternance entre grandes cultures et petites parcelles jardinnées.

Entre La Chaussée-Saint-Victor et Vineuil, de part et d'autre de la Loire, les plaines alluviales, en zone inondable, sont gérées par l'agriculture en grandes parcelles céréalières et forment les avancées agricoles jusqu'au cœur de l'urbanisation blésoise. Grâce à ces premiers plans de champs cultivés ouverts, qui offrent un recul suffisant, les vues sur la silhouette historique de Blois restent possibles depuis les voies d'accès, comme cela existait au XVIIIème.

LES FAIBLESSES :

- La RD951, une voie trop rapide et sans halte possible pour admirer le paysage de la vallée
- Des silhouettes qui se fragilisent par de nouvelles constructions sur les coteaux en rive droite
- Des coupures d'urbanisation qui se raréfient le long des routes en rive gauche sont bien effectives le long de la RD 951 mais également sur le coteau entre Vineuil et Saint-Dyé-sur-Loire.
- Les bâtiments d'activités au pied de Montlivault
- Les extensions urbaines sur la route entre Saint-Dyé-sur-Loire et Chambord
 - Les aménagements très routiers de la RD174 à l'approche de Blois (échangeur)



6. Les extensions urbaines de Blois s'allongent sur la crête du coteau, sans limite (La Chaussée-Sainte-Victor)



6. Les bâtiments d'activités sur la plaine : une entrée de ville peu valorisée.

OBJECTIFS POURSUIVIS :

Préserver la composition globale de ces paysages de la vallée autour de son patrimoine architectural et urbain

ACTIONS :

- Préserver les silhouettes des sites bâtis, notamment en rive droite
- Préserver l'espace agricole de la plaine alluviale
- Aménager des haltes le long de la RD951 et diminuer la vitesse de circulation des voitures
- Gérer la végétation spontanée des bords de Loire et ménager des ouvertures ponctuelles pour voir le fleuve
- Revaloriser le viaduc du chemin de fer, aménager une promenade possible, recréer une passerelle piétonne ?
- Stopper l'urbanisation le long des routes de la rive gauche et notamment entre Muides et Saint-Dyé et entre Montlivault et Saint-Claude-de-Diray et sur la route de Chambord

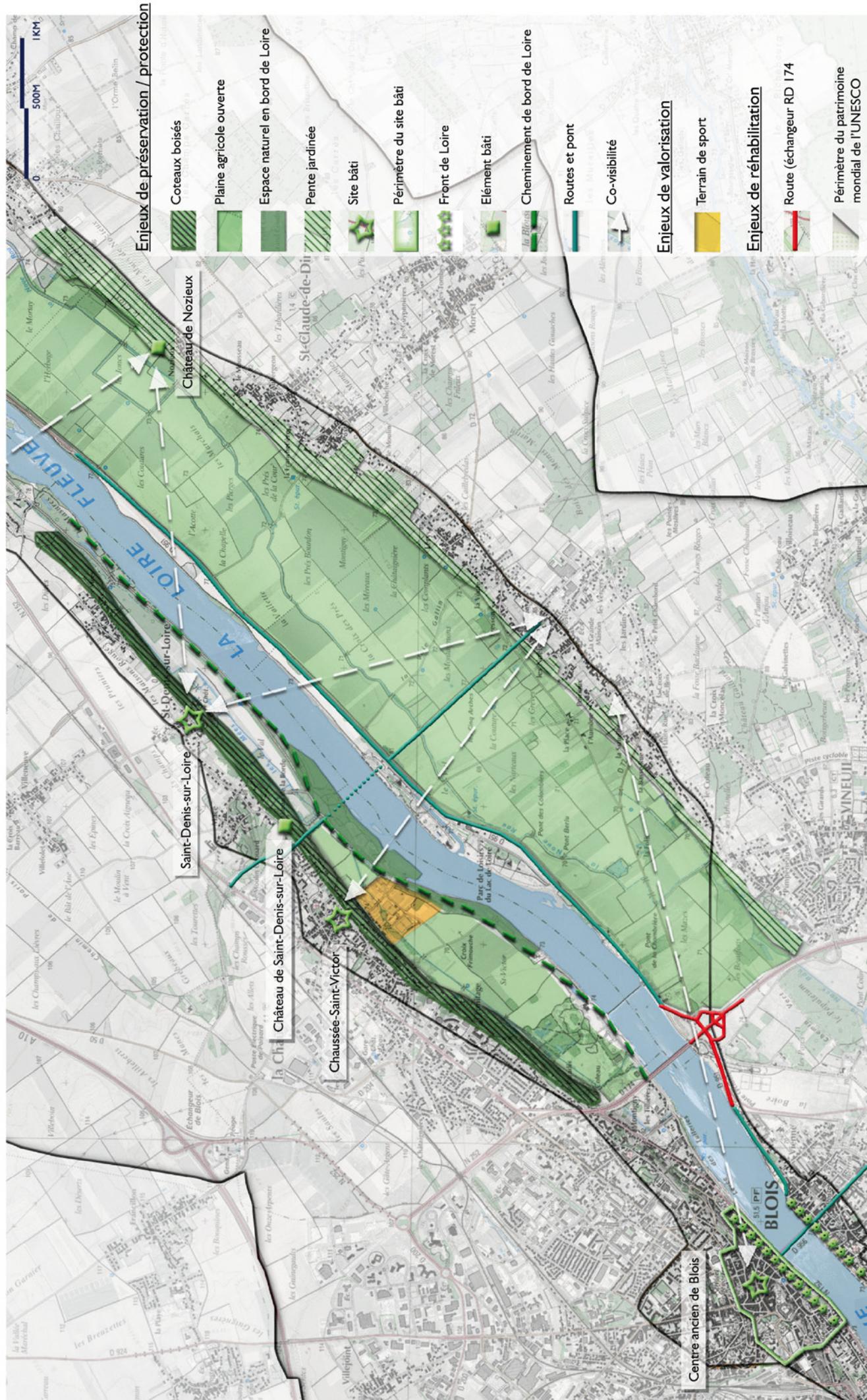
PROPOSITIONS :

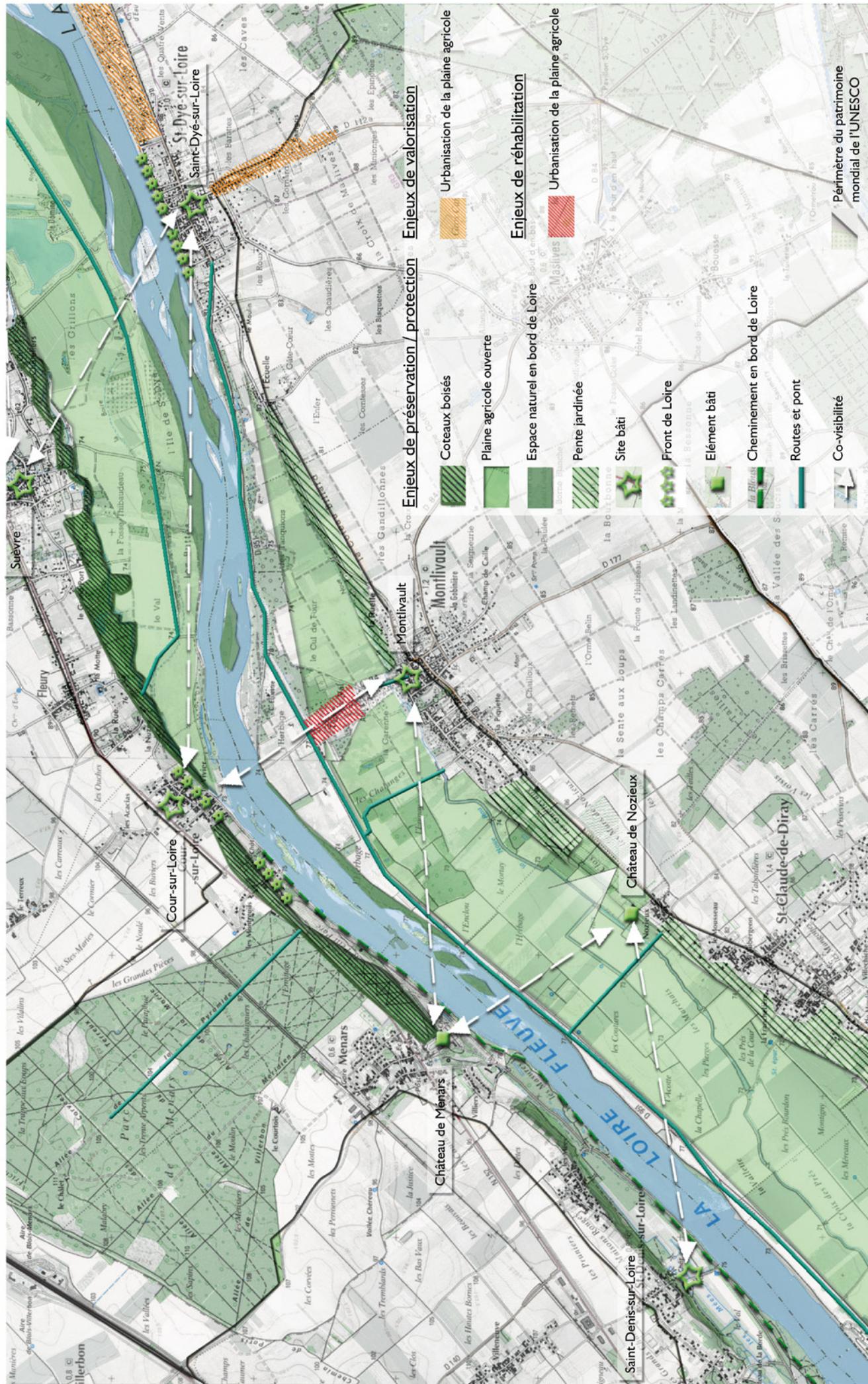
Bien que remarquables, ces paysages disposent aujourd'hui de très peu de protections hormis les zones inondables qui limitent considérablement les constructions dans la plaine alluviale. En dehors de la zone inondable, les protections des Monuments Historiques ne semblent pas suffisantes pour protéger les silhouettes bâties et maintenir des coupures entre les villages. Seuls Cour-sur-Loire et Saint-Dyé ont une ZPPAUP. Ainsi il semblerait judicieux d'étendre les protections existantes aux secteurs suivants :

- > ZPPAUP intercommunale de Ménars, Saint-Denis-sur-Loire et La Chaussée-Saint-Victor
- > ZPPAUP intercommunale de Montlivault et Saint-Claude-de-Diray
- > ZPPAUP de Suèvres
- > Classement de la plaine agricole en rive gauche de Saint-Dyé à Blois
- > Classement de la plaine agricole en rive droite de la RDI 12 (Mer) à Cour-sur-Loire
- > Classement de la plaine agricole en rive droite de Saint-Denis-sur-Loire à Blois

ENJEUX DE PAYSAGE :

LA VALLÉE AMONT DE BLOIS



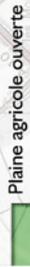


ENJEUX DE PAYSAGE :

Enjeux de préservation / protection



Coteaux boisés



Plaine agricole ouverte



Espace naturel en bord de Loire



Site bâti



Front de Loire



Cheminement en bord de Loire



Routes et pont



Co-visibilité

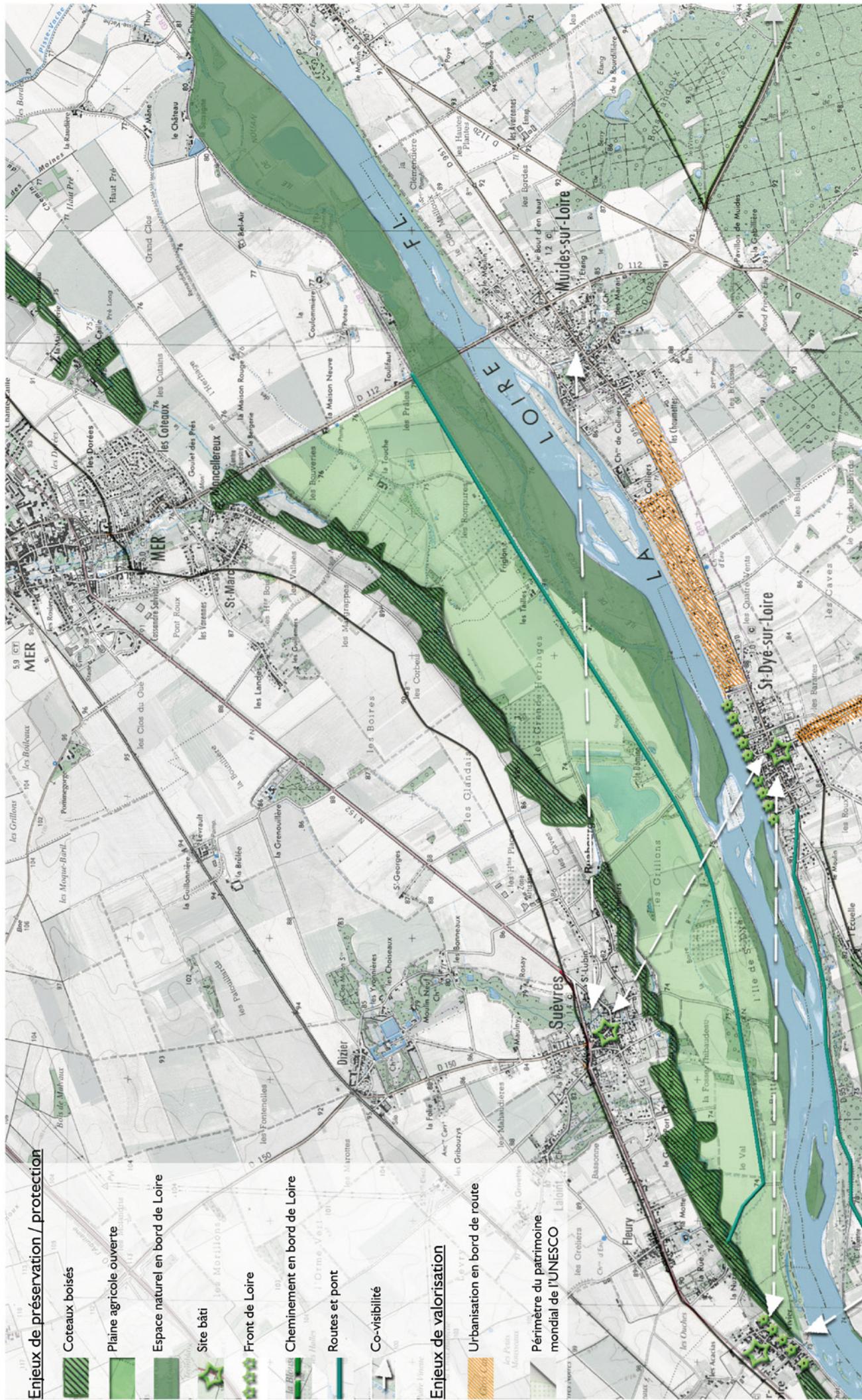
Enjeux de valorisation



Urbanisation en bord de Loire



Périmètre du patrimoine mondial de l'UNESCO



SITUATION GÉOGRAPHIQUE

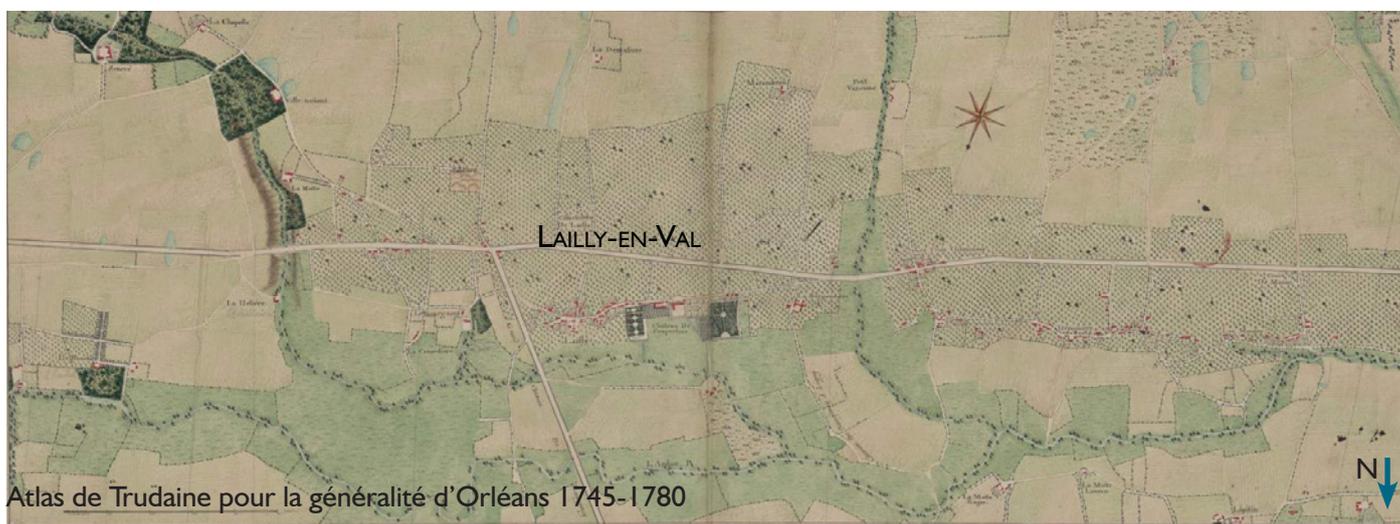
La ville de Beaugency est accrochée à un coteau en relation directe avec la Loire. La ville domine le fleuve et une vaste plaine alluviale en rive gauche. Un pont en pierre permet de joindre les deux rives, l'une très urbanisée et l'autre très naturelle, marquée par de petites îles boisées qui dessinent une rive très découpée. Le village de Lailly-en-Val en rive gauche reste à distance du fleuve, installé sur une petite terrasse en rebord de la vallée. Au pied cette terrasse coule l'Ardoux, petit val accompagné de ripisylves et de prairies bocagères.

COMMUNES CONCERNÉES

- Beaugency
- Lailly-en-Val
- Tavers



Beaugency, gravure du XIXe siècle.



Atlas de Trudaine pour la généralité d'Orléans 1745-1780

DONNÉES HISTORIQUES

Au Moyen-âge, la ville de Beaugency était entouré de murailles, flanqué de tours, de bastions, et protégé par le château et ses fortifications qui s'étendaient jusqu'au pont de la Loire. De cette époque, il subsiste les parois d'un imposant donjon, du XIe siècle, dominant la ville de ses 36 m de haut, quelques murs d'enceinte et certaines des tours dont la tour de l'Horloge, ancienne Porte Vendômoise. Les fortifications furent détruites en 1767.

Le château, construit à l'emplacement de l'ancien manoir féodal, était la propriété des Seigneurs de Beaugency puis des rois de France à partir de 1291. Le château en l'état actuel fut bâti par Dunois en 1440 (fils illégitime du duc d'Orléans et compagnon d'armes de Jeanne d'Arc)

L'hôtel de Ville de style Renaissance, fut bâti avec les restes des matériaux destinés à la construction du château de Chambord.

Le pont comporte quelques arches gothiques, datées du début du XIVe siècle. Initialement il y avait deux ponts en continuité l'un de l'autre, le passage de l'un à l'autre se faisait par un pont-levis en bois à la hauteur d'une île sur la Loire afin de protéger la ville. L'île fut emportée par une crue en 1505 et deux arches furent construites en lieu et place du pont levis.

PROTECTIONS EXISTANTES :Eléments classés au titre des Monuments Historiques :

- Eglise Notre-Dame
- Eglise St-Etienne
- Château de Dunois

Eléments inscrits au titre des Monuments Historiques

- Château de Pully (Lailly-en-Val)

Sites classés au titre des sites et monuments naturels:

Vieux pont de Beaugency et ses abords, arrêté du 12 juillet 1925, propriété communale et d'Etat.

Caractère et intérêt paysager : Le vieux pont de Beaugency relie la ville au nord, à la rive sud et à la départementale 19, en direction de Lailly-en-Val. Les quais plantés de platanes se trouvent sur la rive droite de la Loire, en liaison avec un mail qui pénètre dans la ville. Ce site est caractéristique des bords de Loire, comprenant, rive droite, de part et d'autre du pont (XIV-XVème), les quais ombragés de platanes et longés par la rue. En contrebas de celle-ci les berges pavées descendent jusqu'au fleuve. A cet ensemble sont rattachés au sud, deux mails (le petit et le grand), dans le prolongement l'un de l'autre et dont la partie sud domine les quais.

Occupation physique du sol : Le pont, les berges et les mails.

Modifications, contraintes et pressions :

Environnement du site : Urbain au nord-ouest avec la ville de Beaugency, et plus naturel au sud-est avec la Loire et sa rive (prairies, rideaux d'arbres).

Sensibilité : Site à gérer dans le respect de ses caractéristiques : entretien des alignements d'arbres et des quais pavés, éviter toute construction ne s'intégrant pas au bâti existant.

DIREN

Rives du ruisseau des Fontenils, arrêté du 15 décembre 1924, propriétés communale.

Caractère et intérêt paysager : Ce site se trouve entre le bourg de Tavers et la Loire, sur sa rive droite.

Tavers, situé au sud de Beaugency, est traversé à l'ouest par la R.N. 152.

Le site est à 300 mètres de la source des Eaux Bleues. Le ruisseau est alimenté par plusieurs résurgences de la Loire; l'eau sort au niveau d'une couche de sable fin qui semble bouillonner de façon constante. Le ruisseau parcourt ensuite des fonds tapissés d'argile bleue qui se reflète à travers l'eau. Le traitement des abords est assuré par la municipalité.

Occupation physique du sol : Le ruisseau, les berges et les prairies environnantes.

Modifications, contraintes et pressions :

Environnement du site : Le bourg de Tavers, calme et tranquille, quelques prairies et sous-bois.

Sensibilité : Faible, prairies très bien entretenues. Veiller à l'entretien des sous-bois.

DIREN

Plan de prévention des risques (PPRI)

La plaine alluviale en rive droite et gauche est en zone d'aléas très forts jusqu'à la levée, puis en zone d'aléas forts jusqu'au pied de coteau. Les villages sont implantés en limite de la zone inondable.

Conservatoire du Patrimoine Naturel Régional de la Région Centre (CPNRC)

Les rives de Beaugency : Rives très naturelles, marquées par la présence d'un couple de Castor. Le site est façonné par l'animal : chantiers de coupe, troncs taillés en forme de crayon etc...

Parc de la propriété du Colonel Therel, arrêté du 12 juillet 1935, propriété communale.

Caractère et intérêt paysager : La propriété se trouve au sud du centre ville, sur la rive droite de la Loire.

Cette propriété est située au sud de la ville et domine la vallée de la Loire. Le parc est abondamment planté de conifères (séquoia, cèdres, pins, sapins...). Le bâtiment est une grande maison bourgeoise caractéristique du XIVème siècle. L'intérêt principal qu'offre le parc, est le fait qu'il soit un agréable jardin d'agrément ouvert au public, à proximité d'équipements de loisirs (piscine).

Occupation physique du sol :

La propriété et son parc.

Modifications, contraintes et pressions :

Environnement du site : Centre ville, mais le tissu urbain dans ce quartier est peu dense.

Sensibilité : Moyenne, veiller à l'entretien de la végétation.

DIREN

PROTECTIONS EXISTANTES :

Conservatoire du patrimoine naturel de la région centre

Chemins de Grande Randonnée

Loire à Vélo

Protections réglementaires

Site classé au titre des sites et monuments naturels :

Site inscrit au titre des sites et monuments naturels :

Zone de Protection du Patrimoine Urbain et Paysager

Classé au titre des Monuments Historiques

Inscrit au titre des Monuments Historiques

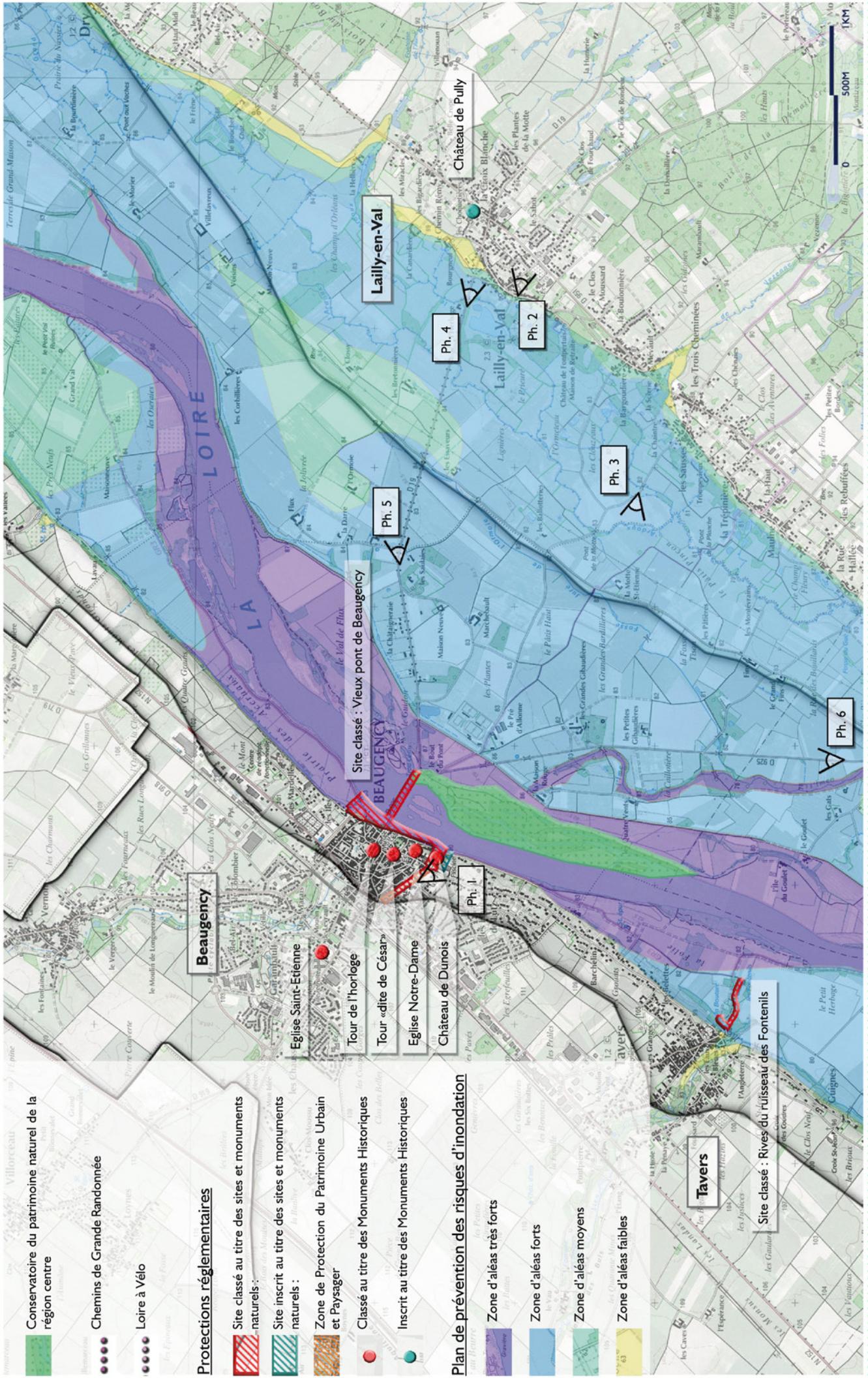
Plan de prévention des risques d'inondation

Zone d'aliéas très forts

Zone d'aliéas forts

Zone d'aliéas moyens

Zone d'aliéas faibles

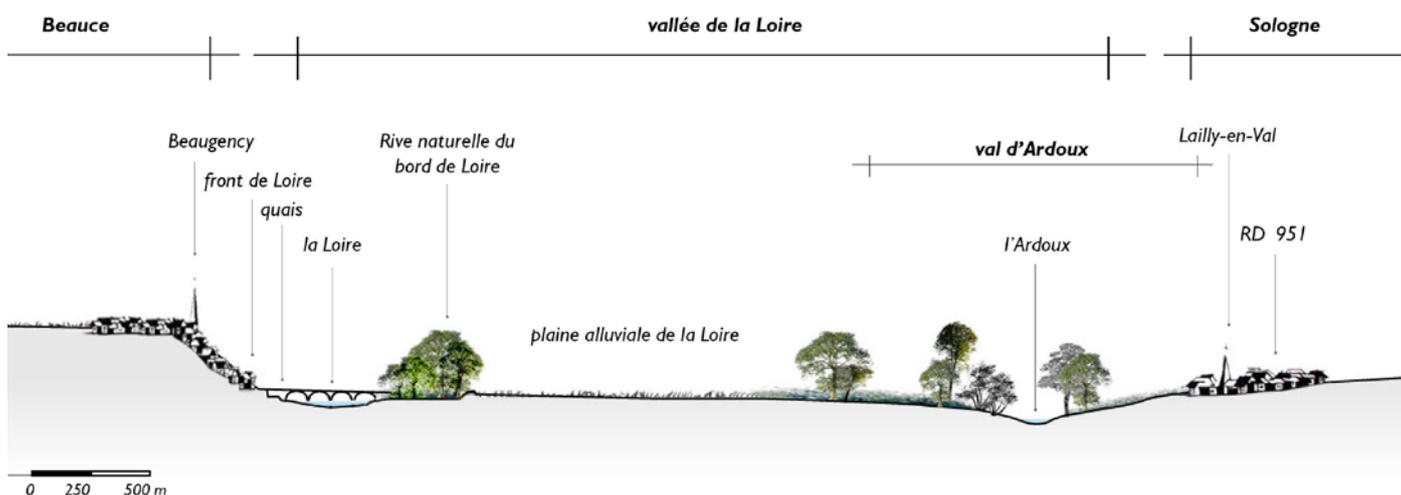


LES VALEURS PAYSAGÈRES CLEFS:

- Un paysage composé dans sa globalité :

Dessiner une coupe en travers de la vallée aide à mieux comprendre la composition globale de ce territoire. Chaque élément qui compose ce paysage s'implante en tenant compte de son rapport au fleuve et l'ensemble dessine un paysage cohérent et qui a du sens :

- la ville de Beaugency occupe le coteau raide, en limite de la Beauce, dominant le fleuve avec en accroche sur la rive, le front de Loire, les quais, le port et le pont,
- le bord de Loire sur l'autre rive, est laissé à l'état naturel avec des bancs de sable, des îles et une végétation riche et abondante,
- la plaine alluviale, aux terres fertiles, est gérée par des cultures céréalières,
- le paysage se referme autour du val d'Ardoux, avec des prairies bocagères et des ripisylves,
- enfin, les hameaux de Lailly-en-Val s'accrochent sur le rebord de terrasse de la vallée en limite de la Sologne.



Coupe transversale schématique de la vallée de la Loire à Beaugency



1. Un front de Loire très homogène et cohérent



2 . Une ville ouverte sur la vallée



3. Une plaine agricole qui laisse transparaître les horizons



4 . La complexité de la plaine agricole maintenue grâce aux zones humides et aux ripisylves

LES VALEURS PAYSAGÈRES CLEFS (SUITE) :

- Beaugency : un front de Loire qui dialogue avec le fleuve :

La ville de Beaugency s'est considérablement développée au-delà de ses limites féodales, conquérant non seulement le plateau de la Beauce mais aussi les coteaux de la Loire. Pourtant le front de Loire, clairement perceptible depuis la rive gauche, révèle encore l'organisation d'origine de la ville historique : la façade urbaine régulière et homogène, accompagnée des quais, des rampes et des perrés maçonnés, au premier plan, signe la ville des rois de France. L'alignement de platanes le long des quais souligne la linéarité de la ville et du fleuve. Sur la rive opposée, les îles aux formes souples et aléatoires forment un contraste saisissant et valorisant avec le front de Loire construit et ordonné de Beaugency.

- Une plaine ouverte et cultivée qui met en valeur la ville en front de Loire :

La plaine alluviale de la rive gauche est entièrement occupée de grandes cultures formant un paysage ouvert et soigné, avec ponctuellement quelques petits boisements signalant les cours d'eau ou la présence d'une ferme. La RD19 et la RD925 sont les deux axes historiques reliant les versants de la vallée. Provenant tous deux de la RD951 en rebord de la Sologne, ils traversent la plaine de part et d'autre et se rejoignent au pont de Beaugency. Ces deux routes sont des voies remarquables par l'effet de mise en scène qu'elles produisent dans l'arrivée sur la ville de Beaugency. Le petit tronçon de la RD19 entre la levée et le pont en est un parfait exemple avec les petits boisements et les haies taillées de part et d'autre de la route.

- Le val d'Ardoux, un paysage intime au cœur de la vallée de la Loire :

A l'approche du rebord de terrasse de la vallée de la Loire en rive gauche, le paysage se referme et devient plus intime, contrastant fortement avec la plaine ouverte et cultivée. Les champs se transforment en prairies bocagères, les zones humides apparaissent et la végétation arborée devient plus dense. C'est la présence d'un petit cours d'eau, l'Ardoux, qui dessine un léger val et produit ce paysage. Ce paysage de transition, riche de diversité végétale, assure une protection, à l'image d'un cocon, aux hameaux ruraux implantés sur la terrasse.

LES FAIBLESSES :

- Les constructions en continu sur le coteau entre Beaugency et Tavers :

Entre les deux communes, il n'existe plus aucune coupure d'urbanisation le long du coteau, donnant l'impression que les deux villes ne font qu'une.

- Les bâtiments de la zone d'activités le long de la RNI 52 au Nord de Beaugency :

Même à distance du rebord du coteau, ils dessinent la silhouette nord de la ville avec leur grande hauteur et la blancheur de leur façade.

- La ligne à haute tension dans le paysage de la plaine alluviale :

Parallèle au fleuve, elle rompt la subtilité des dénivelés avec ses pylônes hors d'échelle.



5 . La ligne à haute tension rompt l'harmonie de la vallée en imposant une échelle monumentale dans un paysage tout en sensibilité.



6 . La prolifération de peupleraie risque de refermer le paysage de la plaine alluviale.

OBJECTIFS POURSUIVIS :

Préserver la composition globale du paysage de la vallée de Beaugency à Lailly-en-Val

ACTIONS :

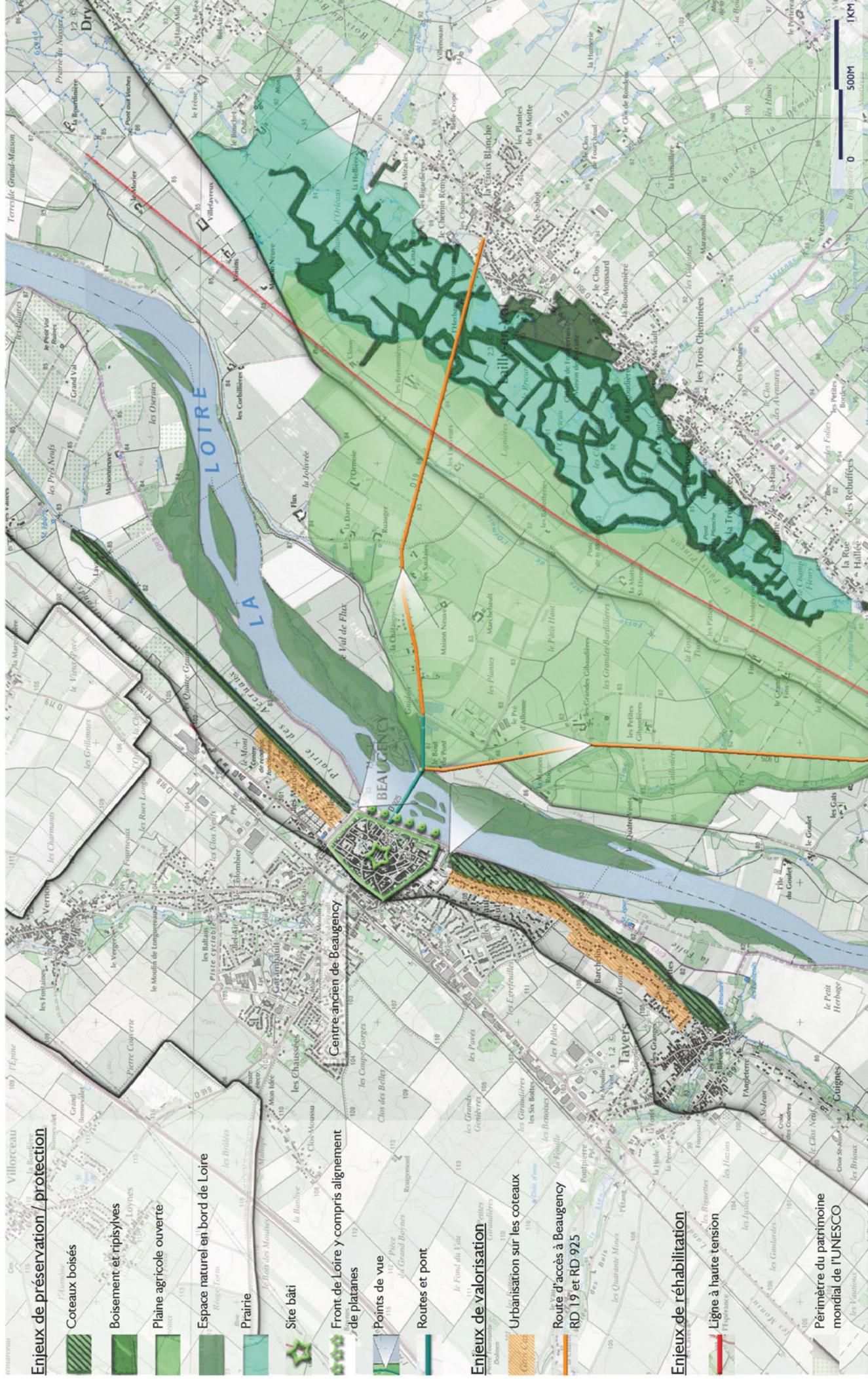
- Protéger le front de Loire de Beaugency, silhouette, façade urbaine, remparts, quais, rampes, pont, alignement de platanes.
- Maintenir la présence végétale sur le coteau de part et d'autre de Beaugency
- Protéger et gérer les espaces naturels de la rive gauche
- Protéger les espaces ouverts agricoles de la rive gauche
- Protéger les prairies bocagères et la ripisylve du val d'Ardoux
- Mettre en valeur les arrivées sur Beaugency en plantant la RD19 et la RD925 d'arbres

PROPOSITIONS :

Les protections existantes couvrent uniquement les bords de Loire de la vieille ville de Beaugency. Il semble important d'élargir les périmètres de protection pour ce paysage de vallée tout à fait remarquable :

- > ZPPAUP sur Beaugency (et Lailly-en-Val ?)
- > Classement de la plaine agricole en rive gauche
- > Acquisition par le CPNRC des îles du Val de Flux (île du camping)
- > Classement du Val d'Ardoux avec ses prairies bocagères et ses ripisylves

ENJEUX DE PAYSAGE :

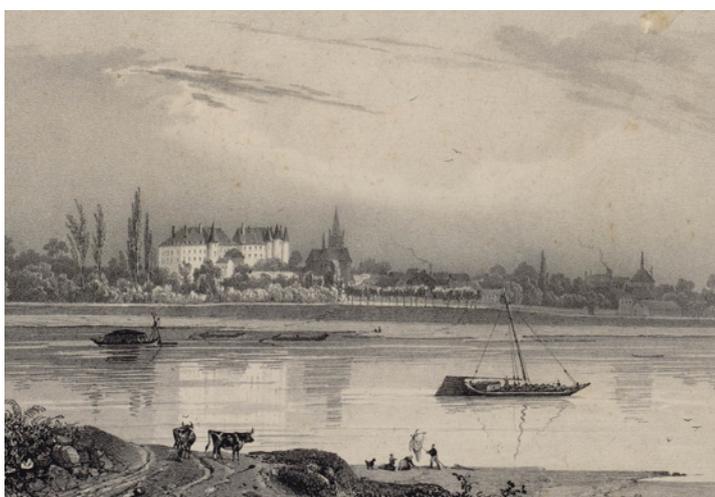


SITUATION GÉOGRAPHIQUE

La ville est située sur la rive nord de la Loire à une quinzaine de kilomètres d'Orléans. Elle est traversée par les Mauves, ensemble de trois rivières, issue de la nappe de Beauce et qui s'écoulent vers le fleuve sur une dénivellation importante. Cléry-Saint-André est située sur la Butte des Élus, à 3 km de la Loire, en lisière de la Sologne. Le bourg s'étale le long de la route départementale 951. Le relief est celui d'une plaine qui descend progressivement vers la Loire, traversée par la rivière l'Ardoux et protégée des crues par une levée. La basilique Notre-Dame en est le point culminant.

COMMUNES CONCERNÉES

- Meung-sur-Loire
- Cléry-Saint-André



Gravure ancienne de Meung-sur-Loire en 1800

DONNÉES HISTORIQUES

Dans la tradition, c'est saint Liphard qui assainit les lieux en canalisant les cours d'eau qui devinrent les mauves. L'histoire de Meung-sur-Loire est très marquée par son appartenance à l'évêché d'Orléans.

La collégiale :

Aussi nommée église Saint-Liphard, elle fut construite à plusieurs époques. Le clocher date du XI^{ème} et le chœur du XIII^{ème}. On note la présence d'un superbe portail roman.

Le château :

Le château fut la résidence des évêques d'Orléans. Le premier, adossé à la Collégiale a été construit vers 1170, un second fut ensuite érigé, à quelques mètres du primitif. C'était grand un corps rectangulaire cantonné d'une tour à chaque angle. La forteresse fut dotée d'une tour d'entrée et d'un pont levis au XVI^e siècle. Au XVIII^e des agrandissements furent réalisés qui englobèrent une des tours dans le corps du château. La façade donnant sur le parc fut également reconstruite. Un peu plus tard furent construits la chapelle et le pavillon de jardin. La Porte d'Amont (Monument Historique) date de 1629.

Personnalités : François I^{er} et Jeanne d'Arc, y séjournèrent. Charles VII y serait mort.

La ville fut aussi un port de commerce important du temps de la marine fluviale, de cette époque, il reste d'importants ouvrages : deux ports, une vaste esplanade, une cale à bateau, et une série d'entrepôts taillés dans le coteau.

Les premières maisons de Cléry-Saint-André se construisirent autour d'une église construite à l'emplacement actuel de la Basilique pour recueillir une statue de la vierge à laquelle on attribuait des pouvoirs miraculeux. Au XV^e siècle, Louis XI, qui crut aux vertus de la Vierge, transforma l'église en ruine en basilique de style gothique flamboyant qui devint une chapelle royale. La flèche de la basilique fut retirée en 1710.

Jusqu'en 1970, Cléry se résumait à deux rangées de maisons de part et d'autre de la route départementale.

PROTECTIONS EXISTANTES :

Éléments inscrits au titre des Monuments Historiques

- Eglise de Saint-Ay
- Eglise de La Chapelle-Saint-Mesmin
- Basilique de Cléry-Saint-André

Sites classés au titre des sites et monuments naturels:

St-Pierre-Hors-Ville, arrêté du 28 octobre 1942, propriété privée

Caractère et intérêt paysager :

Le site de St-Pierre-Hors-Ville est à l'est du bourg de Meung-sur-Loire, un peu en retrait de la R.N. 152.

Celui-ci est essentiellement constitué de prairies, de bois et de jardins encadrant trois bras de la rivière, la Mauve. L'eau constitue un élément essentiel du paysage, de nombreux ponts de pierre permettent de franchir la Mauve et quelques moulins ont été construits au bord du cour d'eau. L'accès du site est rendu très difficile par la présence de nombreuses propriétés privées, constituées de maisons isolées, dont les jardins encadrent, ou sont inclus dans le site. Parfois, ce sont des bâtiments d'usines qui le bordent et empêchent d'en avoir une vision globale.

Occupation physique du sol : *La rivière la Mauve, quelques propriétés privées et quelques usines.*

Modifications, contraintes et pressions :

Environnement du site : *L'environnement de ce site est plutôt urbain, beaucoup de petites maisons isolées.*

Sensibilité : *L'accès du site est rendu difficile par la présence de nombreuses propriétés privées. Veiller à l'entretien de celui-ci.*

DIREN

Parc du château de Meung-sur-Loire, arrêté du 16 septembre 1942, propriété privée.

Caractère et intérêt paysager :

Le parc ainsi que le château se trouvent dans le centre de Meung-sur-Loire tout près de l'église, au nord de la Loire. L'ensemble comprend : le château (chapelle et ruines-monuments historiques) et son parc situés au bout du coteau dominant le val de Loire, ainsi qu'une grande allée pavée traversant un espace planté d'arbres d'alignement.

Occupation physique du sol : *le parc, avec ses prairies et son sous-bois. Le château.*

Modifications, contraintes et pressions :

Environnement du site : *L'Agglomération se situe au nord-est avec le site de la collégiale Saint-Liphard. Le val de Loire et la Mauve sont bordés de saules, au sud-est.*

Sensibilité : *Veiller à conserver l'intégrité du site et surveiller les plantations.*

DIREN

Quinconces et Allées d'Arbres, arrêté du 28 octobre 1942, propriété publique.

Caractère et intérêt paysager :

Cette magnifique plantation de platanes se situe en bordure de la Loire, sur la rive nord du fleuve, en face de l'unique pont reliant la rive sud à Meung-sur-Loire, en direction de Cléry-St-André. Ce site comprend deux mails, une prairie, un jardin public, une piscine et un terrain de sport. L'intérêt principal de ce site est la présence d'une belle masse végétale allongée entre la ville et la Loire.

Occupation physique du sol : *Magnifique plantation de platanes.*

Modifications, contraintes et pressions :

Environnement du site : *Urbain et dense au nord, la Loire au sud.*

Sensibilité : *Site en partie dégradé, nécessitent une remise en valeur. (Site en partie réaménagé)*

DIREN

Rangée de platanes, arrêté du 16 avril 1935, propriété communale

Caractère et intérêt paysager :

Cette rangée de platanes se situe en bordure de Loire, rive nord, tout près du centre ville et de l'église de Meung-sur-Loire. Elle se trouve aussi en bordure de la Mauve, petite rivière de Meung. Ce site comprend une rangée de 12 platanes séculaires en bordure de rue, en façade des jardins des propriétés riveraines. Cette rangée d'arbres accompagne la perspective créée par la rue et la Mauve qui borde cette dernière.

Occupation physique du sol : *Magnifique plantation de platanes.*

Modifications, contraintes et pressions :

Environnement du site : *Au nord, la vieille ville, au sud la Mauve et le site classé des «quinconces et allées d'arbres».*

Sensibilité : *Moyenne, veiller à l'entretien de ces platanes.*

DIREN

ZPPAUP : Meung sur Loire

La ZPPAUP comprend en rive gauche une partie de l'ancienne rivière le petit ridoux, puis la Loire et Meung-sur-Loire. Elle s'étend ensuite, au nord de la ville, le long de la Mauve. Elle englobe le site inscrit de Saint-Pierre-Hors-Ville.

Plan de prévention des risques (PPRI)

La plaine alluviale entre Meung-sur-Loire et Clery-Saint-André est en zone d'aléas très forts à moyens.

MEUNG-SUR-LOIRE ET CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

PROTECTIONS EXISTANTES :

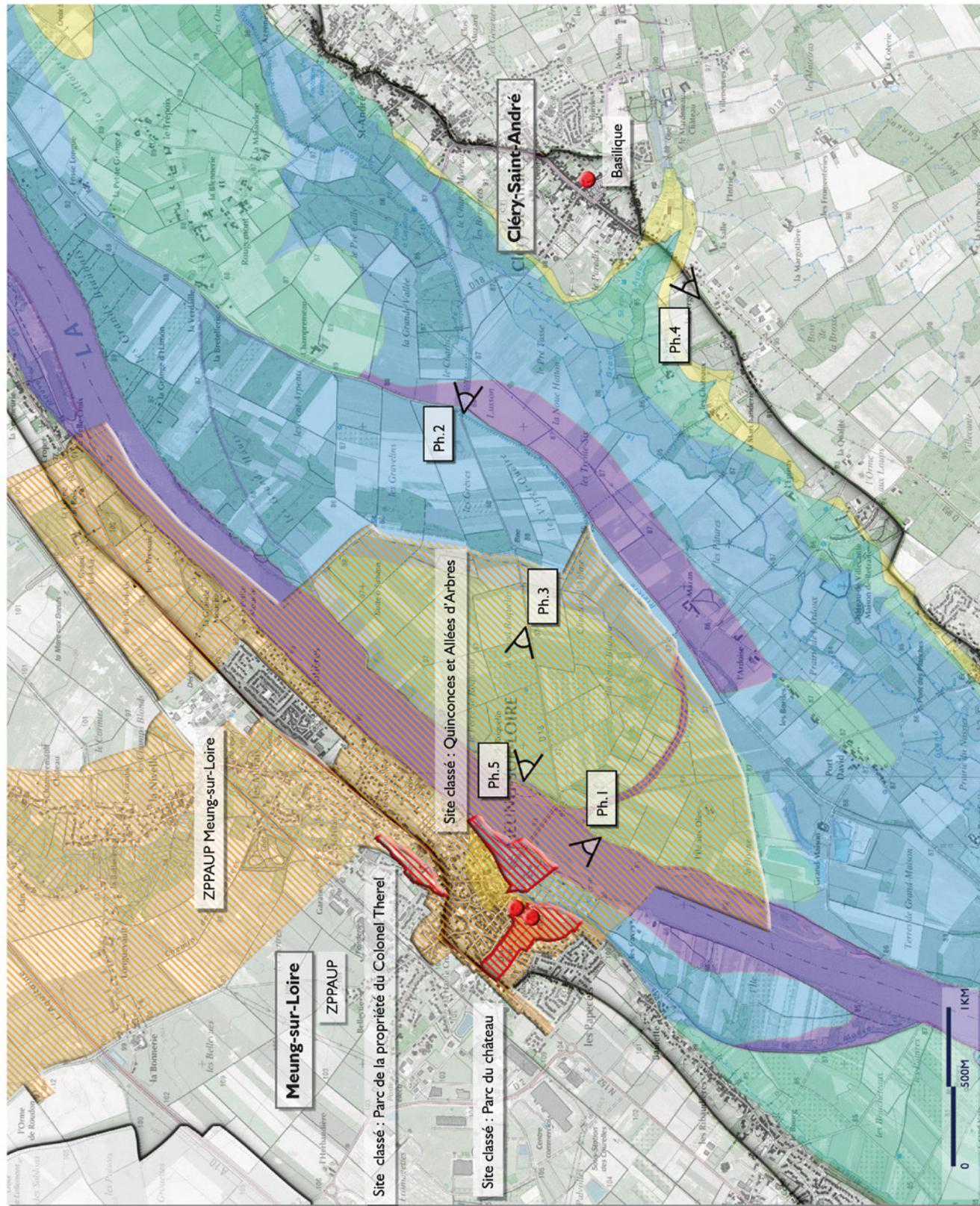
- Chemins de Grande Randonnée
- Loire à Vélo

Protections réglementaires

-  Site classé au titre des sites et monuments naturels :
-  Zone de Protection du Patrimoine Urbain et Paysager
-  Classé au titre des Monuments Historiques

Plan de prévention des risques d'inondation

-  Zone d'aléas très forts
-  Zone d'aléas forts
-  Zone d'aléas moyens
-  Zone d'aléas faibles



LES VALEURS PAYSAGÈRES CLEFS:

- Un front de Loire peu mis en valeur :

Meung-sur-Loire a de multiples atouts pour composer un paysage de Loire emblématique : il possède un centre historique de grande qualité architecturale, avec en silhouette le château et la collégiale ; la ville s'installe en front de Loire, formant une façade régulière face au fleuve ; le château possède un très grand parc avec une perspective ouverte sur la vallée.

Pourtant ces atouts ne sont aujourd'hui pas vraiment mis en valeur : la ville s'est «allongée» en façade de Loire, à l'Est comme à l'Ouest, noyant le front de Loire historique dans un ensemble de constructions disparates ; le château et la vieille ville ne sont pas mis en valeur du fait de la présence au premier plan de terrains de sports accompagnés de plantations d'essences décoratives (cornifère) ; aucun point de vue sur la vallée n'est aménagé depuis le haut de la ville (le dernier point de vue possible se situe en dehors de la ville entre Beaulieu et Meung) ; les quais ont disparu au profit d'un espace enherbé et planté d'un côté et de l'autre.

- Une large plaine cultivée qui relie Meung-sur-Loire et Cléry-Saint-André :

Face à la ville de Meung, la rive gauche est entièrement vouée à l'agriculture. De grands champs de céréales occupent la plaine jusqu'au petit ruisseau de l'Ardoux puis remontent la légère pente du coteau de Cléry. Quelques lignes arborées viennent former des limites dans ce paysage très ouvert. La route RD18 qui relie les deux villes dessine une ligne presque rectiligne (sans aucune plantation) dans une plaine plate.

Pourtant ces grandes cultures effacent la présence du val de l'Ardoux qui suit le rebord de la vallée au pied de Cléry-Saint-André, où la ripisylve et les prairies bocagères ont presque entièrement disparu.

- Une basilique-repère à la rencontre de la Sologne et de la Loire :

Installée sur la petite terrasse en rebord de la vallée de la Loire, la silhouette de la basilique de Notre-Dame de Cléry domine un très large territoire : celui de la vallée de la Loire au Nord, jusqu'à Meung-sur-Loire et celui de la Sologne au sud, jusqu'au bois de l'Emerillon. Dans ce paysage très plat où les dénivellations restent très subtiles, la basilique s'impose comme un monument-repère. C'est depuis les routes qu'elle se révèle le plus, notamment les RD 951 et RD18 qui convergent vers Cléry-Saint-André.



1. Un premier plan qui met peu en valeur le front de Loire



2. Une basilique repère à travers la plaine alluviale : Cléry-Saint-André



3. La plaine cultivée est limitée par les petits coteaux urbanisés de façon linéaire, Meung-sur-Loire.

LES FAIBLESSES :

- Les constructions qui s'alignent sur le coteau à l'Est de Meung-sur-Loire :

Très visibles depuis la plaine agricole de la rive opposée, elles donnent l'impression d'une ville qui n'en finit pas. Les boisements qui occupaient ce coteau ont été coupés au profit des constructions.

- La privatisation de la vue sur la vallée depuis le coteau :

Plus aucun point de vue n'est possible depuis l'espace public en haut du coteau. La vue sur la vallée est entièrement privatisée par les constructions qui occupent le coteau.

- Les terrains de sports et la station d'épuration au pied de la ville :

Occupant les terrains inondables au bord de la Loire, ils forment le premier plan de la vieille ville et du château ; premier plan qui ne met vraiment pas en valeur le caractère historique des lieux, ni le caractère naturel du fleuve.

Toute la plaine inondable de la rive gauche est occupée par de grandes cultures depuis le bord de l'eau jusqu'au plateau de la Sologne. Cette occupation uniforme de la vallée amène à une simplification des paysages de la Loire qui étaient autrefois beaucoup plus complexes et beaucoup plus riches en séquences paysagères, comme cela existe encore sur la vallée au droit de Beaugency - Lailly-en-Val. La co-visibilité presque trop évidente entre les deux villes ne permet pas un meilleur dialogue. Au contraire, cette simplification de l'espace de l'entre-deux éloigne les deux villes monuments.

- Des perspectives sur la Basilique mal maîtrisées :

Depuis la RD951, en venant de Lailly-en-Val, les extensions urbaines le long de la route offrent un premier plan bien peu valorisant à la perspective spectaculaire de la basilique.



4. La perspective de la Basilique est masquée par les extensions urbaines le long de la RD 951.



5. Un aménagement trop technique et disproportionné en sortie de village.

OBJECTIFS POURSUIVIS :

Recomposer les relations et le dialogue entre Meung-sur-Loire et Cléry-Saint-André

ACTIONS :

- Retrouver des espaces de nature au bord du fleuve en rive gauche et rive droite
- Préserver les espaces ouverts de la plaine agricole
- Planter la route RD18 d'arbres d'alignement
- Préserver la ripisylve le long de l'Ardoux et préserver les dernières prairies bocagères
- Maîtriser les extensions urbaines le long des routes d'accès à Cléry-Saint-André au regard des perspectives sur la basilique
- Retrouver et aménager des points de vue publics sur la vallée depuis le coteau de Meung-sur-Loire
- Revaloriser le premier plan de la façade urbaine historique

PROPOSITIONS :

La ZPPAUP de Meung-sur-Loire couvre une très grande partie du territoire de la commune notamment en rive gauche. Il semblerait important que le reste de la plaine agricole soit protégée sur la commune de Cléry et Dry. En outre, les vues sur la basilique ne semblent pas suffisamment protégées au-delà du rayon des 500 mètres.

- > Classement des vues depuis les routes d'accès
- > Classement des abords du Val de l'Ardoux

MEUNG-SUR-LOIRE ET CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

ENJEUX DE PAYSAGE :

Enjeux de préservation / protection

 Coteaux boisés

 Boisement et ripisylves

 Plaine agricole ouverte

 Espace naturel en bord de Loire

 Prairie

 Site bâti

 Front de Loire

 Points de vue

Enjeux de valorisation

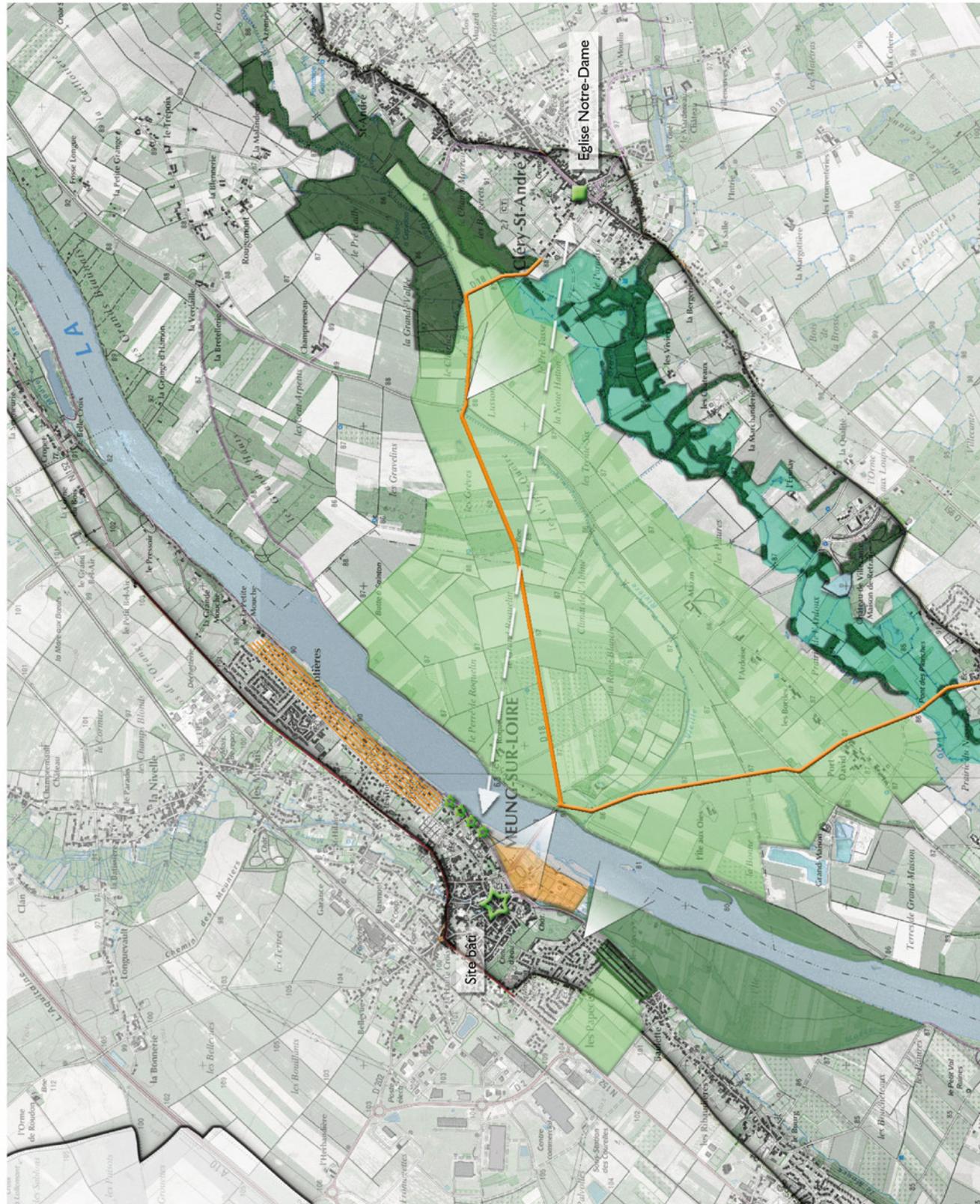
 Urbanisation des coteaux

 Route d'accès à Meung-sur-Loire

 RD 18

 Terrain de sport en premier plan de la ville

 Périmètre du patrimoine mondial de l'UNESCO



SITUATION GÉOGRAPHIQUE

La pointe de Courpain se situe à 7 Km en aval d'Orléans au confluent de la Loire et du Loiret. Située dans la réserve naturelle de l'île Saint-Mesmin, elle borde la ZPPAUP « rivière du Loiret ».

COMMUNES CONCERNÉES

- Saint-Pryvé-Saint-Mesmin,
- Mareau-aux-Prés,
- La Chapelle-Saint-Mesmin,
- Chaingy,
- Saint-Ay.

DONNÉES HISTORIQUES

Les moines de l'abbaye de Micy furent les premiers à valoriser ces terres alluviales riches, dès sa fondation en 501. En quelques années, ils défrichent, drainent, remblaient, assainissent, améliorent et cultivent ce morceau de terre qu'ils ont trouvé marécageux et qui maintenant est un modèle d'agriculture. Ils construisent l'abbaye ainsi que les villages de Saint-Mesmin et des moulins sur le Loiret.

L'abbaye disparut totalement à la Révolution Française.



PROTECTIONS EXISTANTES :

Éléments inscrits au titre des Monuments Historiques

- Eglise de Saint-Ay
- Eglise de La Chapelle-Saint-Mesmin

Site inscrit au titre des sites et monuments naturels:

Plage de Fourneaux, arrêté de 4 avril 1947, propriété privé et domaniale.

Caractère et intérêt paysager : Ce site se trouve en bordure de la Loire, rive droite au sud de la Commune de Chaingy. On y accède par la départementale 805. L'endroit est particulièrement calme, des jeux pour enfants et une aire de pique-nique y sont installés. Malheureusement, une ligne à haute tension et l'extraction de matériaux ont un impact visuel négatif.

L'intérêt de ce site est bien sur le paysage caractéristique des bords de Loire : le fleuve, les grèves, les îles et les berges que sont très boisées.

Occupation du sol : Les berges, le fleuve, les îles.

Modifications, contraintes et pressions :

Environnement du site : Plaine alluviale de la Loire : Prairies, cultures, zones importantes boisées.

Sensibilité : Extraction importante de matériaux, faisant apparaître la majorité de la grève, suppriment une grande partie de l'intérêt paysager du site. Il en est de même pour la ligne à haute tension qui la traverse. DIREN

ZPPAUP : Rivière du Loiret

Séquence « des champs » : Remarquable par l'allure que prend le Loiret. Ses eaux s'accroissent, deviennent plus libres. La séquence est aussi marquée par la prédominance des espaces naturels et agricoles. On y observe plusieurs roselières réintroduites en 1983-85.

Secteur de réglementation I : Parcs, jardins, châteaux et moulins du bord du Loiret, ensembles agricoles ou

boisés à préserver, forêt galerie.

> Limiter les aménagements publics favorisant une fréquentation excessive tels que parkings, aires de jeux, accès nouveaux à la rivière mais plutôt d'y favoriser les espaces naturels boisés ou enherbés de préférence non clos.

Réserve naturelle nationale de St-Mesmin

Décret ministériel du 14 décembre 2006, 263 ha et 90 ha de périmètre de protection.

La «Réserve naturelle nationale de Saint-Mesmin» englobe l'île de St-Pryvé-st-Mesmin puis s'étend en aval dans le domaine public fluvial jusqu'au lieu dit «Le co-teau» (à l'amont du bourg de Saint Ay). Elle comprend la Loire, ses îles et ses berges sur 8,4 kilomètres ainsi que la Pointe de Courpain et l'île de Mareau. Le site est un tronçon de Loire typique, présentant une mosaïque d'habitats exceptionnels, avec îlots, grèves, saulaies pionnières, marais et forêts alluviales. Ce milieu est propice aux déplacements d'une faune aquatique très diversifiée, dont le castor. Il accueille de nombreux oiseaux caractéristiques des marais ainsi que des espèces migratrices rares et protégées capables de s'y reproduire. La flore est également très diversifiée, et compte de nombreuses espèces protégées aux niveaux national et régional. On note la présence de l'Orme lisse, espèce devenue rare en France.

Malgré son grand intérêt, la Pointe de Courpain est menacée, surtout au confluent, par la fréquentation excessive qui détruit la végétation des grèves et érode les berges.

Espaces naturels sensibles

En rive droite, entre les communes de St-Ay et la-Chapelle-St-Mesmin, au bord de la Loire, trois espaces longeant la réserve naturelle ont été acquis par le département.

Plan de prévention des risques (PPRI)

La plaine alluviale située entre la Loire et le Loiret et incluant la Pointe de Courpain ainsi que les îles du Loiret sont en aléas forts. Il en est de même pour les espaces situés entre la Loire et le ruisseau le Rollin Rou et les ENS en rive droite de la Loire.

PROTECTIONS EXISTANTES :

■ Espaces Naturels Sensibles

■ Réserve Naturelle Nationale

●●●● Chemins de Grande Randonnée

●●●● Loire à Vélo

Protections réglementaires

■ Site inscrit au titre des sites et monuments naturels :

■ Zone de Protection du Patrimoine Urbain et Paysager

● Classé au titre des Monuments Historiques

● Inscrit au titre des Monuments Historiques

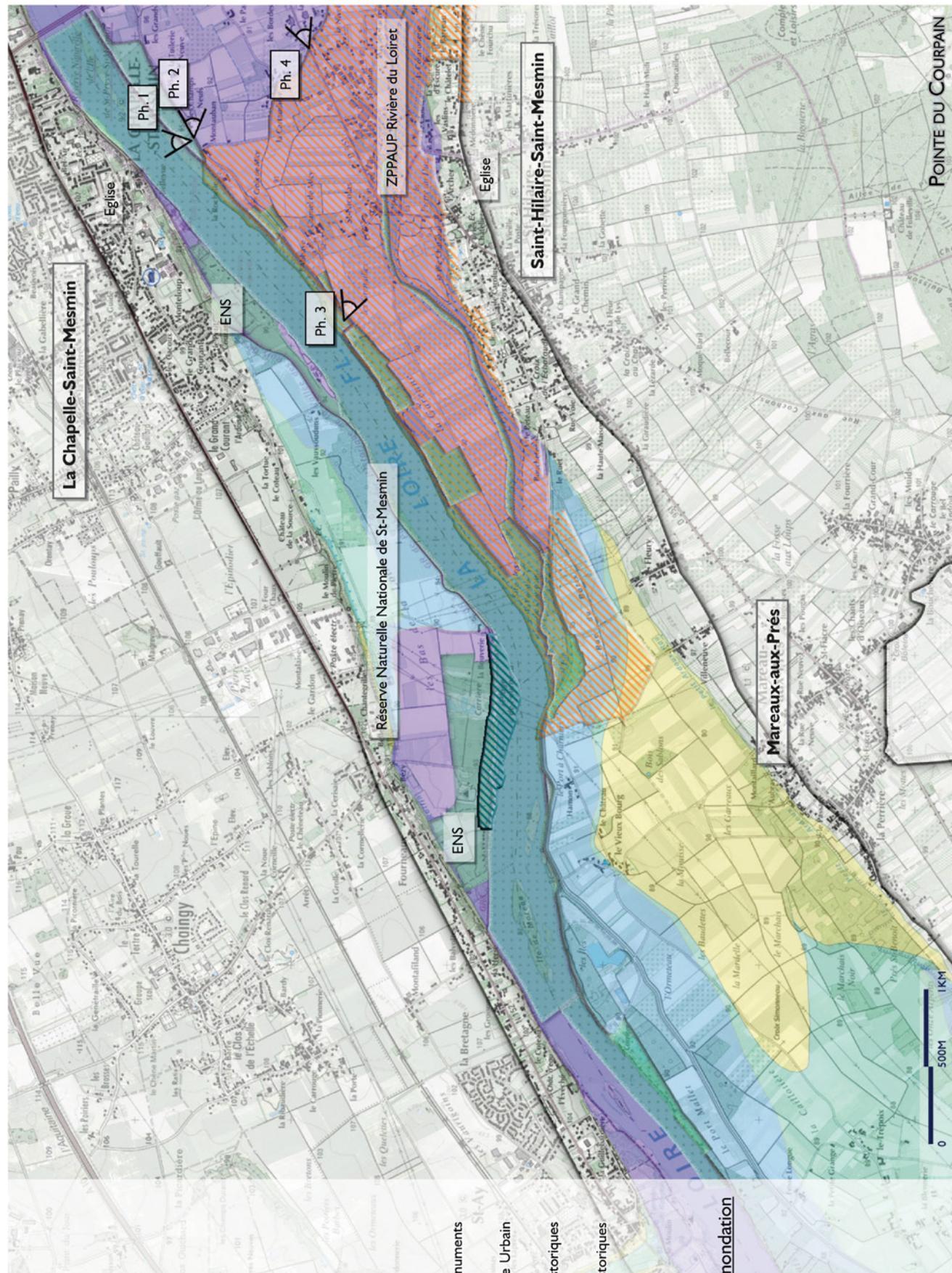
Plan de prévention des risques d'inondation

■ Zone d'aléas très forts

■ Zone d'aléas forts

■ Zone d'aléas moyens

■ Zone d'aléas faibles



LES VALEURS PAYSAGÈRES CLEFS:

- Un «bout du monde» aux portes d'Orléans :

Accéder à la Pointe de Courpain relève plutôt du jeu de piste que du parcours touristique. A l'écart des grandes routes de transit, la pointe n'est desservie que par deux petites routes, dont les accès depuis la RD951 restent confidentiels. En outre, contenue naturellement par la Loire et le Loiret, elle atteint ses limites paysagères à l'Est et au Sud le long de l'A71 et de la RD951, lui donnant l'apparence d'une île plutôt que d'une presqu'île. Cette plaine alluviale se situe pourtant aux portes d'Orléans ; elle est même en relation visuelle directe avec La Chapelle-Saint-Mesmin en rive droite – commune faisant partie de l'agglomération orléanaise. Cette situation, aux portes de l'urbanisation, fait décupler sa valeur paysagère, la rendant plus précieuse encore aux yeux des urbains.

- Un territoire voué à l'agriculture :

L'histoire des lieux reste très présente dans ce paysage même si l'abbaye et les moines ont disparu depuis longtemps, grâce à leur travail de la terre qui a perduré jusqu'à aujourd'hui. Le territoire offre un paysage soigné, entièrement cultivé, associant arboriculture, maraîchage, cultures céréalières, le tout sur de petites parcelles entrecoupées de nombreux chemins.

C'est un paysage tout à fait remarquable et très fragile aussi par les pressions qui s'exercent sur lui, notamment le long de la RD951 où de nombreuses constructions sans qualité s'implantent au gré des opportunités foncières.

- Le hameau et le pont Saint-Nicolas : une mise en scène dans l'entrée du territoire :

Hormis le carmel de Micy et le hameau de la Cartaudière, la pointe de Courpain n'est habitée qu'au hameau de Saint-Nicolas au bord du Loiret ; le pont du même nom formant le seul lien avec la rive gauche de la Loire. Ce hameau, à l'image d'une porte, marque par son architecture et son magnifique pont, l'entrée dans le territoire de la pointe avec, en préalable à ce passage, le «sas d'entrée» formé par les parcelles cultivées de la Pierre du Duc. C'est une véritable mise en scène de l'entrée dans la pointe, un passage vers un lieu particulier, un lieu de caractère.

Il est malheureux, à ce titre, de constater qu'une partie de ce territoire a été banalement conquise par la zone artisanale de Saint-Santin.

LES FAIBLESSES :

- Les constructions le long de la RD951 : la RD951 est une très belle route - ancienne - rectiligne et plantée de magnifiques platanes en alignement. Elle s'accompagne aussi de nombreuses constructions d'activités peu valorisantes, dont certaines sont même abandonnées, donnant à cet axe majeur d'entrée de ville d'Orléans une image malheureusement banale de «queue d'urbanisation». Elle dévalorise aussi le paysage très ouvert de la plaine agricole.

- Les lignes à haute tension qui coupent l'extrémité de la pointe naturelle



1. La plaine alluviale ouverte, en relation direct avec l'église de la Chapelle-Saint-Mesmin



2. Plaine agricole composée de petites parcelles entrecoupées de chemins.



3. Un paysage très soigné marqué par des cultures spécialisées et en particulier l'arboriculture.



4. Constructions récentes le long de la RD 951, route très ancienne ayant conservé ses alignements d'arbres

OBJECTIFS POURSUIVIS :

Pérenniser le paysage agricole au cœur de l'urbanisation

ACTIONS :

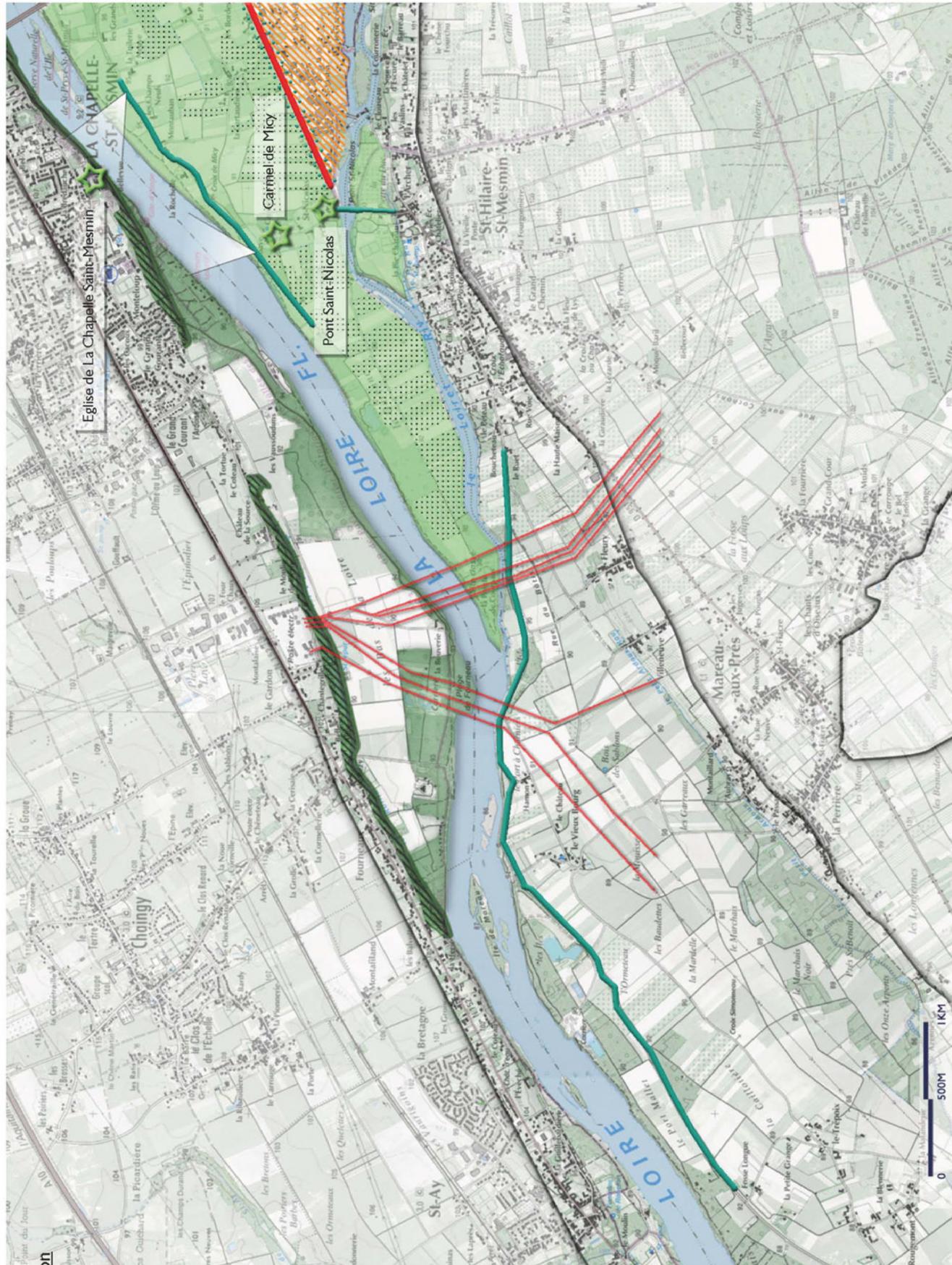
- Préserver strictement l'espace agricole de la pointe ainsi que la Pierre du Duc et soutenir les exploitations arboricoles et de maraîchage
- Stopper l'urbanisation le long de la RD951 et réhabiliter ou démolir les bâtiments vétustes le long de la voie.
- Préserver le coteau boisé de la rive droite à la Chapelle-Saint-Mesmin

PROPOSITIONS :

La ZPPAUP de la Rivière du Loiret couvre une partie de la Pointe de Courpain mais elle ne prend pas tout le territoire jusqu'à l'A71.
En outre, les vues sur la Chapelle-Saint-Mesmin ne sont pas prises en compte.

> Classement des espaces agricoles jusqu'à l'auto-route A71

POINTE DU COURPAIN



ENJEUX DE PAYSAGE :

Enjeux de préservation / protection

-  Coreaux boisés
-  Plaine agricole ouverte
-  Vergers
-  Espace naturel en bord de Loire
-  Site bâti
-  Route (levées et pont Saint-Nicolas)
-  Points de vue
-  Enjeux de valorisation
-  Alignement d'arbres

Enjeux de valorisation

-  Urbanisation diffuse

Enjeux de réhabilitation

-  Route RD 951
-  Lignes à haute tension
-  Périmètre du patrimoine mondial de l'UNESCO

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

La vallée du Loiret se trouve au sud d'Orléans, proche de la confluence du Loiret et de la Loire. Au sud, se trouve le Bois de Maison Fort et au nord, la Loire. Le Loiret est une résurgence de la Loire dont la longueur n'excède pas 12 km. Dans un contexte très construit et depuis fort longtemps, de nombreuses cultures maraîchères, horticoles et pépinières restent présentes, proches de la vallée.

DONNÉES HISTORIQUES

L'intervention humaine sur ce site remonte à l'époque gallo-romaine. La mise en valeur agricole du val est due aux moines de l'abbaye de Micy. A partir du XVII^{ème} siècle débute la construction des châteaux et des parcs à la française et à la belle époque le Loiret fut connu grâce à ses guinguettes et ses restaurants aux bords de l'eau.

COMMUNES CONCERNÉES

- Olivet
- St-Denis-en-Val
- St-Hilaire-St-Mesmin
- St-Prvyé-St Mesmin

PROTECTIONS EXISTANTES :

Éléments inscrits au titre des Monuments Historiques :

- Château du Rondon
- Ruines du château de l'Isle
- Eglise de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin
- Eglise Saint-Martin à Olivet

Site classé au titre des sites et monuments naturels :

Château du Rondon, son parc et sa perspective, arrêté du 19 avril 1990, propriété du conseil général du Loiret.

Caractéristique et intérêt paysager : Ce site se trouve sur la commune d'Olivet et de St-pryé-St Mesmin, au sud de Loiret, en bordure de la route départementale 19. Le château de Rondon est l'un des plus élégants et des mieux composés des châteaux se situant sur la commune d'Olivet et en bordure du Loiret. L'entrée se fait par la rue du Général de Gaulle. Seul le parc du XIXème siècle est visible depuis la grille. Il est composé d'allées aux courbes amples délimitant de grandes pelouses plantées d'arbres aux essences très variées. La demeure se trouve entre ce jardin et un autre, aménagée à la française, au nord du château. Celle-ci se compose de trois bâtiments. Le jardin à la française est un lieu harmonieux, élégant et noble : lignes courbes, composition régulière, équilibre entre les volumes des bosquets et les surfaces des parterres.

Occupation du sol : le château, le parc du XIXème siècle au Sud, le jardin à la française au nord.

Modifications, contraintes et pressions :

Environnement du site : la ville d'Olivet, zone pavillonnaire.

Sensibilité : Faible, veiller à l'entretien des lieux.

DIREN

Site classé au titre des sites et monuments naturels :

Château de la Fontaine et son parc, arrêté du 12 juillet 1935, propriété privé

Caractère et intérêt paysager : Le château et le parc de la Fontaine se situent sur la commune d'Olivet, au nord et en bordure du Loiret entre les lieux-dits la Cossonnière et la Martinière, en face de l'île des Béchets et du moulin de St-Julien. Ce site est un bel exemple de grandes propriétés de la région Orléanaise. Il est composé d'un superbe parc dont une partie est traitée à la française et une partie à l'anglaise, ainsi qu'un magnifique potager, sa partie sud donne sur un bras du Loiret, lit principal de cette rivière. Le château date du XVII siècle, c'est une construction en pierre possédant quelques dépendances, dont les moulins des Béchets et de St-Julien. Le site offre un intérêt paysager certain, particulièrement calme et paisible.

Occupation du sol : Le château et ses dépendances, le parc et la rivière du Loiret.

Modifications, contraintes et pressions :

Environnement du site : En grande partie « naturel » : la rivière, les boisements de la rive, les cultures maraîchères. Cet environnement est directement lié au site inscrit de la rivière du Loiret.

Sensibilité : Faible, site relativement protégé et propre. Il faudrait au maximum conserver l'environnement naturel et les vues que l'on peut avoir sur la cathédrale d'Orléans au Nord.

DIREN

Site classé au titre des sites et monuments naturels :

Île des Béchets, arrêté du 19 octobre 1988, propriété communale et privé.

Caractère et intérêt paysager : Ce site se trouve sur la rivière du Loiret, à l'Ouest de centre ville d'Olivet. Cette île est située au cœur de la rivière du Loiret (site partiellement inscrit), constituant la frontière entre le Val inondable et le plateau de Sologne. Les rives du Loiret sont très largement boisées et relèvent encore du droit romain qui conférait la propriété du lit de des berges aux riverains lorsque le cours d'eau n'était pas navigable. L'île des Béchets si situe en bordure immédiate du parc du château de la Fontaine. On remarque au nord-est de celle-ci le moulin des Béchets. Elle constitue un espace naturel ouvert, au cœur d'un site de grande qualité paysagère, et pour une large moitié, aménagé en plaine de loisirs ouverte au public. Le reste de l'île est composé d'un parking paysagé et d'une prairie, appartenant à un propriétaire privé.

Occupation du sol : L'île, le Loiret, le moulin des Béchets, le moulin du Bac.

Modifications, contraintes et pressions :

Environnement du site : En grande partie « naturel » : la rivière, les boisements de la rive, les cultures maraîchères. Cet environnement est directement lié au site inscrit de la rivière du Loiret.

Sensibilité : Faible, Il reste des risques certains de dégradation du à l'affluence des visiteurs.

DIREN

ZPPAUP : Rivière du Loiret

Communes concernées :

Olivet, St-Denis-en-Val, St-Hilaire-St-Mesmin, St-Pryvé-st-Mesmin

Règlement selon les secteurs :

Secteur 1 (vert): parcs, jardins, châteaux et moulins du bord du Loiret, ensembles agricoles ou boisés à préserver, forêt galerie.

> limiter les aménagements publics favorisant une fréquentation excessive tels que parkings, aires de jeux, accès nouveaux à la rivière mais plutôt y favoriser les espaces naturels boisés ou enherbés, de préférence non clos.

Secteur 2 (jaune): Secteur naturel d'appui : espaces ouverts (agricoles) qui permettent d'avoir une vision panoramique de la rive et du cordon boisé.

> Il doit permettre de maîtriser l'évolution des alentours du cours d'eau. Il marque, de plus, la liaison entre le Val de Loire et le Loiret.

Secteur 3 (orange foncé): la «Venise du Loiret» est constituée par un habitat sur pilotis sur un foncier en lanières perpendiculaires au Loiret. Il existe un contraste entre la miniaturisation des constructions et la taille souvent haute des arbres.

> Conserver les principes d'implantation et de volumétrie de l'habitat traditionnel. Les grands arbres seront conservés le plus longtemps possible et leur relève devra être préparée par des plantations nouvelles d'individus déjà assez forts.

Secteur 4 (orange) : les zones urbanisées du périmètre. > L'organisation et le volume du bâti ancien (bourg perpendiculaire à la rivière, murs ceinturant les jardins, maisons dont le pignon donne sur la rue) doivent être préservés, en particulier le long de la route du Coteau

Secteur 5 (violet): grands équipements : Auchan, zone industrielle de St- Pryvé-St-Mesmin, station d'épuration, usine de traitement de l'eau potable...

> Les relations entre ces équipements, leurs dépendances et le Loiret doivent être améliorées.



équences

La Z.P.P.A.U.P. concerne l'ensemble de la rivière, de la source au confluent. Pour protéger au mieux ses paysages, il fallait tenir compte de leur diversité, d'où cette approche de la rivière sous forme de quatre séquences.

LES CHAMPS

■ Cette séquence correspond à la partie domaniale (publique) du Loiret comprise entre les Moulins de la chaussée de Saint-Santin et la Pointe de Courpin, confluence de la Loire et

du Loiret. Elle est remarquable par l'allure que prend le Loiret. Ses eaux s'accroissent, deviennent plus libres, retrouvent la clarté qu'elles connaissent à la source. La séquence est aussi marquée par la prédominance des espaces naturels (Pointe de Courpin et sa forêt alluviale) et agricoles (arboriculture). On y observe plusieurs roselières réintroduites en 1983-85.

LES ÎLES

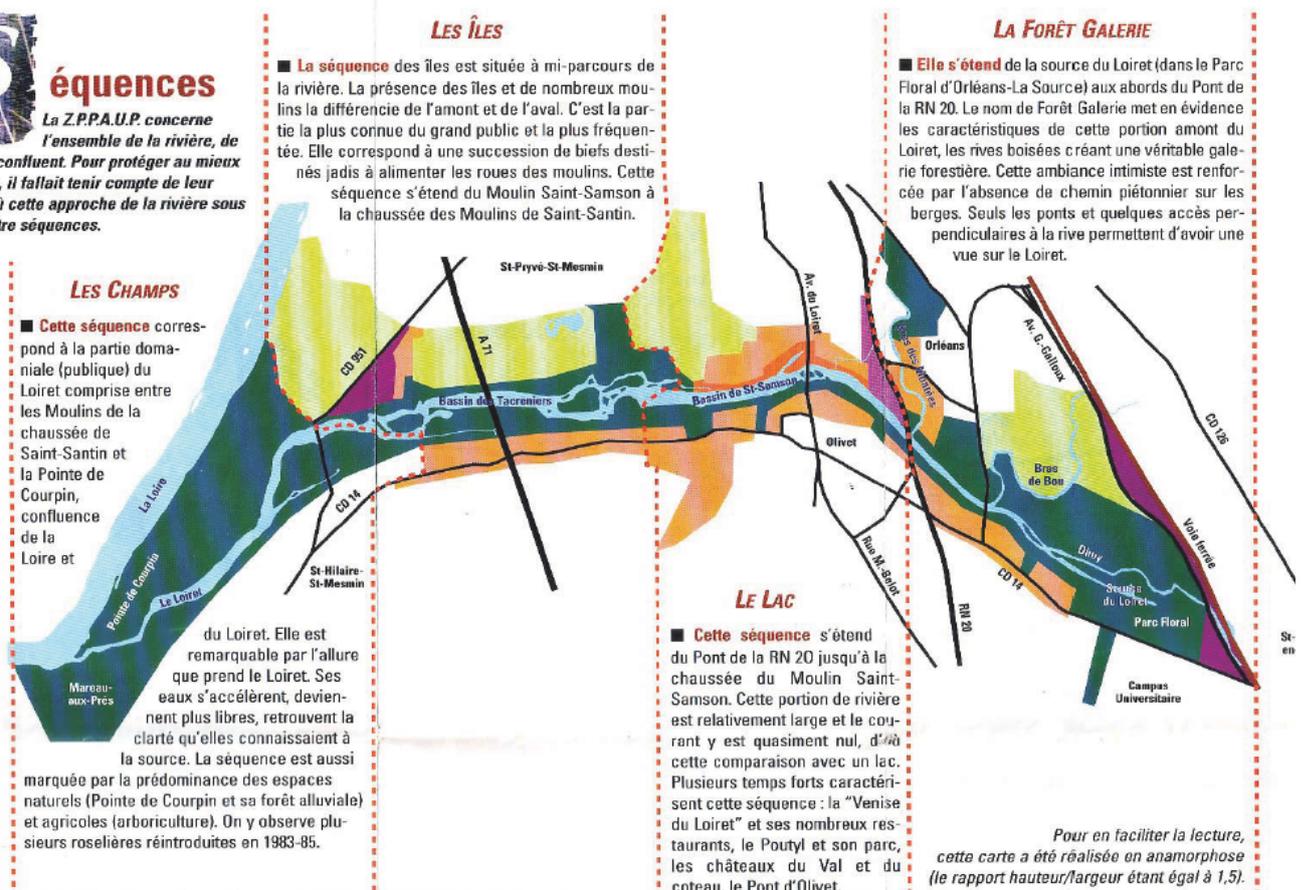
■ La séquence des îles est située à mi-parcours de la rivière. La présence des îles et de nombreux moulins la différencie de l'amont et de l'aval. C'est la partie la plus connue du grand public et la plus fréquentée. Elle correspond à une succession de biefs destinés jadis à alimenter les roues des moulins. Cette séquence s'étend du Moulin Saint-Samson à la chaussée des Moulins de Saint-Santin.

LE LAC

■ Cette séquence s'étend du Pont de la RN 20 jusqu'à la chaussée du Moulin Saint-Samson. Cette portion de rivière est relativement large et le courant y est quasiment nul, d'où cette comparaison avec un lac. Plusieurs temps forts caractérisent cette séquence : la "Venise du Loiret" et ses nombreux restaurants, le Poutyl et son parc, les châteaux du Val et du coteau, le Pont d'Olivet.

LA FORÊT GALERIE

■ Elle s'étend de la source du Loiret (dans le Parc Floral d'Orléans-La Source) aux abords du Pont de la RN 20. Le nom de Forêt Galerie met en évidence les caractéristiques de cette portion amont du Loiret, les rives boisées créant une véritable galerie forestière. Cette ambiance intimiste est renforcée par l'absence de chemin piétonnier sur les berges. Seuls les ponts et quelques accès perpendiculaires à la rive permettent d'avoir une vue sur le Loiret.



Pour en faciliter la lecture, cette carte a été réalisée en anamorphose (le rapport hauteur/largeur étant égal à 1,5).

Espace naturel sensible :

Il s'agit de voies d'accès à la Loire autour du château de la Fontaine, de chemins en bord de Loire ainsi que de quelques parcelles situées face au château et l'île Bechets.

Plan de prévention des risques (PPRI)

La plaine alluviale située entre la Loire et le Loiret ainsi que les îles du Loiret sont en **aléas forts et moyens**. L'**aléas est fort** vers la confluence et aux abords de la « Petite Mothe » et du « Bras des Montée ». La commune de St-Pryvé-St-Mesmin est en zone d'**aléas moyens**.

PROTECTIONS EXISTANTES :

 Conservatoire du patrimoine naturel de la région centre

 Chemins de Grande Randonnée

 Loire à Vélo

Protections réglementaires

 Site classé au titre des sites et monuments naturels :

 Site inscrit au titre des sites et monuments naturels :

 Site inscrit au titre des sites et monuments naturels :

 Classé au titre des Monuments Historiques

 Inscrit au titre des Monuments Historiques

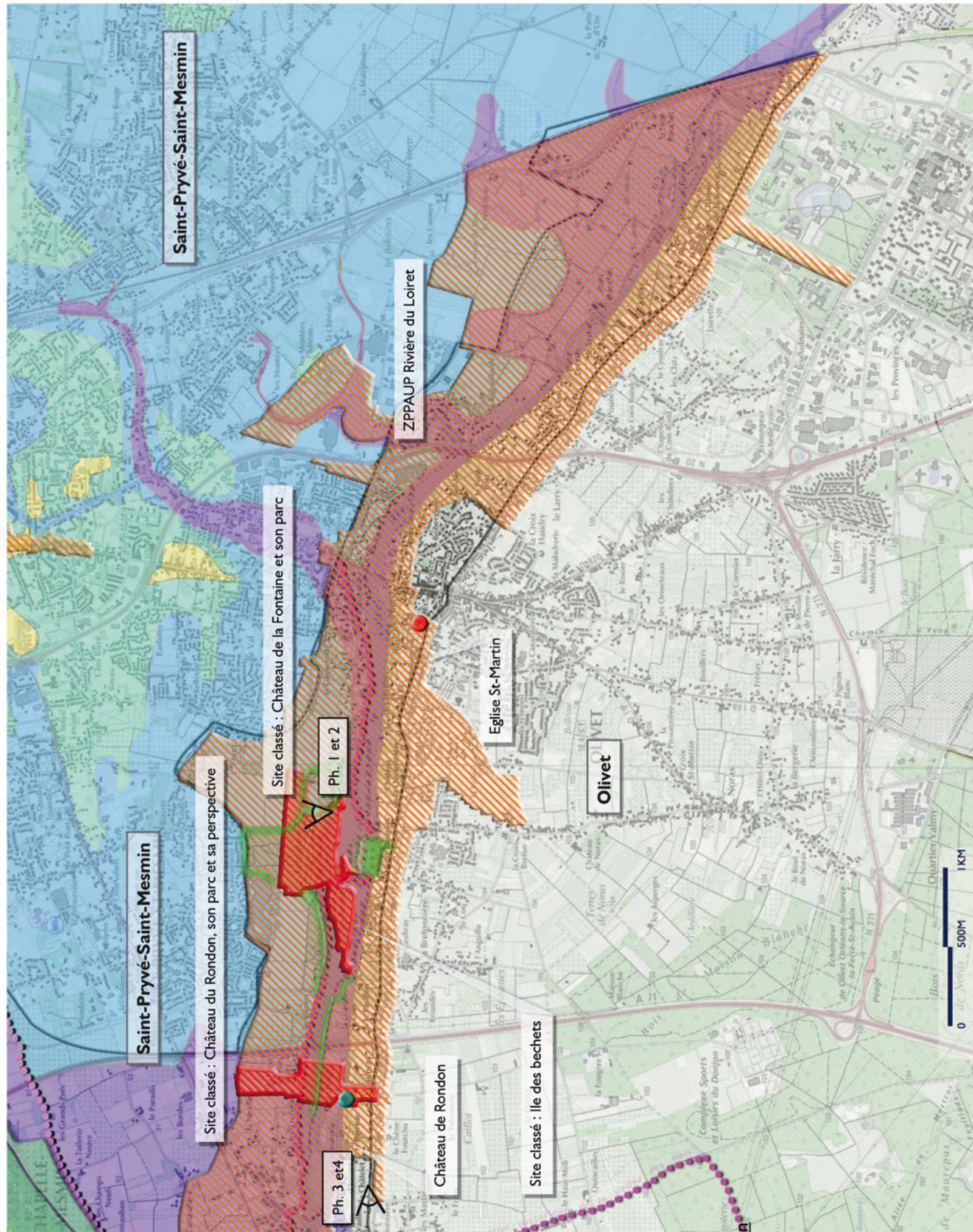
Plan de prévention des risques d'inondation

 Zone d'aléas très forts

 Zone d'aléas forts

 Zone d'aléas moyens

 Zone d'aléas faibles



Saint-Pryvé-Saint-Mesmin

ZPPAUP Rivière du Loiret

Site classé : Château de la Fontaine et son parc

Ph. 1 et 2

Eglise St-Martin

Olivet

Site classé : Château du Rondon, son parc et sa perspective

Saint-Pryvé-Saint-Mesmin

Ph. 3 et 4

Château de Rondon

Site classé : Ile des bechets

0 500M 1KM

LES VALEURS PAYSAGÈRES CLEFS:

Dans le cadre de la ZPPAUP, les valeurs paysagères ont été identifiées clairement et sont prises en compte dans le règlement de protection.

LES FAIBLESSES :

Il semble aussi que la ZPPAUP a identifié et pris en compte les faiblesses de la vallée, à savoir les abords des infrastructures (en violet). Un élément pourrait être rajouté :

L'urbanisation linéaire le long de la RD 14 à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin : les abords de la route continuent de se construire de part et d'autre, comblant peu à peu les dernières parcelles de vergers perceptibles depuis la route et allongeant toujours plus l'urbanisation distendue de la commune.



1. Un très bel espace de nature au coeur de la ville



2. De belles ouvertures cadrées par le végétal



3. Les nouvelles constructions, en linéaire, le long de la RD 14 à Saint-Mesmin font disparaître peu à peu les vergers et les vignes.



4. La RD 14 à St-Mesmin : une route qui met bien en valeur la relation entre la ville et l'espace agricole.

ACTIONS :

Aucune proposition nouvelle n'est à prévoir, le site semble suffisamment protégé par le règlement de la ZP-PAUP.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Orléans est située dans le coude septentrional de la Loire, qui traverse la ville d'est en ouest, en bordure nord de la Sologne et en bordure sud de la Beauce et de la forêt d'Orléans. Le centre historique d'Orléans se trouve en rive droite mais l'agglomération orléanaise s'étend aujourd'hui de façon égale entre la rive droite et la rive gauche. Trois kilomètres plus au Sud, coule la rivière du Loiret. Au nord de la Loire (rive droite), se trouve une petite butte qui monte légèrement jusqu'à la limite de Fleury-les-Aubrais.

COMMUNES CONCERNÉES

- Orléans
- St-Jean-le-Blanc

DONNÉES HISTORIQUES

Histoire :

Orléans fut d'abord une place forte gauloise avant d'être reconstruite à la romaine après 52 av. J.-C.

La ville devint un évêché à partir du VI^e siècle. Elle était alors une ville très importante où les rois se faisaient sacrer.

A l'époque d'Hugues Capet (941-996), roi et comte d'Orléans, la ville relevait du domaine royal.

L'enceinte de la ville fut accrue une première fois entre 1300 et 1330, une seconde fois entre 1466 et 1480 en englobant St-Aignan, une troisième fois entre 1485 et 1555, en construisant la 4^{ème} enceinte dont le tracé est occupé aujourd'hui par les boulevards extérieurs.

Aux XV^{ème} et XVI^{ème} siècles, la ville était l'une des plus belles de France. Eglises et hôtels particuliers s'y multiplient.

Au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, Orléans était une ville à l'économie florissante grâce à de nombreuses manufactures : textiles, raffinerie de sucre, céramique, vinaigrerie, etc... et au négoce. De grands travaux modernisèrent la ville, le pont médiéval est détruit pour laisser place à la construction du pont dit Royal. Dans son prolongement vers la place du Martroi est percée la rue Royale.

Grâce à la démolition des anciens remparts et du Châtelet, la rive droite est équipée de spacieux quais en pierre formant en amont du Pont Royal, le port de la Poterne et en aval, le port de Recouvrance.

Au XIX^{ème} siècle, c'est la fin de la navigation sur la Loire. L'arrivée du chemin de fer bouleverse l'économie de la ville. Le port du Châtelet voit son trafic s'arrêter, malgré la construction du prolongement du canal d'Orléans de Combleux à Orléans au début du XX^e siècle.

Très touchée par les bombardements pendant la seconde guerre mondiale, la ville d'Orléans fut reconstruite dès 1945 pour une part à l'identique et par la mise en œuvre de procédés de préfabrication innovants, sous la direction de l'architecte Pol Abraham.

La Cathédrale :

Détruite puis reconstruite de nombreuses fois, elle offre un mélange de style fin Renaissance et époque Louis XIV.

PROTECTIONS EXISTANTES :

Élément classé au titre des Monuments Historiques

- 69 bâtiments ou ensembles bâtis dont la Cathédrale d'Orléans

Site classé au titre des sites et monuments naturels :

Site de Combleux, arrêté du 14 octobre 1988, propriété de l'Etat

Caractère et intérêt paysager : *Ce site s'étend depuis l'Est de Combleux jusqu'à l'Est d'Orléans, (Pont de Vierzon – rive nord), et traverse St-Jean-de-Braye, au Nord et St-Denis-en-Val / St-Jean-le-Blanc, au Sud. Au point de vue paysager, cet ensemble de près de 300 hectares environ peut être considéré comme le plus riche de toute l'agglomération Orléanaise, au cœur de la « coulée verte » qui traverse d'Est en Ouest l'aire du schéma directeur d'aménagement de d'urbanisme d'Orléans. Ce paysage constitue également un témoin très éloquent de l'économie et de l'histoire du Val de Loire, patrimoine dont la réputation plusieurs fois séculaire dépasse très largement les frontières : Val de Loire, Jardin de la France. Paysage très largement sauvage.*

Occupation du sol : *Le fleuve, les rives, les quais, le canal et les chemins de halage.*

Modification, contraintes, et pressions :

Environnement du site : *en grande partie urbanisé.*

Sensibilité : *Il faudrait conserver ce site en l'état. Attention à l'urbanisation et aux projets de ponts et de voiries.*

DIREN

Plan de prévention des risques (PPRI)

Les îles de la Loire sont en zone d'aléas **très forts**. La rive gauche d'Orléans et la commune de St-Jean-le-Blanc sont en zone d'aléas **moyens à forts**.

ZPPAUP d'Orléans :

Reglement :

En règle générale et en tenant compte des spécificités de chaque zone, les prescriptions architecturales visent à :

- > garder la structure et la volumétrie ancienne soit de l'édifice soit de ceux situés dans l'alignement si le premier a été dénaturé tant en ce qui concerne les façades et les ouvertures que les toitures ou les éléments de décors.

- > Les bâtiments nouveaux doivent reprendre les canons de composition et s'inscrire dans la continuité de la ville, tout en témoignant de leur époque de construction.

- > Les extensions sont autorisées si elles ne dénaturent pas la volumétrie originelle, mais interdite sur la façade principale d'un bâtiment de grand intérêt architectural.

- > Les extensions feront référence à l'architecture du bâtiment et en harmonie avec le bâtiment (secteur 2 et 3)

- > Les devantures et enseignes protégées au titre de la ZPPAUP doivent être conservées et restaurées. Les autres ne doivent pas gêner la lisibilité de l'intégralité de la façade et doivent être en harmonie avec les façades mitoyennes.

- > Les ouvertures existantes sont restaurées et les percements nouveaux doivent respecter l'ordonnance de la façade. Aucun percement visible depuis l'espace public n'est admis (secteur 1, 2 et 3), les percements d'origine sont maintenus dans leur emprise totale.

- > Le parcellaire ancien doit rester visible en façade. (secteur 1)

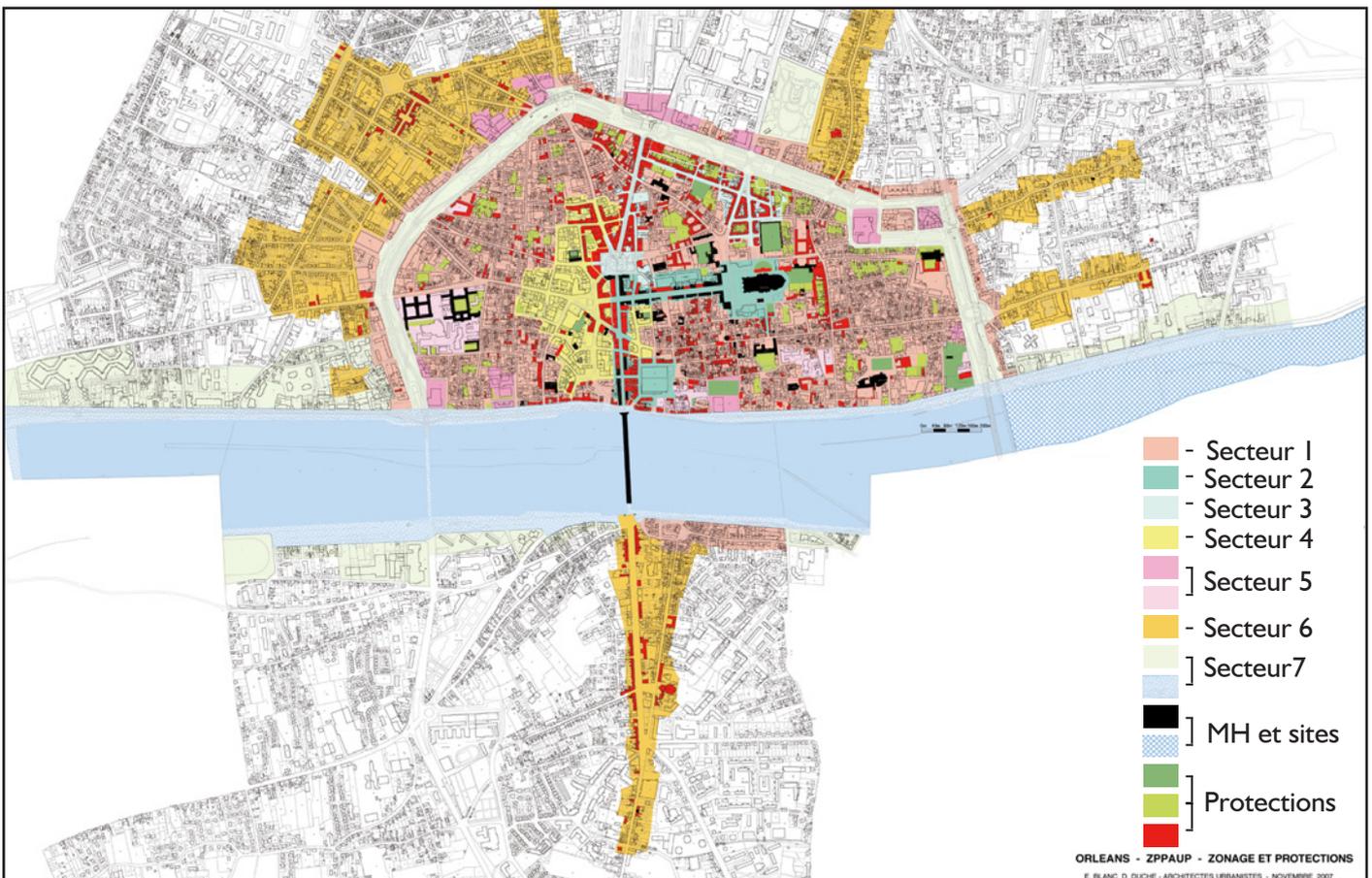
- > Les espaces publics correspondant à la trame historique doivent conserver leur emprise d'origine. (secteur 1, 2 et 3)

- > Les jardins et cœurs d'îlots seront maintenus à forte dominante végétale. (secteur 1, 2 et 3)

- > Les ouvrages tels que duits et quais conservés et restaurés selon les principes d'origine. (secteur 7)

- > Les plantations doivent être remplacés par des sujets identiques ou à développement identique. (secteur 7)

- > Végétation des îles : dégager des cônes de vue ou des percées ponctuelles et masquer les éléments portant atteinte au paysage. (secteur 7)

ZPPAUP d'Orléans :

La ZPPAUP inclue les sites précédemment inscrits, ainsi que les édifices classés ou inscrits au titre des monuments historiques :

- > Les quais de la Loire en rive droite et gauche.
- > Le pont Georges V et ses deux pavillons
- > La cathédrale et de nombreuse églises, l'ancien et le nouvel Hotel de ville, de nombreux immeubles de la rue Jeanne d'Arc, de la rue Royale et de la place Sainte-Croix etc.

PROTECTIONS EXISTANTES :

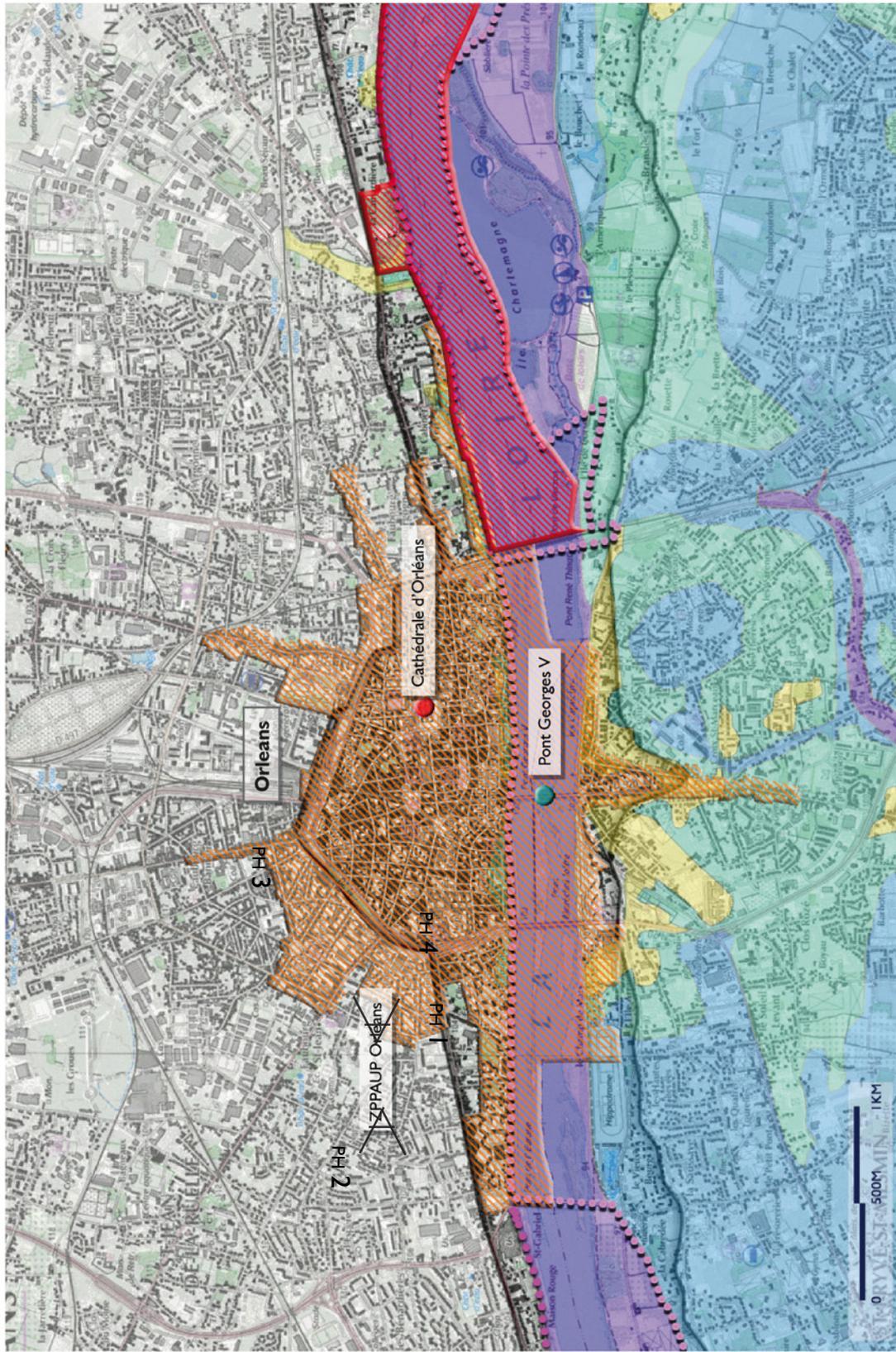
-  Chemins de Grande Randonnée
-  Loire à Vélo

Protections réglementaires

-  Site classé au titre des sites et monuments naturels :
-  Site inscrit au titre des sites et monuments naturels :
-  Zone de Protection du Patrimoine Urbain et Paysager
-  Classé au titre des Monuments Historiques
-  Inscrit au titre des Monuments Historiques

Plan de prévention des risques d'inondation

-  Zone d'aléas très forts
-  Zone d'aléas forts
-  Zone d'aléas moyens
-  Zone d'aléas faibles



LES VALEURS PAYSAGÈRES CLEFS:

• Un fleuve très ouvragé :

Dès le Moyen-âge, Orléans s'est doté d'un port dont l'ampleur n'a fait que croître jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle, époque à laquelle le chemin de fer a supplanté la marine fluviale. Levées, perrés, quais, cales, duits ponts et canal dessinent un bord de fleuve très ouvragé, fait de pierre calcaire, composant avec le front bâti un ensemble cohérent de front de Loire. Chacun de ces ouvrages avaient, du temps de la marine fluviale, une fonction : les duits (digues submersibles) avaient pour but de maintenir une eau profonde et navigable sur la rive droite, les cales permettaient l'accès au bord de l'eau, les perrés et les quais maintenaient hors d'eau les quartiers habités, le canal permettait de relier la Loire au bassin de la Seine. Toutes ces constructions constituent un patrimoine historique remarquable pour la Loire, d'autant que, malgré l'histoire bouleversée de la ville, elles restent encore en bon état. Certaines portions ont d'ailleurs fait l'objet de restauration et de réaménagement pour une réappropriation des bords de Loire pour les habitants.

• Un front de Loire emblématique entre le pont Joffre et le pont René Thinat :

Comme la ville de Blois, la silhouette d'Orléans depuis le fleuve offre un paysage exceptionnel avec son alignement de façades blanches et de magnifiques platanes, avec ce moutonnement de toitures grises, surmontées par les flèches de la cathédrale. Mais cette image «carte postale» est celle du centre historique de la rive droite sur une portion relativement limitée au regard de la ville d'aujourd'hui. Le reste du front bâti à l'Est ou à l'Ouest et sur la rive gauche se distingue par sa très grande hétérogénéité, juxtaposant des bâtiments monumentaux à des petites maisons de faubourg, des immeubles tours ou des «barres» qui cassent l'harmonie et la cohérence du paysage fluvial.

LES FAIBLESSES :

• Une végétation qui se développe sur les ouvrages du fleuve :

Le fait d'avoir réduit la largeur navigable de la Loire sur la rive droite a peu à peu contribué à ensabler une grande partie de la rive gauche du fleuve. Des bancs de sables se formant, la végétation s'y est installée spontanément, envahissant aussi les ouvrages comme les duits, les perrés, les cales... Avec les racines, les ouvrages se détériorent et avec le temps ils risquent de disparaître. A cela s'ajoute la fermeture du paysage, cloisonnant le fleuve en deux parties, la rive gauche et la rive droite. Aujourd'hui, il faut être en hiver pour apercevoir la cathédrale depuis la rive gauche. Si cette végétation peut avoir quelques vertus pour masquer des bâtiments peu valorisant dans le paysage urbain, elle dissimule aussi ce qui fait le caractère emblématique du paysage fluvial d'Orléans.



1. Quais, pont et façades participent à la mise en scène du fleuve dans la ville



2. Quais récemment aménagés à Orléans.
Un espace confortable pour la promenade et l'accès au bord du fleuve.



3. Un front de Loire remarquable dominé par la silhouette emblématique de la cathédrale



4. Un paysage coupé en deux par la trop grande végétation sur les duits du fleuve. En été, la visibilité de rive à rive disparaît derrière le rideau d'arbres.

OBJECTIFS POURSUIVIS :

Préserver et mettre en valeur les ouvrages liés au fleuve et retrouver des ouvertures visuelles entre la rive gauche et la rive droite.

ACTIONS :

- Préserver et restaurer les quais, les cales, les perrés et gérer la végétation qui se situe sur les duits
 - Créer de grandes ouvertures dans les rideaux d'arbres du fleuve, notamment entre les ponts de Joffre et René Thinat
 - Réaménager les quais pour favoriser l'accès au bord du fleuve par les habitants, développer des usages de loisirs au bord de l'eau, promenade, jardins, jeux d'enfants...
- (ref : quais de Bordeaux)

PROPOSITIONS :

Le site classé de Combleux et la ZPPAUP d'Orléans couvrent à eux deux l'ensemble du fleuve et de ses abords depuis le pont de l'Europe jusqu'à Combleux, hors mis un petit tronçon de la rive gauche avant le pont René Thinat.

Afin de préserver les ouvrages liés à la navigation dans toute la traversée de l'agglomération, il pourra être nécessaire de prolonger le classement du fleuve, depuis le pont Thinat jusqu'au pont de l'Europe.

ENJEUX DE PAYSAGE :

LES QAIS DE LA LOIRE À ORLÉANS

Enjeux de préservation / protection

Front de Loire (façades, mobiliers...)

Centre ancien

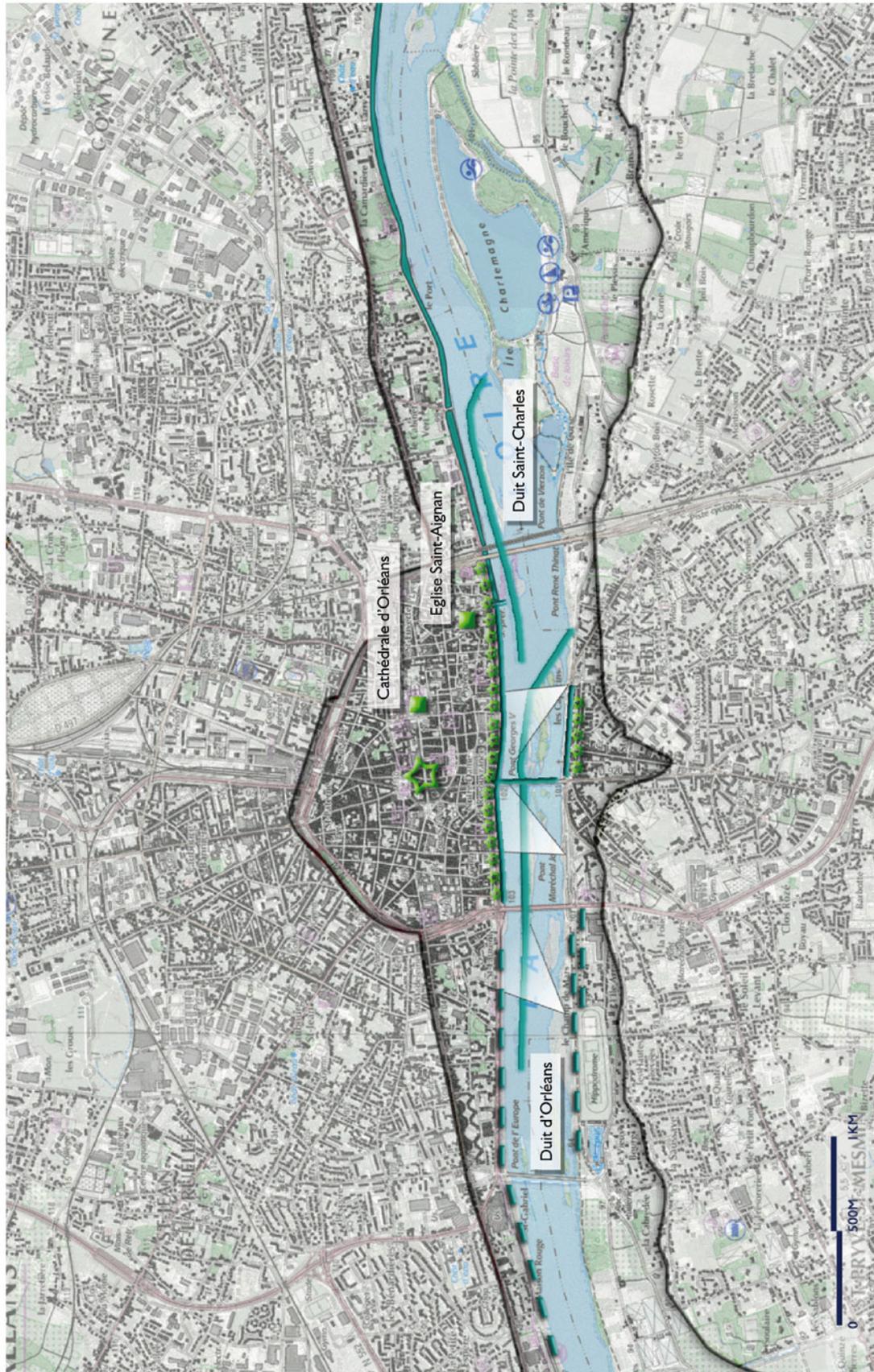
Éléments bâtis

Ouvrage : Canal d'Orléans

Quais et pont

Promenade plantée en alignement

Duits



Périmètre du patrimoine mondial de l'UNESCO

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Le «Canal d'Orléans - Combleux» est situé à une dizaine de kilomètres à l'est d'Orléans entre les villages de St-Jean-de-Braye et de Combleux, sur la rive droite de la Loire, et St-Denis-en-Val sur la rive gauche. C'est aussi le point de confluence du canal d'Orléans et de la Loire. Le canal relie la Loire à Montargis où la continuité de la voie d'eau est alors assurée par le canal du Loing toujours navigable et permettant de gagner Paris.

COMMUNES CONCERNÉES

- Combleux
- St-Jean-de-Braye
- St-Denis-en-Val

DONNÉES HISTORIQUES

Combleux est marquée par sa position à l'intersection entre la Loire et le Canal d'Orléans, en effet on y trouve de nombreuses anciennes petites maisons de marinières. Une écluse permettait de parvenir à la Loire depuis le canal.

A l'origine le Canal fut construit pour le transport de bois provenant de la forêt d'Orléans vers Paris à l'initiative d'un marchand de bois et du Duc d'Orléans. La construction débute en 1676 pour se terminer en 1691. En 1692 un premier bateau rejoint la Seine depuis la Loire. Le canal, saisi par les créanciers du duc d'Orléans, devient national en 1793.

De 1908-1921, le canal est prolongé de Combleux jusqu'à Orléans. Mais l'essor du chemin de fer conduit à son déclassement en 1954.

Depuis 1984 le Conseil Général du Loiret est gestionnaire du canal et entreprend des rénovations afin de le rendre à nouveau navigable.

PROTECTIONS EXISTANTES :

Site classé au titre des sites et monuments naturels :

Site de Combleux, arrêté du 14 octobre 1988, propriété de l'Etat

Caractère et intérêt paysager : Ce site s'étend depuis l'Est de Combleux jusqu'à l'Est d'Orléans, (Pont de Vierzon – rive nord), et traverse St-Jean-de-Braye, au Nord et St-Denis-en-Val / St-Jean-le-Blanc, au Sud. Au point de vue paysager, cet ensemble de près de 300 hectares environ peut être considéré comme le plus riche de toute l'agglomération Orléanaise, au cœur de la « coulée verte » qui traverse d'Est en Ouest l'aire du schéma directeur d'aménagement de d'urbanisme d'Orléans. Ce paysage constitue également un témoin très éloquent de l'économie et de l'histoire du Val de Loire, patrimoine dont la réputation plusieurs fois séculaire dépasse très largement les frontières : Val de Loire, Jardin de la France. Paysage très largement sauvage.

Occupation du sol : Le fleuve, les rives, les quais, le canal et les chemins de halage.

Modification, contraintes, et pressions :

Environnement du site : en grande partie urbanisé.

Sensibilité : Il faudrait conserver ce site en l'état. Attention à l'urbanisation et aux projets de ponts et de voiries.

DIREN

Site inscrit au titre des sites et monuments naturels :

Site du Château de la Prêche et son parc, arrêté du 16 octobre 1972, propriété privée :

Caractère et intérêt paysager : Le château de la Prêche et son parc se situent en rive droite de la Loire, au bord de la R.N.460, à l'entrée de Chécy en venant de St-Jean-de-Braye. Ce site est un exemple caractéristique des petites propriétés de l'agglomération Orléanaise. Le parc est boisé, dense, essentiellement planté de feuillus. De petites allées le sillonnent et au fond de celui-ci on découvre un verger avec quelques arbres fruitiers. A l'ouest se situent le château et ses dépendances.

Occupation physique du sol : Le château et ses dépendances, le parc donnant sur l'avenue d'Orléans.

Modifications, contraintes et pressions :

Environnement du site : Le site se trouve dans un milieu suburbain, le terrain est bordé au Sud par la route nationale 460 et à l'Ouest par la rivière de la Bionne.

Sensibilité : Moyenne, surveiller les extensions urbaines près de la route nationale.

DIREN

Plan de prévention des risques (PPRI)

L'île Charlemagne et la pointe des Prés sont en zone d'aléas très forts. La rive gauche, de St-Denis-en-Val jusqu'à St-Cyr-en-Val est en zone d'aléas forts à faibles. Le village de Combleux est en aléas faibles tandis que les hameaux du Clocheton et de la Vallée, situés à l'est, sont en aléas forts.

LE CANAL D'ORLÉANS ET COMBLEUX

PROTECTIONS EXISTANTES :

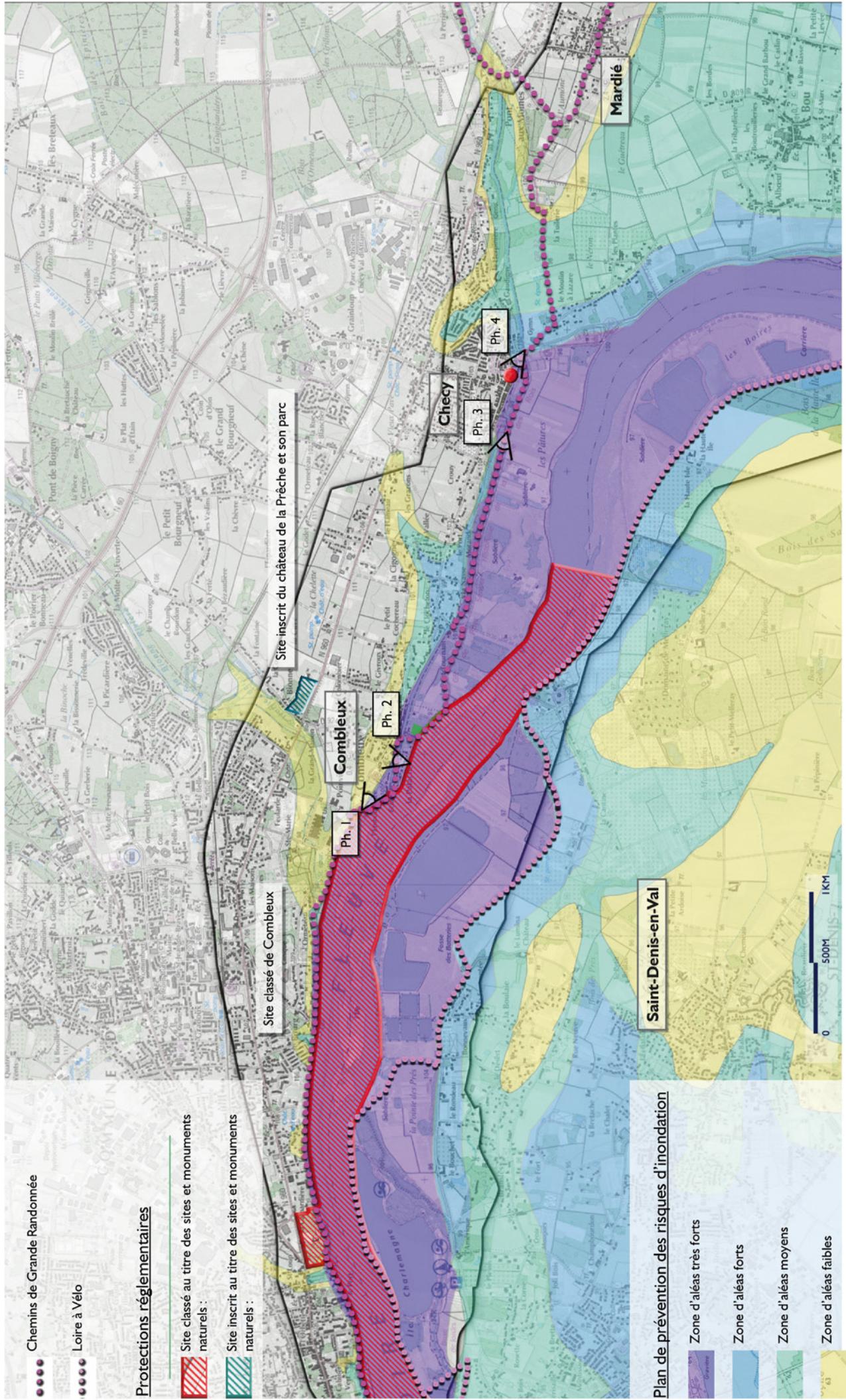
Chemin de Grande Randonnée

Loire à Vélo

Protections réglementaires

 Site classé au titre des sites et monuments naturels :

 Site inscrit au titre des sites et monuments naturels :



Plan de prévention des risques d'inondation

 Zone d'aléas très forts

 Zone d'aléas forts

 Zone d'aléas moyens

 Zone d'aléas faibles

LES VALEURS PAYSAGÈRES CLEFS :

- Le canal, un ouvrage d'art patrimonial :

Assurant la liaison Orléans/Paris, le canal est avant tout une trace historique de la relation forte qui existait entre les deux villes. Mais la valeur d'un tel ouvrage tient surtout au fait qu'il fut entièrement façonné par l'homme. S'appuyant au maximum sur la topographie naturelle, les ingénieurs de l'époque ont surmonté tous les caprices de la morphologie du terrain ; ils ont relié de très nombreux cours d'eau pour l'alimenter et ont construit tout une série de petits ouvrages nécessaires au bon fonctionnement du canal. Ecluses, ponts, perrés maçonnés, chaque élément fut soigneusement dessiné et réalisé et reste encore aujourd'hui en très bon état.

- La pointe de Combleux, un site bâti lié au canal :

A la confluence du canal et de la Loire, la petite île de Combleux marque la fin du canal ancien. Quelques jolies maisons de bateliers et d'éclusiers se regroupent autour d'un petit port formant la pointe avancée de la ville sur le fleuve. Ce site bâti sur cette petite île est tout à fait remarquable par la qualité de son bâti, de ses espaces publics, récemment restaurés et par la présence encore importante de parcelles jardinées et boisées. La presqu'île de la Patache accueille elle aussi quelques habitations, noyées dans la végétation abondante de ces bords de fleuve.

- Le coteau boisé de Combleux à Chécy :

En remontant vers Chécy, le canal passe au pied d'un petit coteau boisé, dissimulant derrière son rideau végétal les extensions urbaines de Combleux et de Chécy. Ainsi le canal traverse un paysage de nature, bordé au sud par la presqu'île qui est en grande partie cultivée et boisée. A l'approche de Chécy le coteau boisé se transforme en belles lanières jardinées, installées en contrebas des maisons du vieux bourg de Chécy. Ce petit coteau donne ainsi l'illusion que les communes de Combleux et de Chécy sont parfaitement distinctes.

LES FAIBLESSES :

- Les espaces agricoles et forestiers de la presqu'île :

On trouve de nombreuses friches ou boisements non entretenus sur cette presqu'île. Il s'agit des parcelles d'anciennes sablières. Les abords des parcelles agricoles sont peu valorisés par la grosse entreprise de matériaux et les équipements sportifs du stade.

- La RN960 entre Chécy et Saint-Jean-de-Braye :

Il reste une dernière coupure d'urbanisation entre les communes de Chécy et Saint-Jean-de-Braye ; il s'agit de la dernière fenêtre sur la vallée depuis la nationale avant l'agglomération Orléanaise.



1. Un ouvrage d'art façonné par l'homme révélant toutes les subtilités de la topographie



2. Un site bâti accroché au canal et au fleuve



3 . Le canal d'Orléans à Chécy borde un petit coteau boisé



4 . Le coteau jardiné et le canal constituent le socle de la ville de Chécy

OBJECTIFS POURSUIVIS :

Préserver le patrimoine historique du canal dans son environnement bâti et naturel
--

ACTIONS :

- Préserver et restaurer le canal, ses ouvrages hydrauliques, ses ponts et passerelles
- Préserver le site bâti de la petite île de l'embouchure, y compris les jardins et leur végétation arborée
- Stopper l'urbanisation sur la presqu'île et maintenir la présence végétale autour des habitations
- Préserver strictement les boisements sur le coteau entre Combleux et Chécy et maintenir les pentes jardinées au pied du bourg de Chécy
- Revaloriser les abords des espaces agricoles de la presqu'île et notamment la lisière entre l'entreprise de matériaux et les parcelles agricoles
- «Recomposer» des espaces naturels dans les anciennes sablières en renforçant la biodiversité des milieux humides
- Maintenir la coupure d'urbanisation entre Chécy et Saint-Jean-de-Braye sur la RN 960

PROPOSITIONS :

Le site classé de Combleux ne prend que le fleuve, ses îles naturelles et ses rives. Il pourrait être complété par les espaces naturels et agricoles de la presqu'île et les sites bâtis des îles pourraient être mieux protégés. Le canal, quant à lui, mérite d'être protégé sur une grande partie de son tracé.

- > Classement de l'espace agricole et naturel de la presqu'île
- > Classement ou ZPPAUP de l'île et la presqu'île de la patache
- > Classement du canal et de ses rives depuis l'embouchure jusqu'à Mardié

LE CANAL D'ORLÉANS ET COMBLEUX

ENJEUX DE PAYSAGE :

Enjeux de préservation / protection

Coteaux boisés et jardinés

Plaine agricole ouverte

Espace naturel en bord de Loire

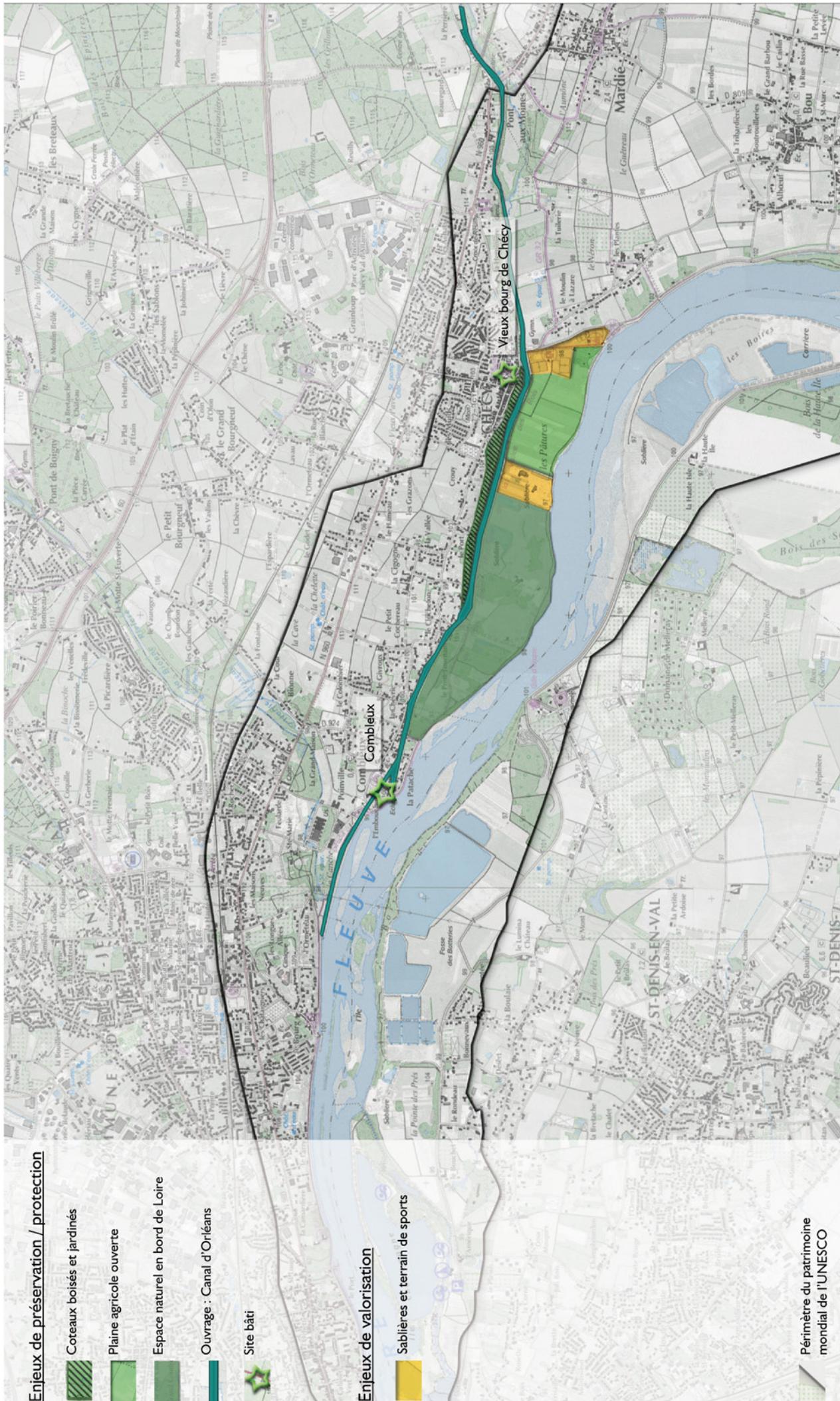
Ouvrage : Canal d'Orléans

Site bâti

Enjeux de valorisation

Sablières et terrain de sports

Patrimoine mondial de l'UNESCO



SITUATION GÉOGRAPHIQUE

A 15 km à l'est d'Orléans, le village de Bou se situe au centre d'une plaine alluviale encerclée par un méandre de la Loire. Cette plaine est essentiellement agricole à l'exception de quelques parcelles boisées en bord de Loire. Sur la rive opposée se trouve la commune de Sandillon, sur laquelle sont implantés, outre des carrières de sables et de graviers en bords de Loire, des exploitations maraichères et arboricoles. La boucle de la Loire fait partie du projet de Loire-trame verte lancé par la Communauté d'agglomération Orléans Val-de-Loire.

COMMUNES CONCERNÉES

- Bou
- Mardié
- Sandillon

DONNÉES HISTORIQUES

A l'origine Bou était un village de vigneron producteurs du fameux gris-meunier, cépage jadis renommé. Il ne reste aujourd'hui plus que trois vigneron contre une centaine il y a un siècle. La distillerie de 1920 toujours existante témoigne de l'ancienne activité viticole.

Le village de Sandillon s'est développé à partir du domaine de Sentilius, un riche propriétaire terrien de l'époque gallo-romaine. La commune de Sandillon comptait 11 moulins à vent en 1835, ses principales ressources provenaient de la polyculture, de l'arboriculture et du maraichage.

PROTECTIONS EXISTANTES :

Éléments classé au titre des Monuments historiques

- Eglise Saint-Georges (Bou), partiellement classée au titre des monuments historiques

Plan de prévention des risques (PPRI)

Les sablières et carrières en rive gauche de la Loire sont **en zone d'aléas forts** ainsi que les espaces situés entre la Loire et la levée au sud de Bou. La communes de Bou est en **aléas forts** tandis que la commune de Sandillon se situe en **aléas forts à faibles**.

PROTECTIONS EXISTANTES :

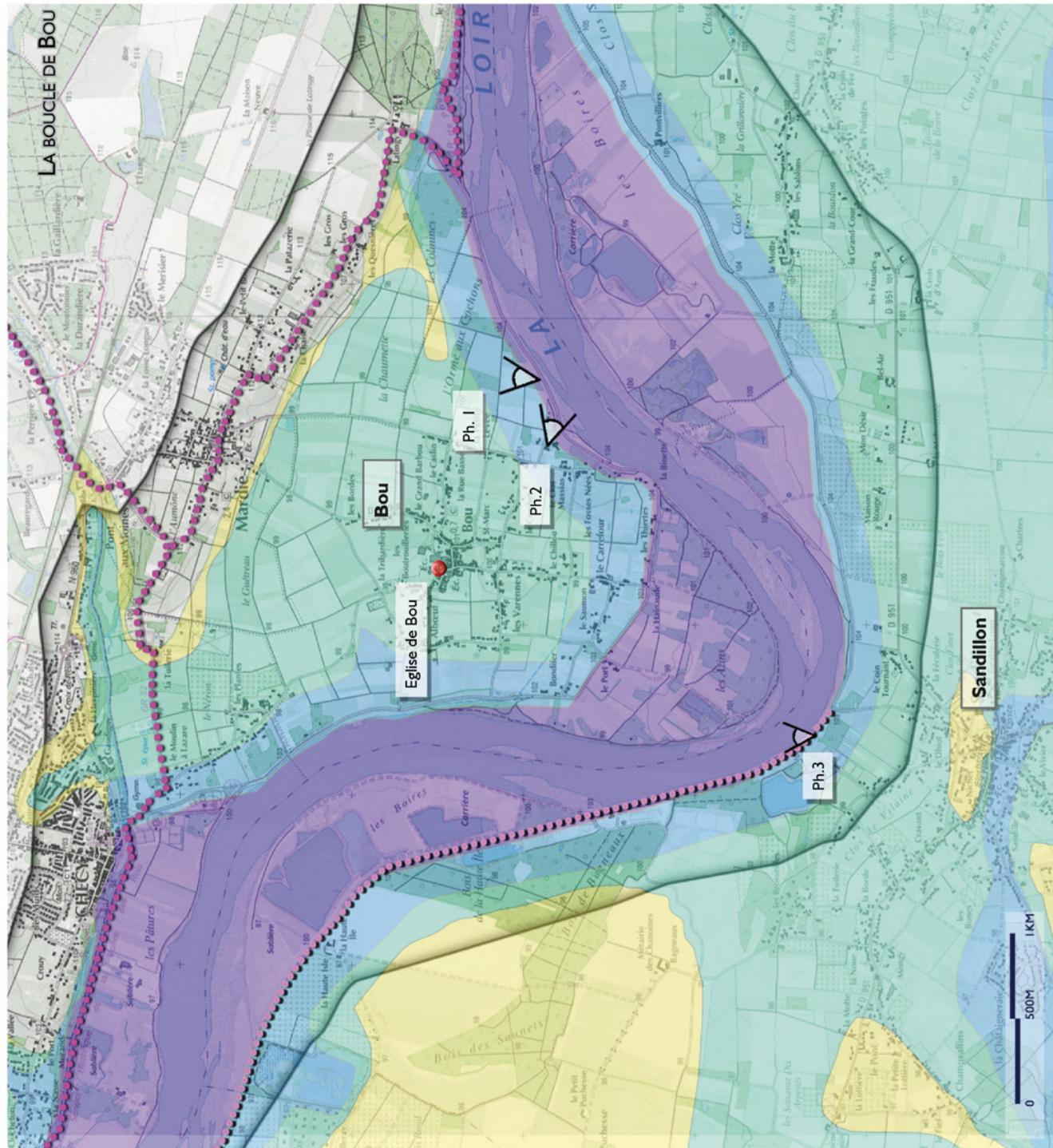
- Chemins de Grande Randonnée
- Loire à Vélo

Protections réglementaires

- Classé au titre des Monuments Historiques
Eglise St-Georges à Bou

Plan de prévention des risques d'inondation

-  Zone d'aléas très forts
-  Zone d'aléas forts
-  Zone d'aléas moyens
-  Zone d'aléas faibles



LES VALEURS PAYSAGÈRES CLEFS:

Un territoire confiné dans une boucle serrée de la Loire

La singularité du territoire de Bou tient à la forme très particulière de la boucle de la Loire : très serré, le méandre isole une langue de terre allongée et relativement déconnectée du reste du territoire. Du fait de cette configuration et l'absence de pont sur la Loire, les grandes routes «évitent» la boucle, faisant de ce territoire un monde à part, peu reconnu et pourtant très proche de l'agglomération d'Orléans.

Au cœur, la plaine alluviale plate et ouverte offre des limites clairement lisibles dans le paysage : une ripisylve continue tout au long de la Loire et un petit coteau au Nord sur lequel s'implante le bourg de Mardié.

Une plaine rurale aux portes de l'agglomération orléanaise :

La plaine alluviale reste encore aujourd'hui entièrement vouée à l'agriculture ; occupée de cultures variées, découpée en petites parcelles, elle dessine une mosaïque de couleurs, évoluant suivant les saisons et offrant un paysage organisé et soigné. Au centre, Bou demeure un village rural. Il s'implante au cœur de la plaine et prend une forme lâche et peu dense le long des petites routes, jusqu'à former des clos cultivés au cœur même du village. Bien qu'étendu, le village reste distinct du bourg de Mardié implanté sur la hauteur. La grande proximité de l'agglomération orléanaise en fait un territoire de grande valeur par le contraste qu'il offre grâce à ses paysages de campagne vis-à-vis des paysages urbains.

Un paysage de fleuve sauvage :

Contrastant fortement avec la plaine cultivée, les bords du fleuve façonnent un paysage plus aléatoire et plus évolutif, avec la présence de nombreux bancs de sable, d'îles et d'îlots et d'une ripisylve boisée très développée. Ce paysage de nature qui évolue avec le fleuve révèle toute la puissance de la Loire sur ce territoire.

La rive gauche – côté Sandillon- est cependant décevante avec le talus trop raide et trop technique de la levée sur toute la courbe extérieure où aucune végétation spontanée ne vient diminuer son impact.

LES FAIBLESSES

- La levée reprofilée sur la rive gauche, côté Sandillon : courbe trop artificielle et sans végétation et carrière Cemex en bord de Loire. La levée prend un caractère de digue
- Utilisation d'une partie de la levée pour le transport des produits extraits qui privatise le bord de Loire



1 . La Loire, ses berges et ses îles : paysage naturel de grande valeur.



2 . La plaine agricole entre Bou et Mardié : Une plaine ouverte marquant une coupure d'urbanisation entre les deux villages.



3 . La rive gauche de la Loire à Saudillon : un talus trop technique et peu pittoresque

LES OBJECTIFS POURSUIVIS :

Reconnaître la valeur et pérenniser le paysage rural de la boucle de Bou
--

ACTIONS

- Préserver l'espace agricole de la plaine et plus particulièrement les parcelles cultivées dans les clos du village
- Maintenir la coupure d'urbanisation entre le village de Bou et ceux de Mardié et Chécy
- Préserver strictement les pentes cultivées de Mardié
- Préserver la ripisylve et la diversité végétale au bord de l'eau
- Aménager des cheminements au travers de la plaine et de la ripisylve.

PROPOSITIONS**La Loire, ses berges et ses îles :**

Les espaces concernés étant en zone d'aléas très forts, il sont protégés de la construction de nouvelles habitations, il convient plutôt de conserver le caractère naturel spécifique des bords de Loire.

- > Acquisition par le CPNRC en vue de l'établissement de convention de gestion avec les services Navigation de la DDE pour le domaine fluviale et avec les agriculteurs pour les terres agricoles.

La plaine agricole :

A l'inverse cette plaine située en zone d'aléas moyens n'est que faiblement protégée d'une extension des villages de Bou ou de Mardié.

- > classement de la plaine agricole notamment au pied du coteau de Mardié jusqu'aux premières constructions de Bou.
- > classement des parcelles cultivées dans les clos du village

ENJEUX DE PAYSAGE :

Enjeux de préservation / protection

Pentes cultivées



Boisement et ripisylves



Plaine agricole ouverte



Éléments bâtis



Route



Points de vue



Enjeux de valorisation

Carrières et terrains de sport



Route



Urbanisation de la plaine agricole



Enjeux de réhabilitation

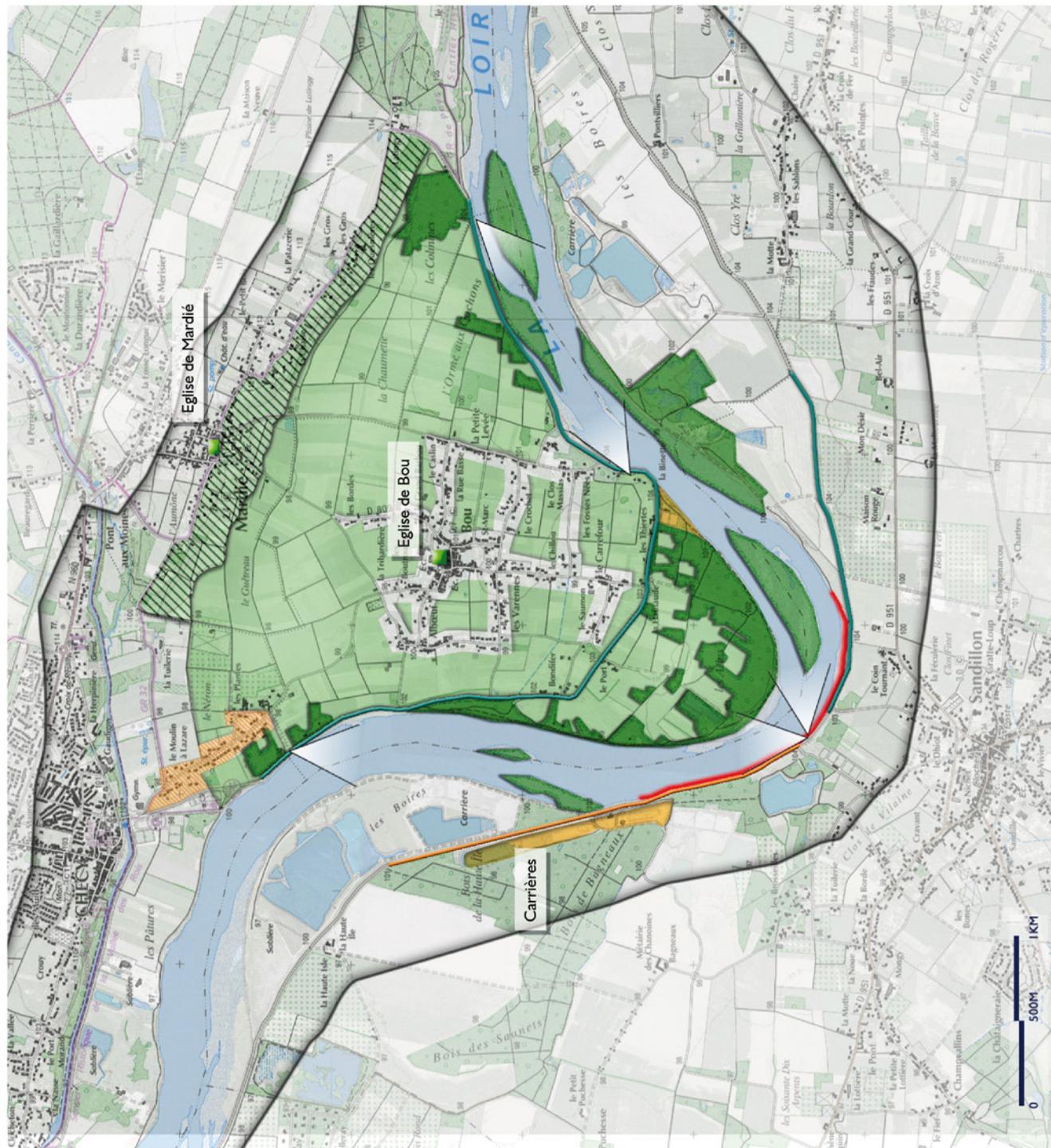
Digue



Périmètre du patrimoine mondial de l'UNESCO



LA BOUCLE DE BOU



SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Jargeau et St-Denis-l'Hotel sont implantées face à face au bord du fleuve. Elles sont reliées par un pont plusieurs fois reconstruit et déplacé de quelques mètres lors de sa dernière reconstruction. La Loire se resserre légèrement au passage de ces communes. Cette situation de deux villes reliées par un pont est unique sur les trois départements que traverse la Loire, à l'exception des grandes agglomérations d'Orléans, Blois et Tours.

COMMUNES CONCERNÉES

- Jargeau
- St-Denis-de-l'Hotel

DONNÉES HISTORIQUES

Jusqu'au début du XIII^e siècle, Jargeau se situait en rive droite de la Loire. Puis, la trajectoire de la Loire s'est modifiée, supprimant un méandre et «replaçant» la ville en rive gauche du fleuve.

Le centre ancien de Jargeau était autrefois fortifié, délimité au nord par la Loire, la rue d'Orléans et les boulevards de Carnot et de la Madeleine. Ces deux boulevards se situent en lieu et place des anciens fossés de la ville médiévale, comblés au XIX^e siècle.

La première mention d'un pont de pierre date du XIII^e, il reliait l'actuelle « rue de l'ancien pont » de Jargeau et la « grande rue » de St-Denis. Ensuite un pont suspendu fut construit, privilégiant l'axe de la Grande-rue commerçante à Jargeau. Au XX^e siècle on préféra dévier les centres. Les promontoires du pont suspendu sont transformés en belvédères après sa destruction en 1989.

Du temps de la marine de Loire, les activités commerciales du port de St-Denis-de-l'hotel étaient très importantes. Elles étaient mêmes supérieures à celles du port de Jargeau au XVII^e siècle. Au XVIII^e siècle le commerce du vin, du bois et du vinaigre vers Paris était très développé. Ces activités ont largement participé à l'essor de Jargeau et St-Denis-de-l'Hôtel.

A l'ère industrielle le chemin de fer prend le pas sur la voie fluviale. La gare de St-Denis-Jargeau sur la ligne Gien/ Orléans ouvre en 1881. De nombreuses industries s'installent à St-Denis-de-l'Hotel avec notamment les Ets La Route de France (SDH ferroviaire aujourd'hui) spécialisée dans la réparation de wagons.

L'essor du tourisme commence vers 1930 avec la création de plages aménagées notamment à Jargeau (plage aujourd'hui envahie par la végétation)

PROTECTIONS EXISTANTES :

Site classé au titre des sites et monuments naturels :

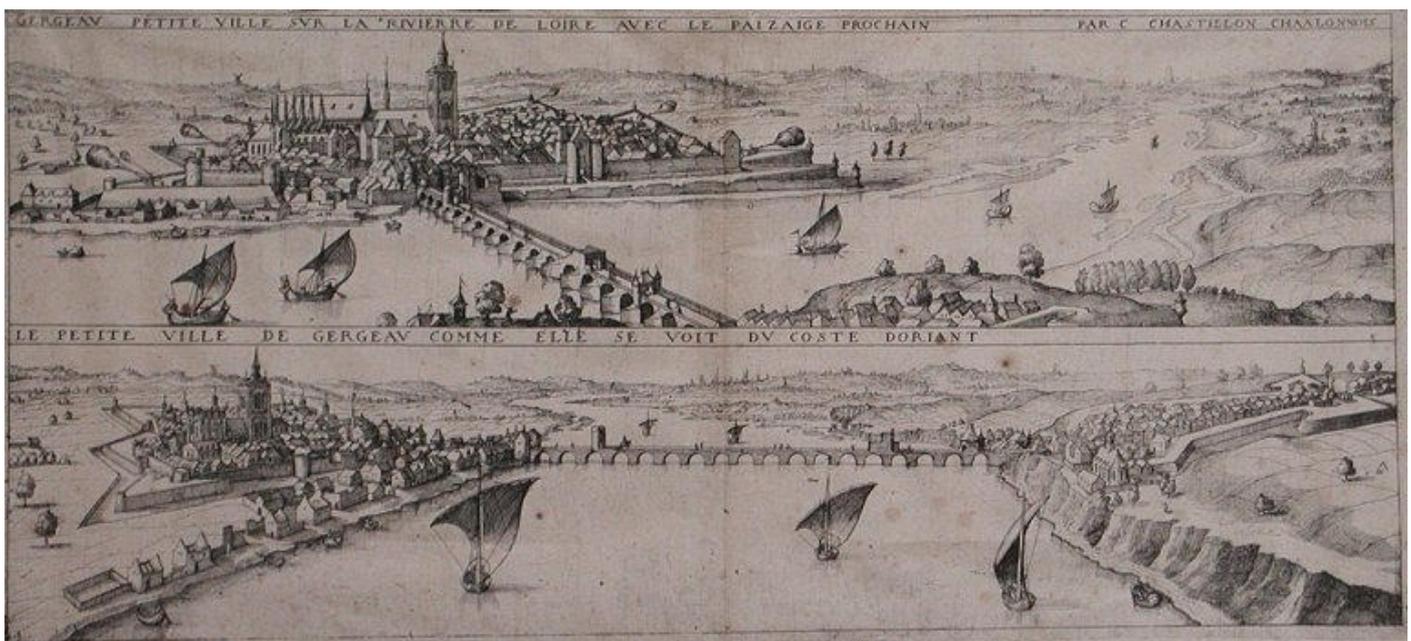
Le clos des Vernelles, décret du 2 mai 2002, propriété privée.

Ancienne propriété de Maurice Genevoix et son cône de vue.

DIREN

Plan de prévention des risques (PPRI)

A l'Est de Jargeau, les espaces situés entre la Loire et la levée sont en zone d'aléas forts ainsi que les lieu-dit des Sablons et de Villançon, au sud de la levée. Le commune de Jargeau est en zone d'aléas forts et moyens.

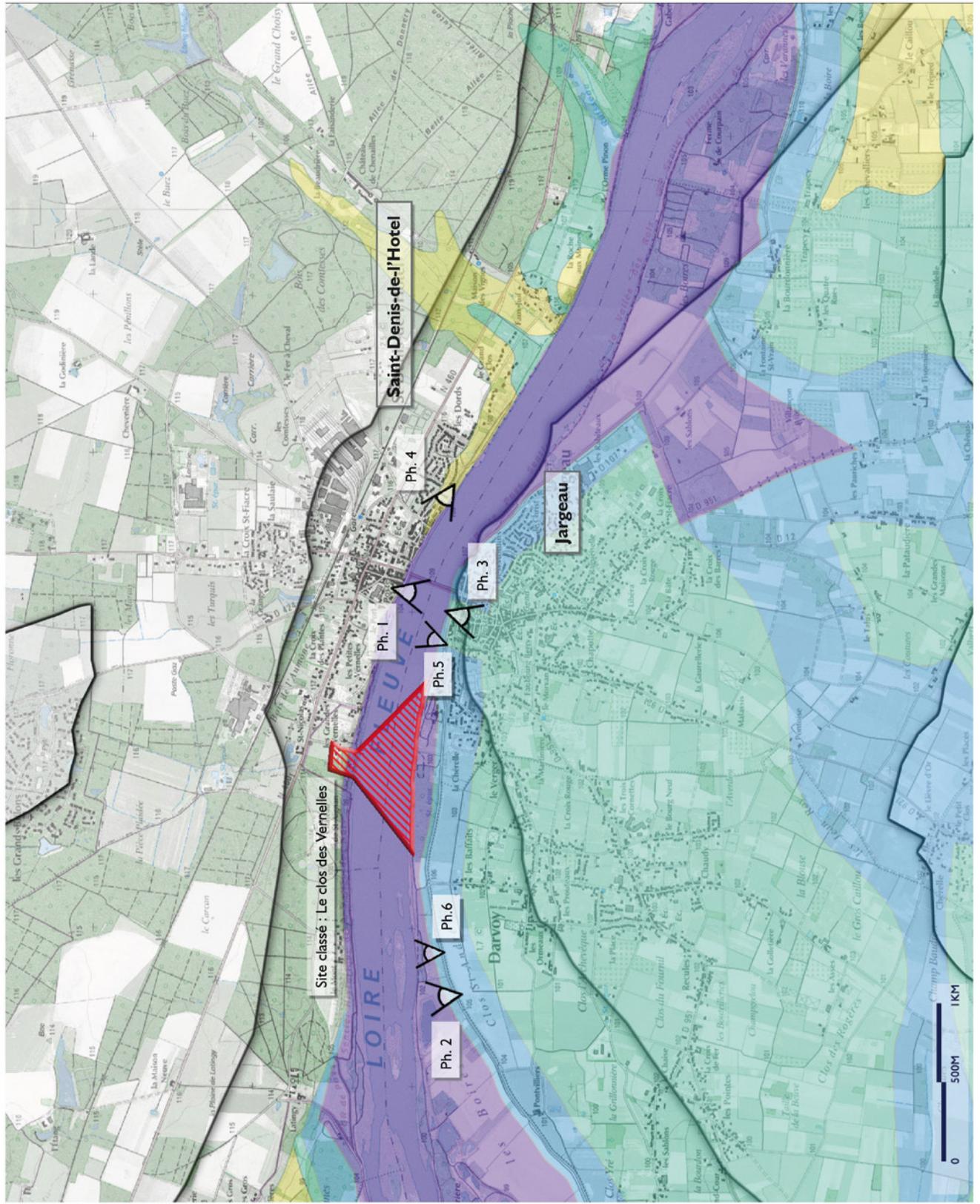


Jargeau au XVII^e siècle, gravure de Claude Chastillon, archives départementales du Loiret

PROTECTIONS EXISTANTES :

Protections réglementaires

 Site classé au titre des sites et monuments naturels :



Plan de prévention des risques d'inondation

-  Zone d'aléas très forts
-  Zone d'aléas forts
-  Zone d'aléas moyens
-  Zone d'aléas faibles

LES VALEURS PAYSAGÈRES CLEFS:

Deux villes en face à face sur la Loire :

Cas presque unique sur le linéaire du Val de Loire, les deux villes de Jargeau et Saint-Denis-l'Hotel se font face, offrant chacune une façade fluviale liée à leur ancienne activité commerciale. Le fleuve est ici rectiligne et en «creux», en net contrebas par rapport au niveau des villes, donnant l'impression que les communes s'implantent sur des socles surélevés. Aucune de ces façades n'offrent pourtant de véritables fronts de Loire de qualité : la vieille ville de Jargeau se situe en retrait du fleuve et côté Saint-Denis, mis à part l'église, le quartier ancien se développe perpendiculairement à la rive.

Des quais maçonnés qui délimitent la façade fluviale de Jargeau :

La ville de Jargeau s'est considérablement étendue ces dernières années, elle reste pourtant très limitée sur ses extensions perceptibles depuis le fleuve. Le perré maçonné continu et remarquablement entretenu qui protège la ville du fleuve délimite également la façade fluviale de Jargeau. Si la ville continue au-delà (à l'Est ou à l'Ouest) elle reste invisible depuis la rive droite, masquée derrière la levée, la ripisylve ou simplement en recul, laissant la plaine agricole au contact du fleuve. Une promenade est aménagée entre les quais et la Loire. Au-dessus, une rue permet la desserte du front bâti existant (le cordon) uniquement de part et d'autre de l'ancien pont.

Un coteau boisé de part et d'autre de Saint-Denis-l'Hotel

En rive droite, les abords de la ville de Saint-Denis-l'Hotel se caractérisent par un petit coteau boisé qui s'épaissit peu à peu en allant vers l'Ouest. Des arbres aux silhouettes particulières signalent la présence de parc, comme le parc du château de Saint-Aignan. Cet ensemble, perceptible dans sa globalité, est emblématique du Val de Loire par son caractère naturel.

LES FAIBLESSES

- Quelques constructions sur le coteau du château de St-Aignan très visibles depuis la levée.
- Les accroches du pont de part et d'autre.
- L'opération de logement récente à l'est de Jargeau en bord de Loire, très visible depuis la rive opposée et mal insérée au tissu urbain de Jargeau.
- Les extensions urbaines sur le coteau à l'Ouest de St-Denis-de-l'Hotel
- Un port déconnecté du reste de la ville à Saint-Denis-l'Hotel
- Une ripisylve qui masque la vue sur le château de Saint-Aignan



1 . La façade urbaine de Jargeau face à la Loire : Un perré maçonné continu souligne la façade cadrée par des espaces boisés en bord de Loire.



2 . L'arrivée à Jargeau par l'ouest : Vue sur le coteau boisé de la rive opposée.



3 . Le centre ancien de Jargeau, la grande rue devenue piétonne.



4 . Quartier ancien aux abords de l'église de St-Denis-de-l'Hotel



5 . Les constructions récentes sur le coteau à l'Ouest de Saint-Denis-de-l'Hotel dénature le caractère naturel.



6 . Les nouvelles constructions au bord de la Loire impose une image banale et dévalorisante du fleuve.

OBJECTIF POURSUIVI :

Retrouver un dialogue entre les façades fluviales de Jargeau et de Saint-Denis-l'Hotel

ACTIONS

- Préserver les quais hauts et bas de Jargeau et les valoriser par des promenades confortables
- Protéger l'espace agricole à l'Ouest entre Jargeau et Darvoy
- Protéger le coteau boisé et les parcs depuis le chemin du Mont jusqu'au port de Saint-Denis
- Créer des ouvertures dans la ripisylve en rive gauche vers le coteau boisé

PROPOSITIONS :

Mise à part la propriété de Maurice Genevoix, aucune protection n'existe sur Jargeau et Saint-Denis-de-l'Hotel. Il semble important de protéger les coteaux boisés de la rive droite ainsi que les quais maçonnés de Jargeau.

> Classement du coteau de St-Aignan et plus particulièrement la ligne de crête, jusqu'à Saint-Denis.

> Classement des quais de Jargeau

> ZPPAUP incluant le centre de Jargeau.

ENJEUX DE PAYSAGE :

Enjeux de préservation / protection

Coteaux boisés

Parc du château - arbres silhouettes

Plaine agricole ouverte

Périmètre du site bâti

Site bâti

Éléments bâtis

Quais et bords de Loire

Route

Points de vue

Enjeux de valorisation

Coteaux dégradés

Quais et bords de Loire

Route

Urbanisation de la plaine agricole

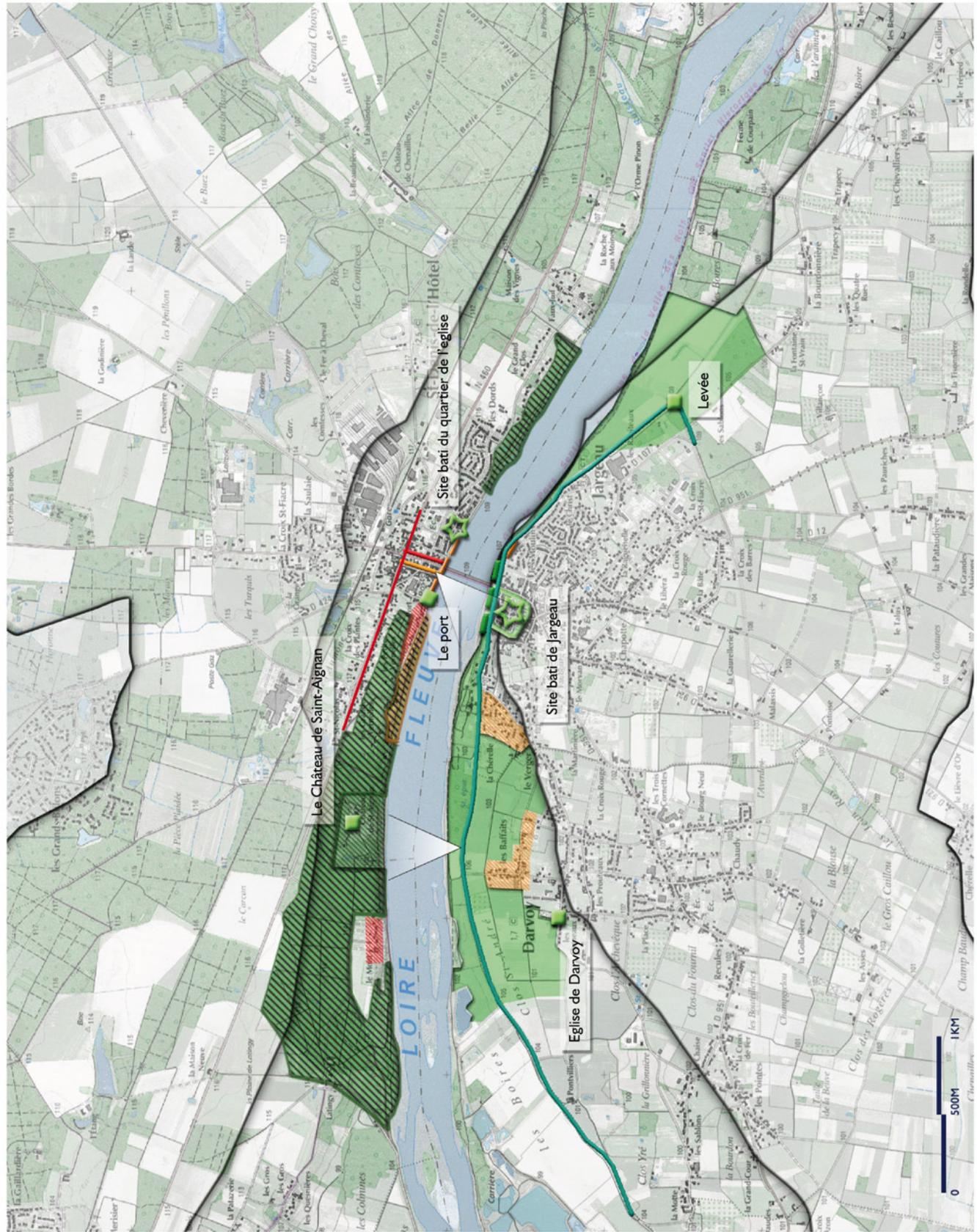
Enjeux de réhabilitation

Urbanisation sur le coteau

Route

Périmètre du patrimoine mondial de l'UNESCO

JARGEAU ET SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL



SITUATION GÉOGRAPHIQUE

A l'est d'Orléans, Châteauneuf-sur-Loire se situe en rive droite dans une boucle de la Loire. Le château occupe le haut du coteau dominant la vallée, dans un ancien méandre de la Loire. La ville s'articule autour du château et s'étend à flanc de coteau jusqu'en front de Loire. Dans l'axe du port, un pont permet la traversée de la Loire vers Sigloy en rive gauche.

COMMUNES CONCERNÉES

- Châteauneuf
- Sigloy

DONNÉES HISTORIQUES

Châteauneuf doit son nom à son château construit au XI^e siècle. Auparavant, la ville se situait au lieu-dit de la Ronce autour d'un château et d'une église. Au XII^e siècle, Châteauneuf obtient les titres de commune et de paroisse, dont la Ronce est dépouillée.

C'était le plus récent des châteaux royaux des environs, d'où son nom « Château Neuf ». Il fut entièrement reconstruit au XVII^e siècle avec, entre autre, la construction des écuries « à la Mansart » puis agrandi au XVIII^e siècle par le duc de Penthièvre, avec la construction de l'orangerie. C'est à cette même époque que le duc fit aménager un port et des quais sur la Loire.

Le château comporte un parc paysager, dessiné initialement par Le Nôtre avec un arboretum, transformé au XIX^e siècle en parc à l'Anglaise par le jardinier paysagiste Huillard d'Hérou qui y introduit une exceptionnelle collection d'essences rares, ainsi que les magnifiques rhododendrons géants. L'aile principale du château fut démolie en 1802.

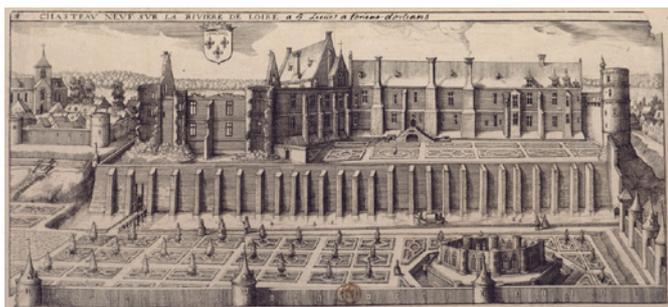
Au XVIII^e siècle, la cité était considérée comme le cinquième port de Loire après Nantes, Angers, Tours et Orléans. En front de Loire, existent toujours les maisons de mariniers. L'essor de la ville est essentiellement dû à la marine fluviale qui a permis le transit du vin notamment vers Paris.

La promenade du Chastaing, dite « promenade des mariniers » fut créée en souvenirs des « voituriers par eau » hâlant à contre-courant des trains de bateau sur le chemin de halage.

Le pont de Châteauneuf fut construit en 1839. En 1870 deux travées sont détruites par une crue puis reconstruites par Ferdinand Arnodin qui y établit son usine de construction métallique. Le pont fut de nouveau détruit en 1937 puis reconstruit après-guerre sur les culées conservées de l'ancien pont.

De 1905 à 1935 a été exploité au sud de la Loire un tramway reliant Châteauneuf à Tigy. Cette ville a développé à cette époque un important commerce de bois. La passerelle du Rio (bras mort de la Loire) sur la RD11 est la dernière trace de ce tramway à vapeur.

Maurice Genevoix (1890-1980), écrivain, y passa son enfance



Châteauneuf au XVII^e siècle, gravure de Claude Chastillon, médiathèque d'Orléans

PROTECTIONS EXISTANTES :

Éléments classés au titre des Monuments Historiques

- Eglise
- Château

Sites classés au titre des sites et monuments naturels :

Château de Châteauneuf-sur-Loire, son avant-cour et pavillons, arrêté du 24 juin 1927, propriété communale.

Caractère et intérêt paysager :

Le château se situe au nord de la Loire, à l'ouest de la ville, très près du centre de Châteauneuf. On peut y accéder par la nationale 460 qui traverse la ville du nord à l'ouest ainsi que par la départementale 11 (nord-ouest) venant de Neuville-aux-Bois. Ce site est constitué du château, de l'avant-cour et de ses pavillons, de la cour d'honneur, des communs, de la terrasse et des douves. C'est un ensemble cohérent, d'intérêt architectural important et d'intérêt historique directement perceptible du centre urbain.

Occupation du sol : Le château, ses dépendances et le parc

Modification, contraintes, et pressions :

Environnement du site : Environnement urbain sauf à l'ouest et au sud-ouest où se trouve le parc (site classé et inscrit), en bordure de la Loire.

Sensibilité : Il faudrait préserver, dans son intégralité, le site. Celui-ci est très bien entretenu. DIREN

Partie du parc du château de Châteauneuf-sur-Loire, arrêté du 9 novembre 1931, propriété communale.

Caractère et intérêt paysager :

Le parc du château se trouve au nord de la Loire, à l'ouest de la ville, sur la nationale 60. Ce site est un parc d'agrément traité en jardin composé de deux ensembles:

- L'un structuré au pied du château
- L'autre formé d'allées sinueuses, de ruisseaux, d'arbres d'essences variées, et de remarquables plantations de rhododendrons.

Occupation du sol : Le château et ses dépendances, le parc donnant sur la Loire.

Modification, contraintes, et pressions :

Environnement du site : Au nord : les sites classés, puis l'agglomération de Châteauneuf-sur-Loire, au sud : la Loire, avec un paysage plus rural.

Sensibilité : Il faudrait préserver, dans son intégralité, le site. Celui-ci est très bien entretenu. DIREN

Promenade du Chastaing, arrêté du 22 octobre 1942, propriété communale.

Caractère et intérêt paysager :

La promenade du Chastaing se situe en bordure de Loire, au nord. Elle s'étend, à l'est peu après le pont (reliant Châteauneuf et Sigloy), jusqu'au lieu dit « La Ronce ». Ce site est constitué par l'ancien chemin de halage bordant la Loire et les pentes qui le dominent. Celles-ci sont plantées d'arbres et d'arbustes qui constituent un rideau végétal, permettant de séparer la promenade de l'agglomération de Châteauneuf. Cette promenade est constituée de petits sentiers très agréables à parcourir.

Occupation du sol : Sentier de promenade, végétal.

Modification, contraintes, et pressions :

Environnement du site : Environnement urbain : lotissement au nord, la Loire au sud

Sensibilité : Il faudrait veiller au maintien du végétal et de son entretien, (cependant il reste entretenu) DIREN

Site inscrit au titre des sites et monuments naturels :

Partie du parc du château de Châteauneuf-sur-Loire, arrêté du 21 décembre 1937, propriété communale.

Caractère et intérêt paysager :

Le parc du château s'étend sur plusieurs hectares, borde la Loire au nord et le centre ville à l'ouest. Ce site est vaste, une partie de celui-ci se trouve en plaine alluviale, notamment au pied du château. Essentiellement composé de prairies, le regard est attiré vers un large panorama sur la Loire. Le site est longé au nord par un chemin de promenade. Un terrain de football à l'est, une station d'épuration à l'ouest et une maison d'habitation ont pris place dans le site.

Occupation du sol : *Le château et ses dépendances, le parc donnant sur la Loire.*

Modification, contraintes, et pressions :

Environnement du site : *Au nord les sites classés, puis l'agglomération de Châteauneuf-sur-Loire et au sud, la Loire.*

Sensibilité : *Il faudrait préserver, dans son intégralité, le site.*

DIREN

Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre (CPNRC)

Les Vorinnes : Situées entre Germigny-des-Prés et Châteauneuf-sur-Loire, les prairies des Vorinnes sont remarquables pour leur flore et leur faune. Cinq espèces végétales protégées sont présentes dans ces prairies humides relictuelles du val de Loire. Afin d'assurer la protection de ce milieu, le Conservatoire et la SAFER réalisent depuis près de 6 ans une action de maîtrise foncière sur un ensemble de 40 hectares au foncier très morcelé. Grâce à la concertation locale engagée par le Conservatoire et la SAFER, 5 hectares ont été acquis en 2003 puis 10 hectares en 2008. Afin de préserver la flore remarquable du site, le Conservatoire met ces prairies à disposition des agriculteurs dans un cadre conventionnel pour pratiquer une fauche tardive. Cette démarche permet aussi de préserver des ressources fourragères pour des éleveurs locaux qui ont de plus en plus de mal à trouver des prairies de fauche.

Les friches des Parterres à Germiny-des-Prés: Préserver les pelouses et prairies qui tendent à se boiser suite à l'abandon du pâturage. Le recours au pastoralisme à été validé et à débouché sur un contrat spécifique à cette pratique de gestion, en concertation avec les éleveurs.

Plan de prévention des risques (PPRI)

L'intérieur de la boucle au nord de Sigloy, de la levée à la Loire est en zone d'aléas très forts tout comme l'ouest de Germigny-des-Prés, de la rive à la levée. Entre St-Martin-d'Abbat et Germiny-des-Prés, les abords du ruisseau de la Bonnée et de l'ancienne Bonnée sont en aléas forts. St-Martin-d'Abbat et Germiny-des-Prés et Sigloy sont en aléas moyens. La plaine alluviale située devant le château est zone d'aléas forts

PROTECTIONS EXISTANTES :

 Conservatoire du patrimoine naturel de la région centre

 Chemins de Grande Randonnée

 Loire à Vélo

Protections réglementaires

 Site classé au titre des sites et monuments naturels :

 Site inscrit au titre des sites et monuments naturels :

 Classé au titre des Monuments Historiques

 Inscrit au titre des Monuments Historiques

Plan de prévention des risques d'inondation

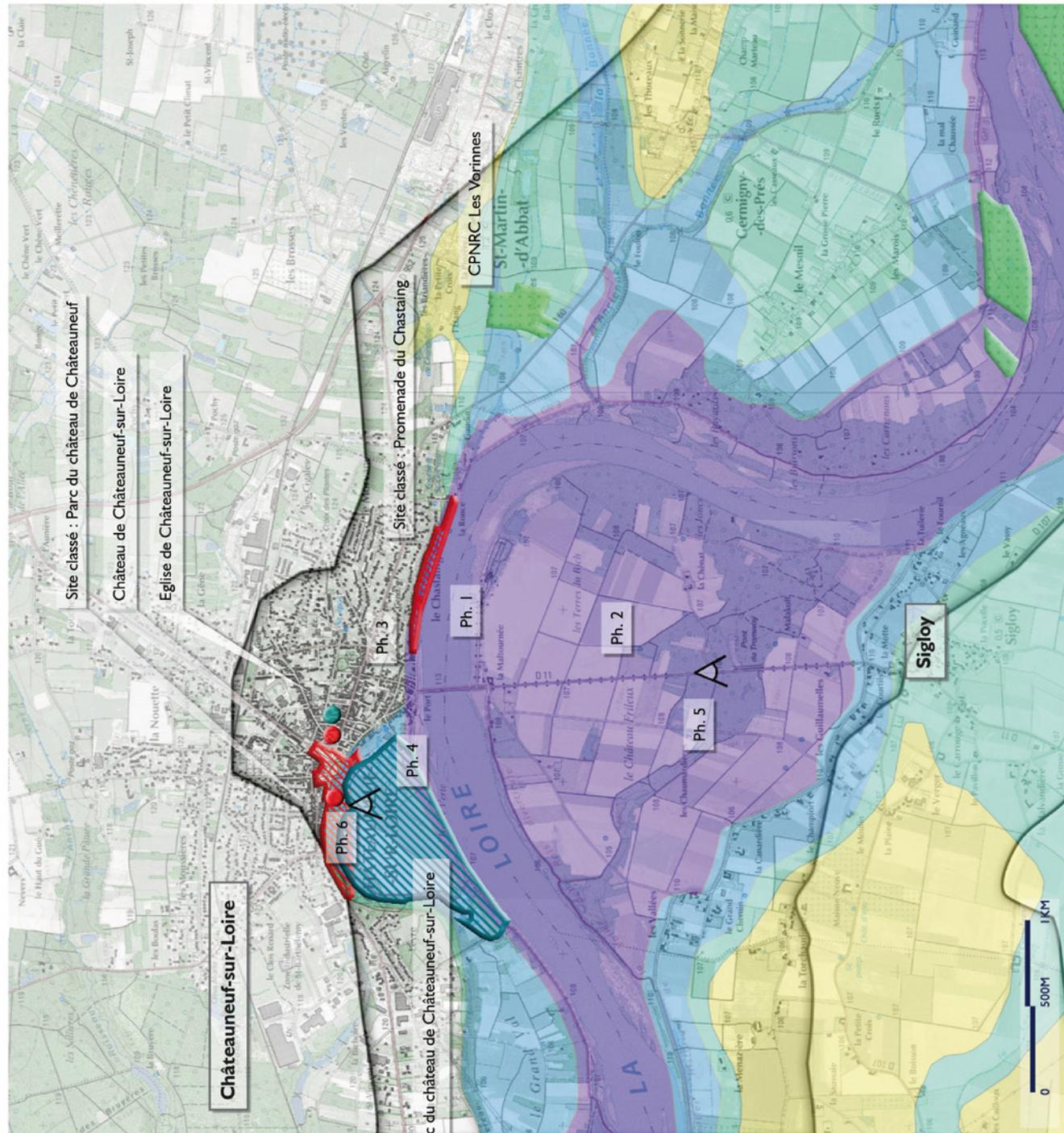
 Zone d'aléas très forts

 Zone d'aléas forts

 Zone d'aléas moyens

 Zone d'aléas faibles

CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE ET LA BOUCLE DE SIGLOY



LES VALEURS PAYSAGÈRES CLEFS:

Une ville haute sur le rebord du coteau

Située sur un ancien méandre de la Loire, la ville de Châteauneuf domine la vallée et dessine en ligne de crête une silhouette urbaine dense, le château et l'église formant les deux points culminants de cette silhouette. En contrebas les pentes sont occupées par le parc du château ou des jardins de ville. Au pied la plaine alluviale reste un espace ouvert cultivé ou fauché.

Une ville basse accrochée au fleuve :

Le quartier du port dessine un vrai front de Loire avec une façade urbaine linéaire et continue, des quais maçonnés, des rampes empierrées, ainsi qu'un mobilier identitaire des bords de Loire (bornes et escaliers de pierre). La qualité remarquable de ces quais vient de la très bonne conservation de tous ses éléments ainsi que de la transition élégante entre le perré maçonné et le talus enherbé et boisé du parc de Chastaing.

Un château au centre de la composition urbaine :

Le château et son parc, qui fut à l'origine dessiné par Le Notre, organisent la composition urbaine de la ville autour d'un axe structurant. Une longue perspective, d'orientation Nord-Sud, traverse la ville, les jardins et la plaine jusqu'au fleuve. Matérialisée aujourd'hui par la RN460, l'allée principale du parc et la plaine cultivée, cet axe organise toutes les autres voies de la ville qui se déploient en éventail autour de la place du château.

Une plaine cultivée qui révèle le méandre en rive gauche

La plaine alluviale de la rive gauche est tout entière gérée par l'agriculture. Le paysage y est très ouvert, délimitant clairement la large courbe du méandre de la Loire. Au sud, l'espace se referme par un boisement continu bordant l'ancien bras mort de la Loire. La plaine agricole donne l'image d'une clairière ouverte sur les coteaux boisés de la rive droite.

La route de Sigloy : une arrivée spectaculaire dans le méandre de Châteauneuf :

La route de Sigloy (RD11) traverse en son milieu le méandre de la Loire. Parfaitement rectiligne, elle met en scène l'arrivée sur la Loire et la ville de Châteauneuf avec comme porte d'entrée monumentale, le pont sur la Loire. Le passage du bras mort à Malakoff garde la trace de l'ancien tramway à vapeur qui suivait parallèlement cet axe.

LES FAIBLESSES :

- La RD 11 menant à Châteauneuf par le Sud, bordée de poteaux électriques.
- La plaine au pied du château cultivée en maïs et occupée de terrains de sport : la transition entre le parc et les cultures est un peu brutale, notamment lorsque les champs sont cultivés en maïs. Par ailleurs les terrains de sports s'accordent mal à ce paysage dessiné de parc.
- Une station d'épuration dans la perspective du château : bien qu'ils soient relativement éloignés du château, les bâtiments de la station restent visibles depuis les terrasses du château.
- Une ripisylve très opaque sur le fleuve : depuis les terrasses du parc, la Loire reste invisible tant la densité végétale est forte au bord du fleuve.



1 . De part et d'autre du pont s'étend le front de Loire du port de Châteauneuf, surelevé par les quais maçonnés et prolongé par la promenade du Chastaing à l'est.



2 . La plaine alluviale du méandre traversé par la RD11 : une arrivée spectaculaire sur la ville de Châteauneuf



3 . Le départ de la promenade du Chastaing : les quais se terminent en douceur sur une double cale permettant l'accès du quai haut au quai bas et à la Loire.



4 . La ville haute de Châteauneuf implanté sur le rebord du coteau, avec en contrebas des pentes jardinées



5 . Pont de l'ancien tramway à vapeur, la route est malheureusement bordée de poteaux électriques en lieu et place des arbres qui la bordaient autrefois.



6 . La plaine alluviale au pied du château. La transition avec le maïs est un peu sévère et la Loire reste invisible à cause de sa ripisylve très opaque.

LES OBJECTIFS POURSUIVIS :

Préserver le site de Châteauneuf dans le méandre de la Loire
--

LES ACTIONS

- Préserver la plaine agricole de Sigloy et maintenir l'espace ouvert
- Préserver les boisements du bras mort et maintenir la diversité écologique du milieu
- Mettre en valeur le pont du tramway comme un événement historique et recréer sur ces traces un cheminement et piste cyclable au travers de la plaine
- Mettre en valeur la RD11 en plantant de part et d'autre de petites haies taillées et en enfouissant les lignes électriques
- Préserver et restaurer si besoin les quais et le mobilier de la Loire
- Maintenir une façade urbaine équilibrée et cohérente en bord de Loire
- Préserver les pentes jardinées de la ville haute dans la continuité du parc public existant
- Préserver le coteau boisé et notamment sa ligne de crête
- Protéger la plaine du château et favoriser l'implantation d'une prairie de fauche plutôt que des cultures ; dissimuler aux mieux les terrains de sports
- Créer quelques ouvertures dans la ripisylve dans la perspective du château
- Masquer la station d'épuration par des plantations adaptées

PROPOSITIONS :

Les protections existantes couvrent essentiellement les parcs et la plaine du château. Il semble important de prolonger cette protection au site bâti de Châteauneuf et à la plaine alluviale du méandre en rive gauche.

> Prolongation du site classé du parc vers les pentes jardinées en pied de ville

> Prolongation du site classé du coteau boisé jusqu'à l'étang l'évêque

> Prolongement du classement de la promenade du Chastaing sur les quais maçonnés.

> ZPPAUP comprenant le centre ancien de Châteauneuf, le quartier du Port ainsi que le château.

> Prolongation du site inscrit sur la plaine agricole de Sigloy en rive gauche ainsi que sur les boisements du bras mort de Malakoff

CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE ET LA BOUCLE DE SIGLOY

ENJEUX DE PAYSAGE :

Enjeux de préservation / protection

 Coteaux boisés et promenade du Chastaing

 Boisement et ripisylves

 Boisement et ripisylves

 Plaine agricole ouverte

 Site bâti

 Front de Loire (façade bâtie, quais, rampes, mobiliers, alignement d'arbres)

 Élément bâti

 Perspective du château

 Points de vue (terrasse du château et levée rive gauche)

Enjeux de valorisation

 Ripisylve

 Plaine au pied du château (maïs, terrain de sport)

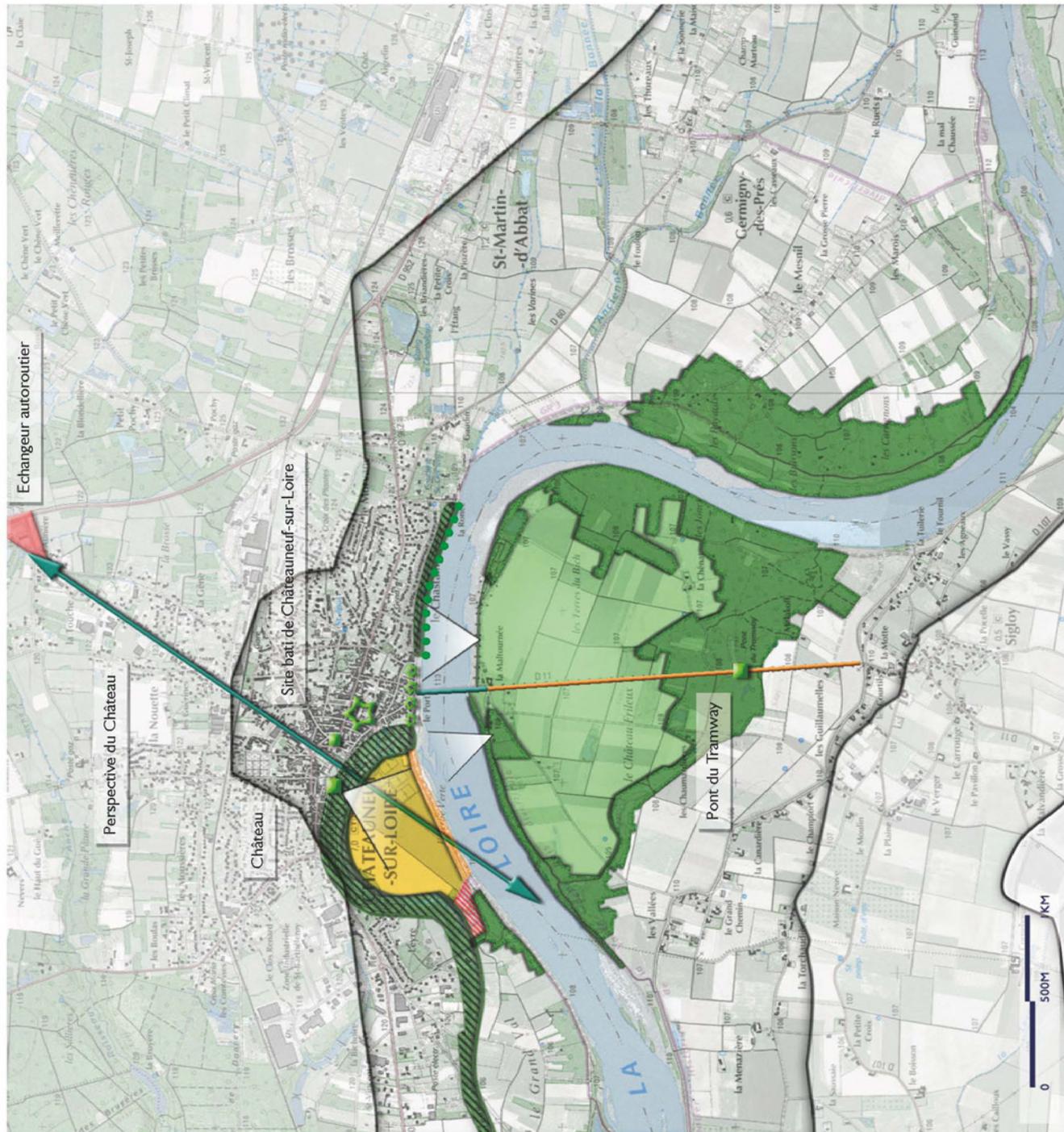
 Route RD 11

Enjeux de réhabilitation

 Station d'épuration

 Echangeur autoroutier (fin de la perspective)

 Périmètre du patrimoine mondial de l'UNESCO



SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Au sud-est d'Orléans, Saint-Benoît-sur-Loire se situe en rive droite d'un méandre de la Loire non loin de la rive. Sur l'intérieur de la boucle la rive est bordée d'îles boisées très découpées. Le site est sillonné par de nombreux cours d'eau canalisés pour certains en fossés. La boucle conserve un caractère agricole notamment marqué par des parcelles de maraîchage.

COMMUNES CONCERNÉES

- Saint-Benoît-sur-Loire
- Guilly

DONNÉES HISTORIQUES

L'histoire de la commune de Saint-Benoît est entièrement liée à son abbaye bénédictine. Un premier monastère est fondé sur les lieux vers 651. Les reliques de Saint Benoît arrivent en 660 et donnent ainsi son nom au lieu. Le monastère subit de nombreuses dévastations au IX^e siècle, il est rétabli en 868 et entouré de murs, de tours et de fossés qui servaient probablement à l'irrigation des cultures. Les fossés entourent toujours la ville aujourd'hui. Deux abbés font de Saint-Benoît-sur-Loire l'un des centres culturels de l'Occident : Abbon (988-1004) et Gauzlin (1004-1030). L'abbaye rayonne alors grâce à son importante bibliothèque et son scriptorium. En 1026, un incendie détruit les bâtiments monastiques, Gauzlin entreprend alors la construction de l'édifice actuel. La Tour-porche est commencée en premier. La basilique est achevée en 1218. L'abbaye compte aujourd'hui une quarantaine de religieux vivant de la vente d'artisanat. Le domaine de l'abbaye de Saint-Benoît s'étendait en rive gauche de la Loire jusqu'à Tigy (au sud de Sigloy)

Le port était essentiel pour l'écoulement de la production vinicole du village à l'époque de la marine de la Loire. Les habitations toujours présentes étaient celles des mariniers et des passeurs.



St-Benoît-sur-Loire au XVII^e siècle, médiathèque d'Orléans

PROTECTIONS EXISTANTES :

Élément classé au titre des Monuments Historiques

- Basilique de Fleury à Saint-Benoit-sur-Loire : en 1840

Site inscrit au titre des sites et monuments naturels :

Site de la Basilique de Saint-Benoît-sur-Loire, arrêté du 10 mai 1976, propriété privé et publique.

Caractère et intérêt paysager :

Ce vaste ensemble paysager se situe entre Chateaufort-sur-Loire et Sully-sur-Loire, en grande partie sur la rive droite de la Loire. Il est traversé du nord au sud par la départementale 60. Le site est caractérisé par :

- *la Loire et ses rives, les digues, les grèves, les boisements ponctuels.*
- *L'espace cultivé de la plaine alluviale*
- *L'agglomération de Saint-Benoît dominée par l'église abbatiale.*

Occupation du sol : *Le pont, les berges et les mails.*

Modification, contraintes, et pressions :

Environnement du site : *Le Val de Loire et les hautes terres : le port ; le grand hôtel, commune de Guilly.*

Sensibilité : *sensibilité moyenne. Rester vigilant quant à l'extension de l'habitat et à la présence d'un site d'extraction de sables et graviers.*

DIREN

Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre (CPNRC)

Le Méandre de Guilly, Bouteille, les Ripeneaux et l'île des Mahis : Ces sites font partie du Val de Sully bénéficiant d'une gestion particulière de la part du Conservatoire : Préserver les pelouses et prairies qui tendent à se boiser suite à l'abandon du pâturage. Le recours au pastoralisme a été validé et a débouché sur un contrat spécifique à cette pratique de gestion, en concertation avec les éleveurs.

Plan de prévention des risques (PPRI)

Le nord de Guilly du Petit Rio à la Loire est en zone d'**aléas très forts** ainsi que les îles Mahis. Saint-Benoît-sur-Loire est en zone **d'aléas forts à moyens**. La présence de nombreux ruisseaux et fossés rend le site très largement inondable (aléas très forts à faibles).

PROTECTIONS EXISTANTES :

 Conservatoire du patrimoine naturel de la région centre

 Chemins de Grande Randonnée

 Loire à Vélo

Protections réglementaires

 Site inscrit au titre des sites et monuments naturels

 Classé au titre des Monuments Historiques

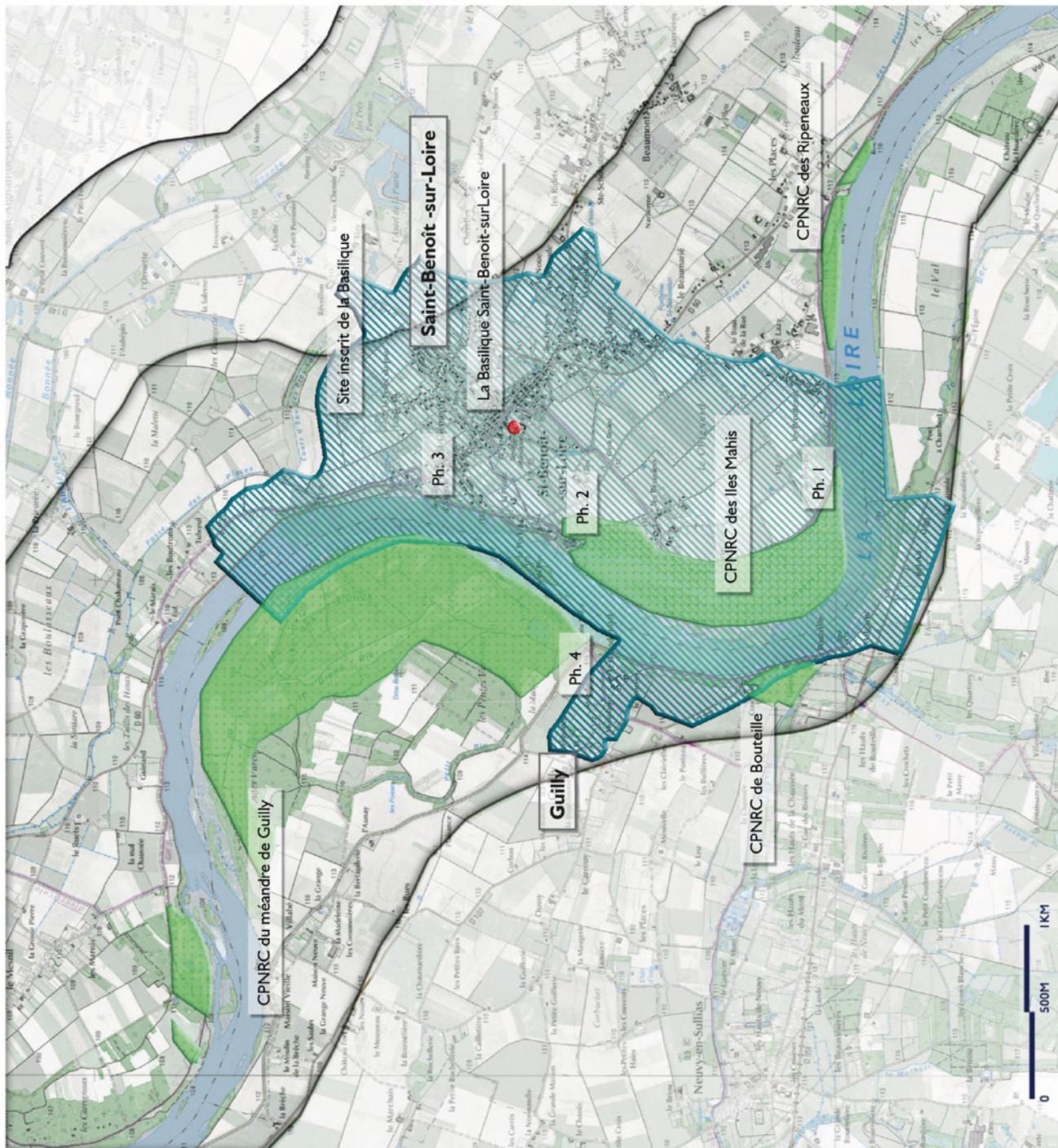
Plan de prévention des risques d'inondation

 Zone d'aléas très forts

 Zone d'aléas forts

 Zone d'aléas moyens

 Zone d'aléas faibles



LES VALEURS PAYSAGÈRES CLEFS:

- Une ville-basilique au cœur de la plaine cultivée :

La ville de Saint-Benoit-sur-Loire créée autour de la Basilique, conserve encore aujourd'hui ses limites féodales : des fossés accompagnés de plantations ceinturent la vieille ville dans sa totalité. Au-delà s'est développée une urbanisation linéaire le long des routes. Cette ceinture reste encore lisible grâce aux espaces agricoles qui se maintiennent au contact de la ville ancienne. Grâce à eux, on comprend la logique d'implantation de cette ville dense qui a cherché à limiter ses emprises pour mieux développer l'agriculture de la plaine alluviale.

- Une Basilique-repère dans le territoire du méandre :

Quelque soit le lieu où l'on se situe dans la plaine, le clocher de la Basilique se perçoit et sert de signal et de repère dans le paysage. Il reste notamment perceptible en permanence le long de la levée ainsi que depuis la RD60 d'un bout à l'autre du méandre.

- Un méandre de la Loire révélé par l'agriculture :

Un méandre de la Loire révélé par l'agriculture :
Les terres agricoles du méandre et notamment celles du Sud de Saint-Benoit-sur-Loire, forment un vaste ensemble ouvert permettant une lecture évidente de la courbe du méandre de la Loire. Les terres cultivées viennent jusqu'à la levée qui suit parallèlement la ville fluviale.

- Un petit port pittoresque au bord de l'eau :

A l'écart de la ville, un petit quartier s'est développé autour de l'activité des passeurs de Loire. Très différent de la ville-basilique, ce quartier forme un ensemble architectural remarquable par l'homogénéité des constructions : petites maisons de briques avec des jardinets clos de murs, imbriquées les unes aux autres. Très entretenues, ces maisons donnent une image pittoresque à ce quartier qui conserve, en outre, un mobilier tout à fait particulier et identitaire des bords de Loire : bornes, rampes empierrées, escaliers...

- Des rives fluviales naturelles et diverses

Les bords de Loire de ce méandre sont non seulement riches de diversité végétale avec l'île des Mahis, l'île des Canes et l'île du port, mais elle est aussi riche de diversité paysagère par l'alternance des boisements et des cultures qui arrivent au contact du fleuve. Ainsi les levées permettent-elles parfois de s'approcher au plus près du fleuve, comme c'est le cas au Grand Hotel en rive gauche, et parfois s'éloignent-elles du bord de l'eau, derrière un massif boisé (l'île de Mahis). Le paysage révèle ses différentes facettes à mesure qu'on le parcourt.

LES FAIBLESSES :

- Une urbanisation le long des routes : de nombreuses constructions sont apparues ces dernières années le long des petites routes de la plaine agricole. L'une après l'autre, elles finissent par former des couloirs d'urbanisation linéaire.
- Une urbanisation qui encercle la vieille ville : La vieille ville s'est peu à peu fait «envelopper» par une urbanisation peu dense et très consommatrice d'espace coupant peu à peu sa relation directe avec l'espace agricole.
- Une fermeture des bords de Loire par la végétation spontanée.



1 . La plaine alluviale cultivée et au fond, Saint-Benoit-sur-Loire et sa basilique perceptible depuis la levée au sud de la boucle.



2 . Le hameau du port face à la Loire : un ensemble architectural remarquable qui a conservé son patrimoine de rampes, bornes et escaliers.



3 . La plaine alluviale cultivée en relation direct avec la basilique de Saint-benoît et la vieille ville.



4 . Le hameau du Port noyé dans la verdure avec au fond la Basilique Saint-Benoît, depuis la rive gauche à Grand Hotel.

LES OBJECTIFS POURSUIVIS :

Préserver la ville-basilique dans son environnement agricole
--

LES ACTIONS

- Stopper l'urbanisation le long des routes
- Préserver strictement tous les espaces agricoles à proximité de la ville-basilique
- Mettre en valeur les canaux du pourtour de la ville et permettre un cheminement possible en périphérie
- Remettre en service un bac de traversée entre le petit Port et le Grand Hotel (Guilly)
- Préserver les espaces agricoles en bord de Loire en rive gauche et empêcher toutes constructions nouvelles
- Dégager des ouvertures dans les boisements des ripisylves et notamment depuis la RD951 à BelAir.
- Valoriser les traces de l'ancien domaine de l'abbaye : Présence de l'eau, de nombreuses croix, de l'ancien parc descendant vers la Loire.

PROPOSITIONS :

L'inscription du site de Saint-Benoît n'est peut-être pas suffisante étant donnée la qualité paysagère des lieux. Il semble qu'une protection plus spécifique pourrait porter sur la vieille ville et un sur l'espace agricole.

> Classement des espaces agricoles de la plaine du méandre et plus particulièrement les parcelles autour de la vieille ville

> Classement des espaces agricoles en rive gauche entre la RD 107 et la levée,

> Protection (?) de la Loire , les îles Mahis, île du port et île des Canes.

> ZPPAUP de la ville-basilique à l'intérieur des fossés et du quartier du Port

ENJEUX DE PAYSAGE :

Enjeux de préservation / protection



Perimètre du site bâti



Boisement et ripisylves



Plaine agricole ouverte



Site bâti



Front de Loire (façades, quais, mobiliers)



Élément bâti



Route (les levées)



Points de vue

Enjeux de valorisation



Urbanisation linéaire



Réouverture de la ripisylve



Traversée par bac ?

Enjeux de réhabilitation

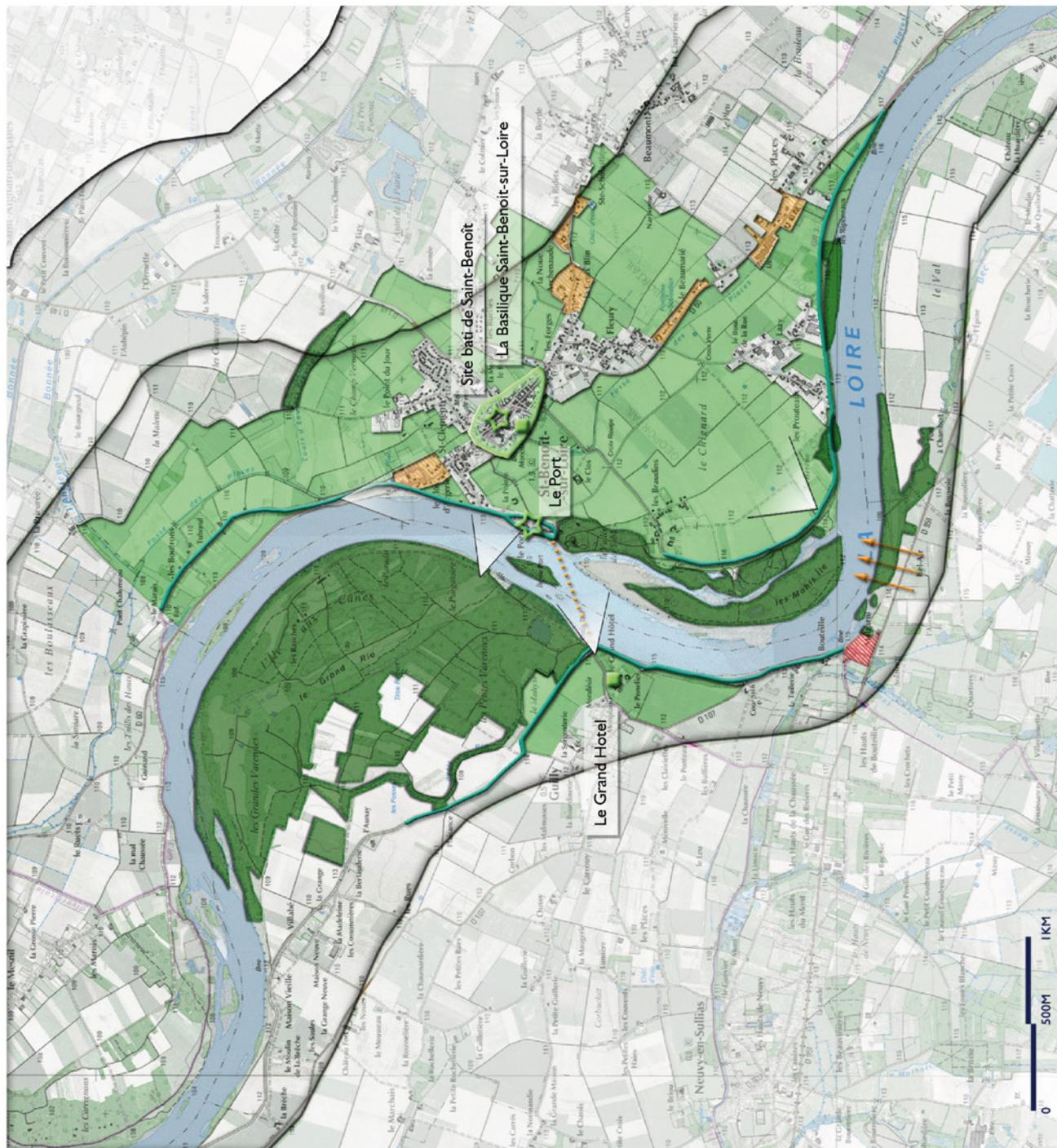


urbanisation en bord de route (RD 951 à Bel Air)



Périmètre du patrimoine mondial de l'UNESCO

SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE



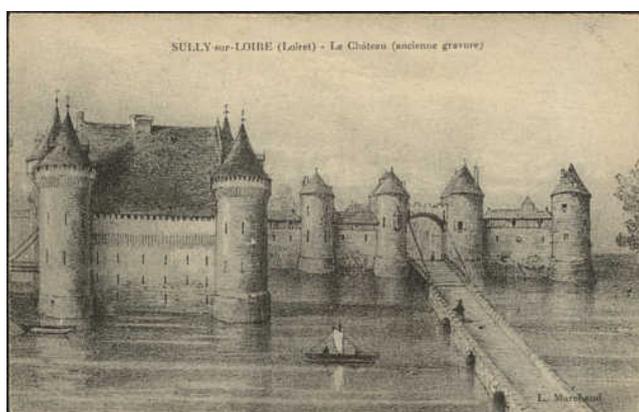
SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Sully-sur-Loire est la première commune à l'Est du périmètre du Patrimoine mondial de l'Unesco du Val de Loire. La commune fait face à celle de Saint-Père-sur-Loire. Toutes deux sont reliées par un pont routier et un pont ferroviaire. La Loire est ici particulièrement large et bordée de nombreux bancs de sable.

La ville de Sully et son château se positionnent directement en front de Loire. Le château, en contact direct avec la Loire, occupe le premier plan, tandis que la ville, légèrement en retrait, occupe le second.

COMMUNES CONCERNÉES

- Sully-sur-Loire
- Saint-Père-sur-Loire



Sully-sur-Loire, carte postale présentant une gravure ancienne.



Sully-sur-Loire, gravure de 1836 par Charles Pensée

DONNÉES HISTORIQUES

On signale la présence à Sully-sur-Loire, en 752, de Pépin le Bref et de sa cour. En 1218, L'évêque d'Orléans fit édifier, à la tête du pont de Sully, une tour afin de marquer la dépendance des seigneurs de Sully.

La forme actuelle du château est due à Guy de la Trémoille et date de 1395. A l'époque de Maximilien de Béthune, ministre d'Henri IV, le domaine s'étendait alors de Sully à Jargeau. Il fut érigé en duché-pairie et Maximilien de Bethune devint Duc de Sully. La Loire entourait presque entièrement la forteresse, une fois les travaux d'endiguement de la Loire terminés, le Duc de Sully remplaça autour de la forteresse, les eaux du fleuve par celles de la Sauge, sur laquelle il jeta un pont de bois pour faire communiquer en ligne directe le château avec le centre de la ville. Il fit transférer au milieu de la ville l'ancienne chapelle du château, la « collégiale de Saint-Ithier », et bâtit « le petit château », qui fut rehaussé par la dernière duchesse de Sully, au début du XVIIIème siècle.

En 1652, le jeune Louis XIV se réfugie au château lors de la Fronde des princes. En 1715, le château accueille Voltaire qui fuyait Paris.

Le pont joignant les deux rives existe depuis le Xème siècle mais fut reconstruit à de nombreuses reprises. Quant au pont de chemin de fer de Sully il fut achevé en 1880. Sully joue alors pleinement la carte du train. De nombreuses entreprises s'y implantent et se spécialisent dans les produits du bois. Par exemple : les Ets Charpentier (vrillons de bois pour l'expédition vers les colonies) et Ets Perronnet (bois de boulange et de chauffage pour Paris).

PROTECTIONS EXISTANTES :

Element classé au titre des Monuments Historiques

- Le château de Sully

Elément inscrits au titre de Monuments Historiques

- Les dépendances du château

Site classé au titre des sites et monuments naturels :

Parc du château de Sully-sur-Loire , arrêté du 7 février 1959, propriété du conseil général du Loiret.

Caractère et intérêt paysager :

Le site se situe sur la rive gauche de la Loire, au nord du centre-ville de Sully.

Ce site est composé de deux unités :

- *Un vaste ensemble aquatique comprenant les douves entourant le château et d'une longue pièce d'eau bordant son parc au sud.*
- *Du parc formé d'une très grande prairie en pelouse, et d'un boisement à l'est du site. C'est un bel endroit de promenades.*

Occupation du sol : *Les douves, le château et son parc.*

Modification, contraintes, et pressions :

Environnement du site : *Très près du centre ville. Au nord, la Loire et le pont. Au sud et à l'ouest, l'agglomération de Sully.*

Sensibilité : *L'entretien général est assuré. Il faudrait tout de même limiter l'impact visuel du camping en bord de Loire.*

Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre (CPNRC)

Entre les Levées (Saint-Père-sur-Loire):

Préserver les pelouses et prairies qui tendent à se boiser suite à l'abandon du pâturage. Le recours au pastoralisme a été validé et a débouché sur un contrat spécifique à cette pratique de gestion, en concertation avec les éleveurs.

Plan de prévention des risques (PPRI)

La zone d'aléas très forts est assez réduite et comprend la Grande Ile et le Sud de Saint-Père-sur-Loire entre les deux levées. Saint-Père-sur-Loire et Sully-sur-Loire sont en zone d'aléas forts en bord de Loire puis moyens et faibles.

PROTECTIONS EXISTANTES :

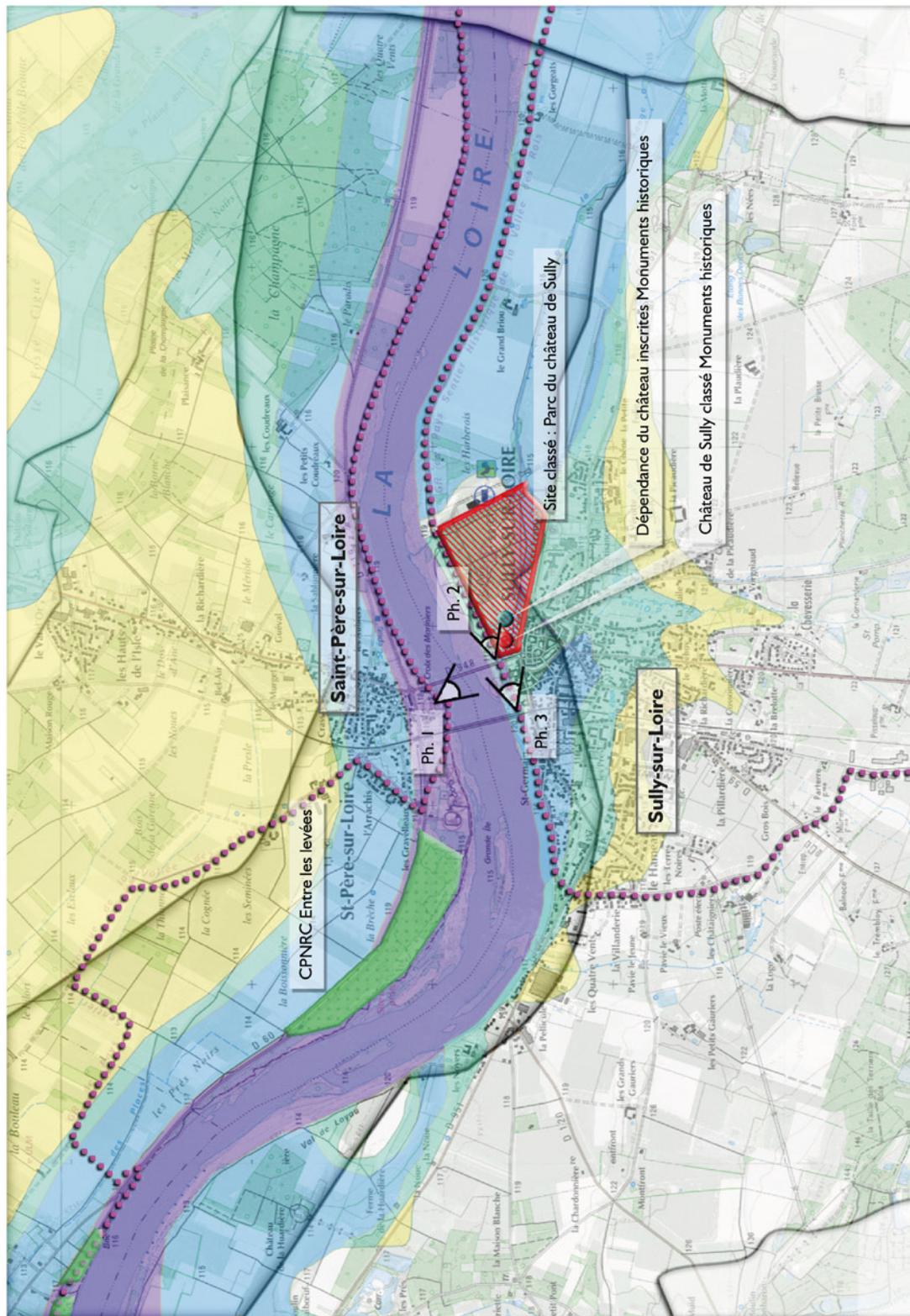
-  Conservatoire du patrimoine naturel de la région centre
-  Chemins de Grande Randonnée
-  Loire à Vélo

Protections réglementaires

-  Site classé au titre des sites et monuments naturels :
-  Classé au titre des Monuments Historiques

Plan de prévention des risques d'inondation

-  Zone d'aléas très forts
-  Zone d'aléas forts
-  Zone d'aléas moyens
-  Zone d'aléas faibles



LES VALEURS PAYSAGÈRES CLEFS:

Un château au bord de la Loire :

Sur l'ensemble du linéaire de la vallée de la Loire des trois départements de la région Centre, Sully est le seul château à s'installer directement au contact de l'eau du fleuve. Contrairement à beaucoup d'autres châteaux, il ne s'implante pas sur un éperon, un coteau ou une terrasse, ce château ne craint pas les crues du fleuve. La gravure ancienne montre d'ailleurs une vue du château où les douves ont «disparu» sous la crue de la Loire, et le château se retrouve dans le lit du fleuve. Ce contact direct entre la forteresse, son parc et la Loire est un élément remarquable de ce paysage ligérien.

Un espace public linéaire ouvert sur le fleuve :

Tout le linéaire de la levée de la Loire qui borde et protège la ville de Sully est accessible au public, offrant ainsi une promenade continue sur plus de 2 kilomètres, ouverte sur le fleuve. Du chemin de la levée au chemin de la Salle verte, l'ensemble des quartiers de la ville a accès aux bords de Loire.

Un pont qui met en scène la façade du château et l'entrée dans la ville :

L'arrivée dans la ville de Sully depuis le pont est remarquable par la mise en scène monumentale du château qui s'impose à la vue et par la relative discrétion avec laquelle on découvre la vieille ville de Sully dont le clocher de l'église prolonge l'axe du pont.



1 . Dans le prolongement du pont, se découpent les silhouettes du château et de la ville légèrement en retrait



2 . La liaison du château avec le fleuve



3 . La levée de la Loire longe la ville d'ouest en Est et offre un point de vue remarquable sur la Loire. Elle reste cependant peu aménagée pour les piétons et les cyclistes

LES FAIBLESSES :

Caractère très routier du pont et du rond point en rive droite ainsi que la RD119 :

La largeur de la chaussée et son image très routière «obligent» le conducteur à rouler vite et ne permet pas d'apprécier à sa juste valeur le panorama sur la ville de Sully qui s'offre à lui. L'événement de cette vue est si spectaculaire que la voie rapide devient dangereuse pour ceux qui seraient un peu trop attentifs au paysage.

Manque de point de vue aménagé sur la rive droite :

Il n'existe aucun espace aménagé et confortable pour admirer la vue sur le château et la ville de Sully depuis Saint-Père-sur-Loire;

Un stationnement en premier plan du château :

Une partie du chemin de la Salle Verte est élargie pour accueillir le stationnement des véhicules pour les visiteurs de Sully. Or, cet emplacement se situe juste devant le château et devant l'entrée du parc, formant un rideau de voitures en premier plan du bâtiment pendant la période touristique.

Un camping trop visible depuis le chemin de la Salle Verte :

En contrebas de la levée, au droit du parc, se situe le camping de Sully. Avec ses mobiles homes, ses caravanes et ses bâtiments d'accueil, il altère l'image naturelle des rives de Loire et empêche la relation directe entre le parc et le fleuve.

Des quais peu mis en valeur :

Sur la rive gauche, à Sully, le chemin de la levée suit les bords de Loire en s'ouvrant généreusement sur le fleuve. Cependant le chemin est aujourd'hui une petite route sans aucun aménagement pour les piétons ou les cyclistes et la taille des arbres en alignement (platanes) est un peu trop sévère.

Des rives inondables un peu trop dénudées:

Les quais bas sont des espaces uniquement enherbés, sans aucune plantation ripisylve qui pourrait redonner une image plus naturelle au bord de l'eau.

Des espaces publics peu accueillants autour du château :

L'entrée principale du château se situe sur la levée de la Loire, une autre, plus discrète, s'ouvre sur la ville au chemin des douves. Cependant, aucune des deux n'offre d'espaces accueillants liés à la ville. La rue de Béthune, dans l'axe du pont, reste très routière et n'offre aucun espace généreux pour les visiteurs afin de contempler le château depuis la ville.

Une façade peu structurée à Saint-Père-sur-Loire :

En rive droite la commune de Saint-Père-sur-Loire n'offre aucune façade de ville structurée et dense sur le fleuve. Les constructions sont éparpillées répondant plus à la logique de la route (rd119) qu'à une organisation fluviale.

LES OBJECTIFS POURSUIVIS :

Retrouver une qualité dans la relation de la ville et du fleuve et valoriser les vues depuis la rive droite.

LES ACTIONS

- Préserver la silhouette de ville et maintenir des hauteurs modérées pour toutes nouvelles constructions
- Réaménager une promenade de qualité sur le chemin de Salle Verte et le chemin de la levée en prévoyant des haltes confortables pour profiter du fleuve
- Décaler le stationnement des voitures au-delà du château et de l'entrée
- Favoriser la replantation de quelques arbres de ripisylve sur les rives inondables et notamment autour du camping
- Aménager une promenade et des espaces confortables sur la rive droite pour offrir les vues sur Sully
- Gérer les ouvertures dans les ripisylves de la rive droite

PROPOSITIONS :

> Le parc du château est en site classé mais il semble que cette protection pourrait s'élargir jusqu'au fleuve pour intégrer la levée et la plaine inondable en contrebas.

Cette protection pourrait aussi s'étendre sur la levée à l'ouest du pont pour pérenniser la continuité de promenade au bord du fleuve.

> Un périmètre de protection modifié autour du château permettrait de préserver le centre ancien de Sully-sur-Loire.

ENJEUX DE PAYSAGE :

Enjeux de préservation / protection

Boisement, ripisylves et parc boisé



Périmètre du site bâti



Site bâti



Élément bâti (château et douves)



Route (levée et pont ferroviaire)



Points de vue (terrasse du château et levée rive gauche)



249 Enjeux de valorisation

Bords de Loire (les deux rives)



Route (levée à Sully et pont)

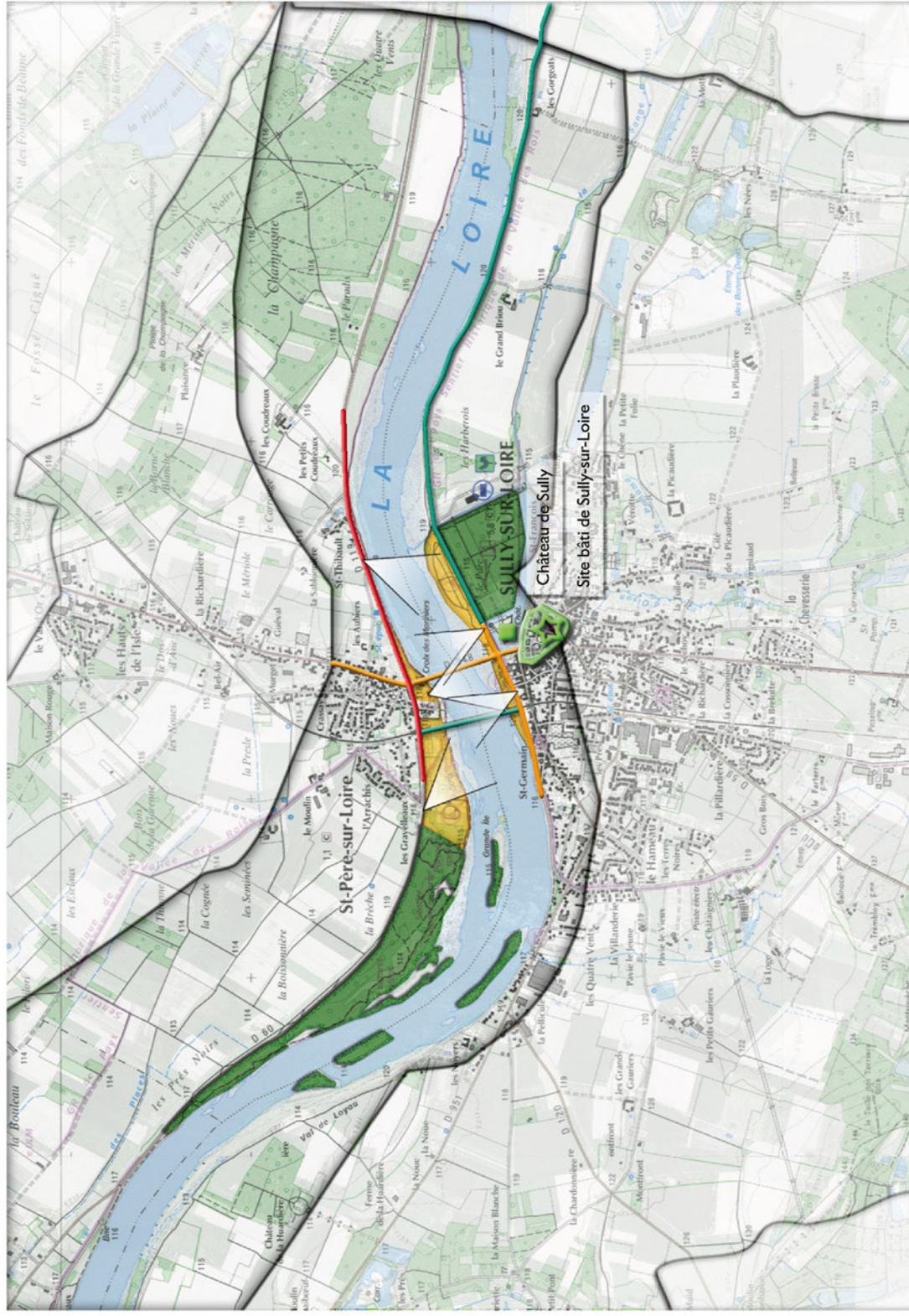


Enjeux de réhabilitation

Route (RD60, RD119 et le rond point du pont)



Périmètre du patrimoine mondial de l'UNESCO



0 500M 1KM

SYNTHÈSE

SYNTHÈSE

LES VALEURS IDENTITAIRES DES PAYSAGES DU VAL DE LOIRE

Le Val de Loire est classé sur la Liste du Patrimoine mondial dans la catégorie des « paysages culturels », résultants « des oeuvres combinées de la nature et de l'homme. Il répond aux critères suivants de la Convention du Patrimoine mondial :

Critère I : « le site présente un chef d'oeuvre du génie créateur humain.

Critère II : « le site témoigne des échanges d'influences considérables, pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification de la ville ou de la création de paysage».

Critère IV : « le site offre un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une des périodes significatives de l'histoire humaine ».

Au regard de l'ensemble des études concernant le patrimoine paysager du Val de Loire, il semble admis que la qualité des paysages de cette vallée s'appuient sur la combinaison de sept grandes valeurs identitaires qui ont façonné l'espace depuis plusieurs siècles :

- Le relief de la vallée dans sa globalité : les rebords de plateaux, les coteaux, les pentes, les terrasses, les plaines, les vallées affluentes, les levées ;
- Le fleuve et la nature : ses abords, les îles, les rives et les affluents, les ripisylves ;
- Les châteaux de la Loire et leurs jardins, les terrasses, les vues panoramiques ;
- Les sites bâtis et la silhouette des villes et des villages perçue depuis la vallée ;
- Les fronts de Loire : leur façade urbaine, l'accroche au fleuve avec les quais, les murs et les perrés, les ponts ;
- L'activité de la batellerie et les constructions directement liées au fleuve : rampes, escaliers, cales, amarres, bornes, rambardes ;
- Les espaces cultivés dans toute leur diversité : grande culture céréalière, maraîchage, vergers, vignes, prairie, bocage, peupleraie.

ENJEUX MAJEURS DE PRÉSERVATION ET DE PROTECTION :

Les différentes cartes des enjeux de paysage font apparaître des éléments permanents pour chacun des périmètres étudiés alors que d'autres restent spécifiques à un territoire.

Pour les enjeux de préservation et de protection les éléments les plus représentatifs de ces paysages sont :

- Les coteaux boisés et en particulier les lignes de crête qui encadrent la vallée
- Les espaces naturels des bords de Loire, les îles, les bancs de sable et leur végétation qui longent le fleuve
- Les sites et éléments bâtis qui ponctuent et animent tout le linéaire de la vallée
- Les espaces agricoles ouverts de la plaine qui offrent un recul nécessaire pour découvrir les coteaux et les sites bâtis
- Les points de vue, les panoramas et la co-visibilité qui existent entre deux sites bâtis
- Les boisements et les ripisylves qui accompagnent et signalent les petits cours d'eau affluents de la Loire
- Les prairies, vergers ou vignes qui montrent la diversité des pratiques agricoles de la vallée
- Les routes, chemins, ponts et levées qui permettent de découvrir les paysages de la vallée

RÉSUMÉ SYNTHÉTIQUE DES VALEURS IDENTITAIRES SITE PAR SITE :

Les périmètres analysés par fiche sont synthétisés sous la forme du tableau suivant. Il présente les valeurs identitaires du Val de Loire identifiables dans chacun de ces espaces emblématiques. Ainsi, certains d'entre eux apparaissent emblématiques des paysages du Val de Loire grâce à une ou deux valeurs identitaires, alors que d'autres le sont en cumulant l'ensemble de ces valeurs. Une hiérarchie peut ensuite être construite sur cette base.

1. Confluence de la Vienne	<p>Les valeurs identitaires : <u>Site bâti</u> : silhouette urbaine <u>Fleuve nature</u> : Confluence de la Vienne et de la Loire, nombreuses îles naturelles <u>Relief de la vallée</u> : Coteau boisé et belvédère sur la confluence <u>Agriculture diversifiée</u> : Bocage remarquable de la zone inondable de la confluence <u>Co-visibilité</u> : Bertignoles et Chouzé-sur-Loire</p>
2. Chinon	<p>Les valeurs identitaires : <u>Front de la Vienne</u> : façade urbaine et quais sur les deux rives, pont sur la Vienne <u>Batellerie</u> : Port, quais, cales <u>Château</u> : Silhouette de ville dominée par le château forteresse, vue panoramique sur la vallée <u>Relief de la vallée</u> : Coteau et belvédère sur la vallée, perspective sur le château RD116, pentes douces en rive gauche <u>Agriculture diversifiée</u> : prairies bocagères <u>Fleuve et nature</u> : Îles naturelles et ripisylve <u>Co-visibilité</u> : les vignobles de Parilly</p>
3. Les terrasses de Bourgueil	<p>Les valeurs identitaires : <u>Agriculture diversifiée</u> : pentes viticoles, <u>Site bâti</u> : silhouette de l'Abbaye <u>Relief de la vallée</u> : ligne de crête boisée en rive droite</p>
4. Château d'Ussé	<p>Les valeurs identitaires : <u>Château</u> : et jardins en terrasses, vue panoramique sur la vallée <u>Relief de vallée</u> : Coteau boisé de Rivarennes à Huismes, perspective vers la Loire, RD16 <u>Fleuve et nature</u> : nombreux bras de l'Indre et les îles de la Loire, ripisylve</p>
5. Bréhémont	<p>Les valeurs identitaires : <u>Front de Loire</u> : façade urbaine et quais <u>Batellerie</u> : port, quais, rampes, des berges de Loire architecturées <u>Fleuve et nature</u> : nombreuses îles sur la Loire, affluent du Vieux Cher et de l'Indre, ripisylve <u>Relief de la vallée</u> : coteau boisé en rive droite, belvédère, coteau boisé en rive gauche <u>Co-visibilité</u> : Saint-Michel et château de Rochecotte</p>
6. Vallée de l'Indre	<p>Les valeurs identitaires : <u>Fleuve et nature</u> : belle rivière à méandres, accompagnée de ripisylves <u>Agriculture diversifiée</u> : prairies bocagères inondables <u>Château</u> : Azay-le-Rideau dans la plaine avec jardins et douves</p>

7. Langeais et La-Chapelle-aux-Naux	<p><u>Les valeurs identitaires :</u> <u>Batellerie</u> : La Chapelle-aux-Naux : port, quais, rampes, escaliers, parapets <u>Fleuve et nature</u> : nombreuses îles naturelles <u>Agriculture diversifiée</u> : grandes cultures, prairies, vergers et vignes <u>Co-visibilité</u> : Langeais et son château</p>
8. Villandry	<p><u>Les valeurs identitaires :</u> <u>Château</u> : et jardins remarquables <u>Fleuve et nature</u> : Confluence de la Loire du Cher, petites îles sur le Cher, ripisylve du Vieux Cher, les levées : axes de découverte <u>Le relief de la vallée</u> : coteau boisé en toile de fond</p>
9. Luynes	<p><u>Les valeurs identitaires :</u> <u>Château</u> : promontoire à cheval sur la vallée et le plateau</p>
10. Tours	<p><u>Les valeurs identitaires :</u> <u>Front de Loire</u> : silhouette urbaine, quais sur les deux rives <u>Batellerie</u> : quais, rampes, murs, ponts, des berges de Loire architecturées <u>Fleuve et nature</u> : nombreuses îles naturelles en ville, beau contraste <u>Relief de la vallée</u> : coteau et monuments en rive droite, belvédère sur la vallée</p>
11. Vallée de la Cisse	<p><u>Les valeurs identitaires :</u> <u>Relief de la vallée</u> : coteau boisé avec habitat troglodytique, vallée habitée inscrite dans la vallée de la Loire <u>Agriculture diversifiée</u> : jardins de la Cisse, prairies bocagères, plateau viticole, vergers dans les vallées affluentes <u>Fleuve et nature</u> : rivière à méandres, ripisylve <u>Sites bâtis</u> : patrimoine architectural et urbain, très belle route paysage le long de la vallée, RDI</p>
12. Amboise	<p><u>Les valeurs identitaires :</u> <u>Château</u> : château promontoire avec jardins en terrasses, vue panoramique sur la vallée <u>Site bâti</u> : silhouette de ville, dominée par le château et la forêt <u>Front de Loire</u> : silhouette et façade urbaine sur les deux rives, quais, pont, île habitée <u>Batellerie</u> : port, quais, rampes, escaliers, pont <u>Relief de la vallée</u> : coteau-parc en toile de fond et coteau boisé à horizon en rive</p>
13. Chaumont-sur-Loire	<p><u>Les valeurs identitaires :</u> <u>Château</u> : en promontoire sur la Loire avec jardins, vue panoramique sur la vallée <u>Front de Loire</u> : façade urbaine <u>Relief de la vallée</u> : coteau boisé enveloppant le château et ligne boisée en rive droite <u>Fleuve et nature</u> : rives naturelles au pied du village</p>

14. La Vallée Amont de Blois	<p>Les valeurs identitaires :</p> <p><u>Sites bâtis</u> : nombreux sites urbains remarquables depuis Blois jusqu'à Muides-sur-Loire, silhouette de ville ou de village, vues dominantes sur la vallée</p> <p><u>Front de Loire</u> : Blois, silhouette et façade urbaine sur les deux rives, Cour-sur-Loire et Saint-Dyé</p> <p><u>Batellerie</u> : Blois, Saint-Dyé : quais, rampes, murs, ponts, des berges de Loire architecturées</p> <p><u>Château</u> : Blois, dominant la ville, Ménars et ses jardins en terrasse, Saint-Denis-en-Loire et des douves, proximité du domaine de Chambord</p> <p><u>Agriculture diversifiée</u> : grandes cultures et pentes jardinées,</p> <p><u>Le relief de la vallée</u> : coteau boisé en rive droite et pentes terrassées en rive gauche</p> <p><u>Fleuve et nature</u> : rives boisées et nombreuses îles ; les levées : des axes de découverte</p> <p><u>Co-visibilité</u> : qui s'enchaîne de site bâti en site bâti, d'une rive à l'autre</p>
15. Beaugency et Lailly-en-Val	<p>Les valeurs identitaires :</p> <p><u>Front de Loire</u> : façade urbaine et mail de platanes, pont</p> <p><u>Site bâti</u> : silhouette dominée par la Tour César, vue panoramique sur la vallée, routes perspectives sur le site bâti RD19 et 925</p> <p><u>Batellerie</u> : port, quais, rampes, et pont sur la rive droite</p> <p><u>Relief de la vallée</u> : coteau boisé en rive droite et pentes terrassées en rive gauche</p> <p><u>Agriculture diversifiée</u> : grandes cultures, prairies bocagères et pentes jardinées</p> <p><u>Fleuve et nature</u> : Ile du Goulet en rive gauche, val d'Ardoux et ripisylve ; route paysage sur la levée en rive gauche de Beaugency à Meung-sur-Loire</p>
16. Meung-sur-Loire – Cléry-Saint-André	<p>Les valeurs identitaires :</p> <p><u>Front de Loire</u> : façade urbaine et mail de platanes sur la rive droite</p> <p><u>Site bâti</u> : silhouette dominée par le château et la collégiale, route perspective sur le site bâti RD18</p> <p><u>Co-visibilité</u> : basilique de Cléry-Saint-André</p>
17. Pointe de Courpain	<p>Les valeurs identitaires :</p> <p><u>Fleuve et nature</u> : confluence du Loiret et de la Loire, île de Mareaux, ripisylve</p> <p><u>Agriculture diversifiée</u> : nombreux vergers et maraîchage</p> <p><u>Relief de la vallée</u> : coteau boisé en rive droite, vues panoramiques sur la confluence</p> <p><u>Site bâti</u> : La Chapelle-Saint-Mesmin</p> <p><u>Co-visibilité</u> : la Chapelle-Saint-Mesmin</p>
18. Vallée du Loiret	<p>Les valeurs identitaires :</p> <p><u>Château</u> : nombreux châteaux et belles demeures bourgeoises avec de grands jardins, image de vallée-parc</p> <p><u>Fleuve et nature</u> : rives boisées et nombreuses îles</p> <p><u>Relief de la vallée</u> : vallée asymétrique avec un seul petit coteau</p> <p><u>Agriculture diversifiée</u> : quelques restes de vergers</p>

19. Orléans	<p>Les valeurs identitaires :</p> <p><u>Site bâti</u> : silhouette urbaine en rive droite dominée par la cathédrale, vues panoramiques sur la vallée</p> <p><u>Front de Loire</u> : façades urbaines sur les deux rives, quais, perspective urbaine axée sur le pont</p> <p><u>Batellerie</u> : ports, quais, rampes, murs, ponts, des berges de Loire architecturées</p> <p><u>Fleuve et nature</u> : nombreuses îles naturelles dans la ville, beau contraste ; Ile Charlemagne : site naturel , pointe de Courpain : site agricole</p>
20. Combleux	<p>Les valeurs identitaires :</p> <p><u>Fleuve et nature</u> : confluence du canal d'Orléans, ripisylve en bord de Loire</p> <p><u>Batellerie</u> : écluse, ports, quais, rampes, ponts, passerelles, batardeau,</p> <p><u>Site bâti</u> : île habitée : quartier des bateliers à la confluence, image jardinée du canal avec de jolies petites maisons,</p> <p><u>Chécy</u> : village de coteau, silhouette urbaine,</p> <p><u>Relief de la vallée</u> : petit coteau boisé et jardiné en rive droite</p>
21. Boucle de Bou	<p>Les valeurs identitaires :</p> <p><u>Fleuve et nature</u> : méandre de la Loire, nombreuses îles naturelles, les levées : vues sur la Loire, en rive droite et rive gauche</p> <p><u>Agriculture diversifiée</u> : cultures variées en petites parcelles, clos cultivés au cœur du village</p> <p><u>Relief de la vallée</u> : pentes cultivées en rive droite</p>
22. Jargeau/ Saint-Denis-de-l'Hôtel	<p>Les valeurs identitaires :</p> <p><u>Batellerie</u> : quais, rampes, port, murs, ponts, des berges de Loire architecturées sur les deux rives</p> <p><u>Relief de la vallée</u> : coteau boisé en rive droite</p>
23. Chateaufort-sur-Loire	<p>Les valeurs identitaires :</p> <p><u>Château</u> : en promontoire et jardins en terrasse, vue panoramique sur la boucle de la Loire</p> <p><u>Site bâti</u> : silhouette urbaine, route perspective d'arrivée, RD11 depuis Sigloy</p> <p><u>Front de Loire</u> : façade urbaine, quais</p> <p><u>Batellerie</u> : quais, rampes, port, murs, ponts, des berges de Loire architecturées</p> <p><u>Fleuve et nature</u> : méandre de la Loire, rives naturelles</p> <p><u>Relief de la vallée</u> : coteau boisé sur la rive droite</p>
24. Saint-Benoit-sur-Loire	<p>Les valeurs identitaires :</p> <p><u>Site bâti</u> : vieille ville de St-Benoit dominée par sa basilique, petit port de St-Benoit</p> <p><u>Batellerie</u> : port, rampes, bornes, escaliers</p> <p><u>Agriculture diversifiée</u> : cultures variées en petites parcelles, maraîchage</p> <p><u>Fleuve et nature</u> : méandre de la Loire, ripisylve et nombreuses îles, la levée : axe de découverte,</p> <p><u>Co-visibilité</u> : Grand Hôtel en rive gauche</p>
25. Sully-sur-Loire	<p>Les valeurs identitaires :</p> <p><u>Château</u> : au bord de l'eau avec ses douves et jardins</p> <p><u>Site bâti</u> : silhouette du château avec en arrière plan la ville ; un pont qui met en scène le site bâti</p> <p><u>Fleuve et nature</u> : la levée : un axe de découverte</p>

CLASSEMENT DES PÉRIMÈTRES D'ÉTUDES PAR TYPOLOGIE

On peut classer ces 25 lieux en quatre grandes catégories de paysage :

- Ceux qui représentent **les fronts de Loire**, avec une silhouette villageoise ou urbaine visible depuis le fleuve
- Ceux qui se caractérisent par **des paysages agricoles**
- Ceux dont **le patrimoine** s'affiche comme élément dominant du paysage
- Ceux qui forment des **paysages habités remarquables**

Les Fronts de Loire :

- Candes-Saint-Martin et la confluence de la Vienne
- Chinon (sur la Vienne)
- Bréhémont
- Tours
- Amboise
- Chaumont-sur-Loire
- Beaugency et Lailly-en-Val
- Meung-sur-Loire et Cléry-Saint-André
- Orléans
- Jargeau/St-Denis-l'Hôtel

Les paysages agricoles :

- Les terrasses de Bourgueil : paysage viticole
- La vallée de l'Indre : paysage de prairies
- La Pointe de Courpain : paysage de vergers
- La boucle de Bou : paysage agricole
- Saint-Benoit-sur-Loire : paysage maraîcher

Le patrimoine des châteaux et abbayes:

- Château d'Ussé
- Langeais et La Chapelle-aux-Naux
- Villandry
- Luynes
- Chateauneuf-sur-Loire
- Sully-sur-Loire
- Saint-Benoit-sur-Loire

Les paysages habités :

- La vallée de Cisse : la vallée jardinée
- La vallée amont de Blois
- Le val du Loiret : la vallée parc
- Combleux – canal d'Orléans : le canal habité

COMITÉ DE PILOTAGE

Nom, prénom	Organisme, fonction	adresse	Adresse mail	téléphone
Thierry MOIGNEU	DIREN, chef SNPQV	5, avenue Buffon 45000 Orléans	thierry.moigneu @developpe- ment-durable.gouv.fr	02.38.49.91.11
François LALBA	DIREN, adjoint chef SNPQV	5, avenue Buffon 45000 Orléans	francis.lalba @developpement- durable.gouv.fr	02.38.49.91.22
Anne-Véronique DU- MON	DIREN	5, avenue Buffon 45000 Orléans	anne-veronique.dumon @deve- loppement-durable.gouv.fr	02.38.49.96.88
Arnaud BALSON	DIREN, chargé de mis- sion sites et paysages	5, avenue Buffon 45000 Orléans	arnaud.balson @developpe- ment-durable.gouv.fr	02.38.49.91.27
Myriam LAIDET	Mission Val de Loire Chargée mission dév. durable	81, rue Colbert 37200 Tours	Laidet@mission-valde Loire.fr	02 47 66 94 49
Dominique MASSON	DRAC Centre	6, r de la Manufac- ture 45000 Orléans	dominique.masson @culture. gouv.fr	02.38.78.85.82
Frédéric AUBANTON	SDAP Loiret, ABF, Chef	5, place de Gaulle 45000 Orléans	frédéric.aubanton @culture. gouv.fr	02.38.53.34.26
Jacques LEBRETON DE VANNOISE	SDAP Loir et Cher, ABF	17, quai de l'abbé Grégoire 41000 Blois	sdap.loir-et-cher @culture.gouv. fr	02.54.55.76.80
Sybille MADELAIN- BEAU	SDAP Indre et Loire, ABF	40, rue Maurice-de- Taste 37200 Tours	sdap.indre-et-loire @culture. gouv.fr	02.47.31.03.03
Maryse DUMOULIN	SGAR	12 place de l'Etape, 45032 Orleans	maryse.dumoulin@centre.pref. gouv.fr	02 38 81 46 64

AUTRES PERSONNES RENCONTRÉES

Raphaël BEDHOMME	PNR LAT paysagiste	7, rue Jehanne d'Arc 49730 Montsoreau	r.bedhomme@parc-loire-anjou- touraine.fr	02.41.53.66.00
Emmanuel BROCHARD	CAUE Loir et Cher, directeur	1, avenue de la Butte 41000 Blois	emmanuel.brochard @caue41.fr	02.54.51.56.50
Sophie BESSI	CAUE Loir et Cher, paysagiste	1, avenue de la Butte 41000 Blois	sophie.bessi@caue41.fr	02.54.51.56.50
M. DUMON	DRE Centre, en charge de la stratégie de gestion	12, pl. de l'Etape 45000 Orléans	pierre.dumon@developpement- durable.gouv.fr	02.38.79.43.63
M. GIRARD	DRE Centre, en charge de la stratégie de gestion	13, pl. de l'Etape 45000 Orléans	Yves.girard @developpement-du- rable.gouv.fr	02.38.79.43.64
Michel MATTEI	PNR LAT urbaniste	7, rue Jehanne d'Arc 49730 Montsoreau	m.mattei@parc-loire-anjou-tou- raine.fr	02.41.53.66.00
Didier RIME	Ag. urba. Agglo.Orléans, dir. des études	3, rue Cholerie 45000 Orléans	didier.rime @auao.org	02.38.78.76.76
Marie-Laure COMON	CAUE Loiret, paysagiste	6, quai Barentin 45000 Orléans	isabelle.thauvel @caue45.fr	02.38.54.13.98

BIBLIOGRAPHIE

Auteur / Commanditaire	Titre
Agence d'urbanisme de l'agglomération Orléanaise	Le fleuve et ses territoires – des enjeux patrimoniaux aux grands territoires urbains – colloque du 26/09/03
Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents	Les cahiers du Conservatoire Nantes
Mission Val de Loire	Plaisirs de Loire 1800 – 1970
Mission Val de Loire	Le Val de Loire Patrimoine Mondial de l'Unesco Tout savoir sur l'inscription, ses atouts, ses conséquences, bien répondre aux questions que vous vous posez
Mission Val de Loire	Vivre et faire vivre les paysages du Val de Loire Comprendre, gérer et construire notre cadre de vie
Mission Val de Loire	Marines et ports de Loire Schéma d'orientation des navigations de loisirs en Loire
Mission Cal de Loire, région Centre, région Pays de la Loire BE AVRA / Institut Atlantique d'Aménagement des territoires	Atlas des territoires du Val de Loire
DRIEN Centre, DDE 37 - Bosc-Pigot architectes-paysagistes	Étude des paysages de l'Indre-et-Loire
Mission Val de Loire Penneron – Velche	Étude de définition du projet du site Val de Loire-Patrimoine Mondial Diagnostic et projets de paysage sur le site pilote du Loiret
Mission Val de Loire Penneron – Velche	Étude de définition du projet du site Val de Loire-Patrimoine Mondial Diagnostic et projets de paysage sur le site pilote de l'Indre-et-Loire
Mission Val de Loire Penneron – Velche	Étude de définition du projet du site Val de Loire-Patrimoine Mondial Diagnostic et projets de paysage sur le site pilote du Loir-et-Cher
Mission Val de Loire Penneron – Velche	Étude de définition du projet du site Val de Loire-Patrimoine Mondial Diagnostic et projets de paysage sur le site pilote du Maine-et-Loire
Mission Val de Loire Penneron – Velche	Projet Paysages du Val de Loire – Patrimoine mondial de l'UNESCO Orientations de développement territorial Actions d'entretien et d'amélioration des paysages Procédures, outils et partenariats
Mission Val de Loire Penneron – Velche	Un projet pour les paysages du Val de Loire Éléments de synthèse de l'expertise
PNR LAT	Charte 2008 – 2020
Alain MAZAS, Mission Val de Loire	Argumentaire du périmètre Val de Loire
Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents	Une ambition pour les paysages ligériens

Éditeur	Parution	Support	Source
/	2003	Broché 132 pages	Agence d'urba. de l'agglo Orléanaise
/	2000	Broché 108 pages	DRAC – M. Deguilly
Loire et terroirs éditions	2007	Broché 88 pages	DRAC – M. Deguilly
Mission Val de Loire	2001	Plaquette 23 pages	DRAC – M. Deguilly
Mission Val de Loire – les cahiers du Val de Loire - patrimoine mondial	2005	Broché 66 pages	Mission Val de Loire Mme Laidet
Mission Val de Loire – les cahiers du Val de Loire - patrimoine mondial	2007	Broché 58 pages	Mission Val de Loire Mme Laidet
/	2005	Plaquette 66 pages	Mission Val de Loire Mme Laidet
/	1999 - 2001	Plaquette ? pages	DIREN Centre - A-V Dumon
/	2008	Relié, 33 pages	Mission Val de Loire Mme Laidet
/	2008	Relié, 29 pages	Mission Val de Loire Mme Laidet
/	2008	Relié, 27 pages	Mission Val de Loire Mme Laidet
/	2008	Relié, 33 pages	Mission Val de Loire Mme Laidet
/	2008	Relié, 106 pages	Mission Val de Loire Mme Laidet
/	2008	PDF, document provisoire	Mission Val de Loire Mme Laidet
/		PDF	Site internet du PNR
/	?	PDF	Mission Val de Loire Mme Laidet
/	2000	Plaquette	DRAC Centre – M Deguilly

DIREN Pays de la Loire, DDE Maine-et-Loire Bosc-Pigot Paysagistes, Vu d'ici paysagis- tes info.	Atlas des paysages du Maine-et-Loire
DRE Centre / Service Aména- gement Transport	Une ambition pour les paysages Ligériens Référentiel paysager pour les documents d'urbanisme Synthèse I° phase : analyse des docs d'urba, diagnostic et orientations
Françis Lévy	Politiques des sites dans le Val de Loire inscrit au patrimoine Mondial de l'UNESCO – section Maine-et-Loire
Françis Lévy	Politiques des sites dans le Val de Loire inscrit au patrimoine Mondial de l'UNESCO – section Maine-et-Loire
Olivier Thilaye Pascal Basset- Chercot	Sur la route du Val de Loire
Olivier Thilaye Pascal Basset- Chercot	Charte du PNR Loire Anjou Touraine
Alain Mazas / DRE Centre	Typologie paysagère de la vallée de la Loire
PNR LAT	Charte 2008 – 2020
PNR LAT	Résumé charte 2008-2020
	Dossier définitif de candidature (avril 2000) Charte d'engagement Avis de l'ICO- MOS et de l'IUCN Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalaronnes Archives provenant de l'ICOMOS (octobre 2004)
PNR LAT	Résumé charte 2008-2020
CAUE du Loiret	Pays Forêt d'Orléans – Val de Loire Elaboration d'un programme d'actions, de ges- tion et de mise en valeur des paysages (Contrat vert Pays Forêt d'Orléans)

Le Polygraphe éditeur	2003	Broché, 206 pages	Agence
/	2008	Plaquette 53 pages	DRE Centre – Mme Dumon
/	2004	PDF	DRE Centre – Mme Dumon
/	2004	PDF	DRE Centre – Mme Dumon
Éditions OTC	2006	Broché 341 pages	Agence Claire
/	?	PDF / CD	DRE Centre – M. Dumon
/	1999 ?	PDF / CD	DRE Centre – M. Dumon
		CD	PNR – M Bedhomme
	2008	Brochure 16 pages	PNR – M Bedhomme
		CD	DRAC Centre – M Deguilly
	2008	Brochure 16 pages	PNR – M Bedhomme
	1999	CD	CAUE de Loiret – Mme Comon

